

**CORRESPONDANCE D'AMÉLIE DE NASSAU**  
**DUCHESSE DE LANDSBERG**  
**1593 - 1612**

**Présentée et annotée par Jean Luc TULOT**

-=-

La correspondance d'Amélie de Nassau à sa sœur Charlotte-Brabantine, 2<sup>e</sup> duchesse de La Trémoille, avec plus de 160 lettres écrites entre 1593 et 1628, est la troisième série par son importance conservée dans le Fonds La Trémoille des Archives nationales de France, après les séries des lettres de ses sœurs Elisabeth et Louise-Juliane. Ayant achevé la transcription des lettres de Louise Juliane de Nassau à sa sœur Charlotte-Brabantine, j'ai entrepris le 7 juillet 2008, la transcription des lettres d'Amélie de Nassau que j'ai achevée après plusieurs arrêts et reprises le 21 février 2009.

Les lettres d'Amélie montrent combien les témoignages de solidarités à distance, sont un moyen d'entretenir entre les membres d'une même famille géographiquement séparés un lien qui fait d'elle un espace symbolique unitaire, ponctué parfois de retrouvailles.

*Amélie Secunda Antwerpiana*

Amélie-Secunda-Antwerpiana, née le 9 décembre 1581 à Anvers, était la plus jeune des six filles de Guillaume Le Taciturne et de Charlotte de Bourbon-Montpensier. Comme ses sœurs Louise-Juliane, Elisabeth et Charlotte-Brabantine, elle fut élevée dans sa petite enfance « sous l'éducation » de la princesse d'Orange, Louise de Coligny, leur belle-mère et « sous la conduite » de la comtesse de Schwartzenburg, Catherine de Nassau, leur tante<sup>1</sup>. Elle partit en 1593 à Heidelberg avec sa soeur aînée Louise-Juliane après le mariage de celle-ci avec l'Electeur palatin Frédéric IV.

Pendant de longues années, Amélie connut le destin de la petite sœur cadette sans ressources à la quête d'un époux. Des projets de mariage avec le duc Johann II de Deux-Ponts, veuf de Catherine de Rohan puis avec un prince polonais furent évoqués. Elle épousa finalement à l'âge de 34 ans, le 24 juin 1616 Frédéric-Casimir de Deux-Ponts, duc de Landsberg<sup>2</sup>, prince palatin du Rhin, second fils du duc Johann I de Deux Ponts et de Magdeleine de Clèves, de trois ans son cadet. Le 14 août 1617 à Landsberg, elle accoucha de son premier né, Frédéric, qui mourut le lendemain. Deux ans plus tard elle accoucha de son second fils Frédéric-Louis, né le 27 octobre 1619 à Heidelberg qui vécut.

Dans le courant de l'année 1621, Amélie et son époux à la suite de l'avancée de l'armée espagnole dans le Palatinat durent quitter Landsberg et se réfugièrent à Strasbourg. Dans sa lettre du 11 avril 1622 à sa sœur la duchesse de La Trémoille, la duchesse de Bouillon fait état de leur détresse :

« Je ne say sy je vous ay mandé que la bonne seur, la duchesse de Lancheberg est grosse. En l'état où elle est, il luy eut esté bien meilleur de ne l'estre point. Représentés-vous qu'elle ne jouit point de tout son bien et est en une ville où l'on ne l'assiste point. La bonne princesse me mande qu'elle ne sait comme elle peut faire et qu'il faut y amirer la providence de Dieu. Elle avoit écrit à Monsieur le prince d'Orange pour le supplier que sur ce quy luy peut devoir, il luy pleut luy faire donner quelque chose, mais c'est à quoy elle n'a eu nulle réponse. Cela est un petit bien dur. Elle me pryé fort de faire qu'elle puisse toucher ce que M. Armet luy peut devoir. Je luy en ay déjà écrit trois fois afin qu'il me mandat ce qu'il peut avoir d'argent entre ses mains, mais je n'ay nulle réponse. Il y a trois ans que nous n'en avons

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>2</sup> Le château de Landsberg est situé près de la petite ville d'Obermoschel à une quarantaine de kilomètres au nord de Kaiserslautern, entre Rockenhausen et Bad Kreuznach en Rhénanie-Palatinat. Pendant la guerre de Trente ans le château subit les dommages des Espagnols en 1620, des Croates en 1622, des Suédois en 1631. A cela s'ajoutèrent les dommages commis par les troupes de Louis XIV en 1689.

rien touché. Le dernier fut quant vous vous en allate à Sepa. J'ay fort sur le coeur ce que j'en ay receu et la savoir en nécessité ce qu'elle supporte avec une pasiance admirable. Dieu l'en vueille tirer bientost. Elle ne m'en dit rien de particulier et ce que j'en ay appris c'est par la bonne princesse quy n'est pas aussy trop à son ayse »<sup>3</sup>.

Le 25 juillet 1622, Amélie donna le jour à Strasbourg à son troisième enfant, Charles-Henri qui mourut en cette ville le 11 juin 1623.

Les conditions de vie d'Amélie et de son mari à Strasbourg étaient difficiles. A la suite du décès de son frère, Maurice, Amélie prit son destin en main et proposa en 1625 à ses sœurs de leur racheter leurs parts des baronnies de Montfort et Cuiseaux dans le duché de Bourgogne qu'elles avaient reçues en 1609 de la succession de leur père<sup>4</sup>. Celles-ci agréèrent à cette proposition et à la fin de l'année 1625, Amélie et son mari s'installèrent au château de Montfort dans la paroisse de Montigny au nord-ouest de Dijon dans l'actuel département de la Côte d'Or<sup>5</sup>. Lors de son séjour aux Provinces Unies en 1625 et 1626, Charlotte-Brabantine de Nassau usant de son ascendant auprès de son frère cadet Frédéric-Henry, obtint pour celle-ci une rente annuelle de 3 000 florins<sup>6</sup>.

Les biens de Bourgogne furent évalués à la somme de 79 500 livres et divisés en cinq parts égales de 15 900 livres. Au cours de l'année 1627, Amélie acheta à ses quatre sœurs leurs parts. Les actes de ventes sont conservés dans les Archives de la Maison royales de Nassau. Charlotte-Brabantine signa le sien le 11 mai 1627 à Paris, Elisabeth le 25 mai également à Paris, Louise-Juliane le 20/10 septembre 1627 à Berlin, Catherine-Belgique le 20 septembre à Hanau<sup>7</sup>. Le 14 février 1688, les petites-filles d'Amélie vendirent cette terre pour la somme de 62 000 livres à Louvois.

Charlotte-Brabantine de Nassau et son amie la maréchale de Châtillon étant allées faire une cure à Pougues-les-Eaux durant la seconde quinzaine du mois d'août 1627, Amélie alla les voir avec son fils à la fin du mois. A la nouvelle de cette rencontre, leur sœur la duchesse de Bouillon dans sa lettre du 6 septembre eut des propos peu amènes envers Amélie :

« Ma Chère Madame, je reçus hier vos deux lettres du 21<sup>e</sup> et 25 de l'autre mois qui m'ont bien réjouye y apprenant que vos eaux vous profitent et que vous possédiés la présence de la bone seur Madame la duchesse de Lancheberg, quy m'en mende bien sa joye et avec des termes de ravissement de vostre bonté qu'elle exalte jusque aus cieux . Elle le dit à une personne quy l'a souvent expérimenté et quy n'a garde de la dédire, mon coeur, car s'il estoit possible j'enchérerois encore sur elle quy n'a pas tant sujet de s'en louer comme moy que vous avés obligé en toute les fassons du monde. Dieu me fasse la grâce de vous en pouvoir tesmoigner mon ressentiment et de ne vous estre pas tousjours inutile, ma Chère Madame, vous protestant que c'est à mon grand regret ayant un passionné désir de vous rendre très humble service, je m'assure que vous n'en doutés point, mon coeur et avec quelle affection je me suis souhaitté santée auprès de vous et de la bonne seur la duchesse de Lendeberg. Je suis très ayse que vous ayés trouvé son cher enfant bien joly et que elle aye le tin moins brun que nous l'y avons veu, puis que pour l'humeur c'est toujours la mesme. Il m'est aysé de me représenter comme elle est. Je vous suplye

---

<sup>3</sup> Archives nationales, 1 AP 335/337.

<sup>4</sup> Le 27 juin 1609, Philippe-Guillaume, Maurice et Henry de Nassau avaient procédé au partage de la succession de leur père et avaient alloué à leurs sœurs nées du troisième mariage de celui-ci les terres de Bourgogne venant de l'héritage de René de Chalon (1519-1544), prince d'Orange.

<sup>5</sup> Amélie de Nassau acheta en 1627 à ses sœurs les seigneuries de Montfort et de Vilaines-en-Auxois et en Bresse louchannaise les seigneuries de Cuiseaux, Varennes-Saint-Sauveur et Beaurepaire dans l'est du département de Saône-et-Loire, ainsi que l'hôtel d'Orange sis en la place Saint-Jean de Dijon. Michel LE CAM, « Montfort et ses Seigneurs. Un château à terrasse du XIVE siècle en Auxois », 1970, A. D. Côte d'Or, Br. 1222. A la suite de cette acquisition, elle ajouta à ses titres de princesse d'Orange et de comtesse de Nassau celui de dame et baronne de Montfort et de Cuiseaux. Amélie de Nassau a été l'objet d'une légende invraisemblable, maltraitée par son mari, elle se serait suicidée à l'annonce de la mort de son père en se jetant d'une tour et se réincarna en une biche blanche. MAILLARD de CHAMBURE, « Notices sur les anciens châteaux du département de la Côtes-d'Or : château de Montfort, canton de Montbard, arrondissement de Semur », *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres*, 1830, p. 85-92. Mais voilà Amélie avait deux ans à la mort de son père et survécut à son époux, ânerie inventée par les catholiques en veine d'imagination.

<sup>6</sup> Lettre d'Amélie de Nassau à Constantijn Huygens du 28 novembre 1651. Jacob-Adolf WÖRPER, *De Briewisseling van Constantijn Huygens (1608-1687)*, Rijks geschiedkundige publicatie, 's-Gravenhage, 1911-1917, 6 vol, tome V, Lettre N° 5192.

<sup>7</sup> Koninklijk Huis Archief, Inv. A 11, XVII H-1.

mandés moy d'où elle peut retirer des commodités pour s'entretenir dans la grandeur qu'il font et avec quel train elle vous est venu trouver. Que j'ay de pitié d'elle quant je me représente son exsil et l'état déplorable du pauvre Palatinat. Je m'assure que vous avés bien jetté des larmes ensemble sur ce sujet mon coeur. Je croy que vostre séjour à Pougues n'aura pas esté lon et que vostre séparation vous aura esté bien fâcheuse, mais les contantemens en ce monde ne sont pas de durée »<sup>8</sup>.

Le 8 août 1628, Amélie rédigea son testament, acte qui est conservé dans les Archives de la Maison royale d'Orange-Nassau à La Haye<sup>9</sup>.

Ayant appris que sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, malade, s'était retirée au mois de juillet 1631 au château de La Mothe que possédait leur frère le prince d'Orange à Châteaurenard, Amélie vint l'y rejoindre avec son pasteur Jean Compérat<sup>10</sup>. Elle était à son chevet avec la maréchale de Châtillon et Mme de Loudrière lorsque Charlotte-Brabantine décéda le 19 août 1631 sur les trois à quatre heures du matin<sup>11</sup>. Compérat rédigea un récit de la mort de la duchesse douairière de La Trémoille qui ne nous est parvenu.

### ***Les lettres d'Amélie aux La Trémoille.***

Le Fonds La Trémoille conserve aux cotes 1 AP 340 et 341 168 lettres d'Amélie de Nassau et deux lettres de son époux Frédéric-Casimir. A la cote 1 AP 340 sont réunies dans un premier registre 84 lettres d'Amélie allant du 25 février 1596 au 14 août 1613 et à la cote 1 AP 341 dans un second registre 84 de ses lettres allant du 12 septembre 1613 au 8 novembre 1628<sup>12</sup> et deux lettres de Frédéric-Casimir des 16 juillet 1622 et 7 août 1622 (1 AP 341/169 et 170). Sur les 84 lettres d'Amélie que contient ce second registre une dizaine sont sans millésime. Il m'a fallu y rechercher les faits permettant de les dater et ensuite de les classer. A ma connaissance sur cet ensemble de lettres de Louise-Juliane seulement quatre ont été publiées<sup>13</sup>. C'est donc à nouveau un corpus inédit que le lecteur va découvrir ici.

La majorité des lettres d'Amélie de Nassau conservées dans les deux registres du Fonds La Trémoille sont adressées à sa sœur Charlotte-Brabantine. Ces registres comptent également trois lettres à son neveu Henri de La Trémoille et une lettre à sa nièce Charlotte de La Trémoille.

### ***Les lettres d'Amélie à son neveu le prince palatin***

La Bibliothèque de l'Université d'Heidelberg conserve une série de dix-neuf lettres d'Amélie à son neveu Frédéric Palatin (van der Pfalz), le futur roi de Bohême, qu'elle écrivit en 1603, 1604 et 1605<sup>14</sup>. Si la première lettre paraît avoir été écrite en 1603, les autres furent écrites pendant le premier séjour du prince à Sedan. Il arriva dans cette ville le 7 février 1604 avec sa tante Elisabeth et plusieurs de ses serviteurs dont son précepteur français Monsieur Colbe<sup>15</sup>. Il retourna au mois de février 1606 à Heidelberg.

---

<sup>8</sup> Archives nationales, 1 AP 336/404.

<sup>9</sup> Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII H-1.

<sup>10</sup> Lettre d'Amélie de Nassau à André Rivet du 22 octobre 1631. Koninklijk Huis Archief, A 11 XVIII.

<sup>11</sup> Louis-Charles de LA TRÉMOILLE, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, Nantes, 1890-1896, 5 vol, tome IV. Inventaire après décès de Charlotte de La Trémoille, duchesse douairière de La Trémoille, p. 47-48.

<sup>12</sup> Date à laquelle les lettres à Charlotte-Brabantine n'étaient plus conservées dans le chartriers des La Trémoille parce qu'elle ne venait plus à Thouars à la suite de la conversion au catholicisme de son fils.

<sup>13</sup> Quatre lettres d'Amélie Secunda à Charlotte-Brabantine ont été publiées par Elizabeth C. GOLDSMITH et Colette H. WINN, *Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVIe au XVIIIe siècle*, Honoré Champion, Paris, 2005., p. 153-154-155, 159-161, 165-167, 175-177.

<sup>14</sup> Les lettres d'Amélie de Nassau à son neveu conservées au Codex Palatini Germanici 8, *Sammlung von Briefen und Urkunden* ont été numérisées et sont consultables sur le site informatique de la Bibliothèque de l'Université de Heidelberg. Leur transcription a été effectuée entre le 1<sup>er</sup> et le 3 juillet 2008.

<sup>15</sup> Peter BILHÖFER, *Nicht gegen Ehre und Gewissen. Friedrich V, Kurfürst von der Pfalz – der Winterkönig von Böhmen*, Eigenverlag Rhein-Neckar-Kreis, Heidelberg, 2004, p. 28.

Cette série de lettre fait apparaître un autre facette de la personnalité d'Amélie, à la petite sœur, se substitue la petite tante, jouant le rôle de mère de substitution auprès de son neveu. Frédéric semble dans un premier temps n'avoir été guère enclin à écouter son oncle le duc de Bouillon. Dans ses lettres, Amélie tance vertement son neveu et le menace de recevoir les foudres de ses parents s'il ne se conduit pas mieux. Pour l'inciter à progresser, elle suscite son émulation en lui faisant part des progrès de ses deux sœurs aînées à apprendre le Français. Elle lui donne aussi régulièrement des nouvelles de son frère cadet Maurice, un enfant maladif qui mourut au printemps 1605 et de son plus jeune frère Ludovic.

Une partie des lettres d'Amélie de Nassau sont datées, encore n'indiquent-elles souvent que le jour et le mois et pas l'année. Les mentions du petit prince Maurice, mort au début du mois d'avril 1605, permettent de discerner si elles sont de 1604 ou de 1605. La mention d'un petit cousin à Sedan établit que cette lettre est postérieure à la naissance de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne le 22 octobre 1605.

### ***Lettres d'Amélie à d'autres correspondants***

Le Fonds Rohan-Bouillon de France ne conserve pour les années 1593-1628 aucune lettre d'Amélie à sa sœur Elisabeth et seulement trois de ses lettres à son beau-frère le duc de Bouillon, datées des 31 janvier 1606, 17 avril 1608 et 7 mai 1619<sup>16</sup> modestes vestiges d'une correspondance qui dut être plus conséquente que nous avons fait figurer dans notre édition.

Les archives de la Maison Royale d'Orange-Nassau à La Haye conservent deux lettres d'Amélie à son frère Maurice datées du 22 mars 1621 et du 8 février 1622 que nous également fait figurer dans notre édition. Correspondance qui ne dut guère être conséquente considérant le peu d'empressement de Maurice de Nassau à écrire.

### ***Amélie Secunda, la scriptrice***

Avant d'entreprendre cette transcription d'Amélie de Nassau nous ne connaissions de sa vie que les étapes marquées par des naissances, des mariages et des décès. C'est à dire sa naissance en 1585, la mort prématurée de sa mère en 1582, puis celle de son père assassiné en 1584, le fait qu'elle ait été élevée par sa belle-mère Louise de Coligny jusqu'en 1593 puis à partir de cette date auprès de sa sœur aînée, Louise-Juliane après le mariage de celle-ci, son mariage en 1616 à un âge tardif, la naissance de trois fils en 1617, 1619 et 1622, deux d'entre eux moururent à un jour et à un an. La mort de son mari en 1645, le mariage de son fils, Frédéric-Louis, deux mois plus tard, les naissances de ses petits enfants, enfin sa mort en 1657.

La transcription de ses lettres nous fait connaître sa vie de femme avec ses attentes, ses espoirs, ses joies, ses déceptions, ses drames, notamment le chagrin que lui causa la mort de deux de ses petits garçons. Amélie a une habitude précieuse pour un historien par l'abondance de faits qu'elle délivre sur les membres de sa parenté, et en premier lieu sur ses soeurs.

Conformément aux exigences de civilité et pratique épistolaire de son temps, Amélie dans ses lettres à sa sœur loue les qualités de celle-ci jusqu'à l'hyperbole<sup>17</sup>. A partir de 1605, elle abandonne la formule :

Vostre très humble et obéissante  
seur à vous faire service.

Amélie de Nassau

pour une rédaction plus intime sans formule de politesse.

### ***Charlotte-Brabantine, la lectrice***

---

<sup>16</sup> Archives nationales, 273 AP 179. Suzanne d'HUART, *Archives Rohan-Bouillon*, SEVPEN, Paris, 1970, p. 116.

<sup>17</sup> Bernard BRAY, « La louange, exigence de civilité et pratique épistolaire », *XVIIe siècle*, avril-juin 1990, N° 167, 42<sup>e</sup> année, N°2, p. 135-153.

Comme il se doit les lettres d'Amélie contribuent à nous faire découvrir des nouveaux faits touchant la vie de la destinataire des lettres Charlotte-Brabantine de Nassau<sup>18</sup>, femme pluriel s'il en est, sachant imposer son autorité. L'on ne peut que regretter qu'aucune de ses lettres à Amélie n'ait été conservée.

Les lettres d'Amélie sont des pièces supplémentaires à la construction de l'image idéalisée de Charlotte-Brabantine de Nassau et l'on peut faire les mêmes conclusions que pour les lettres que lui adressa sa sœur Elisabeth<sup>19</sup>.

### ***Elisabeth, l'intermédiaire***

La seconde figure de cette correspondance, Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, servait d'intermédiaire privilégié pour l'expédition du courrier entre ses sœurs. Sedan est à 367 km de Heidelberg, à 551 km de Vitré et à 591 km de Thouars, à l'exception du cas où Charlotte-Brabantine de Nassau résidait à Paris distant de 246 km de Sedan, les nouvelles circulaient plus rapidement entre Elisabeth et ses sœurs Louise-Juliane et Amélie, qu'entre Charlotte-Brabantine lorsque celle-ci était à Thouars ou à Vitré.

Nous connaissons Elisabeth de Nassau par ses lettres à sa sœur Charlotte-Brabantine, à son époux et à ses enfants conservées notamment dans les Fonds La Trémoille et Rohan-Bouillon publiées sur notre site<sup>20</sup>. Personnalité complexe, émotive, bonne épouse, modèle pour ses filles, mais ne sachant lâcher ses fils. Les lettres d'Amélie contribuent à éclairer d'autres facettes de sa personnalité.

### ***Louise-Juliane, la bonne princesse***

Louise-Juliane après son mariage en 1593 avec l'Electeur palatin Frédéric IV prit avec elle sa sœur Amélie et joua le rôle de mère de substitution, continuant à veiller sur elle après son mariage. A la suite de l'occupation du Palatinat, elle dut chercher un refuge à Berlin ce qui entraînera leur séparation définitive.

Personnage bienveillant, Louise-Juliane de Nassau a été l'objet d'une biographie par Frédéric Spanheim, l'année suivant son décès<sup>21</sup>. Nous avons transcrit ses 190 lettres à Charlotte-Brabantine<sup>22</sup> ainsi que ses lettres à son beau frère le duc de Bouillon et à sa sœur Elisabeth conservées dans le Fonds Rohan-Bouillon<sup>23</sup>. Les lettres d'Amélie à Charlotte-Brabantine viennent en complément des lettres de sa sœur.

### ***Catherine-Belgica, la bonne comtesse.***

---

<sup>18</sup> La correspondance d'Amélie nous apprend ainsi que Frédéric de La Trémoille le dernier fils de Charlotte-Brabantine n'était pas né, comme nous le pensions en 1602, mais à la fin de l'année 1603. Fait qui fait comprendre combien les correspondances entre les dames d'Orange-Bourbon sont les pièces d'un vaste puzzle s'imbriquant les unes dans les autres.

<sup>19</sup> Cf. sur ce point l'analyse d'Eugénie PASCAL, "La lectrice devenue scriptrice. Lecture épistolaire dans les réponses d'Elisabeth à Charlotte-Brabantine de Nassau", in Isabelle BROUARD-ARENDS (dir), *Lectrices d'Ancien Régime*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2003, p. 409-418.

<sup>20</sup> Avant cette édition existait une édition partielle de Paul Marchegay publiée en deux parties dans les Bulletins de la Société d'Histoire du Protestantisme Français de 1866 et 1874. L'on ne peut que s'interroger sur le fait que cette série de lettres soit restée si longtemps sans publication.

<sup>21</sup> Frédéric SPANHEIM, *Mémoires sur la vie & la mort de ... princesse, Loyse-Juliane, électrice Palatine, née princesse d'Orange, &c. Contenant un abrégé de quelques évènements notables de nos temps, & de divers mystères qui s'y sont passez*, Jean Maire, imprimeur à Leyde, 1645.

<sup>22</sup> Conservées aux cotes 1 AP 337 et 338 en deux registres les lettres de Louise-Juliane vont du 13 mai 1595 au 6 septembre 1628.

<sup>23</sup> Les lettres de Louise-Juliane à sa sœur Elisabeth sont au nombre de 45 allant du 21 janvier 1617 au 15 avril 1642. Le Fonds Rohan-Bouillon conserve également 44 lettres de Louise-Juliane au duc de Bouillon allant du 19 avril 1608 au 23 août 1620. Suzanne d'HUART, *Archives Rohan-Bouillon*, SEVPEN, Paris, 1970, p. 116 et 118.

Amélie dans ses lettres donne régulièrement des nouvelles de sa sœur Catherine, la comtesse de Hanau et explique pourquoi si peu de ses lettres sont conservées dans le Fonds La Trémoille. A la différence de ses sœurs Louise-Juliane, Elisabeth, Charlotte-Brabantine et Amélie, Catherine n'avait pas reçu une éducation dans la langue française, mais une éducation en langue allemande sous l'égide de sa tante Catharina de Nassau, comtesse de Schwarzenburg.

Dans sa lettre du 2 avril 1608, Amélie écrit à Charlotte-Brabantine que Catherine :

« me commande vous supplier chère Dame luy pardonner si elle ne vous faicts ses remercimants elle mesme. Vous savez bien le peu de François qu'elle saict, cela donc l'excusera si vous plaict ».

Dans une autre lettre datée du 20 septembre 1614, Amélie revient encore sur ce sujet, soulignant combien Catherine regrette de ne pouvoir dire à Charlotte-Brabantine qu'elle l'aime et honore :

« ... elle est, comme vous savez, une parfaitement bonne seur, qui desplore souvant que la langue luy manque pour vous en povoir donner les assurance[s] qu'elle désireroit, mais elle se promet de vostre bonté que vous n'en doutez et que vous l'aurez et tout son petit peuple tousiours pour recommandée ».

Pour cette raison Amélie était l'intermédiaire obligé de Catherine auprès de ses sœurs Elisabeth et Charlotte-Brabantine. Quant Catherine ne pouvait recourir au service de sa sœur cadette, elle usait de la plume de l'un de ses secrétaires.

### ***Flandrine, la religieuse***

Amélie dans ses lettres à sa sœur Charlotte-Brabantine fait parfois état de Flandrine, la seule des six filles de Guillaume de Nassau et de Charlotte de Bourbon-Montpensier à avoir été élevée dans la Religion catholique, qui devint religieuse et abbesse de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. C'est une personnage bien connu<sup>24</sup>. Paul Marchegay dès 1872 a publié ses lettres conservées à la cote 1 AP 339 dans le Fonds La Trémoille<sup>25</sup>, le lecteur trouvera sur notre site ses lettres à sa sœur Elisabeth conservées dans le Fonds Rohan-Bouillon. Amélie à l'encontre de ses autres sœurs manifeste un sentiment d'hostilité à son encontre fondé sur leur différence de Religion.

### ***Philippe-Guillaume, Maurice et Frédéric-Henri***

Amélie avait des relations distantes avec ses trois frères : Philippe-Guillaume en raison de sa Religion, Maurice tout à ses fonctions de stadhouder et près de ses sous, n'était guère disposé à écouter les doléances financières de ses soeurs. Frédéric-Henri, plus jeune, plus malléable, céda semble t-il, lors de sa prise de pouvoir aux requêtes de sa sœur Charlotte-Brabantine venue à La Haye, puis plus tard aux demandes de sa sœur Elisabeth touchant la carrière de son fils aîné de celle-ci Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, alors qu'il ne s'intéressa guère à son fils cadet Turenne. Touchant Amélie, Frédéric-Henri, malgré les renonciations de celle-ci ne lui versa ses rentes qu'avec parcimonie et ne favorisa guère la carrière de son neveu Frédéric-Louis Palatin-Landsberg. Il est vrai qu'il avait un état à diriger et qu'à son avis Frédéric-Louis n'avait peut-être pas les qualités requises pour recevoir un régiment<sup>26</sup>.

### ***Louise de Coligny, la princesse douairière d'Orange***

Louise de Coligny, la belle-mère d'Amélie, l'éleva avec ses sœurs aînées dans sa petite enfance. Ses lettres à Charlotte-Brabantine de Nassau ont été publiées dès 1872 par Paul Marchegay dans le Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme et ont été rééditées en 1887 avec des

---

<sup>24</sup> Cf. La mise au point dont elle est l'objet dans Edmond-René LABANDE, " Histoire de l'Abbaye Sainte-Croix de Poitiers ", *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4ème Série, Tome XIX, Années 1986-1987, p. 271-305.

<sup>25</sup> Paul MARCHEGAY, " Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille, sa sœur ", *Archives historiques du Poitou*, Tome I, 1872, p. 203-296.

<sup>26</sup> Notons que ni P. J. BLOK (1924), ni J. J. POELHEKKE (1978), ni J. G. KIKKERT (1986) dans les biographies qu'ils consacrent à Frédéric-Henri ne disent mot sur l'accord qu'il conclut avec ses sœurs.

compléments par Léon Marlet<sup>27</sup>. Jules Delaborde lui a consacré en 1890 une biographie<sup>28</sup>. Elle est considérée comme une figure féminine marquante dans l'histoire du protestantisme français, établissant un réseau d'alliance par les mariages de ses belles-filles et en étant l'interlocutrice privilégiée d'Henri IV<sup>29</sup>, mais l'historiographie néerlandaise donne d'elle une image plus nuancée, voyant en elle surtout un agent de l'influence française aux Provinces-Unies, et l'on notera qu'elle ne jouera un rôle que dans les mariages d'Elisabeth et de Charlotte-Brabantine. L'on remarquera par ailleurs que son fils unique éluda toute ses propositions de mariages et ne se décida à convoler après sa mort, qu'à la suite des injonctions que son frère Maurice – célibataire impénitent vivant maritalement - lui fit sur son lit de mort.

### ***Pourquoi ces lettres n'avaient pas été publiées ?***

#### ***Ni Shakespeare, ni Freud.***

Les correspondances sont des textes mouvant, reflétant les sentiments de personnes réelles et non d'abstractions. Elles présentent la vie telle qu'elle était et non comme tel ou tel historiens voudraient qu'elle ait été pour étayer leurs thèses.

Comme dans les éditions intégrales des lettres d'Elisabeth et de Charlotte-Brabantine de Nassau et des correspondances des pasteurs contenues dans le Fonds Rivet (les frères Rivet, Drelincourt, de Langle,...) en dehors des faits attendus, les lettres d'Amélie Secunda mettent en évidence les tensions existant entre les membres de leurs familles respectives, tensions entre parents et enfants, entre frères et sœurs. Louise de Coligny, Elisabeth et Charlotte-Brabantine de Nassau aux yeux d'un tiers furent des femmes admirables, mais elles étaient des mères étouffantes pour leurs fils. Frédéric-Henri de Nassau trouva d'ailleurs en son frère aîné Maurice un substitut de père.

Les lettres d'Amélie nous font partager le destin de la plus jeune d'un groupe de six sœurs, et révèlent les combats qu'elle dut conduire à l'intérieur de sa famille pour avoir un mode de vie satisfaisant, lutte qu'elle mena contre ses frères les princes d'Orange avec l'appui de ses sœurs. Cette lutte mettant à mal de grandes figures de l'histoire néerlandaise comme Maurice de Nassau<sup>30</sup> et à un moindre degré son frère cadet Frédéric-Henri de Nassau, n'intéressait pas et c'est la raison probable pourquoi elles n'ont pas été publiées, rappelant trop les conflits existant à l'intérieure de familles ordinaires. Opposition frère-sœur, opposition homme-femme, mais aussi opposition entre nations Pays-Bas contre France, Maurice de Nassau représentant la quintessence de la nation néerlandaise, alors que les filles de Charlotte de Bourbon-Montpensier symbolisent l'influence française.

### ***Etablissement de l'Édition***

Amélie de Nassau a une écriture plus petite, moins inclinée, plus facile à lire que celle de sa sœur Louise-Juliane. Comme beaucoup de gens de cette époque, elle employait indifféremment un c pour un s ou vice versa, écrivant ainsi : resu au lieu de reçu, Cedan au lieu de Sedan, j'ai utilisé la graphie moderne. J'ai aussi doublé les c, l, m, n, p, r, s, t, ... conformément à la graphie moderne.

Pour faciliter la compréhension des lettres d'Amélie Secunda de Nassau, j'ai mis les accents et une ponctuation. Je les ai également organisées, dans la mesure du possible, en paragraphes. Les passages que je n'ai pu encore déchiffrer sont identifiés par >>>>.

---

<sup>27</sup> Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, 1<sup>ère</sup> édition, Paris, 1887, Slatkine reprints, Genève, 1970.

<sup>28</sup> Jules DELABORDE, *Louise de Coligny, princesse d'Orange*, 1890.

<sup>29</sup> Simon HODSON, « The power of female dynastic networks : a brief study of Louise de Coligny, princess of Orange, and her stepdaughters », *Woman's History Review*, volume 16, issue 3 July 2007, p. 335-351.

<sup>30</sup> Théodore Van Deursen dans sa récente biographie de Maurice de Nassau ne dit rien des tensions avec ses demi-sœurs en des problèmes liés au mariage en 1597 de sa sœur Emilia avec le prince Emmanuel de Portugal. Théodore van DEURSEN, *Maurits van Nassau. De Winnaar die faalde*, Uitgeverij Bert Bakker, Amsterdam, 2000, p. 161-164.

Amélie de Nassau dans ses lettres dresse une véritable chronique mondaine de la société nobiliaire allemande dans le premier XVIII<sup>e</sup> siècle. Les nombreuses généalogies des familles allemandes figurant sur INTERNET m'ont permis de me retrouver dans ces familles liées entre elles par de multiples liens de parenté.

\*

Les deux lettres d'Amélie de Nassau à son frère Maurice ont été publiées avec l'aimable autorisation de S. M. la Reine Beatrix des Pays Bas.

**1593-1601** *Pendant ces années les lettres d'Amélie à sa sœur Charlotte-Brabantine sont peu nombreuses. Elles présentent par ailleurs l'inconvénient de ne pas être millésimées. Pour les classer nous avons tenu compte de l'écriture malhabile d'Amélie au début qui s'affirme par la suite et aussi du fait qu'elle écrit Amélia dans ses premières lettres. La mention des enfants de Louise-Juliane, des mariages de ses sœurs permet aussi de proposer une date et de les ordonner.*

1

2 décembre 1593(4) – Sans lieu  
à Charlotte-Brabantine de Nassau<sup>31</sup>

Madamoyselle ma seur /5/<sup>32</sup>, je suis bien marrie de quoy je pense qu'il y a beaucoup des lestres que vous nous avez escrit perdu, car par les dernières que vous m'escrivez, qui sont du 12 de novembre, vous me mendés que, depuis que le laquais de Madame l'Electrice est revenu, vous nous avez bien escrit quatre fois et nous n'an n'avons point reçu qu'une ou deux fois, de quoy je suy bien en paine . J'espère que Monsieur de Nassau ne se plindra plus, car je luy est escrit. C'estoit un soir bien tart et j'avois si envie de dormir que je ne savoy ce que je faisois. Touchant les presant, ce n'est je say bien pas la faute de Madame l'Electrice, chère seur, de quoy elle ne vous a point donné plutôt delivrée mes au marchant qui a de l'ariant pour vous en faire.

Vous me mendez aussi que vous n'avez pas tant de dicrétion de savoir si le cerf que le Lentgrave m'a donné s'il est de chair ou d'or. Je vous diray ce qui en est : il est d'or. Nous estions à la chache qu'en vous me m'en dite que je mi ma robe de satin yncarnat et je n'avoy aporté /2/ qu'une robe, de sorte que je ne l'ay peu faire et en suis bien marie. Je vous prie de me mender si Monsieur de La Rivière est encore an Holande ou s'il est retourné à Sedan et si La Porte demeure à La Haie ou à Leayde.

Je vous prie très chère seur de m'aimer tousiour bien et vous assurer que je seray jusques au tombeau,

Vostre humble et obéissante seur  
à vous faire service.

Amélia de Nassau A<sup>33</sup>. X.

Ce 2 de dessembre au nouveau setile.

Je vous prie de baiser les mains de ma part à ma seur Ysabelle et luy prier qu'elle m'escuse que je ne luy escrit point et ne vous prie d'en dire de même à mon petit frère mon serviteur et mami Tondorf vous baise bien humblement les mains.

Je vous prie /MG1P/ de faire mes recommandacions à Servalé, à Viliers, à damme Filipe, à ma mère Janne, à Sara, à François et à tous ceux que je conoy et vous prie dire à Setrale que je l'ayme bien et que je luy escriray le plutôt que je pourray. Marie vous baise biens humblement les mains.

---

<sup>31</sup> L'écriture malhabile de cette lettre nous fait présumer qu'il s'agit d'une des premières lettres d'Amélie.

<sup>32</sup> Ce numéro reprend celui de l'image .jpg sur le CD-Room des lettres d'Amélie de Nassau.

<sup>33</sup> Le sigle qu'use Amélie est fait de deux A inversés que nous n'avons pu reproduire.



*Sur un des plis de la lettre figurent les mentions suivantes :*

\$  
\$ \* S excusa        et        \$ X \$ s'excusa  
\$

Archives nationales, 1 AP 340/2

2

Sans date – Sans lieu  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Mademoiselle ma chère seur, je m'estonne fort de ce que nous n'avons point de vos nouvelles. Je crains que vous nous orez escrit avec le coffret de Monsieur Tondorf et je crains que nous ne l'orons pas si tost. Il me tarde fort que nous ne l'oyons pour faire ma robe de crespè pareille à la vostre. Vous vous pourriez aussi plaindre de ce que vous n'avez pas aussi des nostres, mais, certes, ce n'est pas à nous la faute, car il y a longtemps que Madame l'Electrice vouloit escrire, mais nous avons esté à la chase du persangelier qui en a esté cause. Ne pansez chère seur qu'encore que vous n'avez pas si souvant de nos lestre que ie désire bien que c'est par >>iance, car certes je n'ay garde d'oublier une personne que j'ayme avec tant d'affection que je vous fais. Je vousderois trouver les moyens propre à vous le faire paroître par effect il a 10 ou 12 jour [s] que Madame l'Electrice a envoyez son laquais devers Madame de Buillon, ma seur<sup>34</sup>. Il me tarde extrêmement qu'il ne soit de retour pour savoir de ses nouvelles, car il y a quelque temps que nous n'an n'avons pas eu. Je souhayte bien de jouir de la félicité donct vous iouisez de voir mon frère Monsieur le conte. Je vous prie chère seur de luy baiser bien humblement les mains de ma part et luy supplier qu'il me tienne tousiours en ses bonnes grâces. Tené moy aussi au vostres ma chère seur /MG1P/ et croiez que demeuray à perpétuyté chère seur,

Vostre humble et obéissante seur  
à vous faire service.

Amélia de Nassau \$ \$ \$ \$

Je vous supplie de baiser très-humblement les mains de ma part à Madame. Elle m'avoit commandé par sa dernière de faire ses baise mains à la seur de Monsieur l'Electeur ce que j'ay fait et elle m'avoit commandé de luy baiser les mains de sa part, ce que j'avois oublié [...] la haste que j'avois de vous prié de le faire. Elle vient encorre toute à cet heure de le me encore recommander et de vous faire aussy cet recommandation [...] /MH1P/. Madame l'Electrice m'a ausi commandé de vous faire se recommandations. Monsieur Tondorf m'a prié de vous baiser très humblement les mains de sa part comme aussi fait Marie.

Archives nationales, 1 AP 340/7

3

22 août 1595 – Frankenthal  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Mademoiselle ma seur, je ne doute pas que vous trouvez bien estonné d'estre à cest heure si seule veu tant de conpanie que vous avez eue estant en France. Plut à Dieu chère seur que je fussent auprès de vous pour vous ayder à passer le temps, tousjour je vous ferois bien un peu rire des contes que je vous ferois. Je panse qye mon serviteur sera bien tost auprès de vous s'il ne l'aye déia qui vous dira fort de nous nouvelles. Je l'ay prié de vous prier de ma part comme je vous prie encore une million de fois de me faire tant de bien que puisque je n'ay pas cest heur de vous voir que pour le moins j'aye vostre pourtaît.

J'ay esté bien marie, chère seur, de voir par celle que vous m'escrivez que vous vous estes porté mal et suis bien ayse de ce que vous vous portez à cest heure mieux. Je prie Dieu qu'il vous

---

<sup>34</sup> Cette mention d'Elisabeth de Nassau, mariée, établie que cette lettre est de 1595.

veille rendre vostre senté aussi bonne que je le désire de tout mon cœur. Mendez-moy, je vous prie, où ma seur, Madamoyselle d'Orange, est as cest heure et si elle encore auprès de Madame la contesse de Holoc.

Ma seur, nous sommes à cest heure à la chasse. Madame l'Electrice a lessé les deux petites à Haydelberg<sup>35</sup>, qui se porte[nt] fort bien, Dieu merci. Madame est devenue fort vaillante. Elle tire tousiour après les cerf. Elle vient toute as cest heure de partir pour aller à la chasse. Je suis demeurée icy, je n'y pren pas fort grant plaisir, je pense que c'est pour ce que je le vois si souvant. Adieu.

\$ X \$

Chère seur, aimez moy tousjour bien et /MG1P/ croyez que je le fais extrêmement et que il n'y a rien que je désire tant au monde que de vous voir. Chère seur je pense que je ferois bien comme mon peti frère. Je ne sorois parler de ioye. Adieu encore unne fois. Je demeureray toute ma vie chère seur,

Vostre humble et obéissante seur  
à vous faire service.

Amélia de Nassau

Je vous prie de baiser très humblement les mains de ma part à Madame et luy supplier de n'euser point d'escuse en l'endroit de moy et luy supplier bien humblement [...] très obéissante fille.

Je vous prie /MH1P/ de faire mes bien affectionné recommandation à Madamoyselle Daverli et la prier de croire que le où j'oray moyen de luy faire plaisir en quelque chose que je le feray tousjours de bien bon cœur et qu'elle s'asure que j'ayme fort sa fille. Marie m'a prié de vous baiser très humblement les mains de sa part.

A Franquedale, le 22 d'août /2/.

Chère seur je vous prie de m'envoyer la receptes des poudre que nous metion en Holande aux chaches de rosse et la quantité pour Madame l'Electrice.

Mandé-moy si vous plaist comme on nomme en François la bête. J'ay déjà oublié comme vous me l'aviez dict. *Io vi prego scrivier me que cet à dire falaci in francege bona sera.*

Je vous inportuneray tout ce soir. Mandé-moy sy vous plaist que cet >>>>> >>>> et aussy >>>>>.

Archives nationales, 1 AP 340/6<sup>36</sup>

4

1<sup>er</sup> novembre 1595 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madamoyselle ma chère Seur, j'ay esté bien en paine si ce n'eust esté que pansois bien que vous retardère à nous mender de vos nouvelles jusques au retour de Monsieur Tondorf qui m'a esté fort agréable pour avoir entendu par luy bien amplement de vos nouvelle[s]. Il m'a faict accroitre infinymment l'anvie que j'ay de vous voir. Il m'a dict que vous este devenue si grande, si belle qu'il ne vous a presque point reconnue. J'ay esté aussi bien ayse chère seur de ce que je vois que vous n'avez point oublié vostre pauvre seur Amelin, qu'il ne sauroit esprimer l'amitié qu'elle vous porte. Je vous remercie aussi des bons offre que me faicte et ne doute pas à vos bonnes volontez lesquelles me faites bien paroître.

Monsieur Cloiltre m'a aussi dit qu'il a veu là une petite malle et que me ferez ce bien de m'envoyer le patron de vos menche[s], comme aussi vous me le mendé et que vous m'envoirez un

<sup>35</sup> Louise Juliane l'aînée est née le 16 juillet 1594 et Catherine-Sophie le 10 juin 1595. Fait qui fait présumer que cette lettre est de 1595. L'on notera que deux mois après ses relevailles, Louise-Juliane de Nassau était suffisamment vaillante pour se livrer à la chasse aux cerfs.

<sup>36</sup> Cette lettre a été publiée par Elizabeth C. GOLDSMITH et Colette H. WINN, *Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVIIe au XVIIIe siècle*, Honoré Champion, Paris, 2005., p. 165-167.

menchon que je vous prie croire, chère seur, tienderay infinymment cher principalement venent d'une personne que je chérit et honore tent.

Madame m'a aussi fait cest honneur de m'envoier de si beau pendans d'oreille que j'ayme extrêm[me]ent. Elle a aussi envoieé de si jolis petite[s] fleurs au deus petite[s] princesse [s]. Ont diroit que l'énée sest bien qui viennent de si bonne main, car elle l'aime tant, que quent on luy donne, elle est ialouse quant ont y touche et ne le veut pas rendre, et trotte si jolimant que cet ung plaisir de la voir. Ils se porte[nt] tous deux fort bien, sinon que l'éné fait des dens qui est cause qu'il se porte mal. Je ne doutte nulement que vous ne désiré bien de la voir.

Plust à Dieu, chère seur, que nous pusions estre bien tost ensemble. Vous me mendez bien que vous l'espérez, mais vostre espérance /MG1P/ n'est pas encore venu à fin. Je vouderois que ce fust bientost. Asurés-vous chère seur / que rien ne pourra diminuer l'afaiction que je vous porte et que portera, chère seur, juque au tombeau

Vostre humble et obéissante seur  
à vous faire service.

Amélia de Nassau

A Haydelberc, ce premier de nauvanbre au vieux scstile.

Ma lestre est si mal escrite que je ne say si vous la pourrez lire. Excusez-moy, car il est tart. Je ne say ce que je fais. Encore que les autres / fois je ne le fais pas mieux. Adieu, chère seur, et bonsoir. Marye m'a prié de vous baiser les mains très humblement de sa part.

Je vous prie /MH1P/, chère seur, de faire mes biens affectionnées recommandations à Madamoyselle Daverly et à tous ceux que je cognoy. Je ne vous ay pas encorre mis au dessus de la lestre de non comme je l'ay tousiour accoutumé, pour ce que j'avois peur qu'on donneroit ma lestre à Mlle ma seur con appelle asset heure d'Orange. Je ne le fais pas pour ceste fois icy mais si après a savoir de Nassau. Excusez en moy. Adieu encore unne fois.

Archives nationales, 1 AP 340/1

5

25 février 1596 – Neumarkt<sup>37</sup>  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madamoyselle ma chère soeur, j'ay esté extrêmement ayse quant nous avons reçu vos lestre. Car certes nous estions fort en paine que nous n'en recevions point, mais nous sommes arrivé, Dieu merci, en bonne santé en ces pais, vous ne soriez croire comme les petites princesses ont esté si bonnes par les chemin. L'énée n'est de rien si ayse que quant elle est deors ; comme nous arivismes ici, ils eurent tous deux fort le rume et la tou et estoient fort deure, mais as cest heure, grâces à Dieu, ils se porte bien sont très jollie. Est le plus grand plaisir de les voir qu'il est possible.

D'ici nous sommes allée à Ambour et sommes derechef venu icy. Nous ne faisons qu'aller et venir. Je vouderoy que nous fusions derechef à Haidelberc. Je suis très ayse, chère seur, de l'assurence que vous me donne que l'elonnement ne sera cause de vous faire oublier vostre seur Amelin qui vous ayme de tout son cœur. Mendez-moy, je vous supplie, tousjours bien de vos nouvelles et de la venue de Monsieur le prince d'Orange mon frère<sup>38</sup>. Je pense que Madame la contesse de Holoc ma seur en sera bien ayse au commencement. Nous ne pouvions croire que le roy d'Espagne l'avoit mis hors de prison. Je pense que son intention n'est pas fort bonne mais j'espère que Dieu tournera tout en bien. Je ne say où la petite malle demeure. On avoit dict qu'elle estoit arrivée à Frenqufort, mais depuis nous n'en avons ouy passer. Je serois fort marie que cela fut perdu

---

<sup>37</sup> Neumarkt dans le Haut Palatinat.

<sup>38</sup> Philippe-Guillaume de Nassau (1554-1618) après avoir été retenu vingt-neuf ans prisonniers en Espagne, avait été libéré en 1595 pour diviser la maison d'Orange. Son frère cadet, Maurice, était le chef de famille et sa sœur Marie administrait ses domaines. En 1598, il obtint du roi d'Espagne la restitution de ses terres d'Orange. Désormais, prince souverain, il se heurta à son frère Maurice qui contrôlait les Provinces-Unies. Ce n'est pas avant 1609 que Henri IV parviendra à les réconcilier.

qui est de dens car j'aime extrêmement le menchon que vous m'envoiez, venent d'une personne qui met /marge gauche/ plus chère que moy mesme. Croyé le, je vous supplie, chère seur et que je suis et veut demeurer toute ma vie,

Vostre humble et obéissante seur  
à vous faire service.

Amélia de Nassau \$

La seur de Monsieur l'Electeur m'a commendé de vous aussi faire ses recommandation. Je vous supplie de baiser très humblement les mains de ma part à Madame et la remercier très humblement de l'honneur qu'elle me fait de se souvenir de moy et luy supplier de /2/ me continuer tousiour ses bonnes grâces et croire que je ne désire rien tant que de m'en rendre capable et ausi de luy faire très humble service.

Adieu, chère seur, ayez tousiour bien celle qui vous ayme infiniment. Marie m'a prié de vous baiser très humblement les mains de sa part et de vous asurer qu'elle vous est très humble servente. Adieu Adieu encor une mille lion de fois.

X A X X A.

A Neumarc, le 25 de feuvrier au vieux stille.

Archives nationales, 1 AP 340/4<sup>39</sup>

6

Sans date – Sans lieu

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Mademoyselle ma seur, je veux commencer ceste pour vous assurer de plus en plus de mon amytié et de l'entière et sincère affection que je vous porte et que je vous porteray jusque au tombeau. Plut à ce bon Dieu que je le vous pusse tesmoigner de bouche et que l'absence m'empesche de ce faire et principalement que les effets puent egaller ma bonne volonté. Ayez-moy tousiours bien ma chère seur, ayez tousiour en vostre belle mémoyre vostre seur Amélie qu'il vous chérit de tout son cœur qui vous contemple tousiour en esprit, et aussi Monsieur mon petit frère que dict petit, il est à cest heure si grant. Conservez-moy en ses bonnes grâces et leur escouler aucune fois une petit quar d'heure à parler de moy et ne permetez que l'eloignement cause que vous m'oubliez m'assurant tant en vostre bon naturel que je veux croire que ne le ferez jamais.

Faite les excuse à mon cher frère que je ne luy escrit pas, et baiser luy une millions de fois ses belles petites mains et son beau et cher visage de ma part et pource que je say que vous le faicte bien volontiers cela, faut que je vous en prie et aussi que je ne doute pas qu'il m'ayme bien mieux que vous le faciez que moy encore que je seroy présente et après vous avoyr faict ausi mays baise main, je demeureray à perpetuité,

Vostre humble et obéissante seur  
à vous faire service.

Amélie de Nassau

*Freilen* Cristine m'a commendé vous baiser les mains de sa part. Je vous prie de baiser très humblement les mains à Madame, luy supplier de me tenir tousiours pour sa très humblr et très obéissante fille. Monsieur Tondorf vous faict ausi ses très humble baise mains et ausi Marye [...].

Faictes /MH/ je vous prie, mes reco[mmandations] à tous ceux que je cognois et me mandez particulièrement de vos nouvelles mon cher cœur.

Archives nationales, 1 AP 340/9

7

28 juin 1596 – Amberg

---

<sup>39</sup> Cette lettre a été publiée par Elizabeth C. GOLDSMITH et Colette H. WINN, *Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVIe au XVIIIe siècle*, Honoré Champion, Paris, 2005., p. 153-154.

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madamoyselle ma seur, j'ay tousjours ung très grand contentement quent je reçois de vos lestre, estant par icelle assuré de la souvenance qu'avez de moy et de la continuation de vostre amitié que je tiens chère à l'égal de ma vie. Croiez le, je vous supplie, chère seur, et que l'elonnement n'aura jamay tant de puisence sur moy que de me faire oublier celle que j'ayme de tout mon cœur. Je suis très ayse que vous vous portez tous bien. Je prie Dieu qu'il vielle y mintenir bien long temps.

Je n'ay point de nouvelles à vous mender sinon ce que je ne doute pas que vous savez déià du mariage de ma seur Madamoyselle Catrine<sup>40</sup> avec Monseigneur le conte de Hanno. Je m'assure que vous en serez très ayse comme de ma part je le suis bien aussi et de ce qu'elle est si proche de Haydelberck. Je souhaite encor as cest heure plus di estre qu'aparavant encore que je l'ay tousjours bien désiré pour avoir plus souvent de vos nouvelles qu'ici encorre qu'en m'a depuis dict qu'il ne s'en faict que trois /marge gauche/ jours que nous ne puisons avoir aussi tost de vos lestres que à Haydelberg. Ecrivez nous donct, chère seur, car c'est le plus grand plaisir que nous ayons quen nous recevons de vos nouvelles. Je vous en assure chère seur et que je suis et et veux vous demeurer eternellement,

Vostre humble et obéissante seur  
à vous faire service.

Amélie de Nassau

A Ambour le 28 de iun au vieux scstile /2/.

Je vous prie, chère seur, de baiser très humblement les mains à Madame de ma part et luy supplier de m'onorer tousiours de son amitié et luy supplier bien humblement croire qu'elle n'en honoreras jamais personne que désire plus que moy d'estre si capable de le pouvoir mériter mon très humble service et obéissance que je luy doit et vous rendre jusque au dernier soupir de ma vie. Je vous prie aussi de baiser bien humblement les mains de ma part à mon frère Monsieur le conte et luy supplier de me continuer en ses bonnes grâce et avoir souvenance tousjours de moy. Je vous prie de faire mes recommandations à tous ceux que je connoy. Marie m'a prié de vous baiser très-humblement les mains de sa part.

Archives nationales, 1 AP 340/8<sup>41</sup>

8

24 janvier 1597 – Amberg<sup>42</sup>

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madamoyselle ma seur, je vous puis assurer que je n'ay si grand contentement que quan je reçois de vos lestre estant bien marye que nous n'en avons plus souvant mais je pense que la bonne compagnie que vous avez eu, en a empesché. Mon Dieu, chère seur, que je me suis souhaytée auprès de vous pour participer aussi de la joie d'avoir Monsieur de Boullion. Si nous estions si heureux d'avoir aussi, chère seur, ce contentement, je ne vous sorois exprimer l'envie que j'ay de vous voir et de vous certifier de bouche combien je vous ayme, chérit et vous porte de l'affection car je vous jure que vous n'avez seur qu'il le faict plus que moy et vouderois le pouvoir montré par effect combien je désire que mon service vous en rende tesmoygnage, mais puis chère seur tant d'heur ne m'est point destiné, prenez le bonne volonté pour les effect et croié que encore que le corps soit appesent de vous que l'esprit ne l'ait pas pourtant mais que je vous ay tousiour en mon âme.

Vous avez bien faict grande joye par le tabliée que vous avez envoyé à la petite princesse. Elle l'ayme tant. Elle n'ust point de cesse, il falu con luy mit et, certe, il est très beau, ne le seroit estre

---

<sup>40</sup> Catharine Belgica de Hanau épousera le 23 octobre 1596 Philippe-Ludwig de Hanau-Munzenberg. Fait qui fait présumer que cette lettre est de 1596.

<sup>41</sup> Cette lettre a été publiée par Elizabeth C. GOLDSMITH et Colette H. WINN, *Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVIe au XVIIIe siècle*, Honoré Champion, Paris, 2005., p. 154-155.

<sup>42</sup> Amberg dans le Haut Palatinat à l'est de Nuremberg.

davantage. Tous ceux /2/ en disent de mesme. Madame l'Electrice le tient bien cher. Elle ayme ceste petite extrêmement et dict qu'elle vous ayme encore plus voyant que vous ayez ce qu'elle ayme et luy en voyant cela si beau. C'est ausi le plus joli enfant qu'on pouroit voir. Madame luy en fait faire le remerciement en sa lestre<sup>43</sup>. Elle en est si esse et dict tousiour ma tante et ne parle point encore a>>ans maux entre lesquels elle dict fort bien ce mot et parle en son langage forts souvent de vous et monstre à son petit cœur combien elle ayme sa tanque et quan on luy demande pourquoy, elle prent son petit tablié, mais elle monstre que ce n'est pas cetuy-là mais qu'il est au cabinet de Madame qu'elle appelle maman. L'autre petite est ausi très jolye et ne lesse en rien surpacer la seur. C'est le plus grand plesir quent ils sont ensemble, ce que l'unne fait, l'autre le veut faire ausi : ils s'aiment infiniment. Le petit prince<sup>44</sup> devient fort grant et se lesse bien nourrir. Plut à Dieu que vous les visiez tous. Vous les aymeriez encore plus et voirez que ce que je vous dict est vray. Au Dieu que je serois ayse, et en attendant que Dieu me face ceste grâce, je vous demeureray éternellement.

humble et obéissante seur  
à vous faire service.

Amélie de Nassau

A Ambert, le 24 de janvier scstile vieux.

La Seur de Monsieur l'Electeur m'a commandé de vous faire ses affectionnés recommandation, Monsieur de Tondorf vous baise très humblement les mains et ausi Marye. Je vous prie de faire mes recomm[endations] à tous ceux que je connoy. N'oubliez point, chère, ce que Madame l'Electrice vous a mandé pour mes affaire, car j'en ay bien besoin.

Archives nationales, 1 AP 340/5<sup>45</sup>

9

30 septembre 1600 – Heidelberg

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame ma seur, je commenceray ceste en vous disant la joye extrême que nous avons en ce qu'il a à plû à Dieu donner derechef à Madame l'Electrice un beau petit prince jedy pacé le 25 de ce moys<sup>46</sup>. Mais Dieu nous modéra nostre joye, car elle fut extrémement malade et puis quant l'enfant fust né il estoit en si piteux estat qu'on le jugeoit plus tost mort que vif. Le S[e]igneur nous monstra toutfoix sa grâce en le fortifiant de façon que deux ou trois heure après il reprint unne couleur naturelle et à cest heure se porte tellemant que nous avons ocations d'en louer Dieu et le prier qu'il veille continuer de plus en plus à bénédiction. Ce de quoy je l'en supplie de tout mon cœur et qu'il vous veille Madame ma chère seur, donner avec tout contentement bien tost ung beau filx. Vous me mandiez par vostre dernière que vous en souhaytiez ung à Madame l'Electrice. Dieu a excausé vostre désir. J'espère qu'il exausera ausi le mien.

Je vous diray ausi comme j'ay esté tant ayse d'avoir entendu par ce jantilhomme que Monsieur vostre mary a envoyé icy des nouvelles de luy et de vous et de Messieurs vos anfans, mais chers neveux et nièce qui m'acroit infiniment l'anvie que j'ay de jouir de vos pressance qui seroit la plus grande félicité qui me pouroit ariver et ausi de pouvoir vous tesmoygner par le bien humble service que je vous dois et que je vous ay voué toute ma vie combien j'estime et tiens chère l'assurance qu'il vous plaist me donner par vos lestres de la continuation /2/ de vostre bel amyntiez

---

<sup>43</sup> En bas de la lettre de sa mère du 24 janvier 1597, la petite Louise-Juliane a écrit : « Ma chère tante, je vous remerci bien humblement du beau présan que vous m'avez envoyé, quan je seray plus sage, je vous randerai service ».

<sup>44</sup> Frédéric est né le 26 août 1596, ce qui fait présumer que cette lettre est de 1597.

<sup>45</sup> Cette lettre a été publiée par Elizabeth C. GOLDSMITH et Colette H. WINN, *Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVIIe au XVIIIe siècle*, Honoré Champion, Paris, 2005., p. 159-161.

<sup>46</sup> Le 25 septembre 1600, Louise-Juliane donna le jour à son sixième enfant : Louis-Guillaume qui mourut le 30 septembre 1600. Fait qui permet de dater cette lettre.

asurez vous, je vous supplie Madame ma seur du mien qui est réciproquemant entier en vostre endroit et le sera, aussi je vous proteste jusques à la mort.

J'ay veu par celle qu'il vous a plu m'escire de Lanqay<sup>47</sup> le contentemant que ce vous a esté de voir Madame de Buillon, ma seur, que je ne doute pas qui n'a esté extrême ayant esté long tamps que vous ne l'aviez veue. Croiez que je me suis bien souhayté auprès de vous pour avoir ceste mesme joye en jouissant de la présence de vous deux ensemble, vous assurant que encor que je suis pasente de corps que je ne le suis point d'esperit, mais que je vous ay si fermement enserré en ma mémoire que vous n'y sortirez jamais.

Quant aux nouvelles d'icy, je me remettray du tout au Sieur de Bouilly qui y a esté quelques jours et vous dira toutes les façon de ceste cour qui m'enpesche vous en faire redites et aynsi finiray mes mauvaix discours avec prières que me fasiez tousjours ceste faveur me conservera vos bonnes grâce et me tenir pour celle qui est et sera perpétuellement,

Madame ma seur,

Vostre très-humble et obéissante  
seur  
à vous faire service.

Amélie de Nassau

De Haydelberc, ce 30 septembre /3/.

Madame ma chère seur, il se sange si souvant avec le petit prince que je ne vous puis mander rien de certain, mais bien qu'il a esté si foible qu'on a esté contrint le batiser le 28 de ce moys. On l'a nommé Louys-Guillaume du no[m] du père de Monsieur l'Electeur et de feu Monsieur nostre père. Dieu luy face la grâce qu'il leur puisse ressembler. Je vous lese à panser en quelle tristesse nous avons tous esté et sommes encores, toutefois nous avons ocations de louer Dieu de ce qu'il l'a préservez sy miraculeusement jusque à cest heure de façon qu'il repose mieux qu'il n'a fait depuis qu'il est en ce monde. J'espère que le S[e]igneur exaucera nos prière et donnera telle ysue qu'il faict et congnoit estre pour nostre bien et salut. Il est redevenu ceste nuict si foible qu'il n'ay a point d'aparence qu'il le fera plus longue. Ce bon Dieu veille consoler Madame l'Electrice en ceste grande affliction.

Archives nationales, 1 AP 340/11<sup>48</sup>

10

20 septembre 1601 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame ma seur, je m'assure que les nouvelles que je vous mande vous seront très agréable et lourez Dieu avec nous de ce qu'il luy a plus donner à Madame l'Electrice un heureux accouchemant et la réiouir d'un beau petit prince le 8 de ce mois<sup>49</sup> qui se porte très bien. Elle commence a faire le mesme, mais au commencement elle s'est trouvé fort mal. Je panse que ca esté pource qu'elle eust quelque acez de fièvre devant qu'elle fust accouché. Son indisposition a esté cause qu'elle ne a pas plus tost faict participante de son contentemant. On batisera le petit prince le 28 du moys qui vient Monsieur l'électeur a derechef prié Messieurs nos deux frère[s] et aussi Messieurs les Estas d'estre parins. Cela me faict espérer la venue de Monsieur nostre junne frère là en ce pais, qui m'apportera s'il vient unne extrême joye comme vous pouvez bien juger, n'ayant veu depuis que je suis en ce lieu personne de sy proche. Croiez que nostre apsence me semble bien estre

---

<sup>47</sup> Lanquais au Périgord, dans l'actuel département de la Dordogne, est une terre que Henri de La Tour d'Auvergne avait hérité en 1588 de son cousin catholique Galliot de La Tour de Limeuil. Par deux lettres d'Elisabeth de Nassau nous savons qu'en cette année 1600, elle séjourna en cette terre. Cette lettre d'Amélie nous apprend que Charlotte-Brabantine la visita.

<sup>48</sup> Cette lettre a été publiée par Elizabeth C. GOLDSMITH et Colette H. WINN, *Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVIIe au XVIIIe siècle*, Honoré Champion, Paris, 2005., p. 175-177.

<sup>49</sup> Le 8 septembre 1601, Louise-Juliane donna le jour à son septième enfant : Maurice-Christian qui mourut le 8 mai 1605, fait qui permet de dater cette lettre.

extrêmement longue et que tout mon désir est de pouvoir une fois jouir de votre chère présence, priant ce bon Dieu de m'en faire la grâce et la volonté duquel il nous faut tous supmettre sachant qu'il ne fait rien que pour nostre bien encore que nous ne le connoissons point tousiours. Assurez-vous je vous supplie ma chère seur que cela me resioit infinymant de voir que l'elongnement n>>ent estre occation de vous faire diminuer l'affection qu'il vous plaist me porter m'en donnant tous les jours des nouvelles /2/ preuves et assurances par vos lestres que je n'en puis ni n'en veux nullement douter. Prenez donc aussi ceste ferme créance de mon amytié que je vous jure ne diminura jamais. J'ay entendu par vostre dernière que vous avez en comme une décharge. J'en suis très marye et autant je vous assure comme si c'estoit à moy mesme.

J'espère que à cest heure vous vous porterez du tout bien et que l'espérance que vous aviez eu d'estre groce continuera ce de quoy je prie Dieu de tout mon cœur et vous donner tout l'heur et prospérité que je vous souhayte de toutes mes affections.

Je vous ay mandé dernièrement ma chère seur, la cause pourquoy je ne vous puis envoyer mon pourtrait qui est la mesme ocation que Madame l'Electrice ne vous peut aussi encore envoyer le sien, ni celuy de Messieurs ses anfans, autremant elle l'euse déjà fait. Je ne fauderay pourtant de tenir la main aussi tost qu'on ora le moyen de vous le faire avoir et le mien aussi affin que vous voiez le désir que j'ay d'excecuter vostre volonté. Vous suppliant me faire ceste faveur de m'envoyer le vostre et celuy de Messieurs vos enfans mes chers neveu et nièce que ie chéris de tout mon cœur et plut à Dieu que j'usse le contentement de les voir et vous, comme a eu Mademoiselle nostre seur, la religieuse<sup>50</sup>, qui lui a été, je ne doute pas, beaucoup de félicité, et à vous aussi. Si j'estois si heureuse /3/ d'avoir la mesme ce me seroit je vous proteste le plus grand qui me seroit ariver en ce monde. Je panse qu'elle n'est point fort ellongnée à cest heure de vous, de façon que vous pourrés souvant estre l'unne auprès de l'autre. Je vous prie de me mander l'ocasion qu'elle est à cest heure à Sainte-Croix, et si elle y demeurera long tamps.

Mlle Cristine m'a commandé de vous baiser les mains de sa part et de vous assurer que encorre qu'elle ne vous a veue qu'elle ne laise pour cela de vous porter beaucoup de bonne volonté. Je vous supplie Madame ma seur de baiser les mains bien humblement de ma part à Monsieur vostre mary et l'asurer que je suis du tout à son service. Conservez moy en ses bonnes grâces et au vostres aussi et me croiez inviolablement,

Madame ma seur,

Vostre bien humble et obéissante  
seur  
à vous faire service.

Amélie de Nassau

De Haydelberg, ce 20 de septembre.

Monsieur de Tondorf /MG3P/ m'a prié de vous baiser très-humblement les mains de sa part et vous supplier luy faire cest honneur le tenir tousjours pour vostre bien humble serviteur.

Archives nationales, 1 AP 340/10

**1602** *Cette année est marquée par la conspiration du maréchal de Biron et du comte d'Auvergne. A la suite des dénonciations du Sieur de La Fin, Henri IV soupçonnait tous les grands de son royaume de vouloir comploter contre lui. Le Poitou et le Limousin s'agitant à la suite de la*

---

<sup>50</sup> Flandrine de Nassau, quatrième fille de Guillaume de Nassau et de Charlotte de Bourbon, née le 18 août 1579 à Anvers, elle fut élevée par sa tante Jeanne de Bourbon, abbesse de Jouarre et de Sainte-Croix de Poitiers. Elle abjura le 15 août 1588, prit le voile le 19 septembre 1590 et fit sa profession le 21 novembre 1593. Elle devint abbesse de Sainte-Croix de Poitiers le 25 juillet 1604. Elle mourut le 10 avril 1640. Flandrine de Nassau fut une des grandes abbeses réformatrices de Sainte-Croix. Cf. Edmond-René LABANDE (Dir), « Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4<sup>ème</sup> série, Tome XIX, Années 1986-1987, p. 271-305.



*pancarte pour l'imposition d'un sol par livre, il se rendit au printemps à Blois, Tours et Poitiers où il resta deux mois.*

*Henri de La Tour d'Auvergne après avoir séjourné à Sedan et Paris au début de l'année, avait retrouvé le 16 mai son épouse à Thouars puis avait rejoint la Cour à Poitiers<sup>51</sup>. Alors qu'il sollicitait son congé à Henri IV pour rejoindre sa femme à Turenne, le souverain l'interrogea sur les rumeurs de complots qui courraient et lui demanda " s'il n'en estoit pas comme les autres ". Bouillon répondit à cela " qu'il y avoit grand subject de mescontentement de ce qu'un seul commandoit à tous les estats du royaume, et que donnant ordre à ce poinct là, toute la délibération des seigneurs seroit aisée à appaiser, au reste ne demandant tous que le service de Sa Majesté "<sup>52</sup>.*

*Henri IV revint à Fontainebleau au mois de juin. Le 16 de ce mois, il fit arrêter le maréchal de Biron et le comte d'Auvergne pour conspiration avec l'Espagne. Si Biron fut exécuté le 31 juillet, le comte d'Auvergne fut libéré le 2 octobre. Il avait " bien purgé sa conscience " entre les mains du chancelier Bellière, de Sillery et de Rosny<sup>53</sup> et beaucoup de grands tremblèrent pour leur sécurité, notamment Claude de La Trémoille et Henri de La Tour d'Auvergne. Si le premier, poussé par son épouse, sollicita le pardon royal, le second, qui était alors à Turenne, n'agit pas de même. Il savait que le souverain le soupçonnait d'avoir voulu soulever tout le Limousin et les huguenots de France, aussi refusa-t-il de répondre à sa convocation adressée le 18 novembre et après avoir traversé tout le midi, en criant partout son innocence, rejoignit son beau-frère l'électeur palatin à Heidelberg. Là il obtint l'appuis des princes allemands et même de la reine d'Angleterre qui exprimèrent au roi de France leur surprise et incrédulité.*

11

25 mai 1602 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame ma seur, croiez je vous supplie que j'ay eu ung extrême déplaisir d'avoir entendu la longue et dangereuse maladie que vous avez eue et la perte d'un fils<sup>54</sup> qu'il avoit plus à ce bon Dieu vous donner, ne doutant point que ce ne vous aye esté beaucoup d'affeliction à laquelle je vous assure que j'ay participé avec bien du regret et serois encor en extrême paine de vostre santé si Monsieur de Bouron<sup>55</sup> ne nous eust assuré qu'elle estoit à ceste heure en fort bon estat priant le Seigneur qu'il vous le veuille conserver ausi heureux que je vous le souhaite de tout mon cœur.

Je me sens vous avoir, Madame, ma très chère seur un infiny d'obligation du soing et de la souvenance qu'il vous plaict tousiours avoir de moy et du regret que vous tesmoynez avoir eu de mon indisposition vous en remerciant une million de foix et autant humblemant qu'il m'est possible. Jr vous assureray que Dieu mercy je me prorte à ceste heur bien et espère qui continuera /2/ si s'est sa volonté. J'ay bien du désir d'avoir particulièrement de vos nouvelles et de cesles de vostre chère petite compagnie et encor plus d'envie d'estre si heureuse de jouir de vos chères présances qui me seroit un tel contentement que je ne pourois acez exprimer.

Monsieur de Buillon m'a donné l'espérance d'avoir ceste année celuy de le voir et Madame sa femme, ma seur. Plut à Dieu que cela se fit et que vous fusiez et Monsieur vostre mary de la partie. Ce que je souhaite infinymant, mais crains bien de n'avoir pour un coup tant de félicité.

Je croy que vous en orez bien eu si vous avez veu Monsieur le prince d'Orange nostre frère qui a esté auprès de vous, comme on nous a dict. Mandez-moy si vous plaict ce qui vous en semble

---

<sup>51</sup> Henri ZUBER, *Recherches sur l'activité politique de Henri de La Tour*, op. cit., tome II, p. 85.

<sup>52</sup> Pierre-Victor PALMA CAYET, *Chronologie septenaire, contenant l'histoire de la paix et les choses les plus mémorables advenues depuis la paix de Vervins (1598) jusqu'à la fin de 1604*, " Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France ", Ed. Michaud et Poujoulat, tome XIII, Didier, Paris, 1857, p. 182-183.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 206.

<sup>54</sup> Charlotte-Brabantine de Nassau a perdu le fils dont faisait état Amélie dans sa lettre du 20 septembre 1601.

<sup>55</sup> Gilles de Bourron était un homme de confiance de Claude de La Trémoille que celui-ci avait envoyé porter un message à l'Electeur Frédéric IV dont Amélie ne dit mot.

et si vous a tesmoygné beaucoup d'affection. Il a randu, estant en ce pais, Madame l'Electrice nostre seur si contente qu'elle ne sen ne peut acez louer.

Je regrette fort que je n'ay eu l'honneur de le voir, car j'estois alors à Hannau auprès de Madame nostre seur ; de qui je veux /3/ vous bien dire des nouvelles, car je pense que vous en avez encor moins que des nostres. Elle se porte très bien et ses enfans aussi. Elle est aussi riche que vous ayant un fils et deux filles<sup>56</sup>. La dernière a t-elle eu cest hiver et l'ay esté tenir au bastesme. Son aînée est fort jantille. Elle sait parler françois et allemant et ayt en cela plus savante que les petites princesse icy, qui ne savent que l'allemant<sup>57</sup>. Ils estudiant tous les jour et commencent à lire et escrire ce qu'il font acez bien pour leur âge et le petit prince aussi qui croit fort. Le plus jeunr petit prince se fait fort bien nourrir et est en fort bon point. Il monstre bien qu'il a une bonne nourrice et est en fort bon point. Il monstre bien qu'il a unne bonne nourrice. En voyant ceux-ci je panse aux vostre [s], lesquels je baise et ambrace unne millions de foix. Ce que je vous supplie de faire de ma part, vous assurant que je lais ayme chèrement pour l'amour de vous, que j'honore de toutes mes affections croiés-le je vous supplie et que je seray jusques au per de ma vie,

Madame ma seur,

Vostre très-humble et obéissante seur  
à vous faire service.

Amélie de Nassau

De Haydelberg, ce 25 de may sv 1602.

Monsieur Tondorf vous baise très humblement les mains et vous supplie le tenir tousiours au / ran de vos très humbles serviteurs. Sa femme m'a fort prié de vous supplier très humblement / de sa part de vouloir faire un œuvre de charité et prandre sa plus jeune seur auprès de vous, estan[t], Madame l'Electrice la dorière morte où elle estoit auprès. Elle espère que vous leur ferez cest honneur l'ayant promis à feu leur mère.

Archives nationales, 1 AP 340/12

12

9 septembre 1602 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, si j'avois souvant l'ocation de vous demander de vos nouvelles comme j'en ay le désir, vous ne seriez guère sans en aprandre, je vous en assure pour le contentement que je reçois de vous tesmoigner par mes lestres la souvenance continuelle que j'ay de vous comme de la seur que j'aime et honore plus que chose du monde. Croié lle, je vous supplie et me favorisez de la continuation de vos bonnes grâces laquelle je vous proteste estime et tiens chères à l'égal de ma vie n'ayant rien qui me resiouise tant que l'assurance que j'ay que gi ay bonne part, ne voulant douter qu'elle me sera tousiours conservée ce de quoy je vous en supplie et prandre la paine de me faire entendre vostre heureux estat<sup>58</sup>. Il me tarde bien d'en savoir, estant, me semble, bien long terme que je n'en ay rien apris. Je prie ce bon Dieu qu'il puisse estre tousiours tel que je le souhaite de tout mon cœur.

Quant à nous je vous diray que depuis mais dernières nous avons esté en extrême paine pour la grande maladie de Monsieur l'Electeur. Je ne doute point que vous n'aurez entendu et ausi sa gérison /2/ que nous n'usions osé espérer de quoy nous avons bien matière de louer ce bon Dieu et le

---

<sup>56</sup> Charlotte-Louise née le 10 août 1597, Philippe-Ulrich né le 2 janvier 1601 et Amélie-Elisabeth née le 29 janvier 1602. Catherine-Belgica avait eu également le 29 juillet 1598 une fille qui n'avait vécu que quelques jours. Philippe-Ulrich mourut le 7 avril 1604.

<sup>57</sup> Affirmation à noter contre l'affirmation que les enfants de Louise-Juliane ne connaissaient l'allemand.

<sup>58</sup> Charlotte-Brabantine de Nasau avait fait une fausse couche au début de l'année 1602, elle donnera le jour à un nouvel enfant à la fin de l'année 1603. Cet enfant aura pour parrain l'Electeur palatin et sera prénommé Frédéric comme celui-ci. Il portera le titre de comte de Laval.

prier qu'il veuille continuer ses bénédictions. Je vous assureray de la santé de Madame et de Messieurs ses anfans qui se font fort bien nourrir.

Madame la contesse de Hannau nostre seur nous est venu voir il y a quinze jours. Elle lesé toute sa petite troupe en bonne disposition comme vous entenderez par ses lestre [s]. Elle faisoit estat de partir ce matin, mais nous l'avons retenue jusque à demain que nous partons aussi pour aler chés le duc des Deux-Pons.

Il y a trois jours que nous avons eu des nouvelles de Madame de Buillon<sup>59</sup> nostre seur qui me mande aussi des vostres et de vostre petite compagnie, mes chers neveux et nièce. Elle m'ocmante le désir que j'ay de les voir veu qu'elle ne me les sait asés louer et Mademoiselle d'Orange, nostre seur, la religieuse. Mendez-moy, je vous prie, si elle a esté quelque tamps auprès de vous et si on n'auroit point moyen de la retirer de cest idolâtrie, que plut à Dieu que ce pu ce faire. C'est bien l'un de mes plus grands désirs. Si elle se tient à Po[i]tiers, comme je panse, vous aurez souvant ce contentement de vous voir.

Je souhaite infinymant que nous puissions /3/ jouir de tant de félicité que de nous voir l'un l'autre. Croiez que je languis du désir que j'en ay. J'avois tousiours espéré que Monsieur de Buillon et Madame vostre seur retourneroit à Sedan et que Monsieur vostre mary et vous seroient de la partie, mais je crois bien que ce ne sera encor de longtemps. En cependant, je vous suppliray tousiours que je ne soie point ellongnée de vostre belle mémoire et que j'aie ceste faveur d'estre conservée au bonnes grâces de Monsieur vostre mary à qui je baise bien humblemant le [s] mains et à vous ausi vous suppliant faire asuré estat de la vraie affection de quoy vous ayme et honore,

Madame ma chère seur,

Vostre bien humble et obéissante seur  
à vous faire service.

Amélie de Nassau

De Hayselberg, ce 9 de septembre 1602.

Archives nationales, 1 AP 340/13

**1603** *Henri de La Tour d'Auvergne avait rejoint à Heidelberg, l'électeur palatin Frédéric IV. Là, il demanda aux princes et aux villes allemandes, aux cantons suisses et même à la reine d'Angleterre d'intervenir en sa faveur. Au mois de février 1603, Charlotte-Brabantine de Nassau brava l'opinion publique en allant à Turenne assister sa sœur qui accoucha d'un garçon qui mourut au bout de quelques jours.*

*Considérant que l'affaire Bouillon risquait de disloquer le front de ses alliances traditionnelles et de favoriser la revanche espagnole, Henri IV renonça au printemps d'aller plus loin d'autant qu'il avait d'autres chats à fouetter<sup>60</sup>. Mais il gardait l'oeil sur Bouillon et son beau-frère La Trémoille.*

*Elisabeth de Nassau au mois d'août 1603 quitta Turenne où elle demeurait depuis six ans. Elle passa par Thouars et Saumur où elle rencontra Duplessis-Mornay et son épouse, puis se rendit à Heidelberg. Au mois de novembre son époux rentra à Sedan.*

*A la fin de cette année commence la série des dix-neuf lettres d'Amélie à son neveu Frédéric conservée à la Bibliothèque de l'Université de Leyde et qui prend fin le 28 décembre 1605, série qui vient heureusement compléter le petit nombre de lettres à Charlotte-Brabantine de Nassau parvenu à nous pour ces années.*

---

<sup>59</sup> Elisabeth de Nassau était alors à Turenne.

<sup>60</sup> Cf. Jean-Pierre BABELON, *Henri IV, Les tristesses de l'année 1603*, p. 896-901.

3 mai 1603 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame ma seur, j'espère que vous aurez reçu à ceste heure toutes nos lestres par où vous aurez aprins de nos nouvelles. Ceste-ci sera pour continuer de vous en dire et le désir que j'ay d'en entendre des vostres, car depuis celles que vous nous escriites de Turenne, nous n'en avons pas eue. Monsieur de Bouillon en reçut il y a quelques jours de Madame sa femme, que Dieu a bien affligée non seulement d'esperit, mais aussi de corps ayant esté tousiour malade depuis ses tristes couches. Vous l'avez bien soulagée, ma chère seur, car elle mande, après Dieu, n'avoir eu autre consolation que de vous. Je croy que vous la verrez bien tost, ne doustant pas la diligence qu'elle fera si Dieu luy donne santé de s'acheminer vers Sedan. Elle n'atant ce dict-elle que le commandemant de Monsieur son mary, ce qaiant déia fait je m'assure qu'elle ne sera point tardive de l'excecuter, que plut à Dieu ma plus aymée seur que passant par Touars, Monsieur vostre mary et vous princiés l'anvie de l'accompagner affin que nous puissions avoir ceste félicité de nous voir toutes ensemble. Pour ce faire, il fauderoit aussi que nostre bonne seur, la religieuse, y fust, mais hélas, je crin bien que cela sera impossible, mais de vous ce n'est point de mesme /2/. Je m'an donne quelque fois de l'espérance qui me resioit tant que feront donc si s'est avoir l'assurance et puis la vérité certes le contentemant en seroit extrême n'ayant chose en ce monde que je souhaite avec plus d'affection. Je vous le proteste, Madame, ma très chère seur que je prie ce mont et convie si c'est chose qui se puisse faire de prandre ceste paine de nous donner ceste joye. Pansez un peu au long tamps que nous sommes privés de vostre belle et chère présance. Je languis, je vous jure, d'envie que j'ay dens jouir.

Monsieur de Buillon m'a dict vous inviter aussi à ce faire. Il vous manders de ses nouvelles, qui est cause que je ne vous en ferez rédites qui est cause que je ne vous en ferez redictes seulement, je vous assureray de sa santé Dieu mercy et de une million d'honneur et de faveur qu'il me fait de quoy je ne suis digne je le confesse bien que de volonté je ne veux céder à personne du monde de luy estre plus parfaictemant aquisite que moy. Monsieur l'Electeur s'est trouvé quelque jours acez mal de façon qu'il a gardé le lict, mais il a commancé à se porter mieux. J'espère avec l'aide de Dieu qu'il sera bientost tout refaict.

Je voulois continuer ce propos comme le valet de chambre de M. de Buillon me vint dire que le Sr. de La Masure<sup>61</sup> estoit venu, qui vint ausi me donner vos lestres, et me dict bien de vos nouvelles. Croyez /3-32/, Madame ma chère Seur, que je puis avoir plus grandt contentemant, estant frustrée de celui de vous voir, que celui là que je resans quant j'en aprans de bonnes, louant Dieu de tout mon cœur de savoir Monsieur vostre mary, vous et tout vostre petit trésor en heureuse estat. Je le supplie vous y vouloir conserver chèrement et s'il est posible nous donner ceste félicité de jouyr de vostre belle et tant désirée présance. Vous ne m'an donnez point d'espérance, ma bien amée seur, mais le Sr. La Mazure m'en donne et puis Madame de Buillon nostre seur qui fera tout ce qu'elle pourra pour vous persuader de leuy tenir compagnie. Je me veux aussi assurer que si c'est chose qui se puisse faire vous ne lesserez passer une si bonne occation qui ne se pourra recouvrer d'un lonc tamps. Mon Dieu quelle joye et que je m'estimeroye heureuse si j'avois ceste félicité qui est aussi tout mon plus grand désir et de pouvoir me randre capable de vous tesmoyner par quelque bien humble service, combien je vous honore et chéry, à coy vous m'obligez infinymant, me faisant paroître vostre bel amytié en tant de sortes que je serois indigne d'estre ce que je vous suis si je ne reconnoissois en cela vostre trop bon naturel de désirer tant mon bien. Je tacherai toute ma vie de le mériter, si ce n'est d'effect ce sera pour le moins d'affection que je vous supplie d'accepter et croire qu'elle sera tousiours telle que l'aviez désiré de la personne du monde qui vous ayme le plus. La bonne volonté, que Monsieur de Bouillon me fait cest honneur me porter, fait qu'il loue ce qu'il ne le mérite nulemant, mais de vous chère seur il ne peut dire que ce qui est et ce que les effects en randent journallemant preuve.

On vous a fait le petit prince et princesse trop sages si vous les voiez vous cognoiteriez bien qu'il ne sont point plus cois que les vostres, car encore que en salle ils sont un peu arrestez quant ils sont à leur privés ensemble ils font beau ménage. Ils sont bien ayse que je leur /4-33/ ay dict que on

---

<sup>61</sup> Le Sieur de La Mazure était un des secrétaires et conseillers des La Trémoille.

les avoit loué. Il[s] m'ont commandé vous baiser les mains de leur part. Il[s] ne sont encor si savante de savoir françois. La plus belle de toutes, je ne vous sorois bonnement dire, car estant toute[s] diférante[s], la beauté n'est pas cepant dant fort innégale. La blancheur a bien sa seconde, mais les traits de visage sont plus beaux à l'aînée. La petite est si grosse et grace qu'on ne peut que an dire : c'est bien la plus blonde et le plus jolye. Si je la loue on ne me croit pas pource que c'est ma fillante et que j'ayme le plus. Je me rapporte donc à ce que vous dira ce porteur de leurs pourtraits. Je vous puis assurer que si il en avoit de biens faict vous les oriez et celui de Monsieur et de Madame, mais tels qu'il[s] sont si on vous les envoyoit, je m'assure que vous ne les voudriez si mal faits sont-ils. Madame avoit voulu envoyer à Monsieur de Monpensier ain de Messieurs ses enfans, mais le Sr. de La Paire ne le voulut prendre, car ils ne valaient rien, mais ne lesez pour cela de nous envoyer le vostre je vous supplie. S'il y avoit de bon paintres certes vous oriez le mien puisque vous le désirez encor qu'il n'est dingne de vous l'envoyer. Monsieur de Bouillon m'a dict qu'il vous envoie l'âge de tous ces petits prince[s] et princesse[s] qui m'enpeschera de vous le mander et me remettray de tout ce qui se faict au Sieur La Masure qui vous le dira. De moy, je vous jure que je suis et seray de tout mon cœur jusques au tombeau toute,

Madame ma très chère seur,

Vostre bien humble et obéissante seur  
à vous faire service.

Amélie de Nassau

De Haydelberg, ce 3 may sv 1603.

Madame Crétienne /MG3P/ a eu très agréable la souvenance que vous tesmoynez, ma chère seur, avoir d'elle. Elle vous en baise les mains et vous assure de sa bonne volonté. La pau[v]re *freilen* se porte très mal d'une douleur d'oreille. Monsieur / Tondorf vous remercie très humblement de l'honneur que vous luy faict de vous resiouir de son contentement. Il vous baise / très humblement les mains et sa femme aussi qui est bien preste d'accouchay. Il faut que je vous dise chère seur que Monsieur le / Lantgraf Maurice, qui a esté chés vous, se remarie à une des filles du june conte Jan de Nassau, nostre cousin<sup>62</sup>. Les noces se feront le moys qui vient / à Dillenburg où nous yron si la santé de Monsieur l'Electeur le permet. Baisez et ambracez de ma part tout vostre cher trésor et assurez que je lays ayle de tout mon cœur.

Archives nationales, 1 AP 340/14

## I

Sans date – Sans lieu<sup>63</sup>  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, vous me faictes trop d'honneur de prendre la payne de m'escire. Je vous en remercie bien humblement et vous diray que Dieu a exaucé vos pières ayant commencé à randre santé à Madame vostre chère mère, qui m'a commandé de vous dire qu'elle a eu bien agréable de voir que vous avez plus de soing d'elle que Mesdemoiselles vos seurs, et que si vous estes tousious bien sage et bien obéissant à Monsieur Colbe qu'elle vous aymera en mieux, et qu'elle vous apportera quelque chose de beau. Monsieur de Buillon vous remercie de la souvenance que vous avez de luy, comme aussi ma tante Hanau et vous baise les mains et ma tante de Buillon aussi. Je vous prie mon cher neveux de baiser Mesdemoyselles vos seurs de ma part et aussi le petit cousin et cousines de Hanau. Aymez-moy tousiours bien et croyez que je seray jusques au tombeau,

Monsieur mon cher petit prince,

Vostre bien humble et obéissante  
tante.

---

<sup>62</sup> Maurice de Hesse-Cassel, veuf de Agnès de Solms-Laubach, se maria le 22 avril 1603 avec Julianne de Nassau-Dillenburg, fille de Jean VII de Nassau et de sa première épouse Madeleine de Waldeck.

<sup>63</sup> Cette lettre semble avoir été la plus ancienne lettre de la série écrite par Amélie à son neveu. Elle a pu être écrite en 1603.

**1604** *Dans le courant du mois de janvier, Elisabeth de Nassau partit de Heidelberg rejoindre son époux à Sedan. Elle emmenait avec elle son neveu le jeune prince palatin Frédéric pour qu'il y poursuive ses études à l'académie. L'Electeur palatin chargea Daniel Tilenus d'être son « Studiendirektor »<sup>64</sup>. A cette occasion, Amélie de Nassau entretenait avec son neveu Frédéric une correspondance régulière.*

*L'état de santé de Claude de La Trémoille se dégradait et il limitait ses déplacements à ses terres entourant Thouars. Son impossibilité à entreprendre de plus longs déplacements suscitait la suspicion d'Henri IV qui ordonna à Maximilien de Béthune d'aller le visiter lors de sa prise de possession de son gouvernement de Poitou pendant l'été 1604.*

*Sully vint à Thouars les 15 et 16 juillet et visita Claude de La Trémoille. Suivant les instructions que lui avait données Henri IV, il l'invita à rester dans la fidélité au souverain, à se rendre à la Cour, faisant même miroiter la possibilité d'un emploi. Sèchement dans le rapport qu'il dresse à l'intention du souverain, il nota que l'état de santé du duc était si misérable qu'il n'estimait " pas qu'il vive encore trois mois ".*

*A la fin du mois de juillet Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à l'Ile-Bouchard pour régler quelques affaires. Elle n'était pas restée indemne de la pression dont était l'objet son mari. Elle était sans force et atteinte d'un tremblement au bras. Pour soigner ce trouble, elle alla prendre les eaux à Pougues où elle arriva le 7 août<sup>65</sup>. Un mois après son retour, elle invita les amis de son mari : Duplessis-Mornay, Agrippa d'Aubigné, Odet de La Noue et Gabriel de Polignac à venir le voir. Claude de La Trémoille mourut dans la nuit du 24 au 25 octobre 1604.*

*La seule lettre d'Amélie de Nassau à sa sœur Charlotte-Brabantine est celle qu'elle lui adressa après l'annonce de la mort de son mari.*

## II

19 février 1604 – Heidelberg  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, j'ay esté très aysé du retour de Monsieu de Plesen pour avoir entendu particulièrement de vos nouvelles, mais encor plus de ce que j'ay esté honoré[e] de vos lestres qui me tesmoignent la souvenance que vous daignez avoir de moy qui vous en remercie ben humblement, vous suppliant me continuer ceste faveur et croire que vous ne le pouvez faire à une tante qui vous ayme et honore plus parfaictement que je faix. Vous me me permettrez, mon cher prince, de vous supplier prandre la paine de baiser les main de ma part à Mesdemoyselles vos petites cousines<sup>66</sup> et les ambraserez, si vous plaist, toute deux pour l'amour de moy qui baise tous les jours pour l'amour de vous Monsieur le petit prince Maurice vostre cher frère, qui vous ayme aussi bien, mais il ne le peut encor tesmoygner que par sines, car il ne parle pas plus depuis que vous estes parti que il faisoit lors. Mesdames vos seurs vous escrivent, c'est pour quoy je ne vous en diray rien et vous suppliray me tenir tousiours,

Monsieur mon cher petit prince,

Vostre plus que très humble  
tante.

---

<sup>64</sup> Friedrich SCHMIDT, *Geschichte der Erziehung der Pfälzischen Wittelsbacher*, Monumenta Germaniae Paedagogica, tome XIX, A. Hofmann & Comp., Berlin, 1899, p. 66-67.

<sup>65</sup> Lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à son époux du 6 août 1604 de La Charité-sur-Loire, Archives nationales, 1 AP 332/132.

<sup>66</sup> Louise et Marie de La Tour d'Auvergne les deux filles aînées d'Elisabeth de Nassau nées en 1596 et 1601. Louise mourra à Paris à la fin de l'année 1607. Marie épousera en 1619 son cousin Henri de La Trémoille.

Amélie de Nassau

De Haydelberg, ce 19 février.

B. U. Heidelberg, CPG 8/102 r

III

13 mars 1604 – Heydelberg<sup>67</sup>  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, puisque je voy que mes lestres ne vous sont désagréable je ne veux falir de vous en envoyer, vous remerciant bien humblement de la souvenance que vous me temoygner avoir de moy par celles qu'il vous plaict de m'escire que je tiens pour le plus grant honneur qu'il me pouvois ariver que je vous aymeray et honoreray tousiours comme je dois. Je loue Dieu mon cher prince de vous savoir en bonne santé et de ce que vous estes si contant au lieu où vous estes. Assurez-vous aussi que vous y estes bien aymé de Monsieur et de Madame de Buillon quy se louent tous deux fort de vous. Quant je seray quelque jour si heureuse de vous voir, je ne vous cognoisterez plus tant vous serez devenu grant et sage.

Je ne vous diray rien de Mesdames vos seurs puis qu'il[s] vous escrivent mesme. Seulement je vous diray que vous avez bien resiouy Monsieur vostre frère le petit prince Maurice de la lestre que vous luy avez escrite et devient tous les jours plus janti et se resovient bien de son *Brüdre Fritz* de qui il parle tous les jours en son langage. Quant on luy demande s'il veut aller à Sedan vous voir, il dict de bon cœur : *ya, ya*. Je vous suppliray mon cher prince de baiser vos deux belle[s] petite[s] cousine[s] de ma part et au double celle que vous aimez le mieux. Je vous baise une millions de fois et bien humblemant les mains et suis, Monsieur,

Vostre plus que très humble  
tante.

Amélie de Nassau

Permettez-moy mon cher prince que Monsieur Colbe trouve icy mes bien affectionnées recommandations.

De Haydelberg, ce 13 de mars.

B. U. Heidelberg, CPG 8/104 r

IV

24 avril 1604 – Heidelberg  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, puisque vous me faictes ces honneur d'avoir mes lestres très agréable[s]. Je vous en importunerez donc, vous remerciant bien humblemant de celles que vous prenez la paine de m'escire et pour ce que ..., que je say bien que ne ne vous puis mander rien que vous ayez mieux d'entendre que la santé de Monsieur vostre frère le petit prince Maurice. Je vous diray que Dieu le la luy a presque toute randue sion qu'il est encore un peu foible. Je luy ay faict ce matin vos recommandation comme il vous a plu me me commander et luy ay dict que vous luy envoiriez un petit cheval si vous veut aller voir de quoy il en estoit fort contant, disant de bon cœur : *ya, ya* et monstre bien qu'il ayme tousjour : son cher frère Frist et qu'il ne vous oublie point. Madame Crétiene, vostre tante, vous remercy de vostre souvenance et m'a commandé de vous assurer de la sienne et qu'elle vous aymera tousiours bien.

Mesdames vos seurs vous escrivent ce qui m'empeschera de vous rien dire d'eux, sinon que hier il ont esté bien umillé et nous aussi ayant esté à la chase et puis souper à Neubour. Vous eussiez

---

<sup>67</sup> Friedrich Schmidt a publié la lettre en Allemand que l'Electeur Palatin Frédéric IV, écrivit à son fils le 13 mars 1604. En plus de cette lettre Schmidt a publié trois lettres que Frédéric adressa à son père les 18 juillet 1608, 8 février et 29 novembre 1609 lors de son second séjour à Sedan et la lettre que l'Electeur Palatin écrivit à son fils le 1<sup>er</sup> août 1608. *Geschichte der Erziehung der Pfälzischen Wittelsbacher, op. cit., p. 447-449.*

bien ry mon cher prince de nous voir /MGIP/ aynsi courir avec de manteaux sur nos teste. Le Sr. Vandam vous en fera le conte quant vous le voirez.

Je vous baise bien humblemant les mains et vous supplie de baiser vos petites cousines pour l'amour de moy qui suis toute,

Monsieur,

Vostre très humble tante à vostre service.

Amélie de Nassau

De Haydelber, ce 24 d'averil.

B. U. Heidelberg, CPG 8/106 r

V

Sans date – Sans lieu  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, je vous assureray que Madame vostre mère ne vous oublie point bien qu'elle ne vous escrit. Elle se resiouit extrémement d'entendre que vous estes bien sage et que vous faictes bien ce que Monsieur et Madame de Buillon, vous disent et vous assure que si vous continuez de faire tousiour vostre devoir que vous serez le mieux aymé de tous Messieurs ses enfans et qu'elle vous envoira d'icy tout ce que vous désirerez.

Le petit prince Maurice se porte très bien et devient tous les jours plus joly et fait tout ce que Monsieur son père luy commande. Il dict tousiours : *ya, ya* quant on luy demande si veut aller auprès de vous et a dict que je vous disase : *nan, nan* de sa part et Mesdames vos seurs vous font leur baise mains et parlent souvant de vous mon cher prince. Il[s] espèrent de vous pouvoir bientost escrire en françois qu'il[s] commencent à aprendre, mais je croy que vous le saurez aussi tost qu'eux.

Nous pansions aller aujourduy à Neubourg, mais il fait trop mavaix tamps. Je finiray cher prince vous disant une millions de foix adieu et vous suppliant /MGIP/ me faire cest honneur de m'aimer tousiour bien et croire que je ne puis estre autre que,

Monsieur,

Vostre plus que très humble et très obéissante tante.

Amélie de Nassau

Madame Crétiene, vostre tante, m'a commandé de vous faire ses baise mains et qu'elle vous assure qu'elle vous tiendra tousiours au [x] bonnes grâce [s] de Madame vostre chère mère.

B. U. Heidelberg, CPG 8/110 r

VI

13 mai 1604 – Heidelberg  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, je vous demande pardon de ce que j'ay lesé passer quelques ocatation sans vous escrire. La faute est que nous alons tousours proumener, comme vous savez bien que c'est la coutume ycy. Je m'asure que vous faicte de mesme autant que vos estudes le peuvent permettre. Mesdames vos seurs sont bien songneuse en les leurs aussi n'ausent-il[s] aller proumener si n'ont bien appris et esté bien sages. Il[s] croyent vous devancer an françois, où ils prenent bien du plaisir, mais je leurs assure bien que non et que vous les précéderez. Je me promets que vous ne me ferez pas mentir. Madame vostre bonne mère m'a commandé de vous dire qu'elle vous aymera tousiours bien proveu que vous continuez à faire tout ce que Monsieur et Madame de Buillon vous diront et Monsieur Colbe à qui elle a commandé luy mander si vous estes bien obéissant. Ce qu'elle espère et moy je n'en veux nullement douter.



Madame Crétienne, vostre tante, m'a aussi commandé de vous baiser les main de sa part et de vous assurer qu'elle ne vous oubliera point. Je vous supplie, mon cher prince, de baiser la belle petite cousine pour l'amour de moy, qui me souhaite souvant des /MG1P/ ayles pour voler auprès de vous. Monsieur le petit prince Maurice / vostre frère n'est pas encore tout reassery si ne laise il pas de dire que si vous / luy envoie un petit cheval qu'il vous yra trouver car quant on le luy demande / il dict de bon cœur : *ya, ya*. Je vous supplie de m'honorer mon cher prince de la continuation / de vos bonnes grâces, et croire que je vous seray toute ma vie,

Monsieur,

Vostre plus que très humble  
tante.

Amélie de Nassau

De Haydelberg, ce 13 de may.

B. U. Heidelberg, CPG 8/107 r

## VII

Sans date – Sans lieu  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, puisque j'ay encor le moyen de vous faire ce mot je n'y ay voulu falir pour vous supplier que j'aye tousiour cest honneur d'estre bien aymée de vous que je proteste sera tousiour honoré de moy comme je le dois. Madame vostre bonne mère m'a commandé de vous faire ses recommandation et vous dire que proveu que vous soyez bien sage qu'elle vous aymera tousiours bien. Madame Crétienne, vostre tante, m'a aussi commandé de vous baiser les mains et vous prier de ne l'oublier. Ce que font aussi Mesdames vos seurs, qui parlent souviant de vous et le petit prince Maurice qui ne monstre que pas sines combien il vous ayme. Adieu mon cher prince. Dikte, si vous plaist, à Madame ma seur que Madame vostre mère est cause que je luy ay escrit si en haste. Je seray jusqueq au tombeau,

Monsieur mon cher prince,

Vostre très humble et très fidelle  
tante à vous faire service.

Amélie de Nassau

Si vous plaist /MG1P/ prandre la paine, je vous suppliray de dire à Monsieur Colbe que je me recommande à ses bonnes grâces.

B. U. Heidelberg, CPG 8/103 r

## VIII

19 juin 1604 – Sans lieu  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, j'ay esté bien estonnée de ce que le mesager m'a dict que vous parlez si bien françois. Vous devancez bien Mesdames vos seurs qui n'en parlent encor point, mais commencent à le lire et l'entendre. Ils m'ont dict que vous vous sovenez de moy dans leurs lestre. Je vous en baise bien humblemant les mains et vous assure, mon cher prince, que vous n'estes point oublié ycy de tous ceux qui vous aiment et honore[nt], entre lesquels je me promets que vous me tenez bien du rant des premier. Ce que je suis aussi à la vérité, n'ayant rien qui me resiouyse tant que quant j'entans de vos bonnes nouvelles. J'en loue Dieu de tout mon cœur et le supplie qu'il vous face croistre cher prince en toutes sortes de vertus et que comme vous estes le plus grant de toute vostre petite compagnie, que ainsi vous serez le plus sage de tous et monstriez aus autre[s] par vostre exemple à se randre bien obéissant. Je ne doute pas que vous ne le faictes, car vous estes de trop bon naturel.

Monsieur le prince Maurice se porte mieux, Dieu mercy. Le petit frère devient bien joly. Il va déjà tout seul. Je m'assure que si vous le voyez que vous l'aimerez bien. Je baise une millions

/MG1P/ de fois vos belles mains et beau visage et aussi ceus des belle[s] petites cousines, ce que je vous supplie faire de ma part. Je suis,

Monsieur,

Vostre plus que très humble tante  
à vous faire service.

Amélie de Nassau

Par vostre permission, je feray, cher prince, mest très affectionnée[s] recommandation[s] à Monsieur Colbe.

Ce 19 de juin.

B. U. Heidelberg, CPG 8/111 r

## IX

3 juillet 1604 – Heidelberg  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, je voy bien que vous avez beaucoup désir d'aprandre le françois puisque vous commencez desjà à escrire. Madame de Buillon, ma seur, et Monsieur Colbe vous louent fort en ce que vous en parlez plus que pas uns des petis contes. Il faut continuer, cher prince, de bien en mieux affin que vous vous faciez aymer et louer de chacun. Vostre tante de Hanau a esté ycy qui m'a bien demandé de vos nouvelles et set bien resjouy de ce que je luy ay dict que vous devenez si sage. Elle m'a commandé vous assurer qu'elle ne vous oubliera jamais et vous supplie que vous la teniez, Monsieur, en vos bonnes grâce[s]. La petite cousine, Charlotte-Louyse, désire bien le mesme, encore qu'elle craint bien qu'elle ne sera plus la mieux aymée et que la petite cousine qui est près de vous n'aye prains sa place. Madame Crétiene, vostre tante, m'a commandé de vous faire ses baise mains et aussi Mesdames vos seurs. Le cher frère Maurice devient bien gay et se refaicy de jour à autre /MG1P/. Dieu luy vaille donner parfaicte santé et à vous, Monsieur mon cher prince, tout ce que vous souhaite,

Vostre plus que très humble  
tante.

Amélie de Nassau

De Haydelberg, ce 3 de juliet.

B. U. Heidelberg, CPG 8/112 r

## X

juillet 1604 – Heidelberg  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, je n'ay voulu falir à la promesse que je vous ay faicte de vous envoyer une pavre chétive bague pour tesmoygnage de mon affection. Je vous supplie de l'avoir agréable et de vous sovenir tousiour de la tante du monde qui vous honore le plus. J'ay eu mon cher prince. Il faut que je vous le die extrême regret d'avoir veu que Monsieur vostre père et Madame vostre mère estoient tous courousez de voir que vous n'avez pas randu depuis son partement l'obéissance que vous lui aviez promise de randre à Monsieur et à Madame de Bouillon ma seur et puis à Monsieur Colbe, mais que vous aviez faict du contraire ce quy les a, je vous assure, bien affligez. Résiouysé les donc de nouvau en faisant si bien vostre devoir, que on aye ocation de vous louer. Ce que je vous supplie de faire si vous ne voulez encourer là tout leur mavaise grâce qui seroit suivie de très grant châtimant, non seulement des hommes, mai aussi de Dieu, lequel je supplie de tout mon cœur de vous faire la grâce de les prévenir en tachant de plus en plus de vous randre et dosille et obéissant, affin que pusiez aquérir la bénédiction qu'il a promise de donner à ceux quy sont /MG1P/ tels. Monsieur vostre père ny mesme Madame vostre [mère] ne m'ont voulu commander de vous faire leurs / recommandation qui et bien signe de leur fâcherie laquelle se

sangera si vous tachez à bien faire tout / ce que vous devez ce que j'espère que vous ferez aussi et par ceste assurance je vous suppliray, Monsieur mon cher prince, de me tenir tousiour pour,

Vostre très humble tante.

Amélie de Nassau

Je vous supplie que Monsieur Colbe trouve icy mes bien affectionnées recommandations.

De Haydelberg, ce de juliet.

B. U. Heidelberg, CPG 8/101 r

## XI

9 octobre 1604 – Heidelberg

à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, je vous demande pardon d'avoir esté si lontamps sans vous escrire. Ce n'a pas esté par oubliance, je vous en assure et que vous n'aurez jamais tante qui vous honore plus que moy qui vous diray mon cher prince avec beaucoup de regret que Madame vostre mère est fort fâchée à vous de voir que vous ne devenez point plus sage et que vous continuez à estre désobéissant à Monsieur de Buillon et à ne point craindre Monsieur Colbe, ce que vous deveriez bien faire puisque Monsieur vostre père luy a donné toute puissance de vous châtier. Ayme[z] le donc bien et le crigniez et vous randez bien obéissant. Je vous en supplie cher prince affin que Monsieur vostre père et Madame vostre mère n'aye plus occation de se fâcher. Je suis bien marie qu'il faut que je vous mande que vous estes en leur mauvaise grâce, mais cest affin que vous tâchiez de vous remestre en bonne en faisant bien tout ce que Monsieur de Buillon vous commande ry estant aussi prompt à faire ce que Monsieur Colbe vous /2/ dict affin que ils ayent occasion de se louer de vostre obéissance et alors Monsieur vostre père et Madame vous aymeront bien.

Je vous diray que Mesdames vos seurs s'avensent fort en leurs estudes. Monsieur vostre frère, le prince Maurice, a esté qatre ou cinc jours bien gay. J'espère que c'est sine qu'il se porte mieux. Le plus petit frère<sup>68</sup> devient tous les jours plus joly. Je m'asure que vous l'aimeriez bien si vous le voyez. Nous avons ycy grande compagnie, car le frère de l'Ampereur y est. Je vous suppliray mon cher prince de faire mais très humbles baise mains à Monsieur de Buillon et baiser aussi les mains et la bouche de Mesdemoyselle vos petites cousines. Faites qu'il m'escrivent et vous aussi mon cher prince, n'oubliez point vostre très humble tante Amélie, adieu.

De Haydelberg, ce 9 d'octobre.

B. U. Heidelberg, CPG 8/97 r et v

## 14

23 novembre 1604 – Heidelberg

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame ma chère seur, sa esté avec extrême desplaisir que j'ay pris par le Sieur des Massure<sup>69</sup> le piteux estat auquel vous a réduict vostre affliction que je ne doute pas n'estre incomparable, aussi y avez vous tous les sujets du monde, mais cepandant, chère seur, il ne faut pas que vous vous lessiez aller à vos ennuis, car las quelle pitié seroise si vous y défaliez. Ce seroit le comble de tout mal. Dieu vous a lessez une si chère petite compagnie pour l'amour desquels vous avez bien occasion de vous conserver. Au non de Dieu faicte le donc ma bonne Madame. Je vous en supplie très humblemant et me pardonner ce que je vous dis mon affection m'y porte je le vous jure et que si créature sous le ciel participe à vos douleurs que c'est bien moy comme la seur qui vous ayme et honore parfaictement. J'ay prié cest honeste homme de vous en assurer plus particulièrement de ma part auquel me remettant du tout je ne prolongeray ma lestre crignant de

---

<sup>68</sup> Ludovic-Philippe, né le 23 novembre 1602, dernier enfant de Louise-Juliane.

<sup>69</sup> Le Sieur de La Mazure avait été envoyé à Heidelberg pour informer l'Electeur palatin de la mort de Claude de La Trémoille.

vous inportuner je feray donc fin ma chère Madame en suppliant ce bon Dieu ce que je continueray de faire jusques au tombeau pour vostre conservation et celles de Mesieurs vos anfans lesquels j'ambrase et vous mon cher cœur de toutes mes affections ne pouvant estre avec plus de zelle que je ne suis,

Madame ma chère seur,

Vostre très humble et obéissante seur  
à vous faire service.

Amélie de Nassau

A Haydelberg, ce 23 de novembre.

Archives nationales, 1 AP 340/15

**1605** *Au mois de juin, Louise-Juliane et sa sœur Catherina-Belgica comtesse de Hanau vinrent à Sedan. A cette occasion, le 22 juin, le duc et la duchesse de Bouillon firent baptiser au temple leur fille, Julienne-Catherine. Le parrain était Jean de Nassau et la marraine Louise de Nassau. Le 22 octobre, Elisabeth de Nassau qui était enceinte assura la pérennité de la maison en donnant le jour à un fils : Frédéric-Maurice.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau pendant ce temps s'employait à assurer la succession de son mari et surtout à veiller à ce que ses enfants soient élevés dans la religion réformée. Elle les laissa à Thouars lorsqu'au mois de mai elle vint à la Cour, craignant que le souverain, comme il avait fait avec le jeune prince de Condé, les fasse élever dans la religion catholique. Mme du Duplessis-Mornay dans ses mémoires mentionne que Henri IV fut mécontent de cette attitude de la duchesse de La Trémoille, mais que son mari sut le raisonner. Henri IV, au grand chagrin de la duchesse de Bouillon, refusa toutefois que Charlotte-Brabantine de Nassau aille la voir à Sedan.*

*Sur les rumeurs que le duc de Bouillon tramait un complot avec d'anciens ligueurs, Henri IV, le 15 septembre, marcha avec une armée de 7 000 hommes sur ses places du bas Limousin et du Périgord. Le 20 septembre, le duc lui fit tenir une lettre de soumission. Le souverain poursuivit toutefois son expédition. Un tribunal extraordinaire constitué à Limoges prononça onze condamnations à mort, cinq condamnés furent exécutés le 15 décembre à Limoges. L'un d'entre eux était un officier du duc : Louis Regnault, sieur de Gripel, capitaine d'Oliergues. Les six autres condamnés obtinrent des lettres d'abolitions en 1606.*

15

1<sup>er</sup> janvier 1605 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, je loue Dieu de tout mon cœur d'aprandre par vos tant chères lestres vostre heureuse arrivée à Touars, et que vous y avez trouvé Monsieur vostre fils en très bonne santé et y avoir mené le cher petit. Certes c'est un grant heur que parmy tant d'incommoditez que vous avez reçu en vostre voyage, il s'est porté au bien et vous aussy mon cœur vous avez raison de croire que la bonne princesse et moy attendions avec bien du désir de vos chères nouvelles desquelles il ne faut pas mantir, nous estions en paine tant à cause du mavaie temps qu'il a faict que aussy pour la cheute que vous aviez faicte quy vous avoit mis au lict comme vous nous avez mandé. Je veux espérer que puis que vous n'en faicte nulle mention que vous n'en resentez plus de mal de quoy je me resiouy ne povant recevoir plus grant contentement estant apsende de vous ma chère dame que lors que je suis assurée que vous vous portez bien. Je ne laisse pour cela de vous plaindre du périlleux voyage que vous avez faict et faict reconnoistre que Dieu a eu un soing particulier de vous de vous avoir conservé si chèremant parmy tant de paines et incommoditez des mavaix chelin et mavaix temps de nouveau. Son non saint en soit loué et glorifié /2-36/.

Ma bonne Madame, la bonne princesse a quant et reçu une de vos lestres, mais elle estoit escrite de Laval douse jours auparavant la mienne. Elle vous excuse très bien, que vous ne luy en avez escrite quant et moy et dict bien que c'est l'obliger que de vivre librement avec que elle, quy

vous proteste d'en faire de mesme. Elle ne vous escrivist pas il y a huict jours, ny moy aussy qui vous en demande cent mille pardons. La cause fust que le messenger fust despêché plus prontement que nous ne pensions et nous avions le samedy et le dimanche jour de dévotion, car nous fimes la Cène ce que nous faisons tous les ans au jour de Noël qu'on tient en ce pais pour jour de feste. Il faut vous dire que nos princesse[s], les deux aynées, la firent aussy et quelques jours devant firent leurs confession devant Son Altesse en son poille, où il y avoit Monsieur le Grant mestre, nostre cousin et puis le Chancelier et Monsieur de Plessen et Monsieur Gruneraut quy a esté gouverneur de Son Altesse et est à cest heure du conseil ecclésiastique, Madame Chrestiene et moy y estions aussy avec la bonne princesse, quy a suiet de randre actions de grâces à ce bon Dieu de ce que Mesdames ses filles sont si bien instruite[s]. Dieu leur donne ceste grâce d'en bien faire leur proufit à sa gloire.

Ma chère Madame, je vous diray que Monsieur le conte de Hanau a esté depuis vandreuy à [...] icy et en est party ce jourduy de grand matin. Ses affaires sont tousiours en mesme estat, et est allé trove[r] Monsieur le Lantgraf à Darmstat<sup>70</sup> pour voir quelqu'une. Il luy [...]. Son Altesse a envoie le Grand mestre avecque pour autres affaires. Monsieur le conte de Hanau est extrêmement satisfait de Son Altesse quy /3-37/ tesmoygne fort l'affectionner. Il est venu exprès icy pour le visiter et luy randre très humble remersimants de l'assistance qu'il luy avoit voulu faire en cette journée de l'Electeur de Mayance<sup>71</sup> et de luy, laquelle me semble vous avoir déia dict qu'il l'avoit rompu, mais cependant Son Altesse avoit déia envoie un jantillaume de ceux de son conseil pour si trouver de sa part. Son Altesse a eu sa venu fort agréable, aussy luy a elle servie de beaucoup, car comme il vint Son Altesse estoit fort mélencolique de sorte que la bonne princesse ne savoit plus que faire pour l'en divertir mais luy s'est tellement contraint, que contre son humeur il s'est fait aussy gay qu'il a peu seulement avec discours que cela a fort pleu à Son Altesse, car à table et hors table il trovoit tousjour à l'entretenir et mesme en juant, ce que son Altesse a fait quelques après dînée et après soupée. La bonne princesse, Madame Crestiene et moy estoient de la partie que Messieurs nos cousins le Grant mestre et Grant maréchal, mais le temos se passoit plus tost à ouyr parler qu'à jouer. Hier aus soir cela dura presque à dix heure à ce soit son altesse ne l'a point voulu emploierà cela, mes s'est voulu retirer aussy tost en sa chambre pour se désabiller. J'eusse bien désiré que les affaires du bon beau-frère luy eusse[nt] peu permestre de demurer plus longtemps icy, mais c'est ce qu'il ne pavoit, ce que Son Altesse considérant ne la point aussy voulu retenir. Je vous diray, mon cœur, que il avoit lessé la bonne seur et toute la petite famille en bonne santé, sullement qu'il dict qu'elle est toute triste et plus que de coutume, aussy me le mande elle bien. Il faut imputer cela à sa grosseur. Elle m'a donné commission par ses lestres /4-38/ et luy de bouche de vous assurer combien parfaitement vous estes honorée d'eux et avec quel zelle ils sont destinés à vostre service très humble.

La bonne Madame de Buillon me mande, mon cœur, avec bien du regret que vous luy ostés l'espérance que vous luy aviez donnée d'estre à ses couches. J'en suis bien marie aussy, car cela nous prive d'autant du contentement que nous nous promettions de quoy qu'il soit différé je vous puis assurer que Son Altesse demande presque tous les jours quant ce sera que vous viendrez. Vous estes tousiours la seur bien aymée. C'est la vérité que c'est une affection particulière qu'il vous porte. Il s'est bien resiouy d'apprendre de vos nouvelles et de voir la sovenance que vous avez de luy. Il vous dict trop bonne d'en dire tant de bien. Je luy ay dict que vous me commandé [s]. Il l'a eu fort agréable et m'a commandé de vous en remercier et vous protester qu'il est tout à vostre service. Il se promet bien que Monsieur du Plessis luy est ce que vous dicte. Son Altesse l'aime et l'estime fort, aussy en est-il digne et que tous ceux quy le cognoissoit de veue ou pour en avoir ouy parler honorent ses mérites. Vous luy donnez son vray nom l'appelant homme de Dieu, car il fait bien paroistre et je prie Dieu le conserver en santé et prospérité très heureuse. Je ne doute pas mon cœur que ce ne vous a esté bien du contentement de le voir et que voicy là estime à beaucoup d'honneur.

Il faut chère Madame vous dire des nouvelles de Madamoyselle vostre fille quy se porte très bien Dieu mercy.

---

<sup>70</sup> Louis V de Hesse-Darmstadt (1577-1626), un prince luthérien.

<sup>71</sup> Johann Schweikhard de Kronberg (1553-1626), d'une famille de la vieille noblesse de l'archevêché de Mayence, était archevêque et prince-électeur de Mayence depuis 1604.

De Heydelberg, ce 1 de janvier 1605, dimanche.

Archives nationales, 1 AP 340/16

XII

7 janvier 1605 – Heydelberg  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, je ne puis estre plus long tamps à vous escrire crignant que vous ne pansiez que je vous oublie ce que je vous promets que je n'ay garde de faire, mais que je vous veux tousiours aymer et honorer comme je dois. Je suis extrêmement ayse, mon cher prince, que Monsieur de Buillon mande que vous estes à cest heure bien sage. Monsieur Colbe vous en rant aussi bon tesmoygnage et qui contante fort Monsieur vostre père et Madame vostre mère qui vous aymeront bien si vous continuez aynsi de bien en mieux ce que je vous supplie de faires de m'aimer tousjour.

Je vouderois bien, mon petit prince, que je vous peuse mander la santé de Monsieur vostre frère Maurice que je m'assure vous resiouroit, mais je suis contraint de vous dire qu'il continue à se porter mal. Il ne lesse pour cela à estre aucune fois bien gay et à se souvenir bien de vous. Vostre plus petit frère est tout le plaisir de Monsieur vostre père et de Madame vostre mère. Il se porte très bien, Dieu mercy.

Comme je voulois finir ce mot, je reçus par Monsieur de Valiny<sup>72</sup> la lestre qu'il vous a pleu m'escrire et entendy de luy particulièrement de vos nouvelles qui m'ont bien resiouy /MG1P/ Je vous en assure mon cher prince et la sovenance qu'il vous plaist / avoir de moy. Je vous en remercye très humblement et des bon souhaits / que vous me faictes d'une heureuse année. Je prie Dieu de vous en donner / une plaine de toute prospérité que je vous désire plus affectionnément /MH1P/ que personne du monde. Faictes-moy cest honneur de le croire, je vous en supplie mon cher prince et de vouloir accepter un petit novel an que j'ay prié la petite cousine de vous donner de ma part pour tesmoygnage de l'affection, Monsieur de

Vostre très humble tante à vous  
faire service.

Amélie de Nassau

De Haydelberg, ce 7 de janvier 1605.

B. U. Heidelberg, CPG 8/98 r

XIII

Sans date – Sans lieu  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, je suis bien ayse de voir par vostre chère lestre que vous avez eu bien agréable le petit novel an que je vous ay envoyé. Il ne mérite pas le remercimant que vous en faictes. Je vouderois vous povoir tesmoygner par quelque chose de plus dingne, que vous n'avez tante qui vous ayme et honore plus que moy.

Vous entenderez toute[s] nos nouvelles par le Sieur de Valigny que vous pranderez, s'il vous plaist la paine, d'entretenir. Ce que je vous diray, c'est l'espérance que j'ay, mon cher prince, de vous voir bientost<sup>73</sup>. Je m'en resiouy de tout mon cœur et de ce que je vous trouverez si janty. Dieu vous face la grâce de continuer de bien en mieux. Je l'en supplie de tout mon cœur. Madame Crétiene, vostre tante, m'a commandé de vous faire ses baise mains. Ce que je faix pour ma part bien humblement. Je suis,

Monsieur mon cher prince,

---

<sup>72</sup> Jean de Vassignac, sieur de Valigny, d'une des plus anciennes familles du Limousin, était l'écuyer du duc de Bouillon..

<sup>73</sup> Frédéric revint à Heidelberg au mois de février 1606. C'est probablement à ce retour qu'Amélie fait allusion dans cette lettre.

Vostre très humble tante.

Amélie de Nassau

Vous me permeterez /MG1P/ si vous plaist, mon cher petit prince, de faire icy mes bien affectionnées recommandation[s] à Monsieur Colbe.

B. U. Heidelberg, CPG 8/109 r

XIV

Sans date – Heydelberg  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, je n'eu l'autre fois le loisir de vous tesmoygner combien vos chères lestres sont estimée de vostre très humble tante qui vous assure que vous n'en pouvez honorer personne qui les tienne plus chère que je faie. Je me réjouye infinymant toute les fois que j'ay le contantemant d'avoir de vos nouvelles pour savoir l'aucmantation de vostre santé et de vostre joly esperit et que vous vous gouvernez si bien que Monsieur et Madame de Buillon ne vous peuvent acez louer quoy Madame vostre bonne mère est extrêmement ayse et m'a commandée de vous assurer, mon cher prince, qu'elle vous aymera tousjours le mieux sy vous continuez à estre sage et à bien estudier. Monsieur le petit prince Maurice, vostre frère ne se porte encor du tout bien. Je luy parle fort souvant de vous à qui il m'a commandé de dire : *na, nan*. Et Mesdames vos seurs de vous faire leurs baise mains. Je vous supplie mon cher prince de les miennes aus chères /MG1P/ petites cousines et les baiser pour l'amour de moy qui vous / ayme de tous son cœur. C'est

Monsieur mon cher petit prince,

Vostre très humble et très obéissante  
tante.

Amélie de Nassau

B. U. Heidelberg, CPG 8/108 r

XV

17 mars 1605 – Haydelberg  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, si vous me faicte cest honneur de m'aymer aussi je vous proteste que vous l'estes bien de moy qui vous honore de toute la puissance. Croiés le, je vous supplie et que vos chères lestres me sont infinymant agréables où vous me faictes bien paroistr la continuation de vostre bon naturel et aussi l'avancemant que vous prenez en vos études en escrivant déià le françois et qui me resiouit extrêmement, priant Dieu de tout mon cœur, mon cher prince, qu'il vous veille faire la grâce de croistre en toutes vertus.

Vous voirez par les lestres que Mesdames vos seurs vous escrivent combien il s'avensent ytant à leurs escritures alemandes que à leursfrançoise. Il se porte très bien et aussy Monsieur vostre plus petit frère. Quant au petit prince Maurice, il se trouve encore du tout bien. Priez Dieu pour la parfaite santé. Nous en faisons le mesme. J'espère que Dieu luy voudera par sa bonté. Il parle souvant de son cher frère qui est à Sedan, et dict que quant il se portera bien qu'il y veut aussi aller. Je l'ay baisé et vostre plus petit frère de vostre part, comme vous me l'avez commandé. Si vous le voiez, vous /MG1P/ l'aymeriez bien, car il est bien joly. Mandez moy cher prince quelle petite / cousine vous aimez le mieux et les baisiez toutes trois de ma part. Vous me commandez / que je vous tienne aux bonnes grâces de Monsieur vostre père et de Madame vostre mère. Il / n'y a moyen milieur d'y >>>>re conservez que d'estre tousiour bien sage, lors je vous assureray / que vous serez tousiours le moeix aymé. Madame Crétiene vostre tante m'a commandé de vous baiser les mains /MH1P/ de sa part et de vous assurer qu'elle ne vous oubliera point et qu'elle vous prie aussi de ne la point oublier. Je vous faix pour ma part la mesme prière, vous baisant une million de foix les mains espérant de vous dire bien tost de bouche que je suis, mon cher petit prince,

Vostre très humble à vous faire  
service.

Amélie de Nassau

De Haydelberg, ce 17 de mars.

B. U. Heidelberg, CPG 8/99 r

XVI

9 avril 1605 – Heidelberg  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, j'ay veu par vos chère[s] lestre l'extrême déplaisir que vous avez eu de la mort de feu Monsieur vostre cher petit frère, certe vous avez occasion de le regretter infiniment, car il en estoit digne et vous ayroit fort ce qu'il tesmoynoys en parlant de vous et disoit tousiours qu'il vous vouloit aller voir. A la vérité nous avons perdu là plus jolie petite créature que on eu peu voir. Je vous puis assurer mon cher prince que nous avons bien accompagné vos larmes l'ayant pleurés tant et plus je ne vous serois ayez dire comme Monsieur vostre père et Madame vostre mère si sont affligés. Il faut bien tacher, mon cher prince, de les resiouir, ce que je m'assure que vous ferez aussi. Monsieur Teneuil<sup>74</sup>, qui me donne un extrême contentement, je vous le proteste et que je vous ayme et honore parfaitement priant Dieu de tout mon cœur pour l'acrossemant de ses grâces en vous et à ce qu'il luy plaise vous conserver chèrement et Monsieur vostre petit frère et Mesdames ses seurs en heureuse santé. Vous apprendrez bien particulièrement de leurs nouvelles et des nostres par le Seur Teneuil, c'est pourquoy je ne vous en diray et finiray ceste avec espérance de vous dire bien tost de bouche que je suis de toute mon affection,

Monsieur mon cher prince,

Vostre très humble et très obéissante  
tante.

Amélie de Nassau

Madame Crétienne /MG1P/vostre tante m'a commandé de vous dire, mon cher prince, qu'elle se resiouit / de voir la souvenance que vous avez d'elle, qu'elle vous assure de la sienne et qu'elle vous aymera tousiours / bien . Baisez les mains et la bouche de vos chères petite cousines de ma part, je vous en supplie mon / cher prince adieu.

De Haydelberg, ce 9 d'averil 1605.

B. U. Heidelberg, CPG 8/100 r

XVII

19 août 1605 – Frideleon  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, la haste ne me permet de vous dire dernièrement le contentement que j'ay eu de voir que vous avez eust agréable que je vous avois envoyé et que vous le voulez porter pour l'amour de moy qui se réjouit et loue Dieu du tesmoygnage que Monsieur Colbe vous donne que vous tachez à vous rendre bien sage qui est le seul moyen. Je vous assure pour raquerir les bonnes grâces de Monsieur et de Madame vostre mère qui ne vous les veut promestre que en tant qu'elle soit assurée de Monsieur Colbe que vous continuez en bien et que vous avancez de jour en jour à rendre à Monsieur de Buillon et à luy l'obéissance que vous leur devez. Je me veux promestre que estant de si bon naturel comme vous estes que vous n'y faillerez ce de quoy je vous supplie et de prendre paine de si bien faire vostre devoir que vous en ayez de l'honneur et que ceux [qui] en puisent recevoir du contentement qui vous ayme[nt] et honore[nt] en quel rang je vous proteste, mon cher

---

<sup>74</sup> Philippe d'Argy, co-seigneur du Haut-Teneuil, d'une branche de la famille d'Argy, une des plus anciennes du Berry, était un gentilhomme ordinaire du duc de Bouillon. Il mourut à Sedan en 1643. Frères HAAG, *La France protestante*, Réédition de l'édition originale de 1846-1859, Slatkine reprints, Genève, 1966, 10 vol, tome V, p. 438.



prince, que je ne seray jamais des dernières, mais que je porteray toute ma vie de toutes mes affections le non, Monsieur de

Vostre bien humble tante.

Amélie de Nassau

De Frideleon<sup>75</sup>, ce 19 d'août.

Je pansois mon cher prince que mes lettres partiroient >>>>>, mais ce sera de Haydelberg où nous re>>>>ons tous au soir.

B. U. Heidelberg, CPG 8/113 r

### XVIII

Sans date – Sans lieu  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, c'est du cabinet de Madame vostre mère que je vous escrit pour vous assure combien vos chères lettres me sont agréable, et que je m'estime infiniment heureuse d'avoir tant de part en vostre bel amystié. Continuez, mon cher prince, à me faire cest honneur et croyez que vous ne le pouvez faire à personne qui vous honore plus que moy, qui vous supplie de baiser de ma part Mesdemoiselle[s] vos petite[s] cousine[s] et dire à l'aînée que je la supplie de m'excuser que je ne luy escrit. Faictes en de mesme, mon cher prince, que je ne vous en dis davantage, je ne le puis pour la haste. C'est,

Monsieur,

Vostre plus que très humble  
tante.

Amélie de Nassau

Madame Crétiene vostre tante m'a commandé de vous faire ses baise mains.

B. U. Heidelberg, CPG 8/105r

### XIX

28 décembre 1605 – Heydelberg  
à son neveu Frédéric

Monsieur mon cher prince, si la compagnie que nous avons eu icy ne m'eust empêchée je n'eusse faly de vous dire des lors le contentement que ce m'a esté de recevoir de vos chères lettres et d'estre assurée de la souvenance qu'il vous plaist avoir de moy de quoy vous me rendez prou de tesmoygnage en portant si songneusement le petit gage que je vous ay donné. Je vous en remercie bien humblement mon cher prince et vous assure que vous ne pouvez estre aimé et honoré d'une tante plus parfaitement que vous estes de moy, qu'ay dict à Madame Crétiene vostre bonne santé et à Mesdames vos seurs, si que vous me commandé qui m'ont aussy redonné charge de vous faire leurs baise-mains et de vous assurer qu'il[s] vous ayme[nt] bien. Monsieur vostre petit frère vous en dict de mesme. Vous le caresseriez bien si vous le voiez, car il est très janty. Il fait bien passer le temps à Monsieur vostre père et à Madame vostre mère, et craint qu'il ne devienne le mieux aimé si ce n'est que vous preniez premier la place en vous gouvernant si sagement que Monsieur de Bouillonet Monsieur Colbe vous en puisse rendre bon tesmoygnage. Si vous faictes cela comme je m'assure que vous tachez lors je vous puis bien assurer, mon cher prince, que vous aurez tousiours le plus de place au[x] bonnes grâces de Monsieur et de Madame vostre père et mère et de tous ceux qui ont l'honneur de vous appartenir. Je vous supplie, Monsieur, de baiser le cher petit cousin<sup>76</sup> et les petites cousines de ma part et surtout ma chère filiaulle et les baise et ambrace et vous mon cher prince de toutes mes affections un millions de fois et suis,

<sup>75</sup> Probablement Fridelsheim à ma chemin d'Heidelberg et de Kaiserlautern.

<sup>76</sup> Le 22 octobre 1605, Elisabeth de Nassau avait enfin donné le jour à un fils : Frédéric-Maurice, fait qui nous apprend que cette lettre est du 28 décembre 1605.

Vostre très humble tante à vous  
faire service.

Amélie de Nassau

De Haydelberg, ce 28 de desembre.

B. U. Heidelberg, CPG 8/114 r

**1606** *Un événement capital se joua cette année pour les La Trémoille : le jeune comte de Laval, François de Coligny, étant mort le 3 décembre 1605 en Hongrie d'un coup d'arquebuse, Henri de La Trémoille, devenait son plus proche héritier étant arrière-petit-fils de François de La Trémoille et d'Anne de Laval. Le 17 février 1606, Charlotte-Brabantine de Nassau prêta " fois et hommage " au nom de son fils, entre les mains du Garde des sceaux Sillery, pour l'héritage de la maison de Laval<sup>77</sup>. Il lui resta à négocier des accords avec les ayants droits à cet héritage, à savoir Anne d'Allègre, la maréchale de Fervacques, veuve en premières noces de Paul de Coligny, la soeur de ce dernier Anne de Coligny, marquise de Mirebeau, née du second mariage d'Andelot avec Anne de Salm, et la duchesse d'Elbeuf, Marguerite de Chabot, au nom de son fils en tant qu'héritier des Rieux.*

*Suite à la menace qui pesait sur Sedan le jeune prince palatin au mois de février rentra à Heidelberg. Louise de Coligny et Charlotte-Brabantine de Nassau s'entremirent entre Henri IV et Henri de La Tour d'Auvergne pour trouver un accommodement. Le souverain promettait de ne pas contester les droits des réformés à Sedan, ni de toucher aux revenus du duc, mais voulait établir dans le château un gouverneur et une garnison de son choix pendant quatre ans. Le duc de Bouillon renâclant contre cette exigence, Henri IV décida le coup de force et marcha sur Sedan avec une armée de 10 000 fantassins, 6 000 Suisses et cinquante canons.*

*Henri IV sachant qu'avec Henri de La Tour d'Auvergne un accommodement était toujours possible, envoya en émissaires le secrétaire d'Etat Villeroy et La Vieuville, le gouverneur de Mezières. Pour ménager les susceptibilités des réformés, il fut promis que le gouverneur et la garnison seraient de la Religion. Conscient que la partie était perdue, Henri de La Tour d'Auvergne fit le 11 avril allégeance au souverain à Donchéry. Henri IV passa trois jours à Sedan et nomma comme gouverneur le protestant Louis Ier de Nettancourt. Ayant compris la leçon, Henri de La Tour d'Auvergne se conduisit désormais en fidèle sujet.*

*Au début du mois de juillet, Elisabeth de Nassau reçut la visite de sa sœur Charlotte-Brabantine et avec celle-ci partit prendre les eaux à Spa. De là elles allèrent voir leurs sœurs Louise et Amélie à Heidelberg. La comtesse de Hanau se joignit à cette réunion de famille.*

*De retour d'Allemagne, Charlotte-Brabantine se rendit à Paris. Elle revint au mois d'octobre à Sedan pour la baptême de Frédéric-Maurice. La cérémonie fut célébrée le 22 octobre. Les parrains étaient : l'électeur palatin Frédéric IV, représenté par son ambassadeur le comte Otto de Solme, le prince Christian d'Anhalt, représenté par le baron de Dona et Maurice de Nassau, prince d'Orange, représenté par M. de Nettancourt. Les marraines étaient : Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de Thouars et Chrétienne, la soeur de l'électeur palatin, représentée par Louise de La Tour d'Auvergne<sup>78</sup>.*

*Après un nouveau séjour à la Cour, Charlotte-Brabantine revint à Thouars à la fin de l'année.*

---

<sup>77</sup> Archives départementales de Loire Atlantique, B 67.

<sup>78</sup> L'acte de baptême de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne a été publié par Etienne BALUZE, *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne, op. cit.*, tome II : Preuves, p. 804.

31 janvier 1606 – Heidelberg  
à Monsieur le duc de Bouillon

Monsieur mon frère, encore que je say bien que je ne vous deverois à cest heure importuner de mes lestres, si esse que puis qu'il vous plaict me faire cest honneur de ne les avoir désagréable, toute indignes qu'il[s] en sont. Je croirois par trop falir à mon devoir sy je ne vous disois l'extrême regret que j'ay de vos paines. Si le resentiment d'autruy y povoit apporter de l'allégement, je m'assure Monsieur que vous en receveriez du mien quy y contribueroit autant que puisse faire créature quy vive, car je participe si passionément à tout ce quy vous touche, qu'il ne seroit pas possible de le faire davantage. Croyés le je vous supplie et que j'ay tous les desplaisir[s] du monde de n'avoir autant de moyen comme j'ay de l'affection pour vous tesmoyner par effect la vérité de mes parolles desquelle. Toutefois, je me veux promettre, Monsieur, que vous ne doutez et que me ferez tousiours cest honneur d'accepter la volonté bien humble et zélée de quoy je vous honore, qui ne prandera jamais de diminution, je vous le proteste, Monsieur mon frère, et que je redouble mes veux au ciel pour vostre chère conservation /2/.

Je loue Dieu de tout mon cœur d'avoir esté assuré[e] par Monsieur de Vassignac de vostre bonne santé et de la grâce qu'il vous faict de supporter tous vos malheurs avec tant de constance et de vertus. Je le supplie, Monsieur, de vouloir continuer à vous fortifier de plus en plus de corps et d'esperit bénissant tous vos labeurs et actions, les faisant réussir à sa gloire, à vostre bien et contantement et à la confusion et ruine de tous ceux quy pourchasse[nt] la vostre.

Je me resiouy infinymant de voir bien tost icy Madame ma bonne seur, mais aussy, certes, je la plains bien, sachant combien son départ luy aura esté cruel et en quelles appréhensions elle sera, estant eslongnée de ce quy luy est le plus cher, que plut à Dieu Monsieur que vos affaires puisse [nt] permettre que nous puissions estre aussy honoré de vostre chère présance lors nostre joye seroit parfaite, mais à ceste heure elle sera bien balancée. Ce bon Dieu veille exauser nos prières, nous donnant sujet de louer et bénir sont saint non ce que je veux espérer qu'il fera.

Vous saurez, Monsieur mon frère, toute nouvelles d'icy par le Sieur de Vassignac. Il est vray qu'il n'a pas veu Son Altesse, quy n'a bougé du lict depuis qu'il si est mis, que hier qu'il s'est levé, la mavaise santé qu'il a esté depuis quelque temps /MG2P/ mest Madame en extrême paine et nous avec elle. Dieu nous en veille oster donnant à Son Altesse parfaite gérison. Je l'en supplie de toutes mes affections et à ce qu'il plaise à sa divine bonté vous conserver Monsieur aussy longuemant, chèrement et heureusement que le désire celle qui se glorifira toute la vie d'estre honorée du non,

Monsieur mon frère de,

Vostre très humble seur et obéissante  
seur à vous faire service.

Amélie de Nassau

De Haydelberg, ce dernier de janvier 1606.

Archives nationales, 273 AP 179/Amélie/01

17

15 août 1606 – Ygelom  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame ma chère seur /39/, le mot qu'il vous a pleu me faire, dans la lestre de la bonne Madame de Buillon, m'a à la vérité plus contenté que si vous eusiez prins la paine de me faire toute une lestre, car vous n'eusiez peu faire cela sans vous incommoder par trop, et ces trois leigne[s], me suffisent pour recognoistre vostre bon naturel, quy est de n'oublier point vostre petite seur et de la tousiours bien aymer. Croiez, mon cœur, le réciproque de moy et que tant que l'âme me batra au corps je ne mesteray point en oubly les estroite[s] obligation[s] que je vous ay de tant de tesmoygnage que vous m'avez tousiour randu de vostre parfaite affection à quoy nostre longue séparation et le peu de mérite quy est en moy non peu apporter de diminution.

Je suis à la vérité trop heureuse d'avoir de si bonnes seurs et trop peu pour ne pouvoir leur rendre le moindre des services que je leurs dois, à quoy j'en ressens bien du regret, mais quoy vostre bonté covre tous mes défauts et c'est ce quy me consolle de voir que vous acceptez au lieu des effects le zelle de quoy je vous honore et vous suis toute consacrée. Vous faictes bien, chère Dame, car je vous assure et proteste que personne ne le peut estre avec plus de fidélité et de passion que moy quy vit tousjour en espérance de vous dire vous dire ces chose[s] de bouche. C'est tout le contentement que je me désire aussy esse le plus grans quy me pouroit jamais ariver. Je supplie Dieu de me le donner et à vous chère seur la santé que je vous souhaite, vous faisant sy bien /MG1P/ trover de ces eaux que vous eusez, que bien tost nous puissions apprendre ses heureuses nouvelles / de vostre chère venue, et faut, mon cœur, que je vous dis que Madame la duchesse des Deux-Ponts m'en / veut donner assurance, car elle me faict cest honneur m'escire pour me dire, dist-elle, le [doute] que vous / avez de venir icy et combien elle s'en réjouit et participe au contentement que j'en auray /2/, lequel sera indicible, que je me souhaite bonne seur en vostre chère compagnie.

Je say que celle de la chère Madame de Bouillon me sera extrêmant agréable et utile. Le mauvais temps quy faict icy me faict craindre que les eaux ne seront si bonnes comme ont accoutumé[e] d'estres. Cela m'afflige bien car ne vous pourons profiter, mes j'espère qu'il fera plus beau et plus chaut auprès de vous et que Dieu bénira par sa bonté l'usage que vous en faictes. Je leur en adresse mes veux de tout mon cœur et d'estre sy heureuse de pouvoir jouir de vostre douce et chère présence. Bonne Madame, je languis après ceste parfaicte félicité. Nous n'irons point aux noces, mais bien à Kaiserlautre vous attendre quant nous apprendrons [...] de vostre chère venue. Nous sommes encore aux chasses, mais j'espère que samedy nous serons de retour à Haydelberg, où tous les petis princes et princesse[s] se portent bien Dieu mercy.

Je ne vous entretiendray plus long temps, ma chère seur, mes finiray après vous avoir supplié ne prendre la paine de m'escire. Sy vous m'aimez mon cœur usez de la puissance que vous avez /MG2P/ sur moy et ne vous incommoder en façon du monde. Adieu bonne et chère Madame, je vous baise et ambrase de toutes mes mes affections une million de fois d'âmes et de cœur,

Vostre très humble et obéissante seur  
à vous faire service.

Amélie de Nassau

De Ygelom, ce 15 d'août 1606.

Archives nationales, 1 AP 340/17

18

9 octobre 1606 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /41/, il me tardera d'apprendre vostre arrivée à Sedan. Dieu veille que ce soit aussy heureusement que je le désire. Je luy rand grâce d'avoir seu de vos bonnes nouvelles de Courcelles<sup>79</sup> et que vostre santé est millieure que je n'euse osé espérer. J'eslève mes veux au ciel de tout mon cœur affin qu'elle vous puisse estre randue parfaicte, qui est tout ce que je désire et vous le jure chère seur et que ce m'est un desplaisir extrême de ne jouir plus de vostre douce présence que j'ay continuellement devant mes yeux non plus contentement. Je vous assure mais aussy avec bien du regret que ce n'est que par imagination et qu'il faut que nos corps soient séparez. Toute la consolation qui me reste, c'est que nos cœurs ne le sont point et qu'il sont joints ensemble d'un lien indissoluble.

Vous estre trop bonne chère Madame de vous souvenir de moy dans la lestre de nostre bonne princesse et de daigner encore m'assurer d'avoir agréable ceste méchante petite bague que je vous ay donné[e], qui ne mérite la paine d'en parler. J'ay honte sen mentir de vous l'avoir présentée car premièrement, elle ne vaut rien, puis aussy ne vous est point juste. Sy j'eusse eu moyen d'y

---

<sup>79</sup> Peut-être Courcelles-Chaussy entre Metz et Saint-Avold, sur le chemin de retour venant de Heidelberg par La Rehhutte, Neustadt, Kaiserlautern et Saarbrück.

remédier, elle eust esté autemant, mes la haste ne la permis. Toute telle qu'elle est vous ne lesez cependant /2-42/ de la vouloir avoir agréable pour l'amour de vostre petite seur. C'est vostre bonté qui en est cause laquelle à la vérité j'amire, ne vous pouvant randre mon cœur nul acez digne remercimant de me voir si parfaictemant aymée de ma bonne seur que je puis dire sens flatterie estre la millieure du monde. Je ne demorderay jamais de ceste créance, je vous le jure, chère Madame, et que la bonne princesse à la mesme aussy qu'elle et moy parlent sovant sur ce suiet.

Son Altesse est de retour depuis hier quy puplie vos louanges, boit vostre santé fort songneusement et avec une affection particulière, parle de vous. Bref, vous avez lessez tous ceux quy vous on veu extrêmant satisffaits. C'est certes avec vérité ce que je vous en dis, croiés moy mon cœur et que vous avés aquis beaucoup de part aus bonnes grâces de Madame Crétiene quy dict qu'elle ne panse pas q'un serviteur peut plus aymer une mestraise qu'elle ne vous fait. Elle tesmoygne chérir infinyment vostre bague et ne veut point que je fasse redorer sa culière disant qu'elle l'aime bien mieux avoir comme vous l'avez eue qu'autremant toute foix, je l'allay encore d'obéir à ce que vous m'en avez commandé et pour exécuter son commandemant. Je vous feray chère seur une millions de baise mains avec forces assurances que vous pourrez mieux conietturer que je ne vous sorois dire de la part de Monsieur le prince Frederich et de Mesdames ses seurs. Je vous dois faire prière de les vouloir tousiours bien aymer et de croire que vous /3-43/ serez tousiours aymée et honoré d'eux comme il[s] doivent.

Le joly petit prince Lodovic parle presque tousjours de vous. Je vous derois que vous l'ouisiez quelque foix quant il vous appelle : *mein Hertz aller libste, ma tante von La Trimoille*, car il le dict de si bonne grâce que c'est plaisir. Il m'a baisé et ambrasé avec ses deux petite menotte[s] pour l'amour de vous et a dict que je vous le devois mander et qu'il vous aymoit bien luy demendent pour quoy il m'a dict pource que vous luy aviez donné une belle robe et que vous l'aimez bien. Il boit à tous vostre santé et celle de la chère Madame de Buillon. Les petites princesses tout aussy à l'envie l'une de l'autre.

Je vous dis tout ceci mon cœur à faute d'autre sûreté pour vous pouvoir entretenir, car min>ainant que je parle à vous en vous escrivant je ne puis retenir ma plume, ce quy fait cependant que je fait pour aller Madame de vos nouvelles à la chère seur Madame la contesse de Hanau de quy nous n'en avons eue depuis qu'elle est partie. Elle m'a conjuré lors de ne vous escrire chère seur >>> tant parler d'elle affin de vous la ramenteroy en vostre belle mémoire et vous assurer que vous ne serez jamais eslongnée de la sienne. Je ous ferez de ma part les mesmes protestations et vous supplirais, mon cœur ; de me tenir la promesse que vous m'avez promise quy est de ne vous contraindre en façon du monde pour l'amour de moy /4-44/ ni de vous incommoder pour m'escrire, car si vous le faisiez en fin de dire que vous m'aimés bien, je dirois le contraire car vous ne devez user ni plus ni moins de moy comme d'un segont vous mesme. Je me représente pour telle, bonne seur, que ce soye aussy je vous supplie si heureuse d'estre tenue de vous pour telle. Je vous baise et ambrace, mon cœur, une millions de foix de toutes mes affections avec prière à ce bon Dieu de vous conserver très chèremant et bénir de plus en plus toutes vos actions les faisant réusir à la gloire et à vostre contentemant quy luy plaist aussy vous donner celui de revoir bientost vostre digne petit peuple en heureuse santé, que par vostre moyen je puise ma bonne seur estre bien aymée d'eux. Je les chéris. Je vous proteste parfaictement et me souhaite si heureuse de les pouvoir un jour tenir entre mes bras Dieu me donnera ce contentemant si luy plaist et de vous tesmoyner encore de bouche que rien ne vous ayme et honore à l'égal de vostre petite seur, quy est tout à vous. C'est vostre Amélie qui vous randra jusques au tombeau toute sorte d'obéissance. Adieu mon cœur. Ma bonne et parfaicte Madame, je vous ambrasse encore mille fois.

De Haydelberg, ce 9 d'octobre 1606.

Archives nationales, 1 AP 340/18

Chère Madame /45/, j'ayme mieux mieux de vous faire un mot que de ne vous escrire point du tout, car je say bien que vous serez bien ayse d'apprendre de nos nouvelles d'icy et que les dernières que vous aurez eue vous oront mis en paine de la santé de Son Altesse. Je vous diray donc qu'elle est Dieu mercy à cest heure fort bonne ce quy est cause qu'après demain nous partirons pour aller aux chasse du sanglier. On fait estat de n'estre d'en quinze jours de retour.

Vous este[s] mon cœur tousiours fort aux bonnes grâces de Son Altesse qui parle de vous avec autant d'affection que vous poriez désirer. Je souhaite sovant que vous ouyriez ce qu'il en dict. Je m'assure que vous en receveriez du contentement. Vostre santé n'est jamais oubliée de luy tous les dinez et tous les soupez. Il faut que je vous die chère seur les disputes qu'il a sovant avec la bonne princesse à cause qu'elle ne luy fait pas tousiour raison. Il dict qu'elle est jalouse qu'il vous ayme tant. C'est donc à moy qu'il boit le plus comme ayant esté tousiours deux camarade[s]. Il say bien que il y a aussy quelque chose de particulier en nostre amytié. Si vous..., vous voyez ses dispute[s] je say que vous en ririez. Bonne seur, la chère princesse dict sovant plus à Dieu que cela eust esté à quoy je dy amen de bon cœur.

Hier au dîné, Son Altesse fist apporter vostre pourtrait et en le regardant vous exaltoit jusques au tiers ciel, vous disant la millieure de toute les seurs. Il dict quelque foix qu'il vouderoit que vous luy eussiez donné quelque petite sovenance. La dessus, je me mest à faire vos excuse et luy aussy comme c'est la vérité que vous estes vrayment affligée que n'aviez rien auprès de vous qui méritat de luy estre donné, mais que vous aviez dict que sy vous osiez et que vous seussiez ce quy luy pourroit estre agréable que vous ne faudriez de luy envoyer. Sur ce sujet, ma chère Electrice et moy avons fort songé ce quy seroit le plus propre et elle a trové que vous ne luy pourriez envoyer chose quy fust mieux pour luy q'une culière d'or, mais il fauderoit que le manche ne fust point comme celle donct vous eusez, mais d'une autre façon plus jolie et on pavoit esmaillée pour la culière en soy. La façon en est bien plus propre que de celles que nous eusions, mais pour le manche et aussi la queue nous trovons les nostres mieux. Voiez chère Dame si /2-46/ l'endroit que vous jugerez le plus propre.

Je ne say si vous m'entendrez, chère Madame, car je brouille l'un parmy l'autre, et tant plus je veux tacher à me randre intelligible, tant plus je suis opscure. Je say que si vous faictes ce présent à Son Altesse, qu'il le gardera très chèremant et l'aimera fort, toutefois, c'est à vostre bon jugement de faire chois de cela ou de quelque autre chose. La bonne princesse avoit bien aussy pansé à un chapeau en broderie comme celui que Madame ma belle-mère a donné à Monsieur le prince, mais enfin elle trove que la culière est encore le mieux. J'en dis de mesme mais il ne faut pas oublier que vostre non que j'ay ci dessus nommé chiffre soit seiné à l'endroit où la culière peut estre esmaliée, quy est seulement la queue comme je crois il ne faut pas aussy oublier vos armes il faut qu'elle soit aussy un petit bien forte car je say que Son Altesse quant il saura ne servira d'une autre.

Je vous faix un long discours, que je vous pourrois dire en trois mots, si j'estois bien sage. Pardonnez-moy donc, mon cœur, je vous supplie et croiez que je ne puis estre en mon ayse que je n'apprenne de vos nouvelle[s] que j'attens avec un extrême désir. Dieu veille qu'elles soient bonnes comme je les désire et qu'elle vous puisse savoir heureusement arrivée chés vous et trouvé vostre dingne petit peuple en heureuse santé et estre assurée que la vostre soit millieure qu'elle n'a esté. C'est tout ce que je souhaite ma bonne seur et pour quoy j'eslève mes yeux au ciel de toutes mes affections.

Il faut que je vous die des nouvelles de la bonne seur, Madame la contesse de Hanau, qui m'assure par ses dernières qu'elle et tout ce quy luy est cher se porte[nt] bien, mais que ils estoient contant de sanger pour la seconde fois de mesnage à cause qu'il estoit mort de leurs jans fort subitement. Cela comme vous pove bien panser l'affligeoit et la mestoit en paine à cause de ses anfans. Elle n'a pas son petit garçon près d'elle mais l'a encore lessé au lieu où il l'avoit mis comme elle estoit à Kaiserlautre pour ce que l'ai y est fort bon. Après que ceste chère seur a faicte ses plainstes. Elle me commande de ne l'oublier point en vous escrivant, mais de vous dire bonne Madame tout ce qu'elle doit avec une millions de baise mains bien humble. Recevez les presque de ma part et croyez que rien ne vous ayme et honore ) l'égal de vostre petite seur quy vous baise et ambrase cent mille foix de tout son cœur et tout vostre cher petit peuple que je me souhaite si

heureuse que de pouvoir un jour tenir entre /MG2P/ mes bras. Bonne seur, pour vous faire rire et faut encore que je vous die que je souhaite sovant marie pour l'amour de mes / sourcils quy s'en porteroient mieux. Adieu mon cœur, ma parfaicte Madame, aymez tousiour bien vostre très humble petite seur Amélie quy / est toute vostre et sur quy vous avez puissance apsolue, usez en donc chère seur et me commandez librement et je vous obéiray de toutes mes affections /MH2P/. Monsieur le prince et Mesdames ses seurs vous baisent les mains, vous supplient de les aymer bien.

De Haydelberg, ce 4 de novembre 1606.

Archives nationales, 1 AP 340/19

20

18 décembre 1606 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /47/, nous avons appris vostre heureux retour chés vous, que la bonne Madame de Buillon nous mende avoir seu non par vos lestres, mais par quelcun des vostres. Il me tarde que nous le chassions par vous mesme, pour este assurée de l'estat de vostre santé, laquelle m'est, je vous jure, mon cœur est plus grande recommandation que chose au monde. Dieu vous la veille donc tousjours donner telle que je vous la désire et pour laquelle je luy eslève sens cesse mes veux de toutes les affection de mesme pour la chère conservation de vostre digne petit peuple quy ont avec vous si profondément empreinte en ma mémoire qu'il[s] n'en sortiront jamais. Croielle ma bonne seur et que mon esprit est continuellement auprès de vous de quy on parle incessamment ycy, je vous en assure et que Son altesse vous ayme uniquement.

Il y a mardy huit que je luy présentoy vostre faveur laquelle j'avois reçu[e] le jour de devant avec le respe[ct] de ce que vous avés envoie de vous dire combien elle luy a esté agréable, c'est ce que je ne puis. Il l'a aussy trové très belle comme est l'est aussy à la vérité extrêmement. Vous en avez de l'honneur ma chère Madame à quy Son Altesse m'a commendé d'en randre une millions de remercimens avec assurance qu'il la tiendera tousiours très chère et la gardera songneusement. Il me disoit comme je la luy donne qu'elle luy avoit déia apporté du bonheur, car il vint de sa chambre au poille de la bonne princesse, ce quy n'avoit encore peu faire depuis s'estre trové mal, aussy depuis s'est il tousiours porté de mieux en mieux. Hier, il sorty pour la première foix et est encore cest après dînée allé à la chache. Il n'oublie jamais de boire vostre senté mesme en son plus grant mal /2-48/. Il croiroit, si ne le faisoit, faire un pêché mortel et à bon essient se fâche il à la bonne princesse quant elle oublie de luy faire raison, luy reprochant qu'elle ne vous ayme pas tant que luy. Vous avez aquis parfaitement ses bonnes grâces, je le vous jure bonne Madame et que je ne vous puis acez représenter avec quelle affection il parle tousiours de vous non c'est sens flatterie aucune ce que je vous en dis croyez moy et que je vous dirois fort librement si l'estoit autrement, mais je ne vous puis certes tout dire ce quy en est, en somme il désire que vous preniez aussy ferme créance de son amitié comme il la prise de la vostre et vous proste<sup>80</sup> qu'il vous demeurera tousiours ce qu'il a promis, et m'a faict commandement sur commendement de vous dire cecy de sa part et encor davantage, mais je vous le lesseray juger vous mesme, n'ayant pas aussy bien l'esprit de vous le pouvoir exprimer, chère seur, encore que ma bonne Electrice vous dict elle mesme comme elle trove belle et jolie l'étoffe que vous luy avez envoie pour un cotillon. Si ne puisse cesser sens vous en assurer aussy et tous ceux qu'il sont venu ont fait la mesme estime aussy ne se pust-il voir rien quy soit plus joly.

La princesse Charlotte a reçu une extrême joye de sa boite et la trove bien plus belle que celle de Mesdames seur[s]. Elle leur a reproché que on luy donné tousiours le moindre mais qu'a cest heure elle a eu le plus beau. Elle vous en rent, chère Dame, très humbles remercement et ne désire rien peut que d'y avoir vostre pourteraict. Elle dict comme aussy les autres princesse [s] que vous leur avez promis et m'ont commandé de vous en faire resouvenir et de vous supplier de les aymer tousiours bien qu'elle vous honoreront comme il [s] doivent.

---

<sup>80</sup> Proteste.

Le petit prince Lodvich a esté bien fort ayse de ses manches, mais encore plus de la petite robe que vous envoieiez pour le petit neveux de Hanau, car il disoit que c'estoit pour luy, mais lorsque Madame luy dict que c'estoit pour son petit cousin il en estoit bien triste et en faisoit une petite moue. Ses manches enfin le rapaisèrent. Ce dîné il m'a beu vostre senté en vous remercient disoit-il de ce que vous les aviez envoié et qu'il vous aymeroit, aussy quant je veux qu'il me baise il faut seulement que je die pour l'amour de ma tante de La Trimouille lors il s'en vient courir m'embrasser de bon cœur. Dernièrement /3-49/ la bonne princesse vous envoiyt une lestre qu'il vousloit par toutes force vous escrire et pour ce faire il se servoit de la main de la princesse Caterine, mais c'estoit luy quy la luy dictoy. Je ne say si vous aurez esté si bonne Allemande que de la savoir lire.

Chère seur, que vous dirai-je des deux livres que vous m'envoiez que j'en ay esté extrêmement ayse, aussy sont-il[s] beaux et bon. Je vous en rens une millions de grâce très humble, priant Dieu me faire celle que ceste belle lecture me puisse profiter. J'ay donné une demy-dousaine de paire[s] de gans à Madame Cretiene, quy en a esté bien ayse et m'a commandé de vous en faire de sa part force humbles remerciements, et vous assurer qu'elle désireroit aussy avoir quelque chose quy vous faict agréable qu'elle et tout ce quy en despent sont fort à vostre service, car elle s'estimeroit heureuse de vous en pover randre et force autre honestetez et assurance de son affection à vous aymer et chérir, ce que je puis tesmoigner qu'elle le faict d'un zelle entier. Elle porte incessamment vostre bague. Son Altesse me dict encore hier à table qu'il la vouloit avoir, qu'il luy déroberoit et comme elle luy respondict qu'elle ne l'autoit jamais du doict, il luy dict qu'il le falloit donc couper !

Je vous dis tout cecy, mon cœur, affin que vous voiez combien souvent on parle de vous. La bonne princesse me vient de dire encore tout à cest heure qu'il ne seroit pas possible que Son Altesse peut aymer personne plus parfaitement qu'il ne vous faict, que les nuicht se réveillant, c'est tousiours de vous qu'il parle, qu'il vous exalte jusques au tiers ciel.

Je n'ay point encore envoyé à la bonne seur, Madame la contesse, les deux dousaines de paires de gans, car j'en retiens aussy autant pour moyqui vous en baise les mains bien humblement. Tout ce que j'ay trové de plus dens les boittes que Monsieur de Bouron m'a adressées c'est la robe de cotilion pour le petit neveux de Hanau, car vous me mendiez chère seur qu'elle ne pouvoit estre faicte pour envoyer par mesme voye.

Il me faict mention d'un mémoire de ce quy estoit dens les boites que je n'ay trové mais je juge que tout y doict estre puis qu'yl se rapporte à ce que vous m'avez mendé. Il fauct que je vous die bonne Madame que le Sr. Bouron me mende aussy qu'il a ouy dire à Monsieur le prince d'Orange qu'il me veut envoyer une livrée. Si cela se faict, je vous en deveray les remerciements, car je m'assure que ce sera vous, mon cœur, qui me l'aurez procurée. Je ne say si vous resouvient qu'à Kaiserlautre à la chasse la bonne Madame la contesse /4-50/ de Hanau et moy vous parlions sur ce suiet affin que par vostre moyen nous ne fussions mis au rand des oubliez, auquel rang la chère Madame de Buillon se contoit.

Je luy envoie des lestres de Monsieur le conte de Hanau pour vous. Vous n'en aurez pas de la bonne seur quy me commande de vous assurer de l'affection très ardante à vous honorer et faire service. Je luy avoy mendé ce que vous m'aviez commendé. Elle ne vous peut randre d'assés dignes remerciement[s] de vostre chère souvenance. Elle vous proteste de la sienne et que vous ne sortiray jamais de son cœur. Vous le croiez bien je m'en assure, ce quy m'empêchera de vous en certifier davantage de sa part, encore qu'elle m'en conjure bien de le faire et de vous protester qu'elle esléve sen cesse ses veux au ciel pour vostre chère conservation et celle de Messieurs vos anfans. Elle a pansé perdre les siens ayant estez malade les uns après les autre [s], mais Dieu les luy a par sa bonté encore conservez. Hier j'eu de ses nouvelles que son petit garçon s'estoit de nouveau trové mal à cause des grosse [s] dans quy luy perce et qu'elle a esté contrainte de le severer pour ce que sa nourrice est devenue malade, mais qu'elle espéroit qu'il n'y aura point de denger. Dieu le veille par sa bonté. Je luy mandé avoir ycy ce que vous m'avez envoiez pour son petit, de quoy je say qu'elle sera bien fort ayse.

Chère Madame, il est temps que je finisse ce brouillon que j'ay honte de vous envoyer, car j'escris comme un chat et dis le plus sottement du monde. Pardonnez-moy, je vous supplie, mon



cœur, et ne laissez d'aimer tousiours bien vostre petite seur encore qu'elle ne le mérite, si vous honore elle du profont de son cœur. Adieu bonne et parfaicte Madame que je baise et embrasse une une millions de foix et toute la petite famille. Cent foix le jour, je me souhaite auprès de ma bonne seur /MG4P/ Brabentine quy est la millieure du monde et moy je suis la vostre très humble. Adieu encore un coup / mon cœur, que je baise et rebaise cent foix par imagination. Dieu veille qu'encore un jour je le puisse faire en effect. C'est vostre / Amélie sur qui vous avez puissance apsolue, car elle est d'âme et de cœur toute vostre. Ma bonne Madame encore un adieu.

De Haydelberg, ce 18 dessembre 1606.

Archives nationales, 1 AP 340/20

21

27 décembre 1606 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /51/, j'ay reçu vos chères lestres du 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> de ce dernier moys de vous dire avec combien de contentemant je les ay leues. C'est ce que je ne puis, car rien ne me peut arriver quy m'en apporte tant que d'apprendre de vos bonnes nouvelles louant Dieu de tout mon cœur de les savoir telles que vous me mandez et le supplie de vous conserver chèrement et longuement en l'heureuse santé et prospérité que je vous désire.

Chère seur, vostre digne petit peuple vous doit bien donner suiet de vous resiouir voyant lesbénédictions que Dieu respant sur eux car il ne seroit pas possible de les désirer pour leurs âges plus parfaicts qu'ils ne sont qui plaît à Dieu que je fusse si heureuse de les voir. Je les embraserois bien du bon du cœur. Je vous en assure et qu'il n'y a pour que je ne me souhaite auprès de vous et auprès d'eux ma bonne Madame que leur chère compagnie vous divertisse, je vous supplie, de vos humeurs mélancolique[s]. Il vous faut tacher de vous surmonter vous mesme puisque vous voiez qu'il n'y a rien quy préjudice tant à vostre santé ny chose quy l'emporte plus que la conservation d'icelle pour laquelle je vous jure mon cœur que je ne cesse d'eslever mes veux au ciel avec autant d'affection que je puis, car rien au monde ne m'est plus cher mesme ma propre vie. Croielle ma bonne seur et que créature au monde ne doit ny ne peut /2-52/ estre plus parfaitement vostre que je ne suis vostre bonté m'y oblige et estroitement qu'il n'est possible de plus j'en demeure confuse chère Dame, mais pour cela je ne cesse de la ressentir comme je dois, mais je ne suis capable de l'exprimer comme je vouderois. Tout ce quy me consolle c'est que vous me congnoissez. Mon cœur, vous avez tort de n'euser point librement de moy comme vous devez, car vous me devez commander apsolument sens user de prières ou d'excuse, autrement ce n'est point vivre avec un segont soy mesme. Je me donne bonne Madame ceste calité là puis que vous me l'avez donnée. Ce quy me rant infyniment contente et encore le seroi-ie davantage si je me voyois utile de vous randre quelques services. Employez moy donc en tout ce que vous me jugerez capable et je vous obéiray tousiours avec avec autant de prontitude quy me sera possible.

Chère seur, je vous ay mandé dernièrement comme j'ay reçu tout ce que vous nous anvoiés et comme il a esté distribué selon vostre volonté et trové extrêmement beau l'escharpe de Son Altesse, le cotillon de la bonne princesse, la boite d'or de Madame Charlotte quy en a esté la plus ayse du monde. Elle m'a bien commandé de vous en rendre encore un bien humble remercimants attendent qu'elle le puisse faire elle mesme que je croy ne sera pas à ceste fois encore, que Madame sa mère luy a commandé de le faire.

Je ne puis bonne seur vous dire combien je trove belle les méditations et prières qu'yl vous a pleu de m'envoier toutes les fois que j'y ly. Je vous en rans mon cœur une millions de grâces très humbles. Je fais de mesme des deux livres des généalogies que j'ay reçu avec vos chères lestres que je suis très ayse d'avoir. Je n'ay encore eu moyen d'y lire, mais je tâcheray de le faire bientost.

La chère seur, Madame la contesse de Hanau, m'a commandé par ses dernières lestres de vous assurer chère Dame de son affection et zelle très parfait à vous aymer et honorer. Elle vous remertie /3-53/ bien humblement de la cotte et robe que vous avez envoié pour son petit et de ses gans bien qu'elle ne les avoit encore, mais elle savoit que je les avois reçu, car je luy avoy mandé. Elle

m'assure qu'elle en est bien fort ayse et qu'il luy tarde bien que son petit ne soit abilliée avec sa belle robe, car elle espère qu'elle luy sera juste. Elle vous dict bien, mon cœur, fomme de promesse, aussy l'estes vous à la vérité car vous n'avez rien oublié de ce que vous nous aviez promis. Vous avez trop de souvenance de nous qui pansons continuellement à vous comme à la millieure seur du monde aussy l'estes vous chère Madame à quy je diray que Son Altesse ne cesse à vous dire telle que vous estes parfaictement aymée de luy. Il souhaite sovant de vous voir ycy avec tout vostre cher petit peuple et sur tout son petit fillieul de quy il parle souvant.

Le petit prince Loudo[v]ich et luy seroi[en]t de vray camarade[s]. Je ne croy pas qu'il le passe en sagesse comme vous dicte mais encore que cela fust, il ne s'en fauderoit estonner veu que nostre petit prince est plus vieux que vostre petit Frédéric<sup>81</sup>, que je m'imagine bien tel que vous me le dicte. Plut à Dieu que je le tinsse entre mes bras. Je le désire de tout mon cœur, ma bonne seur, ce vous doict bien estre du plaisir d'avoir de sy jolies et de si sage petites créatures. J'amire la belle escriture de Monsieur mon cher petit neveux de quy j'ay donné la lestre à Monsieur le prince Frédéric, lequel en a esté bien fort ayse. Je ne say si pour ce coup il luy randra response. Il m'a commandé de vous faire ses bien humbles baise mains avec prière de luy faire ceste faveur de le tenir tousiours en vostre bonne grâce et croire qu'il vous honorera toute se vie. Les petite [s] princesse [s] vous en disent de mesme.

Chère seur, vostre lestre a esté très agréable à Madame Crétiene, je vous en puis bien assurer. Elle m'a commandé vous supplier l'excuser si elle ne vous fait elle mesme réponse. Si elle eust peu apprendre d'escire en François en ces quatre jours, elle l'usse fait tant elle a désiré de vous tesmoygner combien elle estime la paine que vous avez prise de l'assurer par vostre chère main de la continuation de vostre chère sovenance. Elle vous proteste qu'elle ne mettera jamais en obly ceste faveur. Beaucoup d'autres assurance[s] m'a elle commandé de vous faire de sa part, mais je me /4-54/ remettray à sa lettre, car je serois trop longue si je vous devois dire tout ce qu'elle veut en somme c'est que voste douceur luy a aquis son cœur.

J'ay envoié, chère Dame, vostre lestre à la bonne seur de Hanau de quy je vous diray les petites créatures se porter bien. J'envoieray celle pour Madame la princesse d'Anhalt à la première occation. Le mesme jour que je reçus vos chères lestres, j'en reçus aussy des siennes par où elle me commande que quant je vous escrirois je vous tesmoygnasse son affection à vostre service et le désir qu'elle a de vous en povoir randre se sentent vous avoir beaucoup d'obligation et telles qu'elles ne s'élongneront jamais de sa mémoire. Elle vous supplie de le croire et que vous ne povez honorer personne de vostre amitié qu'il l'estime davantage qu'elle.

Je n'ay l'esprit de vous dire bien toutes ces chose[s] mais vous me cognoissez mon cœur et me pardonnez toutes mes fautes. C'est ce quy me fait oser vous importuner de mes longs broullions quy sont dicts le plus lourdement et sottement qu'il est possible. Vostre bonté covrira toutes mes imperfections, car vos yeux ont un regart favorable en mon endroit. Une millions de pardons ma chère Madame a quy je diray que ma chère Electricite n'a délibéré de porter le deuil pour feu Monsieur nostre oncle<sup>82</sup> en tout que quatre moys. Nous l'avons déià porté plus de deux moys de sorte que ce ne sera que six ou sept semaines que nous avons encor à le retenir. Je m'assure que la paine que vous avez prise d'escire à Madame nostre belle-tante<sup>83</sup> et à Messieurs nos cousins<sup>84</sup> sera esté fort estimée. La bonne Madame de Buillon vous mandera sen doute ce qu'elle aura appris par le Sr. Teneuil qu'elle avoit envoié à Dilenbourg.

---

<sup>81</sup> Ludovic est né le 23 novembre 1602, cette précision confirme que Frédéric de La Trémoille n'est pas né en cette année 1602 comme nous le pensions originellement, mais à la fin de l'année 1603 (Cf. lettre de Louise-Juliane de Nassau au duc de Bouillon du 11 janvier 1604).

<sup>82</sup> Johann VI de Nassau, le Vieux, comte de Nassau-Dillenburg, frère de Guillaume le Taciturne, décédé le 8 octobre 1606 à Dillenburg, à l'âge de 69 ans.

<sup>83</sup> Johanetta de Sayn-Wittgenstein (1561-1622) troisième épouse de Johann de Nassau le Vieux.

<sup>84</sup> Johann VI de Nassau de ses trois mariages avait eu vingt-quatre enfants. Quatre de ses fils vivaient encore : Guillaume-Louis (1560-1620), comte de Nassau, stadhouder de Frise, Johann VII (1561-1623), comte de Nassau-Siegen, Georges le Vieux (1562-1623) comte de Nassau-Dillenburg et Ernest-Casimir (1575-1632), comte de Nassau-Dietz, qui à la mort de son frère Guillaume-Louis lui succéda dans la charge de stadhouder de Frise.

Je finiray ce graffignage pour aller escrire à ceste bonne seur quy estoit bien affligée par ser dernières lestres à cause de la maladie de son cher petit. J'en suis certes en extrême paine. Dieu nous fasse bientost ouïr les nouvelles de sa gérison, je l'en supplie et pour vostre chère conservation et celle de Messieurs vos anfans que j'embrasse avec vous ma bonne Madame de tout mon cœur que par vostre moyen je vous supplie je soie bien aymée de ces chers neveux et de ceste chère nièce que j'honore et chéris de toute mes /MG4P/ affections et vous ma parfaicte bonne seur auprès de quy il n'y a jour que je ne me souhaite ne vous contrai/gnez, je vous supplie, pour m'escrire, mes ayez tousiours bien vostre très humble petite seur, Amélie, qui est toute à vous.

J'avois oublié /MG1P/ ma bonne seur de vous dire que nostre joly petit prince m'a ambrassé de tout son cœur pour l'amour de vous, qu'il / nommoit : « *Mein Hertz aller libste, ma tante La Trimouille* ». Je souhaitois que vous l'ouissiez et que le vissiez quant il est en ses gaies humeur/, il faict rire tour le monde. Il parle sovant d'Obigny et dict qu'il l'aime bien fort. Mon cœur les nouvelles que vous aurez de vous part Besnois / seront bien vielle. Depuis son partement nous luy avons escrit cinq ou six foix. J'espère que vous aurez reçu toutes nos lestres. Ne prenées la paine ...

De Haydelberg, ce 27 desembre 1606.

Archives nationales, 1 AP 340/21

**1607** *Comme les années précédentes, Charlotte-Brabantine de Nassau vint à Paris pour suivre ses affaires, laissant ses enfants à Thouars. Au mois de juillet devant se rendre en son comté de Laval et en sa baronnie de Vitré, elle confia à sa belle-mère, Louise de Coligny, sa fille Charlotte qu'elle avait venir pour cela à Paris.*

*Elisabeth de Nassau au début de la seconde quinzaine de juillet accoucha d'une fille, future marquise de Duras. Au mois d'octobre, elle se rendit à Paris avec ses filles aînées pour aller faire sa cour. A Paris, suite à " l'indisposition du temps et de l'air " la petite vérole, la rougeole et le pourpre sévissaient. Sa fille aînée, Louise, y mourut le 6 décembre de la petite vérole et du pourpre ensemble<sup>85</sup>.*

22

6 avril 1607 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /55/, j'ay à répondre à deux de vos chères lestres du 14<sup>ème</sup> et 27 mars. Ceste dernière m'apporte bien du desplaisir pour y apprendre vostre mauvaise santé. Certes, mon cœur, vous ne povez avoir du mal que je ne le resente très vivement et vous plaigne de toutes mes affections desquelles j'eslève mes yeux au ciel pour vostre chère conservation et de Messieurs vos anfans je m'assure qu'il vous tarde deia bien que vous ne les revoiez et à eux de revoir ceste bonne mère parfaitement bonne. A la vérité, j'amire les grâces et vertus particulières que ce bon Dieu a mis en vous ma chère seur quy estes la millieure du monde, non je dys sens flatterie je vous jure que j'en recognoy celt mille foix plus que j'en puis dire. Vous excédez mesure mon cœur en vous contrignant pour m'escrire et encore ne vous contentez point de cela, mais de plus usez encore d'excuse, ce n'est point comme cela que vous devez vivres avec vostre petite seur sur quiy vous avez toute puissance. Sens mantir, chère Dame, je me formalise des honestez que vous me dicte et de ce que vous vous mettez à parler de ma bonté quy n'est certes rien auprès de la vostre quy mérite d'estre exaltée jusques au tiers ciel, aussy l'est elle de moy et plus que de créature quy vive. Vous avez tort bonne Madame de ce que vous vous accusez d'ingratitude /2-56/, car vous n'etes à la vérité que trop, trop recognoisable et c'est de quoy j'ay à me plaindre, car vous estimé mon cœur ce quy ne vaux pas la paine. Je ne vous peux hélas randre les moindres devoirs que je vous dois me

---

<sup>85</sup> Louis CAPPEL, *Sur la douloureuse et non jamais assez regrettée mort de ... Mademoiselle Louise de La Tour, fille aînée de Monseigneur le duc de Buillon, décédée à Paris, le jeudi 6 décembre 1607 ... complainte élégiaque en vers féminins*, Sedan, 1608, in-4°, 7 p. et Pierre de L'ESTOILE, *Mémoires et journal depuis la mort de Henri III (1589) jusqu'en 1611*, op. cit., p. 443.

santant sy estroitement vous estre obligée que je ne puis trouver nulle parolle pour vous le pouvoir acez exprimer à vostre bonté mon recours chère seur vous suppliant très humblement accepter pour tout l'affection très ardante et quoy je vous ayme et honore et laquelle je vous conjure de croire ne prandera jamais de diminution. Plut à dieu que je fusse sy heureuse de vous faire ses protestations de bouche. O ! Que la sovenance de Kaiserlautre m'est douce, me représentant le contentement que j'ay posayder la chère présance de ma bonne seur auprès de quy mon estat est continuellement et n'ay rien quy me consolle >> >> ellongnemant, que l'assurance certaine que j'ay que vous me faictes l'honneur de me tousiours bien nommer. Certes mon cœur c'est plus que je n'en suis digne vous me le tesmoygner en tant de sorte que vous m'en randez honteuse, me voyant vous estre si inutile, ne pouvant vous randre pour tant d'honneurs et bien faix qu'ils disprimes que je vous dois pour toute recognoissance que j'en ay. Je ne peu que vous faire sinon un million de très humble veux >>>> avec protestation que je vous suis de toute consacrée.

Mon cœur que j'ay de regrest de savoir tousiours la bonne seur Madame de Buillon en tant de paines. Je la plains certes infinyment et son cher anfant que je supplie ce bon Dieu de luy randre en aussy bonne santé que je le désire. Tout ce quy est icy se porte très bien, Dieu mercy, ce sont la les nouvelles les plus agréables que je vous puis dire de ce lieu depuis les dernières que je vous ay escrite. Il n'y a eu guères de compagnie icy. Son Altesse a eu à Neuechelos une de ses maisons de chasse l'Electeur de Maiance, mais il n'ay est demeuré qu'un couple de jours.

Un lantgrav de Leutemberg<sup>86</sup> a esté icy trois ou quatre jours et a esté à la foire de Francquefort, puis a repris son chemin par icy pour /3-57/ aller trouver l'archiduchesse à Brucelles. Il veut passer par Nancy et par le pais de Lusembourg, où Madame sa famme y a du bien. Elle est seur de celle, qui a esté famme de feu nostre cousin le conte Louis de Nassau<sup>87</sup>. Je ne say sy vous en aurez ouy parler. Ceste lantgrevine fust icy avec Monsieur son mary lorsque la bonne Madame de Buillon y estoit. Ce fust celle suy luy fist le présent de ceste belle fourrure pour un manteau.

Je vousderois bien chère seur me randre intelligible, mais cest ce que je ne puis, tant je suis grossière et lourde cepandant pour vous obéir, je ne lesseray pas à vous entretenir de rien qui vaille. Monsieur le prince d'Anhalt<sup>88</sup>, quy a esté tousiour icy depuis vous avoir escrit, part demain pour >>>> à [H]ambourg. Madame sa famme a bien du soing de vostre santé laquelle elle me commande luy en dire des nouvelles toute les foix que je luy escrit.

Je vous envoie, mon cœur, les lestres de la bonne seur Madame la contesse lesquelle seront bien vieilles, car il y a plus de trois semaines que je les ay, mais il n'est party de messenger durant ce temps là de façon qu'il a bien fallu que je les gardasse. J'ay reçu deus ou trois foix de ses lestres depuis par où elle me commande tousiours chère Madame de vous assurer combien elle vous honore et de vous dire de sa part tout ce qu'elle doit. Elle m'a mandé que sy ce n'estoit estre trop libre, je vous deverois supplier de sa part de luy envoyer un moulle de paris selon ce que vous jugrez qu'il doit estre remettant à vostre discretion pour la façon pour ce que vous y entendez mieux qu'elle. Pour celuy qu'elle portoit à Kaiserlautre il luy semble que vous luy avez dict qu'il estoit trop court. Voiez mon cœur comme nous vivons librement en vostre endroit. Je luy ay bien promis que vous ne l'aurez desagréable.

J'ay cest après dînée ouy que le Sr. d'Ortaine contoit à la bonne princesse de vos nouvelles. Entre autre, il disoit la paine continuelle que vous prenez pour vos affaire [s] et les visite [s] chère Dame qu'il faut tous les jours que vous faciez, lors je me représantoit ce que vous me dicte à Kaiserlautre en vostre chambre sur la prière que je vous en fis. J'amirois bien vostre bon esprit et le faix encore m'estonnant infynymant commant vous povez venir à bout de tout cela et entendre sy bien les affaire[s] comme vous faictes. Il n'est possible chère seur que ce ne vous soit bien des rompemens de teste si ce bon Dieu ne vous fortifioit, commant seroit-il possible que /4-58/ vous

---

<sup>86</sup> Le Landgraf Georges-Louis de Leuchtenberg (1563-1613) et non de Leutenberg et sa seconde épouse, Elisabeth de Mandersheid-Gerolstein (1580-1611), sont les sujets de ce paragraphe.

<sup>87</sup> Louis de Nassau-Dillenburg (1575-1604) était marié à Anne-Marguerite de Manderscheid-Gerolstein (1575-1606), fille de Johann-Gerhard de Manderscheid-Gerolstein et de Marguerite de Salm-Dhaun.

<sup>88</sup> Christian I d'Anhalt-Bernburg (1568-1630), gouverneur du Haut-Palatinat, était le plus influent conseiller de l'Electeur Frédéric IV.

puissiez vaquer à tout cela. Je supplie donc ce bon Dieu de vous vouloir fortifier de plus en plus et de corps et d'esprit, bénissant de plus en plus toutes vos actions à sa gloire et à vostre contentement.

Mon cœur, je n'ay point parlé à Monsieur de Plessen sy a bien faict la bonne princesse, mais j'estoit allée à Neuebourg voir le pauvre Monsieur Tondorf quy languist tousjours. C'est grande pitié de le voir. Il a encore l'esprit fort bon, mais c'est tout car il est foible au possible. Ce Grant Dieu veille y apporter le remaide qu'il cognoist naisaisaire et salutaire.

Ma bonne Madame, je vous diray à quoy nostre chère Electrice emploie le temps depuis quelque semaine c'est de faire randre conte au cousier quy avoit les nappes, serviette[s], linceuls et autre linge blanc entre mains pour les donner à une femme quy doresnavant les aura en garde. Vous savez qu'on a mis tout un non>>> en la maison et nostre bonne princesse se doit mesler de tout, mais elle ne peut tout à la foix. C'est pourquoy elle le fait petit à petit.

Voilà mon cœur tout ce que je vous puis dire pour cest heure, et que vous n'estes point oubliée de Son Altesse quy parle de vous fort sovant. Madame Crétiene m'a commandé de vous faire force baise mains et vous assurer qu'elle vous ayme aussy bien que vous elle comme sa chère seur. Monsieur le prince Frederich et Mesdames ses seurs et Mesdames ses seurs vous baisent bien humblemt les mains de la souvenance qu'il vous plaist avoir d'eux quy vous supplient de croire qu'ils vous honore[nt] comme ils doivent. J'ay dict ma bonne seur à la dame d'honneur, gouvernante et fille que vous l'avez commandé quy s'estiment infinimenat >>>>> de ce que vous daignez vous sovenir d'eux qui voue en randent très humbles remercyments, vous suppliant les tenir aus nombres de vos très humbles servantes. Adieu ma bonne et parfaicte Madame et pardonnez je vous supplie /MG4P/ très humblement ce broulion et ne vous donnez la paine de m'escire sy vous m'aimez et croiez que je vous excuse fort bien aussy suis ie trop ingrate si je ne le faisois. Bonsoir mon cœur. Je vous baise et ambrace cent mille fois. Je suis toute à vous.

A Haydelberg, ce 6 d'averil 1607.

Archives nationales, 1 AP 340/22

23

18 avril 1607 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /59/, puisque je say que vous prenez plaisir d'apprendre de nos nouvelles, je vous puis assurer que ce m'est beaucoup de contentement de vous en pouvoir mender, mais devant que je vous en die il faut que je vous tesmoygne mon cœur du desplaisir que j'ay de voir que vostre santé n'est telle que je désire. La bonne seur, Madame de Bouillon nous mende que vous estes moins entre les mains des médecins. J'abore bien ceste nouvelle là, mais je supplie Dieu que ce puisse estre pour une bonne foix et qu'il luy plaise bénir tellement ses remeides que de long temps vous n'avez besoing d'en user. Certes chère Dame, je vous plains de tout mon cœur de vous savoir tousiours avoir tant de mal et puis prandre avec cela une paine incroyable vos affaire [s]. Il faut que ce Grand Dieu vous fortifie pour pouver supporter un tel faix autrement comment seroit-il possible, mais ce bon Dieu est fidelle quy n'envoie jamais à ses anfans plus qu'il [s] ne pevent supporter. Je le supplie de tout mon cœur qu'il vous fasse chère seur sentir de plus en plus les affects de ses saintes promesse [s]. Vous donnant quelque foix repos affin que vous /2-60/ puissiez vous esiouir et nous avec vous en sa bonté, certes vous avez bien suiet de recognoistre ses grâces qu'il vous faict, mon cœur, en la conservation de vostre chère petite troupe de la bonne santé dequels Monsieur Bouron nous assure ce quy me réjouit le plus du monde, car je vous jure que je préféreray tousiours leur santé à la mienne que je souhaite mon cœur que Dieu me donne encore ce contenteüent de les voir. J'en ay une envie extrême me représentant comme il[s] sont les plus belles jolies et sage[s] petite[s] créature[s] quy se puisse[nt] voir. Vous estes à la vérité heureuse d'avoir des anfans parfaits comme il [s] sont Dieu vous en donnera s'il plaît tout le contentement que vous méritez et soriez désirer. Je luy en adresse mes veux de tout mon cœur.

Ma bonne Madame, je vous diray que Monsieur le conte de Hanau a esté ycy quatre ou cinq jours. Il en est partie mardy. Ses affaires luy ont mené et le ramèneront dens peu de jours. Son

Altesse luy a commandé et aussy la bonne princesse que la chère seur puisse estre de la partie. Il a promis qu'ouy sy ce peut. Elle estoit allée à Dilenbourg lors qu'il vint icy où il pansoit aussy y aller y ayant esté fort prié de Messieurs nos cousins les contes Guillaume et conte Jan, mais il fut contraint de s'engager d'avis à cause de ses affaires qu'il le trouble tant que c'est pitié, car l'Electeur de Maïance tache à le ruiner, ce que Dieu ne permettra pas par sa bonté. Il a eu de ses ambassadeurs icy pour s'excuser et de plaindre de Monsieur le conte de Hanau quy de bon heur estoit icy pour monstrier le contraire de ce quoy ils se plaignoient de luy quy ne désire que de monstrier sa justice de sa cause et s'accorder à laquelle encore qu'il devroit perdre du sien sy le feroit et volontiers proveu qu'il puisse finalement venir à quelque /3-61/ bon acort. Dieu veille que cela se puisse faire et bientôt, car de cela despant le bien de sa maison. Chère seur je vous diray qu'il m'a prié de vous assurer de son très humble service et combien il vous honore, vous suppliant luy continuer l'honneur de vos bonnes grâces et luy pardonner qu'il ne fait son devoir de s'y ramentevoir plus sovant.

Je vous diray mon cœur que Dieu mercy tout est ..., se porte bien en ce lieu où nous avons eu depuis mercredi le marquis de Torlach<sup>89</sup> quy est un prince qu'on estime avoir beaucoup de mérite. Il n'a pas amené Madame sa femme<sup>90</sup> avecques [luy] comme nous pensions. Demain la marquise veuve de feu Monsieur son frère, laquelle est belle-mère de Son Altesse<sup>91</sup>, doit venir icy. Elle vient d'un baptême quy s'est fait à une journée de Deux-Ponts où se tient un prince palatin quy a la seur de Monsieur le duc des Deux-Ponts<sup>92</sup>. Jedy l'après dînée s'est passée à voir j[ou]er une comédie à des Anglois qui sont ici. Hier nous dînâmes et soupâmes à un lieu qu'on nomme Wolfsprouve, où il y a de fort bonne[s] fontaine[s] et trois beaux estan[gs], où il y a à chacun diverses sortes de poissons : des truites, des brochets, à l'autre des carpes, au troisième des truites. Je m'assure, chère dame, que vous auriez du plaisir en ce lieu là où je vous ay bien hier souhaitée, et la bonne Mademoiselle d'Osquerque pour ouïr chanter le rossignol, car elle m'a dict y prandre un singulier plaisir. L'après dînée Son Altesse la passa à tirer de l'arquebuse et la bonne princesse alla à Neuebourg, qui est presque vis à vis de là, et ne fait que descendre une grande montagne et puis passer l'eau nous vîmes donc le pauvre Monsieur Tondorf quy languist tousiours que c'est pitié de le voir. Dieu veille le délivrer sy luy plaict d'une sy grande langueur. Son Altesse est allé dîné ce matin à Mane avec sa compagnie et a soupé au jardin là bas où nous devons aussy estre, mais comme nous voulions descendre /4-62/, il a commencé à tonner de façon que nostre bonne princesse est demeurée icy siant, car vous ne croiriez pas la peur qu'elle a du tonnaire<sup>93</sup>. Dieu veille luy oster ceste tant grande appréhension, car certes il est à craindre qu'elle ne face tort à sa santé.

Je vous fais un conte chère Madame de toutes nos actions, mais c'est avec avec une grossièreté sy grande que ce vous doit estre de l'importunité plus tost que du plaisir de lire mes long [s] brouillons. Le commandement que vous m'en avez fait me donne ceste fidence et mon peu d'esperit ceste lourdesse, pardon donc mon cher cœur et aimez tousjours bien vostre petite seur quy ne se peut lasser à vous entretenir et sy n'y a il que fort peu que je l'ay encore fait par Matieu quy nous apporta l'autre pour les nouvelles de l'amendement de nostre cher petit neveux, ce dernier messenger la continuation. Dieu par sa bonté luy veille donner une entière guérison et par ce moyen m'estre ceste chère Dame en repos.

Adieu ma bonne et très bonne seur, il me faut encore escrire à Madame de Juare<sup>94</sup> et de St Crois et à Monsieur nostre frère et à Madame sa femme<sup>95</sup>, quy me fait l'honneur de m'escrire sy

---

<sup>89</sup> Georges-Frédéric margrave de Bade-Durlach (1573-1628).

<sup>90</sup> Juliane-Ursula de Salm-Neufville (1572-1614) première épouse de Georges-Frédéric de Bade-Dulach.

<sup>91</sup> Anne d'Ostfriesland (1562-1621) veuve de l'Electeur palatin Louis VI (1539-1583), père de l'Electeur Frédéric IV et d'Ernest-Frédéric de Bade-Durlach (1560-1604).

<sup>92</sup> Marie-Elisabeth des Deux-Ponts (1581-1637), sœur aînée du duc de Deux-Ponts, était mariée au comte palatin Georges-Gustave de Veldenz (1564-1634), fils de Georges-Jean de Veldenz et de Anne-Marie de Suède.

<sup>93</sup> Louise-Juliane de Nassau partageait sa peur du tonnerre avec sa sœur Elisabeth.

<sup>94</sup> Jeanne de Bourbon-Montpensier (1540-1624), abbesse de Jouarre, était la tante maternelle d'Amélie de Nassau et de ses soeurs. Charlotte-Brabantine de Nassau ne manquait pas d'aller la visiter chaque fois qu'elle allait et revenait de Sedan.

honestement que je suis bien en paine de luy respondre, car je ne puis rien dire à propos et mes honestetez ont un terme particulier que je ne sange jamais. Plut à Dieu que je ... j'usse une peu de vostre bon esperit lors je ferois sans paine et bien ce qu'à cest heure je faix mal et avecque de la paine.

Mon cœur, je souhaite bien Mademoiselle d'Osquerque quy me pourroit bien tost oster de paine, comme elle fit à Kaiserlautre de quoy je luy dois encore une millions de remercimants. Adieu /MG4P/ encore un coup, chère Madame, à quy Madame Crétiene et les petites princesse [s] et Monsieur leur / frère m'ont commander de faire leut humbles baise mais. Il ne faut oublier le joly petit prince Loduvich /MH4P/ quy me l'est venu commander de son propre mouvement. Je suis mon cher cœur vostre très obéissante seur, Amélie.

De Haydelberg, ce 18 d'averil 1607.

Archives nationales, 1 AP 340/23

24

25 juin 1607 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /63/, il y a huit jours que je vous fis un mot par le Sieur de Schomberge, à cest heure ce sera par ce page Quat que la bonne princesse vous envoie sur ceste espérance que vous luy avez donnée de le mestre en quelque bon service. Si il avoit cest honneur d'estre en celuy de Monsieur de Buillon, il seroit trop heureux, mais je crain fort à cause que Son Altesse luy eut déjà envoie un que cela ne l'empêche vous la favoriserez je m'en assure puis qu'il vous est recommandé de ses bonne [s] mains. Je n'ajouteray donc mes prières sinon pour aquieser à celle qu'il n'an a faite.

Ma bonne seur, je vous diray le contentement que j'ay reçu par les dernières nouvelles que nous eumes mercredy pacé de la chère Madame de Buillon quy nous mande l'accort quy s'est fait entre vous et Madame de Varvaque<sup>96</sup> je m'en resiouy infiniment m'assurant que par ce moien vous serez délivrée de mille paines, rompements de teste. Dieu le veille mon cœur et donner heureuse issue à toutes vos autres affaires affin que vous puissiez estre d'autant plus au repos. C'est le souhait que je faix de toutes mes affections chères, chère Madame, et que par ce moyen vous nous puissiez donner espérance de venir bien tost voir une chère Ellectrice. Je me promets bien que vous le désirez autant que nous. C'est pour quoy je ne faix point de doute que vous apporteray tout ce quy se sera de vous pour vous faire et à nous jouir d'une sy grande félicité.

La chère seur Madame de Buillon tesmoygne avoir quelque espérance de la posaider de son caité, mais /2-64/ je ne say commant l'entendre sy ce n'est que vous la veniez voir à Sedan, sy cela est que n'est-il possible que nous puissions estre sautée à vous ou bien que vous prinsiez résolution de faire une course ycy où la bonne princesse et moy vous désirons passionnéement, chère Madame, croillé je vous supplie et que nous n'avons pas plus de contentement que quant nous nous représantons celuy que nous avons eu à Kaiserlautre quy a cependant bien esté de courte durée. Dieu vous le veille donner un jour sens tant de haste.

Mon cœur, je croy que vostre digne petit peuple vous fera haster vostre retour, car il est impossible que vous m'inpasianter bien de l'en revoir. Je supplie Dieu que ce puisse estre bien tost en aussy bonne et heureuse santé que je le désire. La bonne Madame de Buillon nous en a mandé aussy des nouvelles et que Monsieur de Monpensier leur fait sovant l'honneur de les voir, cela tesmoygne bien son bon naturel d'esprit. Je suis bien près d'eux et de vous chère seur quy estes

---

<sup>95</sup> Philippe-Guillaume de Nassau (1554-1618), prince d'Orange, fils aîné de Guillaume le Taciturne, avait épousé, le 23 novembre 1606 à Fontainebleau, Eléonore de Bourbon-Condé (1587-1619), fille de Henri Ier Bourbon, prince de Condé et de Charlotte-Catherine de La Trémoille, nièce par alliance de Charlotte-Brabantine de Nassau.

<sup>96</sup> Anne d'Allègre, veuve en premières noces de Paul de Coligny, comte de Laval, épouse en secondes noces du maréchal de Fervacques. Charlotte-Brabantine avait conclu avec elle une transaction touchant l'héritage de la Maison de Laval par son fils aîné.

tousiours devant mes yeux, je le vous jure et que vous ne serez jamais eslongnée de ma mémoire où vostre douceur est continuellement remémorée.

Mon cœur, que vous dirai-je de nos nouvelles que Dieu mercy tout se porte bien ycy. Son Altesse est fort seul depuis quatre jours, car il a eu force jans toutes ces seùaines en ça. A cest heure tout est en allé. Monsieur le prince d'Hanalt party jeudy dernier, aussy Monsieur le conte de Hanau. La marquise que nous avons eu cinq semaine [s] partit samedy. Je crois que sens ces feste [s] de la Pantecouste, elle fust encore demeurée plus long temps, car elle se plaict fort icy, mais à cause qu'elle ne va à nos prêches et que aux Lutériens ce jour de Pantecaute est fort estimé. Je panse que cela la fait résoudre /3-65/ à nous lesser affin de pover faire la Cène chez elle, comme nous fimes hier ycy aujourduy nous avons encore jour de feste. Son Altesse est allé tiré de l'arbalette et nous allons desendre au jardin où nous souperons.

Le ministre de feu Madame la duchesse des Deux-Ponts a esté icy il y a trois jours voir ses amis ayant estudié en ceste ville. Il a baisé les mains de nostre bonne princesse de la part de Madame de Rohan et fait ses excuse[s] qu'elle ne luy escrivoit à cause de son deuil<sup>97</sup>, qu'il nous a dict estre très grant ne se povant encore nullement résoudre aussy est la plaie encore bien fraîche. Mesdemoyselles ses filles estoient en mesme douleur et la plus qu'une fort malade d'une fièvre que je croy procéder de son affliction. Je les plains bien toutes et prie Dieu de les vouloir consoler.

Je ne vous entretiendery plus longuement, chère Dame que pour vous dire les baise mains de la part de Madame Crétiene et toutes assurance de service et d'amitié. Monsieur le prince Frédéric m'a commandé le mesme et Mesdames ses seurs quy ont voulu vous escrire pour vous le tesmoyner en mesme. Le joly petit prince Lodevic vous baise mon cœur une million de foix. Je ne faix bien de mesme de toutes mes affections de laquelle je vous ambrasse. Chère et bonne Madame commandez, je vous supplie à vostre petite seur Amélie et elle vous obéira avec toutes la promptitude du monde, car tout ce que je désire chère seur c'est d'estre si heureuse de vous pover estre utile en quelque chose en vous randant les services très humble [s] que je vous dois et que je vous ay consacré avec toute sorte de fildité. Adieu mon cher cœur ayez tousiours bien vostre Amélie quy vous honore de toute sa puissance et vous adorerois s'il m'estoit permis, car vous estes le bonté mesme et la millieure seur du monde et moy je suis la vostre très humble,

A. \$

De Haydelberg, ce 25 de juing 1607.

Cher cœur que je sache je vous supplie si vos petis parokets vivent encore.

Archives nationales, 1 AP 340/24

25

12 juillet 1607 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /66/, vous estes à la vérité trop et trop bonne que de prandre la paine de vous incommoder pour m'escire, certes vous avez tort, car je juge très bien le peu de loisir que vous en avez par tant d'affaires et de compagnies et mesme estant sur vostre despart quy sont excuse si valable que vous ne deveriez nullement vous contraindre mesmement à mon ocation, car vous avez toute puissance sur moy et plus je vous jure que sur créature quy vive. Croielle, mon cœur, je vous en supplie très humblement et de vous assurer que je me sens sy parfaitement vous estre obligée des tesmoynges sy particuliers que vous me donnez par vos chères lestres de l'honneur que vous me faictes de me conserver sy songneusement vos bonnes grâces que je demeure toute muette ne povant que répliquer sinon admirer ceste naïve bonté quy se fait paroistre en tant de sorte que la mémoire ne s'en effacera jamais de mon cœur pour toute recognoissance que j'en ay chère seur je ne puis que vous en randre une millions de grâces très humble avec protestation de la volonté i[n]violable que j'ay de vous aymer et honorer jusques au tombeau avec toute l'affection qu'il est

---

<sup>97</sup> Catherine de Rohan, fille de René II de Rohan, vicomte de Rohan et de Catherine de Parthenay, épouse de Johann II duc des Deux-Ponts (Zweibrücken), est décédée le 16 mai 1607.



possible. Je loue Dieu ma bonne Madame que vostre santé est millieure qu'elle n'a esté et que celle de Messieurs vos anfans est très bonne. Dieu veille par sa bonté vous conserver très chèrement et augmenter la vostre vous comblant de plus en plus de toutes sortes de bénédictions.

Vous me mandez chère Dame que vous m'envoiez une lestre de vostre cher petit Frédérick /2-68/, mais elle n'a pas esté trovée dans le paquet. Je croy qu'on l'aura oubliée. J'en suis bien marie, car je vous assure que ce m'eust esté bien du contentement de la voir. Je ne me puis imaginer que ceste jolie petite créature commence déjà à mener la plume, nostre petit prince ne l'a tient encore que pour grafiner. Il vous faict, mon cœur, souvant des lestres de ceste sorte, car aussy tost qu'il peut avoir un petit morceau de papier il veut par toute force escrire à sa chère ma tante de La Trimouille de qui il baise et rebase le pourtrait avec une amitié sy grande que je ne vous le puis acez dire. Son Altesse à ce que m'a dict la bonne princesse s'en fâcha l'autre jour à luy, disant qu'il le gasteroit, mais cependant il ne laissoit pour cela de vous l'ambracer avec ses mots : *ach mein Hertz aller libste ma tante von La Trimouille wan wolt ir widerkommen*. J'en dis bien de mesme chère Madame et que je ne fus jamais plus heureuse que lors que je jouis de vostre tant douce, chère et agréable présence. Dieu me donnera encore sy luy plaict ceste félicité. Je l'en supplie de bon cœur et de me faire la grâce d'estre utile à vous randre le service et l'obéissance que je vous dois et à quoy vostre parfaite bonté m'oblige sans mesure.

Vous daignez bien, mon cœur, vous resovenir de ma rante d'Anvers et en parlera à nostre chère Electrice quy a eu sur cela l'avis d'un des conseillers de Son Altesse quy tient que si la paix se faisoit en nostre pais qu'il seroit du tout nesesaire d'en escrire, mais voyant que l'incertitude est encore fort grande il panse qu'on n'en doit encore faire mention car on croy icy qu'après la trêve pacée la guerre recommencera plus forte qu'elle n'a encore faict. Dieu gouvernera tout à sa gloire et au salut de ceux quy espèrent en luy. C'est là où nous nous devons arrester. Vous avez, chère Madame, trop de soing de moy quy n'en suis digne je le confesse et que je n'ay parolles pour vous en pouvoir randre les remerciments que je recognoys vous devoir. Acceptez, je vous supplie, les très humbles que je vous en fait pour tesmoygnage de ma recognoissance puis que je suis sy peu heureuse que de ne pouvoir vous la faire paroistre en autre chose /3-69/.

J'ay bien du desplaisir ma bonne seur que vous n'avez encore peu optenir ce que sy justement vous demendez plus le rang de ma chère nièce<sup>98</sup>. Je trove que vous faictes le mieux du monde de présider en vostre résolution de ne la mener jusques à ce qu'il vous le soit accordé. C'est grande pitié de voir qu'on tache d'abaisser aynsy la maison que dieu mientendra en la calité où il l'a faict naistre. De longtemps il n'en faut douter puisque Dieu montre un soing particulier qu'il en a. Je supplie sa divine bonté de vouloir continuer et vous fortifier tellement que vous puissiez tenir à bout de cecy et de toutes vos autres affaire[s] où je m'assure qu'il vous fera paroistre comme il a faict jusques à cest heure son assistance admirable, louange et gloire immortelles luy en soit randue.

Mon cœur, je say bien ce que je veux dire mais je n'ay la capacité de me pouvoir bien expremere. Pardonnez donc à ma lourdesse quy est cause que je vous dis cecy sy grossièrement et que je vous entretiens tousiours de brouillions dits sy confusément que c'est une honte que je vous les ose envoyer, mais puis qu'il vous plaict les avoir agréables tous tels qu'ils sont cela m'oste tous les scrupulles que je désierois bien avoir, ne craingnez chère seur que je mande ce que vous me dicte [s] assurez vous en et qu'il n'y a que la bonne princesse quy voie vos chères lestres.

Je croy que vous aurez reçu toutes les dernières quy sont depuis que ce page Quat est party en nombre de trois ou quatre. Par une de ceux là je vous ay mandé que nous ne portions point le deuil pour Madame la duchesse des Deux-Pons car ce n'est point la coutume qu'on le prène pour famme de cousins germains. Pour eux mesmes on ne le prant aussy guère, si ce n'est qu'il y ayt quelque particulière considération.

Son Altesse a gardé près de trois semaines la chambre à cause de ses gouttes de quoy il n'a point eu de fort grande douleurs, Dieu mercy, il en est guery et il y a aujourduy huit jours qu'il est

---

<sup>98</sup> C'est à dire le droit d'être assise sur un tabouret en présence du Roi et de la Reine en tant que fille aînée d'un duc.

sorty. Il partit avant hier après dînée pour aller chès un conte de Herbach tenir son fils<sup>99</sup> au batesme quy se tien[t] ce iourduy. Je ne panse pas qu'il soie de retour devant mecredy. Ce bon Dieu nous le veille ramener en heureuse santé. Je l'appréhande à cause qu'il ne faict que se remestre et puis qu'en ses compagnies il ne se peut faire qu'il n'ay aye quelque excès. Ce Grant Dieu nous le conservera par sa bonté à sa gloire et au bien de son Eglise. Il s'assure bien chère Dame que vous estes bien une de celles qui priez de bon cœur pour sa prospérité. Je vous puis bien assurer qu'il vous ayme uniquement. S'y c'estoit un[e] autre que vous la bonne Madame auroit /4-70/ bien suiet d'estre jalouse, car cest tousiours de vous qu'yl parle, et a faict pandre vostre pourtrait tout contre son lict, où je vous contemple sovant en me représentant l'heureux Kaiserlautre où j'ay possédé de la vérité quy m'a donné un contentement extrême au possible.

Il faut que je vous die, bonne Madame, que depuis quinze jours la baronesse est de retour ycy où je luy ay donné ceste esguille d'or que vous m'avez lescé pour elle, quy vous en rant tant et tant de très humbles remercimants, avec prières à Dieu pour vostre heureuse santé et prospérité que je ne me repen point de vous avoir faict faire ceste santance.

Nous reçûmes hier lestres de la bonne tante, Madame la contesse de Schwartzembourg, qui mande avoir esté fort malade, mais que Dieu mercy elle s'est remise. Elle nous donne espérance de nous veoir en venant au[x] couches de la chère seur, Madame la contesse de Hanau, que je ne vous say binnement dire si se doivent faire en septembre ou en octobre<sup>100</sup>. Je reçus aussy hier de ses lestres quy m'assure[nt] que tout se porte bien chés elle. Cependant qu'elle a esté à Staina avecque Monsieur son mary. Son petit me mande elle a presque eu un grant malheur, car il[s] l'ont jeté d'un petit chariot en pas que sy Dieu ne l'eusse gardé par sa bonté seul est acez pour le tuer mais il a esté préservé et n'a eu mal qu'au visage quy commance à se bien guérir à ce qu'elle me mande elle mesme qu'elle n'a plus grant contentement que quant je juy escrit de vos nouvelles et me conjure de vous assurer toutes les foix que je vous escrit qu'elle vous hono[re]ra jusques à la mort de cœur et d'âme. Vous ayment autant que sa vie qu'elle désire sy heureuse que à pover vous y randre les services bien humble qu'elle vous doict et à quoy les temoygnage [s] que vous luy donnez de vos amitié [s] obligent. Elle sera bien ayse, mon cœur, de son >>>>> que je luy ay mandé que vous luy envoieez.

Vous vous moquez, bonne Madame, de ne vouloir point que j'estime ce que vous me donnez. Ce n'est point cependant affin que vous redoubiez vos dons. Je vous supplie ne le faictes, si vous m'aymez contentez vous de ce que vous m'avez déià donné quy est cent mille fois plus que je ne mérite. Adieu chère Madame.

Je ne doute point que vous ne /MG4P/ vous trouverez toute estonnée de n'avoir plus la bonne Madamoiselle d'Osquerque auprès de vous. Je souhaiteroys de bon cœur que vous en puissiez avoir une de mesme. Elle viendra bien à propos pour les couches de la chère Madame de Bouillon que Dieu luy veille donner très heureuse. Je m'en va /MH4P/ luy escrire quy me faict finir ce grafignaie de quoy je vous demande pardon une millions de foix. C'est vostre seur très humble toute à vous.

A \$.

Madame Crestiene /MG1P/ m'a commandé, mon cœur, de vous renouveler les veux de son affection et de vous faire une millions / de bien humble baise mains. Vous avez extrêmement resiouy les petites princesse[s] par vostre lestre à quoy il[s] ne fauderont de randre / response une autre fois vous ne devez bonne Madame faire des excuse[s] de ne leur avoir escrit à chacune en particulier car c'est bien acez / de l'avoir faict en général. La bonne princesse de plaint de ce que vous leur escrives trop /[...] <sup>101</sup> vous fistes /MH1P/ faire une culière pour Son Altesse. Elle demeurs sur cestes opignon / que l'escharpe supfist prou. Je suis très marie que nous ne voirons pas Madame nostre/ belle-mère et au double sy vous luy donnés encore ma chère nièce, car ce me seroit un contentement extrême de voir ceste chère mignonne que j'aime de tous mes ...

---

<sup>99</sup> Georges-Frédéric, premier enfant de Louis d'Erbach, comte d'Erbach et de Freienstein et de sa première épouse Juliane de Waldeck-Wildungen, né le 10 juin 1607.

<sup>100</sup> Le 20 septembre 1607, Catherine de Nassau donna le jour à son septième enfant qui fut prénommé Wilhelm-Reinhard.

<sup>101</sup> Une ligne dissimulée par la reliure.

De Haydelberg, ce 12 de juillet 1607.

Archives nationales, I AP 340/25

26

26 juillet 1607 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /71/, puisque ce vous vous est tant de contentement quant vous recevez des lestres de la bonne princesse et des miennes. Elle auroit grant tort sy elle ne vous escrivoit le plus sovant qu'elle peut et moy je metteroie un petit mot et sy je ne le faisois aussy bien que mes lestres ne sont que des vrais brouillons quy ne méritent nullement aistre veus de vous sy ce n'estoit mon cœur que vous couvrez tous les deffauts de vostre petite seur quy se souhaite cent et cent foix le jour auprès de ma bonne Madame laquelle je désire bien savoir de retour près de son cher et digne petit peuple que j'ayme uniquement et vouderois estre sy heureuse que de les povoir voir, je le ambraserois bien du bon du cœur comme j'ay eu l'honneur de faire à la chère mère lors que nous estions à cest heureux Kaiserlautre, heureux estoit-il vraiment puis que nous pocédions vostre tant douce et chère présance et angravée au plus profond de mon cœur.

Je vous le jure ma chère seur et que d'esprit je ne bouge d'auprès de vous, quy je m'assure aura esté très ayse de savoir la chère Madame de Bouillon sy heureusement accouchée, bien que ce ne soit que d'une fille, sy avons nous bien occation de louer ce bon Dieu, puisqu'il luy a plu conserver sy chèrement mère et enfant ; à luy en soit donner louange et actions de grâce immortelles. Mademoiselle d'Osquerque me mende estre venu deux jours après qu'elle estoit accouchée. Je m'assure que vous trouverez bien à redire de ne l'avoir plus auprès de vous. Je vous en souhaite, ma chère Dame, de tout mon cœur une telle, mais c'est la pitié qu'en tous lieux les honestes jans sont sy mal ayser à recouvrer.

La bonne seur Madame, la contesse de Hanau, n'a encore personne auprès de ses /2-72/ anfans qu'elle me mande se porter fort bien et elle aussy. Monsieur son mary est allé à Schwalbach boire des eaux. Dieu les veille faire servir à la santé. J'avois mandé ma bonne Madame à ceste chère seur ce que vous me commandiés qui se resiouit extrêmement devoir qu'il vous plaict la conserver sy sogneusement en vostre chère sovenance qu'elle me conioure vous dire estimer pour la plus grand heur qu'elle pouvoit avoir. Elle vous supplie de ne faire aussy mille escuse de ce que vous ne luy escrivez, mais croire fermement que proveu qu'elle soirtousiours assurée par moy que l'amitié que vous luy avez promise ne prandera point de diminutaion, que cela la contente acez et que vous ne devez nullement vous donner la paine de luy escrire, car aussy bien elle n'a le moien de vous randre response et cela l'affligeorit trop, ce que de cest heure il faict acez de ne povoir vous randre le moindre des devoirs qu'elle vous doit quy est de vous tesmoygner elle mesme la puissance que vous avez sur elle et l'affction de quoy elle vous ayme et honore, de quoy elle vous supplie et conjure d'en faire tousiours assuré estat. Elle n'a pas encore reçu le moule que vous me mendiez luy envoyer, mais elle ne laisser pour cela de me commander, mon cœur, de vous en randre une million de grâces bien humble. Voilà presque de mot à mot, tout ce qu'elle veut que je vous die, mais avec cela elle me mest la bride sur le cou pour vous en dire cent foix davantage sy je povois, mais je me contenteray de ce que j'ay déià dict, n'estant que beaucoup trop longue à mon gré, ne disant aussy bien rien quy vaille, le millieur c'est que j'ay affaire ç une si parfaictement bonne seur quy ne trouve rien de mavaix et ne regarde point commant les mots son[t] dict, mais à l'affection de clles quy luy sont toutes consacrée.

Nous avons depuis avant hier icy mes cousins le conte Jan de Nassau et conte Otte de Solmes quy avoit esté chés luy avec Madame sa femme et de là estoient allez boire les eaux de Schwalbach. Il[s] sont passez par Hanau où il[s] ont veu la bonne seur quy m'escrit estre et son petit /3-73/ peuple en très bonne santé, luy tardant bien que son cher Monsieur ne soit de retour.

Nous devons partir demain pour aller aux chaches où Son Altesse faict estat de demeurer près de trois semaines. Il revint jedy huict jours du bastême où il avoit esté et se resanty de sa defuiction qu'il avoit déià eu auparavant à l'espaule et bras droit quy luy a faict garder deux ou trois jours la chambre, mais Dieu mercy il resort et ne se plaint plus sinon qu'il a encore acez mavaix visage.

Dieu nous le veille par sa divine bonté conserver très chèrement à la gloire, au bien de son Eglise et de tous ceux quy l'honorent. Vous estes bien de ceux là mon cœur ; aussy le croit-il fermement et vous ayme au réciproque autant que vous soriez désirer ce qu'il tesmoygne tousjours de plus en plus. Je vous en assure et qu'il ne peut se lasser de dire du bien de vous. Nous devons avoir force compagnie à ses maisons de chasse comme du marquis d'Anchebach, qui vient de Darnechetat du bastesme de Madame la Lantgravine sa seur<sup>102</sup>. Monsieur le duc des Deux-Ponts et Madame sa mère viennent aussy quy vont chez la duc de Neubourg, frère ayné du feu duc des Deux-Ponts<sup>103</sup>. Divers contes y doivent aussy venir.

Voilà chère Madame toutes les nouvelles que je vous puis mander pour cest heure. C'est ce quy la fera finir, car je say bien que je ne vous faix point de plaisir de vous dire des honestetés ; aussy n'en ay-ie l'esprit / mais bien de vous aymer et honorer parfaitement / ce que je vous supplie bien humblement de croire et que / je ne cesse d'eslever mes veux au ciel pour vostre santé et chère conservation, car elle m'est plus chère que la mienne, je vous le proteste ma bonne et millieur seur et que vous avez toute puissance sur la vostre très humble qui ne veut despandre que de vos volontez et ne veut respier que l'obéissance qu'elle vous doict et veux randre jusques au dernier soupir de sa vie à vos commandemens, honorez en moy donc ma bonne Madame et vous serez obéie avec toute la prontitude qu'il sera possible.

Il faut que je vous die, mon cœur, que Daverly quy est auprès de vous se souetant asesseur de tant d'honneur qu'elle reçoit de vous /4-74/ et d'un soing sy grand que daignez bien avoir d'elle qu'elle ne sait acez admiré vostre bon naturel et s'estimer heureuse que Dieu l'a fait tomber entre vos mains. Ses seurs m'ont donc prié puis qu'il[s] n'ose[nt] eux mesmes prendre la hardiesse de vous en remercier très humblement que je voulusse faire de leur part et vous supplier en toute humillité de croire que la regognoissance qu'il ont d'un sy grant bien fait les incitera de prier de plus en plue pour vostre grandeur et prospérité et celle de Messieurs vos anfans n'ayant autre désir en ce monde que de voir leur seur en la santé et avec cela capable de vous pouvoir randre les très humbles services qu'elle vous doit mais puis que Dieu ne luy en fait point encore la grâce. Elles vous requièrent en toute humilité de vouloir continuer à accepter la dévotion très humble qu'elle [s] y apporte[nt]. Je ne vous dis rien qu'il vaile chère Dame, mais puis qu'il y a tant de temps que j'en suis priée, je l'ay bien voulu une fois la faire.

Je suis bien trop longue, je le confesse. Sy j'avois vostre bon esprit, je pourrois mieux dire en tois maux que je ne faix en toute [s] ces lignes, mais je suis trop grossière, vous me cognoisez bien, mon cœur, à quy je n'ay encore dict une million de baise mains que Madame Crétiene et les petites princesse[s] et Monsieur leur frère m'on [t] commandé vous dire de leur part avec assurance de leur affection à vous honorer et servir. Le petit prince Lodvich ambrasse de tous son cœur sa chère tante /MG4P/ de quy il parle tousiours. Nous laissons toute ceste petite compagnie icy. Adieu mon cœur / ayez tousiour vostre petite seur et pardonnez ce graminage. Je suis toute à vous ma chère et parfaite Madame / Vostre Amélie quy vous honore et de toute sa puissance et vous ambrasse cent mille fois, cher cœur.

De Haydelberg, ce 26 de juliet 1607.

Archives nationales, 1 AP 340/26

27

16 août 1607 – Heidleberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /75/, il y a huit jours que le bonne princesse et moy vous avons escrit de Germeson<sup>104</sup>, ce sera à cest heure de Haydelberg où nous sommes de retour depuis mercredy. J'eus

<sup>102</sup> Joachim-Ernest de Brandebourg (1583-1625), margrave d'Ansbach, était la frère de Madeleine de Brandebourg (1582-1616), l'épouse de Louis V de Hesse (1577-1626), langrave de Hesse-Darmstadt.

<sup>103</sup> Philippe-Louis (1547-1614) comte palatin de Neubourg et Johann I (1550-1604) duc de Deux-Ponts étaient frères, fils de Wolfgang (1526-1569), duc de Deux-Ponts, comte palatin de Neubourg et de Soulsbach.

<sup>104</sup> Ces lettres d'Amélie et de Louise-Juliane ne sont pas conservées dans le Fonds La Trémoille.

le contentement le jour d'après de recevoir vostre chère lestre qui faict bien paroistre vostre bon naturel par le soing que vous avez eu de me tesmoygner que vous avez très agréable le choix que la bonne seur Madame la contesse de Hanau a faict de vostre personne pour estre marraine de ce qu'il plaira à Dieu luy donner. Je n'ay faly à luy mander et m'assure en recevra elle un extrême contentement de voir mon cœur vostre naïve bonté en estimant tant son désir que Dieu veuille puisse estre mis en affect par la naissance heureuse d'une belle petite créature qui vous aura esté consacrée dès le ventre de la mère sur la fiance certaine qu'elle a prise de vostre parfaicte amitié. J'obéiray, chère seur, très volontiers au commandement que vous me faicte de tenir vostre place quant il en viendra jusques à là. Il est bien vray que ma chère Ellectrice y trove de la difficulté, mais il y a encore du temps à y penser pour ce qu'il vous plaict savoir ce qu'il vous faudra envoyer. Je vous diray mon cœur que cela despant du tout de vostre bonne volonté et que rien ne peut venir de vous quy ne soit extrêmement estimé.

Je n'ay point eu de lestres de ceste bonne seur depuis dernièrement que je vous /2-76/ ay escrit, mais bien ay je reçu de celles de Monsieur son mary quy estoit encore an lieu où il boit de ses eaux quy luy font du bien pour cest heure, mais on n'en peu voir les affects que quelque temps après. Son Altesse luy avoit envoié un de ses conseillers pour luy dire la response que ses ambassadeurs luy avoient rapporté de la part de l'electeur de Maïance, mais il [s] n'ont guère optenu ce qui l'afflige fort, car il avoit tanté la voie amiabe par l'intermission de Son Altesse, voiant que son autorité y apporteroit du pois, mais cela n'estant de nul effect il faut qu'il aye recours à la voie de Justice. Dieu veuille qu'elle luy soit ottroïée et qu'il puisse finalement venir à bout de tant de fâcheuse affaires. Il est bien à craindre qu'il[s] pourroient encore traîner aussy longtemps qu'il [s] ont déià faict quy seroit cepandant une grande pitié. Ce bon Dieu y pourvoir& si luy plaict et dera tout réussir à sa gloire et au bien de ceux quy espèrent en luy. Il nous faut en somme revenir là qu'il a soing des siens et ne permettra jamais justice estre foulée.

Vous avez, mon cœur, bien expérimenté cela et son assistance favorable, laquelle je le supplie de vous faire tousiours de plus en plus ressentir vous fortifiant de corps et d'esprit et vous conservant très chèrement et vostre digne petit peuple auprès de quy je vous désire de toutes les affections et moy auprès de ceste bonne Madame à quy je ne puis dire nulle nouvelles sinon celles que j'oublyay l'autre jour quy est que Madame de Rohan et ses jans ont déjà parlé de marier la petite Madamoyselle des Deux-Ponts à Monsieur vostre fils. C'est un mariage faict de bon[ne] heure. Tousiours esse tesmoygnage puis qu'on la souhaite en vostre maison. J'ay reçu des lestres de Madamoyselle de Rohan depuis peu /3-77/. Ils se louent extrêmement de Madame nostre belle-mère, disant que ce leur a esté beaucoup de contentement en leur affliction que de l'avoir trovée à Paris où je la pansois déià partie, car Monsieur de Bouillon avoit mandé à la bonne princesse que la haste qu'elle avoit de retourner en Hollande l'empêchoit de prandre son chemin par icy, comme elle nous avoit donné espérance.

Vous n'aurez mon cœur que ce grafignage n'ayant nul suiet à vous entetenir. Son Altesse a délibéré s'aller demain coucher à une lieu d'icy où on tiendra une ou deux chasses. Nous serons de la partie sy Dieu plait et Monsieur le prince Frédéric et le joly petit prince Lodvich quy devient tous les jours plus éveillé. Je vouderois hier que vous eussiez ouy ses joly movements vous en eussiez ry et des response[s] qu'il donnoist à Monsieur son père à vostre ocation car il y a de la jalousie voulant estre mieux aymé de vous que Son Altesse quy parle incessamment de vous, mon cœur, qu'il ayme bien chèrement et Madame Crestiene aussy quy m'a commandé ma bonne seur de vous assurer de sa part et qu'elle est toute à vostre service.

Toute la petite principauté vous en dict le mesme et qu'il vous honore de toute leur puissance. Nous n'avons icy nulle compagnie que l'aordinaire quy ennuie bien Son Altesse après en avoir tant eue de se voir sy seul, mais il ne faut panser que cela dure guaire. Nous avons reçu à ses chasses des lestres de Monsieur nostre june frère<sup>105</sup>. C'est bien un miracle, car il y a un extrême temps que nous n'en avons eu. Il ne faict qu'un mot d'honestetez. Madame de Ste Crois nostre seur a aussy escrit à la bonne princesse et à moy et faict des excuses de ce qu'il y a si long temps qu'elle ne l'a fait sur la

---

<sup>105</sup> Frédéric-Henri de Nassau comme son frère Maurice n'écrivait guère et ses lettres étaient très courtes.

maladie de Madame nostre tante à quy nous escrivons pour luy tesmoigner la joye que nous ressentons de sa guérison.

Adieu, mon cœur, il faut finir ce brouillon quy n'est qu'un vray cok à l'âne ce seroit une vraye honte de vous l'envoyer /MG3P/ sy vous n'estiez si bonne que de co[u]vrir toutes les imperfections de vostre petite seur très humble quy vous baise et / ambrasse cent mille fois ma chère et parfaicte Madame vous demandant cent milles pardons de mon grafignage. C'est vostre Amélie qui vous honore de toute sa puissance.

De Haydelberg, ce 16 d'août 1607.

Mon cœur /MG1P/ il faut que je vous die que Lestant a fait supplier nostre bonne princesse de le vouloir recommander / à Monsieur le prince Maurice ou bien de luy donner son congé qu'il retourne en France. Elle voulderois bien faire / le premier sy elle estoit assurée qu'il fut accepté mais vous savez l'humeur qu'on a eu en ses quartiers et qu'on ne prant les / pages que ce qu'on voit et cognoit. Pour ce dernier elle ne voulderit point luy donner son congé si premièrement elle ne feust sue vous ap/prouviez et sy ses parans sont contans il se gouverne autrement à ceste heure fort bien. Mandez moy, je vous supplie ma chère Dame ce que vous trovez le meilleur qu'on face.

Archives nationales, 1 AP 340/27

28

27 août 1607 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /78/, comme nous revîmes mardy d'une chasse à deux lieue d'icy, nous eûmes le contentement de recevoir de vos chères lestres avec celles de la bonne Madame de Buillon. Pour les vostres, mon cœur, je vous diray nous avoir en particulier bien resiouie puisque vous assurez la bonne princesse de vostre santé. Dieu vous la veille conserver par longues et heureuse année. C'est le bonheur très passionné de vostre Amélie quy se plaint, chère seur, que vous vous donnez la paine de m'escire. Certes c'est ce que vous ne devriez estant ascablée d'affaire comme vous estes. Vostre bonté vous faict tort et ne cesse de m'obliger, mais je ne puis davantage estre vostre car c'est à toute extrêmité et que je vous honore.

Ma bonne Madame vous me faicte cest honneur de n'en douter je m'en assure et bien que je ne vous die rien quy vaille vous supvenez à tous mes deffauts et ne lessez pour cela de croire ce que je vous suis. Je suis bien heureuse que vous daignez avoir les lestres agréables qui sont bastie [s] avec telle grossièreté q'un coc à l'anne au prés est fort bien /2-79/ dict, tesmoing que je ne say à cest heure ce que je dy, mais bien ce que je veux dire.

Ma bonne Madame, je n'ay nulle nouvelle à vous mander sinon celles qui vous sont le plus agréable quy est que Son Altesse se porte mieux qu'il n'a faict de longtemps. Il monte presque tous les jours à cheval et va aux champs courir le lièvre. Il n'a nulle compagnie de sorte qu'il faict que nostre petit prince luy donne du plaisir à table par ses discours quy ne sont point tels que ceux de Monsieur vostre fils que Son Altesse conserve songneusement en sa mémoire et >> la bonne des bonnes seurs de quy il n'oublie la santé.

J'ay seu mardy par les lestres de ma nièce de Hanau que celle de Madame sa mère n'estoit du tout bonne car comme elle me vouloit escire y luy prist un si grand frisson qu'elle fust contrainte de se mestre au lict. J'en attents des nouvelles. Dieu veille qu'elle soient bonnes. Je ne seray bien à mon aise jusques à ce que j'en aye. Je luy ay escrit et mande ce que vous me commandé ce qui luy apportera de la joie, car elle m'a assuré n'en avoir de plus grande /3-80/ que lorsqu'elle se voit conservée en la mémoire de ceux qu'elle ayme si parfaitement, comme elle vous faict.

Je reçus hier, mon cœur, des lestres de la Madame la lantgravine de Darnechetat<sup>106</sup> quy me commandoit de vous envoyer celle qu'elle vous escrit et on ne me l'avoit point donnée de sorte que je fis demander après mais personne n'en vouloit de rien savoir. A ce matin la bonne princesse l'a

---

<sup>106</sup> Madeleine de Brandebourg (1582-1616), une fille de l'Electeur Jean-Georges de Brandebourg (1525-1598), épouse de Louis V de Hesse-Darmstadt (1577-1626).

trouvée sir sa toilette, disant sa fille de chambre qu'un cler de la chancellerie luy avoit apporté. Je suis bien aysé de l'avoir affin de vous l'envoyer. La bonne princesse l'a ouverte s'assurant bien que vous ne l'aurez désagréable affin de voir en quelle langue et en quels termes elle vous escrit, quy est pour l'allemand très honestement et vous donne les mesmes noms qu'elle faict quant elle escrit à nostre chère Electrice, q... . Je croy que le Hans de Monsieur vostre fils, à quy elle donne le titre de duc Frédéric<sup>107</sup>, vous la pourra bien lire et faire entendre, mais affin que dès l'abort vous sachiez ce qu'elle vous mende, je vous en diray le contenu qui est qu'elle a reçu vostre lestre escrite de vostre main et ce que vous luy avez envoié, de quoy elle vous en randt forces remercimants et de ce que vous la conservez et Messieurs ses anfans si songneusement en vostre souvenance, ce qu'il faut qu'elle confesse n'avoir ni les siens mérité, mais vous assure qu'elle est celle qui est toute portée à vous /4-81/ randre toute sorte d'agréable[s] services à quoy elle nourrira aussy Messieurs ses anfans. Elle vous faict aussy les recommandations très fraternelles de Monsieur son fils au vostre à quy je vous ay déjà dict le titre qu'elle luy donne, mais de si bonne façon que je crains que vous ne pansiez que c'est à Hans que ce titre est donné. Riez de ma bestise, mon cœur, car relisant ce que j'en ay escrit il m'en a falu rire. Pour la fin, elle vous recommande en la garde de Dieu et tout ce qui vous est cher et vous supplie luy conserver tousiours vostre affection. Celuy qui a faict le dessus de la lestre monstre bien qu'il ne sait pas bien les fraces francesse [s], et je m'estonne qui vous donne plus tost le non de Brabantine que de Charlotte. Ceste princesse vous escrit de sa main. Elle me faict aussy cest honneur quy n'est autrement point commun en ce pais. Elle ne me dict rien de ce que vous luy avez envoié sinon qu'elle me prie de vous adresser sa lestre.

Ma bonne Madame, je vous diray encore unne millions de grâces très humbles de l'ettoffe qu'il vous a plu m'envoyer il y en a acez pour une robe, mais on n'a trouvé icy que tresse aulne trois quartier aulne de Paris, ie contestoie puis que vous me mendez qu'il y avoit >>>> qu'il falloit que cela fust mais il ne s'est pas trovée bien que l'estoffe ayt esté mesurée plusieurs fois je vous le dy mon cher cœur, non que j'en aye trop peu mais affin /5-82/ que vous saviez ce quy en est. Je trove, ma chère Madame, que ceste estoffe est à bon marché, mais je ne tien pas pour cela que c'est un petit présent, car il est très grandt et je vous le jure que je l'estime infinymment. Il le vaut de soy mesme. Ce n'est pas peu de chose que trante ou quarante escus ; et puis qu'il me vient de si digne main je ne puis acez en faire de cas. Je me fais faire ma robe comme la vostre seulement que les bandes sont de satin incarnat et les boutons pour les manches de soie noir et incarnatte. J'espère encore si Dieu nous laisse vivre que vous me la voirés porter la voulant tenir pour mes bons jours tant je trove ceste estoffe jolie, mais mon cœur je suis marie que je suis cause que vous faicte de la despanse et vous en avez tant faicte icy et m'avez enrichie de vos dons. Je suis honteuse quant j'y panse et que j'ose tous les jours vous demander quelque chose. Je me repen mille foix d'avoir repris ce que je vous avois presté, car ce seroit pour paier les rubans et autre drôlerie que j'ay esté si hardie vous demender.

Vous estes si bonne, mon cœur que j'abuse de vostre si grande bonté, à quy je crie mercy et demande pardon, vous suppliant très humblement me commander librement et avec puissance absolue et je vous randray tousiours une très pronte obéissance, je vous en assure, ma chère Madame que j'ambrasse cent mille foix de tout mon cœur et le cher fils de qui la piété et sagesse amirable ne sortira jamais de ma /MG5P/ mémoire et vous la toute bonne seur que je me représante à tous moments moments et le souhaite sovant sauté / à vous, de quy la bonne princesse et moy parlons tous les jours. Adieu et bonsoir mon cher cœur. Madame Crestiene me com/mande de vous assurer de son affection à vous aymer et honorer. Les trois princesses vous supplient de croire de mesme et qu'il[s] désirent /MH5P/ de vous randre l'obeissance qu'elles vous doivent. Adieu encore un coup ma chère et bonne Madame. C'est vostre seur très humble et servante très fidelle, Amélie.

De Haydelberg, ce 27 d'août 1607 dimanche.

Ma bonne Madame / MG1P/ j'ay oublié de vous dire que la docteur Graf est de mesme avis que le docteur / Spina pour l'usage de l'eau de cerises noire[s]. Il m'a fort dict combien l'a obligé vostre tant bon naturel à vous / estre très humble serviteur, et bien qu'il fallu que vous ayez acez de

---

<sup>107</sup> En Allemagne si le père porte le titre de duc, les cadets comme leurs frères aînés porteront le titre de duc.

bon [s] médecins en France. Si me veut-il / donner une recepte qu'il dict trover fort bon que vous en usiez sont des herbes et drogue[s] de quoy vous devez /MH1P/ mettre en vostre boire, mais seulement en boire un train au repas du matin ou bien devant le dîner. Je vous envoie des lestres pour Mesdamoiselles de Rohan. C'est la response à celles qu'elle[s] m'ont escrit. Je vous supplie, mon cœur, très humblement leur faire donner.

Mon cœur /MG3P/, il faut que je vous die que vous feriez grand plaisir à Madame la comtesse de Hanau de luy envoyer de / beaux livres de discours pour ma nièce. Je ne say si vous souvient qu'elle vous en a elle mesme supplié et j'ay oublié à vous en faire souvenir.

Archives nationales, 1 AP 340/28

29

7 septembre 1607 – Neuschloß  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /83/, il y a trois semaines que la bonne princesse et moy ne vous avons escrit, me semble que c'est bien long temps pour le plaisir que je prans à vous mender de nos nouvelles puis que je say qu'il vous sont tant agréables.

Je commenceray donc par la santé de Son Altesse qui est bonne Dieu mercy depuis que nous avons esté de retour des chasses nous avons eu icy la compagnie d'un conte Ringraf et d'un de Herbach avec Mesdames leur femmes<sup>108</sup>, qui ont esté icy quatre jours. La Ringravine se tient avec Monsieur son mary en la Lorraine, de sorte qu'elle est toute abilliée à la Françoise et en a aussy la façon. Elle a une de ses seurs auprès d'elle, qui est bien belle fille. C'est celle qu'on dict que Monsieur le marquis d'Enchebach espousera<sup>109</sup>. Nous luy en avons fait la guerre, mais elle le rejette fort loing avec le temps. On en saura la vérité, Son Altesse s'en alla avec eux à Torlach, où se tient un marquis de Baden, qui a la fille du dict Ringraf<sup>110</sup>. C'est une fort honneste princesse qui a esté nourrie en la cour de Lorraine. Madame sa mère a esté une comtesse de Salme, de qui s'y vous souvient en avez bien ouy parler à Mademoiselle d'Andelot, à cest heure Madame la marquise de Mirebau<sup>111</sup>, car elle a esté eslevée en ceste maison dès son enfance. Je vous fais un beau discours, c'est affin /2-84/ mon cœur de vous faire mieux comprendre ce que je vous dis, qui n'est rien qui vaille, mais vous ne voulez que je vous entretienne d'honestetez et je n'ay à cest heure autre suiet. Je continueray donc mon brouillon en vous disant que Son Altesse fust huit jours à Torlac. A son retour, il a tenu icy au bastême l'enfant d'un de ses jantilaume où nous fûmes mecredy à gaste non s'en y boire vostre santé, car je vous assure ma chère Madame qu'elle n'est jamais oubliée. Jeudy dernier Maique eust ses noces icy haut où il y avoit toute la noblesse de la ville et les principalles femmes de docteurs et de marchants. Il n'y a eu nul estranger. Nous y dansâmes toute l'après-dinée et l'après-soupée jusques à minuit. Je souhaitois de bon cœur ma bonne seur que vous eussiez veu le joly petit prince Lodvich comme il dansoit de bonne grâce. Il se lassy tant, car il ne failloit pas une danse que il fallut le lever sy souper et le mener coucher. Il y a quelques jours [s] qu'il m'apportit une petite lestre qu'il me commandoit fort espressément de vous envoyer, ce que je faix à ceste heure, ma bonne seur, en vous assurant qu'il vous ayme bien et n'a plus grande joie que avant il

---

<sup>108</sup> Ce Rhingrave était Frédéric de Salm-Neuville (1547-1608), comte sauvage (Wildgraf) du Rhin, et sa quatrième épouse Anna-Amélie d'Erbach (1577-1630). Ce comte de Herbach était probablement Frédéric-Magnus d'Erbach (1575-1618), comte d'Erbach, de Fürstenau et Reichenberg, beau-frère de Frédéric de Salm-Neuville, et sa seconde épouse Johanna-Henriette d'Oettingen-Oettingen (1578-1619).

<sup>109</sup> Peut-être Agathe d'Erbach (1581-1621), sœur cadette d'Anna-Amélie, qui épousera le 23 octobre 1614 le margrave Georges-Frédéric de Bade-Durlach (1573-1638). Pour sa part Joachim-Ernest de Brandebourg-Ansbach (1583-1625) épousera le 14 octobre 1612 à Ansbach Sophie de Solms-Laubach (1594-1651), fille de Jean-Georges de Solms-Laubach et de Margarete de Schoenburg-Glauchau.

<sup>110</sup> Georges-Frédéric, margrave de Bade-Durlach, était alors marié à Juliane-Ursula de Salm-Neuville (1572-1614), fille de Frédéric de Salm-Neuville et de sa première épouse la comtesse Franziska de Salm (1545-1588), fille de Johann VII de Salm, comte de Salm et maréchal de Lorraine et de Louise de Stainville.

<sup>111</sup> Anne de Salm, seconde épouse de François de Coligny, sieur de Andelot, mère d'Anne de Coligny, l'épouse de Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, était la sœur de Franziska de Salm, première épouse de Frédéric de Salm-Neuville.



mest la robe que vous luy avez donnée. Il s'en est paré au[x] noce[s] de Maique et se panse le plus brave du monde. Que plut à Dieu que vostre cher petit Frederich fust auprès de luy. Il y auroit bien du plaisir, estant tous deux sy joly comme il[s] sont que je me souhaite sovant ce contentement de le tenir entre mes bras et son cher frère aussy avec la belle petite seur qu'on loue extrêmement. Dieu leur veille donner toute[s] les bénédictions que je leur désire et à vous mon cœur, vous conservant très chèrement.

Il me tarde que nous n'aions des nouvelles de vostre santé /3-85/ qui m'est autant chère que chose du monde. Je vous le jure ma bonne Madame et que j'eslève continuellement mais veux au ciel à ce qu'elle puisse estre sy bonne comme je la souhaite de toutes mes affections, que vous affaires puissent vous permestre de nous donner bientost ce contentement de possaider l'honneur de vostre tant chère, douce et agréable présance quy m'est, je vous proteste continuellement devant les yeux et ma bonne seur empreinte au plus profond de mon cœur comme la millieure des millieure de toute celle quy sont sur la terre. Je croy cela, mon cœur, comme article de foy et que vous m'aimez bien encore que je ne le mérite je vous honore au réciproque de toute ma puissance. N'en doutez, ma chère Madame, à quy je diray qu'il y a quinze jours que j'ay reçu de Sedan le monde pour la bonne seur Madame la contesse de Hanau. La chère Madame de Bouillon m'a fait les escuse [s] qu'elle ne l'a envoyé plus tost que premièrement on l'avoit envoyé s'en mender pour quy ; c'est après ses couches sont survenues quelle l'a oublié. La chère seur de Hanau l'a eu très agréable et m'a commandé mon cœur de vous en randre encore une millions de grâces très humbles et principalement pour l'honneur que vous luy faicte d'estre sy contente du chois qu'elle a fait de vous il y a long temps ce qu'elle estime infinymment et s'en resiouit de voir vostre bon naturel qu'elle admire, et les tesmoynage sy particulier que vous luy donnez par cela de vostre parfaicte amitié.

La chère seur me mende qu'elle se trove toute pesante et bien plus incommodée de ceste grossesse que de pas une. Je voy bien qu'elle appréhande fort son accouchement que Dieu par sa bonté luy veille donner très heureux. Elle est fort affligée aussy en a elle suiet, car aussy tost près que Monsieur son mary est revenu de ses eaux qu'il a beue, il a fait qu'il soit allé trouver l'Empereur, qu'il l'a méné en font grande haste sens en mender le suiet. Il n'y a eu que Son Altesse et la bonne princesse à qui il a fait savoir son partement, qu'il a tenu fort secret et prié qu'il ne soit divulgué. Voilla pourquoy chères seur je vous supplie que vous n'en fassiez mention à personne. Il espère estre encore de retour devant l'accouchement de Madame sa famme quy craint /4-86/ ne se fera à cause qu'elle ne conte plus que ce moys, elle eust eu affliction sur affliction sy elle eust seust la maladie de sa chère fille qui est à Sedan, que je ne doute pas que vous aurez apprise et sa gérison. Ce bon Dieu en soit loué et veille conserver chèrement ceste bonne Madame de Bouillon et tous son cher petit peuple. Celuy de la bonne princesse est Dieu mercy en très bonne santé. Nous les avons lessé ceste après dînée pour venir en ce lieu où Son Altesse veut continuer ses chasses.

J'ay commancé hier ce broulion que je finiray d'ycy en vous demandant cent milles pardons de vous entretenir de discours que je rougis de honte en les relisant. Certes mon cœur sy vous n'estiez si bonne je n'oserois jamais vous faire de tels grafignage que je vous supplie autant que vous m'aimez de bruler aussy tost car des commencement de ma lestre jusques à la fin je vous dis confusément tout ce qui me vient en la teste et pour ce que vous m'avez commandé chère Madame de vous dire tout ce que nous faisons et les compagnie [s] que nous avons, cella m'a fait dès l'abort vous faire une généalogie. Riez de la bestise de vostre petite seur qui vous honore de toute sa puissance et ne peut estre plus vostre que je ne suis car cest Dame et de cœur et passionéement. Chère Madame vous le croiez, je m'en assure et que vous avez toute puissance sur les volonte de vostre Amélie quy est vostre très humble seur. Madame Crestiene vient de me commander, mon cœur, de vous faire ses baise mains avec assurance qu'elle vous ayme comme sa très chère seur, et moy je vous adorerois s'il m'estoit permis. Adieu ma bonne et parfaicte Madame que j'ambrasse une millions de toutes mes affections.

De Neuechelos<sup>112</sup>, ce 7 septembre 1607.

---

<sup>112</sup> Neuschloß (le nouveau château) est un château de chasse (Jagdschloß) que les Electeurs palatins possédaient depuis 1463 au nord-ouest d'Heidelberg dans la ville de Lampertheim (Hesse).

21 novembre 1607 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /87/, ce m'est à la vérité beaucoup de contentement quant j'ay celui d'apprendre de vos nouvelles et de recevoir de vos chères lestres que Matieu nous a apportée[s] mardy, quy me représante sy naïvement vostre bonté que je ne la puis acez admirer, mon cœur, et vous randre très humble remercimants de tant de sovenance qu'il vous plaît avoir de moy et de la paine que vous daignez bien prandre de m'escrire, certes vous ne deveriés vous la donner, car je say bien le peu de loisir que vos affaires vous donnent.

Je vous supplie donc de ne vous contraindre en façon du monde pour l'amour de vostre petite seur, mais d'user de la puissance apsolue que vous avez sur elle et croire qu'elle ne trouvera jamais mavais encore qu'elle ne reçoivent de vos chères lestres car je suis, chère Dame, trop persuadée de voste amytié pour en douter et en ay reçu de trop dignes preves de quoy, mon cœur, je vous demeureray redevable jusques au tombeau. Je suis extrêmement ayse ma bonne seur de vous savoir heureusement de retour de vostre voyage que je m'assure bien n'auray fait sans une infnyté de paines et beaucoup de danger à cause des grandes maladies quy règnent en ses cartiers là. Ce bon Dieu soit loué et glorifié à jamais de vous avoir sy chèrement conservée et ramenée auprès de vostre digne petit peuple en sy bonne santé. Je ne doute point que ce vous a esté à eux ung extrême contentement de vous revoir. Certes, mon cœur, vous estes à plaindre d'estre sy souvant apsende de sy jolies et chère [s] petites créatures quy doivent bien avoir la puissance de vous faire passer vos humeurs me /2-88/ espérance que cest esté nous pourrons jouir de ce contentement de quoy il se rejouissoit fort, disant plut à Dieu que cela se fist.

Je vous dis tout cecy ma bonne seur affin que vous voyez combien chèrement Son Altesse vous ayme, non c'est beaucoup plus que je ne vous sorois dire. Vostre pourtrait pant tout auprès de son lict où je vous contemple tous les jours avec contentement très grant car on voit reluire de vostre visage vostre naïve bonté quy est exaltée de ceux quy ne vous sont rien, combien plus donc de moy quy suis toute vostre par naissance, devoir et obligation. Je vous en ay certe un infnyté et mesme, chère Madame, de ce que vous daignez bien avoir mes longs broullions agréable, certes vous estes aysée à contenter mon cœur puis que vous l'estes de si peu de chose. Je continueray donc à vous dire tout ce quy se passe ycy bien que je le faix de si mauvaise façon que vous auriez bien suiet de vous ennuier de mes discours quy saute bien du coc à l'âne, mais je n'ay l'esprit de faire mieux et puis vous voulez que j'use de toute franchise ce que je fais, je vous jure, chère dame, à quy je diray que après demain on tiendra ycy seiant les nosses de Monsieur de Plessen et de nostre Dame d'honneur, où Son Altesse est bien mary de ne s'y pouvoir trouver. Sy on eusse creu que sa maladie eust tant duré, je croy que on les eust retardée[s], mais on a tous les jours espéré de l'amendement et lors Son Altesse se remest tout prontement, mais à ce coup il y a de la longueur.

Nous n'aurons personne d'estrange[r] en ce lieu que ceux quy y sont déià quy est Monsieur le duc des Deux-Ponts, lequel est depuis quinze jours icy en quels temps il n'a veu Son Altesse que trois foix à cause qu'il ne prant pas plaisir de voir personne lorsqu'il se trove mal. Il joua hier avec luy et nous aussy. La matin, il estoit venu trouver ma /3-89/ chère Electrisse pour lui faire les excuse[s] de Madame sa mère qu'elle ne se pavoit trouver à ses noces bien qu'elle en avoit esté prié[e] de Son Altesse, mais les lestres avoient esté négligée[s] de sorte qu'elles les avoit reçu sy tart qu'elle n'avoit moyen de faire sy prontement ce voyage de quoy elle tesmoygnoit avoir tout plain de regret.

Sur le soir le lantgraf de Leuchtenberg<sup>113</sup> est arrivé ycy estant ambassadeur pour l'Ampeureur auprès de quy est encore Monsieur le conte de Hanau. La bonne seur Madame la contesse m'envoya jeudy la dernière lestre quy luy avoit escrite par où il luy mandoit qu'il estoit contraint de faire

<sup>113</sup> Le Landgraf Georges-Louis de Leuchtenberg (1563-1613) déjà rencontré dans la lettre d'Amélie du 6 avril 1607.

encore quelques séiour à Prague pour ses affaire[s] particulières. Il en avoit beaucoup de regret et sa chère seur encore davantage, car elle s'ennuie extrêmement en son apsence et désire >>> >>> >>>

Pour le bastesme, je vous diray que sy on vous prie devant qu'il soit tenu vous ne devez envoyer personne, mais respondre que vous m'ordonnez à tenir vostre place, mais je croy que vous ne serez advertie qu'après qu'il sera fait mesmement s'il faut que Monsieur le conte de Hanau aille encore en Hollande, lors je m'imagine qu'on le tiendra prontement après son retour. La /4-90/ bonne seur me mande qu'elle me fera prier aussy tost que Monsieur son mary sera revenu et se sera résolu du temps du bastesme et qu'elle désiroit bien me povoir avoir devant si sait-elle bien que la bonne princesse n'aimeroit pas me donner congé. Je le plains bien d'estre si seule et me souhaite sovant avoir deux coprs un près l'autre, près d'elle où y venant. Je me régleray pour les dons qu'il faut faire aux jans selon la façon de ce pais. Pour le présent à l'anfant vous pourrez en voir tout ce qu'il vous plair que je vous promets sera tousjours fort estimé car ceste chère seur vous ayme et honore uniquement. Ce qu'elle me commande par toutes ses lestres de vous assurer de sa part et que vostre petit fillieuls se fait nourrir à souhait. Dieu le veille bénir et tout le reste de son petit peuple.

Je croy, mon cœur, que ces lestres vous troveront à Paris où vous aurez tout plain de contentement de voir la bonne Madame de Buillon. Nous n'avons pas reçu de ses lettres par le dernier messenger, mais pas celuy quy arriva il y a quinze jours. Elle nous escrivoit de Fontainebleau où elle recevoit forces honneurs du Roy et de la Royne, mais cela ne l'empechoit pas à se lasser bien de mener uns vie si pénible. Ma bonne princesse en mesne bien une aussy depuis trois semaines que Son Altesse est malade car elle a fort peu de repos, mais Dieu l'a fortifié merveilleusement de povoir faire ce qu'elle fait sans s'en trouver mal. Je le supplie de vous loir continuer par sa bonté à nous la conserver très chèrement et longuement. Je faix les mesme prières pour vous mon cœur à quy je diray adieu et bonsoir sans dire nulle belles parolles car je n'en say point. Je ne laisse /MG4P/ pour cela à vous estre consacrée d'âme et de cœur et vous honorer ardemment ma / chère Madame. Je vous ambrase du bon du cœur cent mille foix. C'est vostre très humble seur Amélie /MH4P/. Madame Crestiene, Monsieur le prince Frédéric et Mesdames ses seurs m'ont commandé mon cœur de vous donner assurance de leur affection à vostre service.

De Haydelberg, ce 21 novembre 1607.

Archives nationales, 1 AP 340/30

31

18 décembre 1607 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /95/, sy dernièrement que je vous ay escrit j'estois en paine pour la maladie de Madamoyelle de Buillon, certes à cest heure je le suis bien davantage la sachant augmentée avec un danger sy grant que j'apréhende infinymment la fin n'estre telle que je désirerois, certes je regrette infiniment de savoir ceste chère nièce souffrir tant de maux. Je la plains et desplore de tout mon cœur et la bonne Madame de Buillon quy tesmoygne bien par ses lestres en quelle angoisse elle est, aussy à la vérité en avoit-elle bien du suiet. Elle mandoit mon cœur à la bonne princesse qu'elle vous attendoit. Vostre chère présance sans doute adoucira fort ses ennuis et luy aydera à les suoporter d'autant plus patiamment. Je crains fort, chère Dame que vous ne les ressentiriez trop violamment et que vous resovenant des vostres passés, cela ne vous abatte aussy. Certes, mon cœur, je suis en toutes les paines du monde et pour vous et pour la chère seur Madame de Buillon, comme aussy /2-96/ pour Monsieur son mary, lequel aussy il ne faut douter sera de mesme en extrême affliction. Aussy est-il visité de ce bon Dieu bien durement, mais puis qu'il est nostre bon père, aussy aura il pitié de ses anfans et ne leur envoira pas plus qu'il ne peuvent supporter.

C'est une grâce spéciale de Dieu que la bonne Madame de Buillon mande que sa chère fille est sy patiente en sa maladie, et qu'elle n'a autre recours qu'à luy par prière et oraison. Cela tesmoygne bien la bonne nourriture qu'elle a prise et les ares de son adoption qui nous doict bien resiouvoir car c'est tout ce que nous devons désirer que cela quy feut >>> peut randre vraymant heureux. Dieu nous veille à tous faire ceste grâce et faire réussir le mal de ceste chère nièce à sa gloire à son bien et plut et au contentement de ceux quy luy sont proche ce de quoy je l'en supplie

de toutes mes affections et s'il en a ordonné autrement que nous désirons qu'il luy plaise consoler le bon Monsieur de Buillon et la chère Dame et les conserver très chèrement et toute la petite famille, respandant de plus en plus ses grâces sur eux.

Je faix la mesme prière pour vous, mon cœur, de quy il me tarde bien d'apprendre des nouvelles et de la digne petite troupe que ce grant Dieu a bien conservée heureusement de ce mal contagieux que vous me mandez ma bonne seur avoir esté si cruellement à Touars. J'espère que ce bon Dieu aura /3-97/ retiré ses verges, de quy je l'invoque de bon cœur.

Pour nos nouvelles chère Dame, je vous diray que Son Altesse ne bouge encore de son poille, à cause qu'il ne peu encore marcher. Il se porte autrement acez bien Dieu mercy, mais il seroit à désirer sa santé estre encore millieure. Dieu la luy veille donner aussy bonne que toutes ses servantes désirent de cœur et d'affection. Nostre joly petit prince Lodivich nous a donné à ce matin une fraieur s'estant trové mal d'une foiblesse, mais cela estant incontinant pacé il a esté gay comme de coutume. Toutefois, il n'a lessé de garder ce jourduy le licht. J'espère que ce ne sera rien sy plaict à Dieu.

J'ay reçu hier des lestres de la bonne seur, Madame la contesse, quy estoient bien vieilles. Elle me mandoit que par toute[s] les lestres que Monsieur son mary luy escrit, il luy donne espérance qu'il sera bientost de retour, mais qu'elle ne se veut plus attendre la dessus voiant qu'elle e>>> tousiours en vain. Elle et son petit troupeau se portoit très bien, Dieu mercy. Elle aura avec nous un extrême regret de l'affliction que ce bon Dieu a envoieé à la cher Madame de Buillon, pour quy j'eslève mes veux au ciel avec autant d'affection qu'yl m'est possible et pour vous ma bonne Madame Dieu par sa bonté divine veille exaucer mes souhaits et vous donner a toute deux toutes les prosperitez que je vous désire.

Adieu, mon cœur, je vous ambrace et ma chère nièce une millions de fois et mes chers neveux aussy je suis toute à vous ma bonne seur aymés vostre Amélie quy vous honore de toute sa puissance. C'es[t] vostre petite seur très humble.

De Haydelberg, ce 18 dessembre 1607.

Archives nationales, 1 AP 340/32

32

26 décembre 1607 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /91/, c'est certes avec tout le regret qu'il est possible que j'ay appris la perte que nous avons faicte de ceste chère nièce, Madamoyselle de Buillon<sup>114</sup>. J'apréhandois bien dernièrement ses nouvelles, mais le désir que j'avois de sa conservation m'en a donné tousiours quelque espérance.

Vostre première lestre, mon cœur, fust randue à la bonne princesse mardy au soir comme elle s'alloit mestre coucher, mais je n'en seus rien que le landemain qu'elle et moy résumes vos dernières et quant et quant de celle de la bonne Madame de Buillon quy tesmoygne bien comme vous me le dicte aussy, mon cœur, que ceste chère seur supporte son affliction avec toute la patience qu'on sauroit désirer. Dieu luy fait en cela une belle grâce, laquelle je supplie luy vouloir continuer et luy conserver chèrement le reste de sa chère petite troupe, luy en faisant avoir autant de contentement qu'elle a cest heure de tristesse. Elle tesmoygne bien, chère Madame, combien vostre présance luy a apporté du soulagement en ses ennuis auxquels je participe de toutes mes affections, pleurant avec elle sa chère et digne perte, et quant et quant la mienne, car j'aymois ceste chère nièce de tout mon cœur, son bon naturel m'y obligeoient par dessus tant d'autre suiet de sagesse et vertu estoit admirable pour son âge ce qu'elle tesmoygne et en sa vie et à sa fin qui n'eust peu estre plus cretienne qu'elle /2-92/ n'a esté, qui nous donne bien du suiet de joye et de consolation comme d'autre[s] cause[s]. Nous en avons aussy de présent de voir le bon Monsieur de Buillon et la chère Madame privée d'une si chère créature quy estoit en âge de leur donner beaucoup de contentement.

---

<sup>114</sup> Louise de La Tour d'Auvergne, fille aînée du duc et de la duchesse de Bouillon, est morte le 6 décembre 1607 à Paris.

C'est un extrême dommage, comme vous le dicte ma bonne seur, mais puis que Dieu ne fait rien que pour le bien de ses anfans. Il nous faut supmestre à sa volonté quy est tousiours juste, bien que nous ne le povons pas tousiours comprendre comme nous deverions. J'ay bien crains mon cœur et crains encore que ceste affliction ne fasse tort à vostre santé pour laquelle je prie incessamment ce bon Dieu et qu'il vous fortifie de plus en plus par sa bonté affin que vous puissiez surmonter tant de difficulté qui supviene[nt] en la vocation où il vous a appelée.

Je suis bien ayse, chère Dame, que vous me mandez avoir vostre cher petit Frédérick auprès de vous. Cela vous divertira souvant puis qu'il est sy janty. Que je désire de le voir et de l'embrasser, que je ferois bien du bon du cœur, je vous assure et qu'à cest heure par imagination, je le baise bien et la chère nièce aussy. Faicte le de ma part, je vous supplie ma bonne Madame et assurez les combien je les ayme et honore. Je plains certes, mon cœur, Monsieur vostre fils que vous avez lessé chés vous. Je ne doute point qu'il n'en aye eu un très grant regret et certes il est aussy à plaindre d'estre si seul. Dieu veille respandre ses graces de plus en plus sur tout ce digne petit peuple et vous le conserver chèrement vous en faisant jouir du contentement que vous méritez, il[s] cognoiteront lors qu'il[s] seront grants la paine que vous prenez pour eux, mon cœur vous tesmoygne /3-93/ bien ce que vous leur estes : une bonne mère en perfection, et à moy la millieure seur du monde.

Vous avez tort, ma bonne Madame, de dire que vous ne me randez pas ce que vous devez et vous me faictes bien plus que je ne mérite et en un mot sen mantir et flatterie vous me complés de vos biens faicts et moy je suis si peu heureuse que je ne vous puis randre l'obéissance et service très humble que je vous dois et encore moins vous esprimer seulement le ressentiment que j'en ay et combien parfaitement je me sens vous estre obligée, quy est cent mille fois plus que je ne puis dire. Ne vous donnez paine, mon cœur, si vous ne povez plus escrire que de petis mots, vous ne m'en devez faire du tout car vous estes plus qu'excusable usez donc de vostre humble comme d'un segongt vous mesme heureuse suis-ie sy vous me réputez pur telle, ma chère seur, je continueray à vous faire des broulions puis que vous estes si bonne que de les daigner avoir agréable, j'obéiray au commandement que vous me faictes d'aller à Hanau si on mi désire. La bonne seur le fait bien, mais elle ne sait à quoy Monsieur son mary se résoudra lors qu'il sera de retour. Elle l'attend tous les jours avec bien de l'inpaisance s'ennuiant fort d'estre sy seule. Je luy ay hier envoyé mon cœur, vostre lestre qui la resiouyra fort, car elle vous ayle et honore comme elle doit, ce qu'elle me commande par toute ses lestres et de vous en assurer de sa part. Que ceste chère seur aura du regret lors qu'elle apprendra l'affliction de la bonne Madame de Buillon. Son Altesse fait commandement à un de ses jantilhommès, le Sieur de Herlerchom, quy se tient d'ordinaire à Mets de l'aller trouver et son cher Monsieur pour leur tesmoygner et de la part de la bonne princesse le ressentiment qu'il[s] ont de leur chère perte. Il vous doit aussy voir mon cœur, mais il ne vous pourra dire de bouche nos nouvelles, car Son Altesse ne l'a pas voulu faire venir devant icy, car cela l'eust trop retardé et à cest heure Son Altesse n'a personne icy qui chasse le François. On despesche si prontement /4-94/, mon cœur, ce messenger que je n'ay le moyen de vous entretenir aussy long temps comme je désirerois. Pardonne[z]-le moy donc chère Madame à quy je diray que Son Altesse prant à grant plaisir d'ouïr de vos chères nouvelles et de voir que son petit filieul l'aime tant. Il dict sovant qu'il vouderoit que luy et le petit prince Lodvich peussent estre ensemble lorsqu'ils estudient. Le petit s'est trouvé mal ce matin un petit mais Dieu mercy il n'est rien. Il a esté bien ayse lorsque je luyay ly ce que vous me dicte de luy et faisoit une petite mine finette et me vint embrasser, disant que vous estiez aussy son cœur. Il est tout le plaisir de Son Altesse, quy, Dieu mercy, est allé cest après dînée ouïr le prêche sur une galerie, mais ça esté avec bien de la paine. Hier nous fimes la Cène comme nous faisons tous les jours de Nouël, mais Son Altesse, encore qu'il le désiroit bien, sy ne peut il encore tant marcher. Vous louerez Dieu, mon cœur, du commencement et le suppliray avec nous qui luy veille conserver sa santé de plus en plus. Il parle, mon cœur, tousiours de vous avec que une affection esgalle, je vous assure et qu'elle augmente plus tost que d'intimer.

J'ay dict chère seur à nostre dame d'honneur l'heur que vous luy souhaitez en son mariage, de quoy elle se sent est ressentie infiniment honorée et vous en baise les mains en toute humillité. J'an faix de mesme mon cœur du soing que vous avez tant de m'envoyer quelque chose, je ne le mérite.

Ma chère Madame, vous me commandez de vous envoyer une mesure pour me faire faire un corps, mais je crains que bien que le talieu la prenne icy que le vostre ne pourra comprendre ce que c'est. J'ay encore le beay de satin vert que vous m'avez envoie qui m'est juste fors le cauté qu'il m'a fait faire oster.

Adieu mon cœur, pardonnez-moy que je vous importune de sy /MG4P/ mavais discours que je finiray pour aller escrire à Monsieur et à Madame de Monpensier à qui je suis très humble / et passionnée servante. Faicte[s]-moy cest honneur, mon cœur, de les en assurer sy vous le trovés à propos et avec combien / de zelle je désire leur grandeur et prospérité. Je désire de toute mes affection la vostre chère et bonne Madame. C'est vostre seur très / humble et obéissante qui est toute à vous

Bonne Madame /MG1P/, Madame Crestiene m'a commandé, comme aussy les petites princesse[s] et Monsieur leur frère de vous assurer / qui s'estiment heureux de se voir conservée en vostre chère sovenance qu'il[s] vous en baisent les mains et / sont fort à vostre service. Ce petit peuple a bien pleuré aussy bien que la bonne princesse et moy leur chère cousine pour qui [...] <sup>115</sup>.

De Heidelberg, ce 26 dessembre 1607 samedy.

Archives nationales, 1 AP 340/31

**1608** *Dans la seconde quinzaine du mois de février, Louise de Coligny partit enfin à La Haye<sup>116</sup>. Le Roi l'avait chargé de convaincre Maurice de Nassau d'accepter la paix avec l'Espagne. Elle emmena avec elle Charlotte de La Trémoille<sup>117</sup>.*

*Cette même année Henri IV, deux ans avant les termes de l'accord conclu en 1606, rendit Sedan au duc de Bouillon. Le Béarnais considérait plus sage de le fixer à Sedan à la périphérie du Royaume qu'à Turenne dans le coeur de la France, à proximité des provinces où les huguenots étaient les plus nombreux.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau cédant à la volonté du Roi était enfin venue à Paris avec son fils aîné, Henri. Le séjour de celui-ci à la Cour fut bref. Héroard dans son journal mentionne que le 17 juin M. de La Trimouille prit congé du Dauphin " pour s'en retourner à cause des nigeries que lui faisoient Mrs de Vendôme. Il y avoit demeuré deux jours et en devoit demeurer dix ou douze<sup>118</sup> ".*

*Au mois de juillet, Amélia de Nassau vint à Sedan avec son neveu Frédéric et de sa nièce, Elisabeth-Charlotte. Le 27 juillet, y fut célébré le baptême d'Elisabeth-Charlotte de La Tour d'Auvergne, née au mois de juillet 1607. Le parrain fut le jeune prince Palatin et sa soeur la marraine.*

*Au grand regret de ses soeurs, Charlotte-Brabantine de Nassau ne put venir au baptême de sa nièce à Sedan, Henri IV ayant décidé de faire débiter son fils, César de Vendôme, dans sa charge de gouverneur de Bretagne à l'occasion de la session des Etats de cette province qui se réunissaient cette année-là à Rennes<sup>119</sup>. Pour affirmer le rang des La Trémoille en Bretagne, qui par ailleurs étaient désormais vicomtes de Rennes, il était indispensable à la duchesse d'être présente lors de l'entrée de César de Vendôme dans cette ville.*

---

<sup>115</sup> Le dernière ligne est dissimulée par la reliure.

<sup>116</sup> Le départ de Louise de Coligny pour La Haye avait été retardé par ses affaires et aussi par la rigueur de l'hiver. Lettre du 16 février 1608 de Villeroy au président Jeannin qui conduisait la délégation française aux Provinces Unies chargée de négocier la paix avec l'Espagne. Président JEANNIN, *Négociations (1598-1609)*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XVIII, Didier et Cie, Paris, 1857, p. 278.

<sup>117</sup> Ce fait ne fut pas sans causer des suspicions à la Cour. Dans sa lettre du 28 mars 1609 Villeroy fait part au président Jeannin que " nous avons quelque opinion que Madame la princesse d'Orange a dessein d'attacher le prince Henry son fils avec la fille de Madame de La Trémoille [...], de quoi facilement ils seront dispensés de leurs évêques ", *Ibid.*, p. 607.

<sup>118</sup> Madeleine FOISIL (Direction), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, Arthème Fayard, 1989, 2 vol, tome I, p. 1449.

<sup>119</sup> Jean-Paul DESPRAT, *Les bâtards d'Henri IV. L'épopée des Vendômes. 1594-1727*, Perrin, 1994, p. 129.

*L'année 1608, est marquée en Allemagne par la constitution de l'Union évangélique sous l'égide de l'Electeur Frédéric IV et du prince d'Anhalt son principal conseiller. Amélie de Nassau ne fait pas référence à cet événement dans ses lettres, tout au plus fait-elle état du passage d'une compagnie plus importante qu'à l'accoutumée à Heidelberg.*

33

13 janvier 1608 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /98/, nous eûmes avant hier des lestres de la bonne seur Madame de Buillon, quy nous mende son heureuse arrivée à Sedan, où, Dieu soit loué, elle a trouvé tout le petit peuple qu'elle y avoit lessé en bonne santé, et son cher fils sy joly qu'elle en a un plaisir extrême, mais la souvenance de sa tant chère perte luy est bien un rabat joye. Ceste une douleur quy ne povoit que se renouveler en ceste arrivée, n'y ramenant point tout ce qu'on avoit mené, mais quoy il faut se résoudre à ce qu'il plaît à Dieu quy diminuera par sa bonté les ennuis de ceste chère dame et de son bon Monsieur qu'on avoit mandé faire le voyage avec elle. Certes je m'en resiouisois bien pour son contentement.

Mon cœur, elle me dict bien celuy qu'elle a eu de vous voir et le regret de n'avoir peu jouir plus longtemps de ce bonheur. Elle m'assure vostre santé bonne, Dieu mercy, encore que vous vous ressentiez bien encore quelques foix de vos incommoditez, sy ne sont-elle plus avec tant de violance. Dieu veille que de jour en jour elles puissent diminuer et pas ce moyen vostre santé puisse estre confirmée et augmentée comme je n'ay, ma chère Madame, rien en ce monde plus cher que cela aussy n'y a il nouvelles quy me puissent plus resjouir. J'en rangs grâces et louange[s] à ceste divine bonté et le supplie de continuer à vous donner toutes sortes de prospérités. Vostre digne petit peuple y est compris, car vous n'en povez avoir sens eux ny eux sans vous, mon cœur que de bien ne dict point ceste bonne seur de vostre /2-99/ cher petit mignon tout ce quy s'en peut dire. Elle me donne une envie extrême de le voir et ceste chère nièce que j'ambrasse et baise de tout mon cœur.

Faict[s]-le, chère Dame, pour l'amour de moy, quy vous diray le contentement de la bonne seur, Madame la contesse de Hanau, pour l'heureux retour de Monsieur son mary qui fust il y a eu samedy huict jour[s]. Il me le fict incontinent savoir par un laquaix par où il me mendoit qu'il despêchoit aussy tost vers vous et Monsieur de Buillon qu'il prandroit un jour pour le bastesme de son petit et me le feroit savoir affin de m'y trover pour tenir vos places, mais le malheur a voulu que ce cher enfant, qui se portoit si bien, est devenu sy prontement malade qu'il onst esté contraint de le faire aussy tost batiser, ce quy a esté vandredy dernier, comme j'ay hier appris par ses lestres et par un gantillaume exprès qu'il a envoyé pour me prier en son non et de la bonne suer de ne vouloir lesser pour cela de m'acheminer vers eux pour estre là dimanchen jour qu'ils avoient pris pour le bastesme où on doit tenir les cérémonies puis que, Dieu lercy, ce cher fils s'est commancé à se remestre et comme il espère se reportera lors du tout bien.

Il désire, ma chère seur, que je vous repréante et quent et quant le bon Monsieur de Buillon, la bonne princesse l'a accordé puis qu'il en ont fait instance et que vous me l'avez commandé de ne point falir à mi trouver. Je croirois avoir fait deux grandes fautes sy ne n'y alloay. C'est donc pour vous obéir mon cœur et pout contenter ces chères personnes à quy ma présance ne leur peut randre nul service bien qu'il [s] la désirent plus que je ne mérite. J'ay du regret de lesser ma chère princesse mesme à cest heure que Son Altesse se trove encore tousiours mal, lorsque nous estions /3-100/ dernièrement nous espérions qu'il falloit remestre du tout aussy commançoit il a sortir, mais depuis huict jours nouvelles défluction sont tombée et sur les bras et sur les jambes qui l'ont fait garder un jour le lict avec douleurs plus grande qu'il n'a point eue devant. Les médecins en ont bonne opignon ayment mieux qu'il sente son mal que lors qu'il ne le sent pas. Dieu nous le conservera par sa bonté et exsautera nos prières où vous joingnez les vostre.

Chère Madame, du bon du cœur Son Altesse s'en assure bien. Vous n'estes jamais eslongnée de sa mémoire ny vostre santé oubliée, je vous en assure et que Son Altesse ce la mis pour règle si exate que je croy qu'il panseroit faire un grant crime s'il l'oublioit. La bonne princesse se porte si bien parmy toutes les paines qu'elle prant que nous ne povons acez en louer Dieu quy la fortifie

63

merveilleusement. Je vouderois avoir deux corps un à Hanau, l'autre près d'elle bien que je luy suis à la vérité fort inutile, mais sa bonté envers moy, quy ne le mérite, luy faict croire le contraire. Je me souhaite le troisième pour estre sautée à vous ma chère seur, car vous me faictes aussy cest honneur de m'aimer et avoir ma présance agréable. Je suis trop heureuse à la vérité et trop peu pour m'en randre figne quy ne peut estre qu'en l'affection très ardante de quoy je vous honore et honoreray jusquesau dernier soupir de ma vie.

Il faut que je vous die, mon cœur, en attendant que vous l'entenderez plus particulièrement par celuy quy vous sera envoyé par Monsieur le conte de Hanau, qu'il a eu l'honneur d'estre très bien voulu de l'Empereur qui luy a fait tant de grâces et honneurs particuliers, qu'il ne s'en peut acez louer. Dieu veille que ses affaires s'en puissent bien porter quy sont tousiours en très mavaise estat, car Monsieur l'Electeur de Mayence luy faict tout le pis qu'il peut de l'accort qu'il[s] avoient faict ensemble<sup>120</sup>, ce quy l'afflige fort aussy esse certes grande pitié /4-101/, car en qui se fier, si ce n'est à un frère qui se lesse aller à ceux quy désire la ruine de leurs maisons. Dieu par sa grâce y veille pourvoir et sanger ce mal en bien par sa divine bonté. Il faut qu'an ce monde on ayt tousiours quelque chose affin qu'on aspire en une vie millieure. Dieu nous en fasse la grâce et à moy celle en particulier de trover ce cher anfant regné. Je ne vous ay pas dict son non quy est Guillaume-Reinhart. Monsieur son père à je ne say quoy quy luy faict tant aymer ses non là quy sont de Messieurs ses ancestres. La bonne seur luy avoit donné celuy de Monsieur de Buillon, mais luy s'assure qu'il ne le traversa mavais, bine qu'on ne le luy a donné.

Je partiray après demain, si Dieu plaict et obéiray aux commandemants que vous m'avez faicts. Ma bonne seur je vous envoie deux lestres pour les deux Mesdemoyselles de Rohan que je vous supplie de commander à quelcun de vos jans affin qu'il leur puissent estres adressé. J'ay reçu il y a quelque temps de leur lestres à quoy j'ay creu devoir respondre. Pardonnez moy ce brouillon ma bonne et chère Madame à quy je n'ay nulle nouvelles à mender, sinon qu'il est arrivé un grant malheur à Monsieur le marquis d'Anchebach, que le feu s'est pris à son château quy l'a presque tout brûlé avec tous les meubles et papiers qu'il avoit dedans. Voilla le bruict qui court. Son Altesse n'en a rien eu de particulier. Adieu mon cœur, ma chère /MG4P/ seur à qui Madame Crestiene, Monsieur le prince Frédérick et Mesdames ses seurs baisent bien humblement / les mains et le joly petit prince Lodovich la bouche de sa chère « ma tante », que j'ambrasse et baise cent mille fois / du plus proffont de mon cœur duquel je suis, chère Madame, toute vostre très humble Amélie. C'est la seur toute à vous d'âme et de cœur.

De Haydelberg, ce 13 janvier 1608.

Archives nationales, 1 AP 340/33

34

20 mars 1608 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /102/, mardy le Sr. Graniset en passant par icy, pour aller à la foire de Francfort, me fist randre vos chères lestres et ceste enseigne que vous m'envoiez pour vostre petit fillieul, laquelle est sens flatterie extrêmement belle. Non il faut que je confesse que je ne me pavois souler de la regarder. La bonne princesse la trove telle que je la dis, et tous ceux à quy je l'ay monsté, certes mon cœur ce présent est bien digne d'estre estimé et aymé ce qu'il ne faut pas douter qu'il ne serade ceste bonne seur et de Monsieur du mary quy s'en doute vous en rendra les très humbles remerciement qu'il vous en doict. Je leur ay envoyé dès le lendemain par le trésorier de Son Altesse qui est aussy allé à la foire vous vous monstés bonne en perfection et liberalle extrêmement.

---

<sup>120</sup> Dans sa lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1605, Amélie avait déjà fait état du différent existant entre le conte de Hanau et l'Electeur de Mayence Johann Schweikhard de Kronberg.



Chère seur, je vous crois très bien en l'affliction extrême que vous porte la perte que vous et nous avons faicte de Monsieur de Montpensier<sup>121</sup>, laquelle certes je desploire avecques vous et pour vous mon cœur, car il faut confesser qu'en particulier vous y avez perdu par dessus nous beaucoup, mais Chère madame, il faut enfin venir à ceste consolattion que vous prenés très bien l'ayant aussy plusieurs foix expérimentée que ce bon Dieu ne vous abandonnera point. Vous avez santé ses assistances favorables en .... /2-103/, en tant de sortes il ne faut douter qu'il ne vous les faces expérimanter doresnavant en toute occasions, je l'en supplie de tout mon cœur et de vous fortifier de plus en plus de corps et d'esprit, ma bonne Madame, vous donnant une fin très heureuse à tant de sy fâcheuses affaires pour lesquelles je vous plain infiniment car cela n'est possible qu'il ne vous rompent la teste estrangement. Je ne me puis estonner acez commant vous y povez vaquer mais vous estes fortifiée de la haut en telle sorte que vous estes admirée de tous ceux quy vous voyent quy publie[nt] vos vertus et mérite[s] et avec suiet, car ce bon Dieu vous a desparty des grâces particulière[s] avec une douceur attirant les personnes à vous aymer et honorer mon cœur >>> dont et rangs grâces à Dieu le suppliant ne permestre que je meste en oubly tant de bien faix que chacun de nous reçoit de sa pure bonté.

Vous ne me dicte rien chère Dame de ce cher fils. J'espère que c'est sine de sa guérison entière que je souhaite de tout mon cœur pour vous savoir de ce cauté là en repos. La bonne princesse reçut il y a trois jours des lestres de Madame nostre belle-mère quy assure que Mademoiselle vostre chère fillis se porte fort bien. Il est vray qu'elle dict qu'elle s'est trové mal à cause du sangement de l'air, mais que tout estoit passé. Monsieur Torçay me mande que ceste chère fille est très jolie et très spirituelle et une compagnie très agréable à Madame nostre belle-mère qui mande qu'elle a beu la santé de Son Altesse et que c'est la première qu'elle ayt jamais beu et aussy de quoy elle aye /3-104/ ouy parler. Ce fust comme elle avoit l'ambassadeur de Son Altesse à dîner et se rencontroit, que s'estoit aussy jutement le jour de sa naissance. Dieu par sa bontéveille que nous la puissions célébrer encore plusieurs années. Sa dicte Altesse s'est trové depuis mardy mal d'une colique. Il fust ce jour à cheval dehors et ce garde si peu du froit que je croy que cela en est cause. Il fallut qu'il sorty de salle ce soir là et depuis nous avons tousiours mangé en son poille. Dieu mercy le jour il ne se plaint point de ce mal sinon la nuicht. J'espère qu'il se passera bien tost si Dieu plaict et que il nous le conservera encore plus long temps pas sa divine bonté qu'il faut bien porter si bien parmy toutes ses paines. Son non saint en soit loué et bénit à jamais. Elle a continué ceste semaine l'exercice qu'elle vous mendoit il y a huict jours qu'elle avoit faict. C'est de se faire randre tous les meubles que le concierge a en main sans les tabisseries. Il n'y a guère de beau, mais elle les peut bien faire accommoder mieux qu'il n'ont esté car tout est pelle melle d'une terrible façon. La marquise s'en est allée hier. Je croy que sens ces feste [s] de Pasques que nous n'en serions encore quitte car elle s'aime fort icy. C'est une bonne et honneste dame, mais il faut cependant fort se contraindre. Nous avons icy un baron ambassadeur de l'archeduch matias qui salua hier nostre chère Ellectrice après le dîner au poille de Son Altesse et luy fict les baise maisn de la part de son mestre qui luy avoit commandé luy dire que s'estoit >>> la vielle congnoissance qu'il avoit eu avecque elle à Envers.

Mon cousin, Monsieur le conte Jan de Nassau, est depuis lundy icy. Il a lessé Madame sa famme /4-105/ à Hanau, laquelle il a mandée de venir la bonne princesse l'en ayant prié. Le cher fils de la bonne seur est tousiours en mesme estat. Elle en est bien en paine craignant qu'il ne languist. Dieu veille que non pas sa bonté.

Monsieur le prince d'Anhalt est encore icy. Il y a huict jours que j'avois l'honneur d'estre assis le soir à table auprès de luy. Je m'en va vous dire comme cela peut estres, c'est que Son Altesse faict aucune foix faire des billiets qu'on tire et selon qu'ils echet aynsi faict-on asseoir. Je fus donc mise auprès de ce prince quy me demendit fort mon cœur de vos nouvelles et avec tesmoygnage qu'il vous honroit avec une affection très grande m'assurant que vous l'aurez du tout obligé à voste service, que les vertus qu'il avoit recognu en vous le méritoient. Il m'entretint tout du

---

<sup>121</sup> Henri de Bourbon, duc de Montpensier, cousin de Charlotte-Brabantine et d'Amélie, est décédé le 28 février 1608 en son hôtel à Paris, à l'âge de 35 ans. Sa veuve, Catherine-Henriette de Joyeuse, se retira avec sa fille Marie, âgée de deux ans, en son château de Champigny-sur-Veude.

long du souper de vous, ma chère Madame, le suiet de vostre santé que Son Altesse luybeust incontinent le mist sur ce discours. Monsieur le prince Frederich a esté examiné devant luy ceste semaine il trove qu'il a fort bien faict et ne s'attendoit point tant de luy qu'il assure avec vérité et pour la religion il est très bien fondé et respont à des questions fort hautes, que pour le latin il est aussy acez avancé. Je m'assure, ma bonne seur que vous n'aurez point ces nouvelles désagréables.

J'escrivis hier au soir à la bonne Madame de Buillon et à Madame de Ste-Crois. Je ne peu finir ce brouillon icy que je faix de ce matin que nous revenons du prêche. Le messenger attent, adieu donc mon /MG4P/ cœur ma bonne Madame je suis à vous sans mille réserve de cœur et d'âme /. Je vous ayle et honore et ambrasse le cher petit neveux. C'est vostre Amélie la très humble servante.

De Haydelberg, ce 20 mars 1608, ce dimanche.

Bonne Madame MG1P/, je vous envoie le mémoire de ce que j'ay donné pour vous à Hanau puis qu'il vous plaict me le / commander. Je crains que je n'aye esté trop libérale, mais je l'ay faict, affin que vous en ayez de l'honneur ce que je vous avez eu /, je vous assure, et une millions de très humbles grâces je n'eusse peu aussy guère faire moins selon la façon >>> mon cœur si vous trovez / trop, car vous avez toute puissance. Vous serez peut-estre estonnée que je mets plus pour la Demoiselle que pour la Dame d'honneur >>>> estoit >>>>>>>>> / [...] la Demoiselle, elle a esté plusieurs années au service de ma seur et la sert fort bien et est >>>>> /MH1P/ au non de vous mon cœur et de Monsieur de Bouillon pour qui j'ay faict un mesme / mémoire et j'envoie aussy à la bonne seur Madame sa famme qui me le commande fort expressément / j'ay réduct les florins d'icy en escus comme il[s] vallent affin que vous le puissiez mieux entendre. V>>>> que je ne m'oublie pas, ma chère Madame pardon.

Archives nationales, 1 AP 340/34

35

2 avril 1608 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /106/, dernièrement le partement du Sr. Borstel ne me permit de vous avoir randu response à vostre chère lestre comme je l'eusse bien désiré. Un mot de vous mon cœur mérite toute une page de moy puis que vous estes si bonne que d'avoir mes long [s] brouillons agréables et certes je ne puis vous randre d'acez dignes remercimants de ce que vous daignez bien toute incommodée que vous estes et pour vos affaires et pour vostre santé me tesmoygner de vostre chère et belle-main la sovenance continuelle que vous avez de vostre petite seur. Non vous estes trop bonne que de prandre ceste paine là mon cœur ne le faicte point, car je suis très bien assurée encore que je n'aye de vos chères lestres que je ne suis pour cela oubliée de vous ma bonne Madame, laquelle je conjure de ne se contraindre en façon du monde et mon occation, mais autant que vous m'aimez usez du pover que vous avez sur vostre Amélie quy se veut lesser deslever de ses veut au ciel pour vostre bonne santé et chère conservation et celle de Messieurs vos anfans quy sen mantir est prenérée à la mienne de beaucoup. Mon cœur, je le vous prosteste et que je ne vous puis tant aymer et honorer que vous ne le merites cents foix davantage car vous estes la bonté mesme et avés une douceur et débonnairété quy charment les cœurs de tous ceux quy vous voient mais sens comparaison avec vous /2-107/ ravy le mien sens nulle réserve.

Ma bonne Madame, il faut que je vous die que la très belle enseigne que vous avez envoyé à la chère seur, Madame la contesse de Hanau, a esté extrêmement estimé de Monsieur son mary et d'elle quy m'a commandé vous en randre les très humbles grâces qu'elle vous en doit quy est bien plus que je ne puis dire. Elle dict que se présant est trop beau cent foix et qu'elle n'en est digne ny son petit qu'elle nourrira si Dieu luy faict la grâce de vivres avec ceste affection qu'il randra un jour à vous et à Messieurs vos anfans le service très humble qu'il vous doit et de naissance et par obligations lesquels il recognoitra vous avoir eu dès le berceau.

Mon cœur, ceste chère seur me donne une commission où je m'aquitteray bien mal, car elle veut que je vous représante les ressentiment[s] qu'elle a de cest honneur et bien faict et vous dire combien elle l'estime, ayme et tiens cher non seulement pour ce que de soy il me mérite, mais aussy

de ce qu'il luy est donné d'une si digne main. Elle dict qu'elle est honteuse de le retenir se voyant si peu capable à vous rendre les services très humbles qu'elle vous doit qu'elle n'ose s'offrir à le mériter ce reconnoissant vous estre si inutile qu'elle vous supplie cependant de croire qu'estant honorée de vos commandement qu'elle les excécutera avec tant de pronditude que vous jugeriez par les effets de son obéissance et de son affection à vous aymer et honorer jusques au tombeau avec une affection très parfaite.

Chère Madame, je vous dis beaucoup de mots, mes rien quy vaille. Ceste chère Dame me mest la bride sur le cou pour vous dire tout ce qu'elle vous doit et je reconnois très bien que je n'en ay l'esprit en façon du monde, mais vous cognoisés bien, mon cœur, ceste bonne seur vous accepterez donc si vous plaict les petits /3-108/ remerciant[s] que je vous rants de sa part, et pénétrant jusques en son cœur, vous les voirez tous tels qui doivent avecque intégrité sans fintise. Elle me commande vous supplier chère Dame luy pardonner si elle ne vous faicts ses remerciants elle mesme. Vous savez bien le peu de François qu'elle saict, cela donc l'excusera si vous plaict. Elle plaint infiniment la mort de ce bon prince Monsieur de Monpensier et vous, mon cœur, en particulier jugeant bien ce que vous y avez perdu. Elle est très marrie que vostre santé n'est telle comme elle la désire et supplie Dieu vous la rendre très bonne et donner heureuse yssue à vos affaires respandan ses bénédictions sur vous et sur vostre cher petit peuple qu'elle souhaite avec autant d'affection que pour soy mesme.

Ma très chère Madame, voilla à peu près ce que ceste bonne seur me commande de vous dire. Elle a esté bien en paine pour vostre petit fillieuls, car sa nourrice est devenue malade d'une fièvre et janduse de sorte qu'il a fallu qu'elle en aye pris un autre et elle n'en pavoit trouver et les medecin [s] ne vouloient point conseiller qu'elle le seurat de sorte qu'elle me dict avoir esté en extrême paine enfin Dieu luy a sucité un [e] autre nourrice. Il se porte autrement Dieu mercy très bien pour l'aîné c'est tousiours en mesme estat. Un des médecins de Son Altesse a esté à la foire de Francfort d'où elle la mené à Hanau voir son petit malade qu'il a trouvé fort mal, mais le landemain il l'a trouvé mieux. Il a trouvé que le matin il se porte bien meieux que le soir. La chaleur continueulle qu'il a ne luy plaict pas toutefois, il espère encore la guérison. Luy et le médecin de Francfort et celuy de Hanau luy ont ordonné quelque chose pour user pour la chaleur et pour le fortifier. Dieu par sa bonté veille bénir ces remesdes.

Il faut que je vous die, mon cœur, que j'avois prié ceste bonne seur de vous /4-109/ achepter et à la bonne Madame de Buillon et à moy de la fourrure grise pour doubler des cotillons en yver mais elle me mande qu'elle les a trouvé tellement chers qu'elle n'en a peu acheter. Je l'avois supplié de regarder à me faire avoir des diamants pour un carquant. Elle y a employé le Sr. Graniset qu'elle me dict avoir prins ceste painse avec beaucoup de soing et d'affection c'est bien fort m'obliger que cela je l'ay veu hier et sa femme quy me dict avoir eu l'honneur de vous voir à Paris. Elle loue extrêmement vostre humillité et douceur et de dict vostre servante très humble. Elle m'a bien resiouye me disant vous ressembler fort. Je ne puis bien me l'imaginer car vous estes blonde et moy je suis noire, mais cependant, je ne lesse de me glorifier d'estre si heureuse. Plut à Dieu que je la fusse seulement que j'usse quelque part de vostre bel esprit et de vos vertus que je prie Dieu me faire la grâce de pouvoir ymyter. Elle ne m'a peu acez louer Monsieur vostre petit fils et Madamoyselle ma chère nièce, leur[s] beautez et jolietez et grande sagesse pour leur âge. Dieu soit loué de ceste bénédiction et la veille continuer en longueur tant pas sa bonté. Ce sont les prières que j'adresse là haut de cœur et d'affection.

Chère Madame, pour la santé de Son Altesse, il faut que je vous die qu'elle a esté tous ce jour d'icy acez bonne fors aujourduy qu'il a plain une jambe, de sorte qu'il a mangé en son poille et nous autre aussy et l'après-dinée il a joué au[x] cartes avec la bonne princesse et la les contesse [s] quy sont icy et Monsieur le conte Jan. Après ce soupé, il en a fait de mesme. Cela empêche le bonne princesse de vous pouvoir escrire pour ce coup. Elle s'assure que vous l'excuserez bien ; de quoy elle vous en supplie. Elle vient de me faire ce commandement et de vous baiser une million de fois les mains de sa part bien humblement. Elle va se /5-110/ coucher car il est tart.

Elle m'a commandé aussy de vous dire qu'elle a reçu hier une despêche de Hollande touchant nos affaires. Elle en envoie la copie à la bonne seur Madame de Buillon, laquelle elle prie vous les

envoier. Mon cœur, il faut que je vous die que Son Altesse voulut célébrer à Neuebourg le jour de la nativité de la bonne princesse quy est échu jeudy passé. Nous allames donc diner audict lieu avec toute la compagnie que nous avons icy incontinent après le dîner. Monsieur le prince d'Hanhalt se mist à cheval et print la poste pour s'en retourner à Ambour où Madame sa femme l'attend bien avec impatience appréhendant fort son accouchement. Dieu le luy veuille donner très heureux, je m'assure que vous le souhaitez aussy bien que moy de bon cœur. Je luyay aussi mandé ma bone seur.

Son Altesse est encore délibéré d'aller lundy à Neuechelos prendre autre ayr. Dieu veuille qu'il s'en puisse bien trouver. Nous ne devons estre que jusques au jeudy puis devons retourner icy ces contesse [s] que nous avons yrons avecques et de là irront à Hanau et puis chaque chés soy. Adieu mon cœur et bonsoir.

Pardonnez-moy, je vous supplie, mes grafinages, il faut encore que je continue cetuy cy pour vous dire que je say bien que si Son Altesse savoit que je vous escrirois qu'il me commanderoit de vous assurer de nouveau de son affection que je vous assure augmente tous les jours. Il reçoit bien du contentement quant on luy dict son cher fillieul si janty et qu'il ayme tant l'Allemagne où il le souhaite sovant et la mère aussy. Dieu nous veuille donner ce contentement et honneur de vous y revoir. C'est avec passion que je me désire c'est heur, ma bonne Madame, que j'ambrasse et baise une millions de fois du bon du cœur et le cher fils aussy, vous suppliant que je puisse estre aussy aymée de luy mon cœur. Toute la principauté d'icy m'ont commandé de vous faire leurs baise mains, et moy je le faix pour ma part /MG5P/ très humblement me disant jusques à la mort vostre seur très humble, très fidelle et obéissante. C'est vostre Amélie sur qui vous avez apsolue puissance. Bonsoir encore un coup chère et parfaicte Madame. Pardonnez-moy encore [...].

De Haydelberg, ce 2 d'averil 1608 samedi.

Archives nationales, 1 AP 340/35

36

17 avril 1608 – Heidelberg  
à Monsieur le duc de Bouillon

Monsieur mon frère, l'honneur qu'il vous a plu me faire de m'assurer par vostre digne mandement de la part que je possaide en l'honneur de vos bonnes grâces, m'oblige à vous en randre très humbles remerciement, vous protestant que toute ma joye et félicité gist en ceste assurance là et que je n'ay autre but que de m'en randre digne et vous faire voir par mes très humbles services que créature au monde ne vous peut honorer à l'égal de ce que je faix.

J'ay reçu [...] cest extrémement beau présant qu'il vous plaict m'envoier pour le cher neveu de Hanau quy a l'honneur d'estre vostre fillieul. Sy Dieu luy faict la grâce de vivre, il sera nourry avec la volonté de se randre digne d'un si grant honneur et bien faicts que Monsieur son père et Madame sa mère tâcheront de mériter par toutes sortes d'obéissance. Je leur ay escrit aujourduy, mais je n'ay eu lesir envoier ceste tant belle enseigne. Je la garderay donc jusques à ce que je trove seure et bonne commodité.

Je me resiouis infinyment, Monsieur mon frère, d'apprendre l'heureux estat de vostre santé et supplie Dieu de tout mon cœur vous a conserver très chèrement et lhonguement vous augmentant ses saintes grâces et bénédictions que personne ne vous peut souhaiter, je vous jure avec une affection plus ardante,

Monsieur que

Vostre plus humble seur et très  
obéissante fille et servante

Amélie de Nassau

De Haidelberg, ce 17 adveril 1608

Archives nationales, 273 AP 179/Amélie/02

37

68

17 avril 1608 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /111/, c'est à la vérité que vous estes trop parfaitement bonne que de bien daigner me faire tant d'excuse de ne m'avoir escrit quant et quant nostre bonne princesse et de prandre, encore la paine de le faire quatre jours après que j'ay reçu, deux jours après celle de ceste chère Electrice, mais mon cœur que dirai-je de ceste excessive bonté, rein de ce que je dois et vouderois car j'en suis toute confuse ne povant que repliquer à une débonnairété sy escstreordinaire. Pour cela je ne lesse je vous dire de la ressentir, admirer et exalter comme je dois. C'est autant qu'il m'est possible, chère Madame, n'en doutez, je vous en supplie très humblement et de croire que bien que les parolles me faillent que l'affection n'en est dautant moindre et que comme mes obligations que je vous ay sont sens nombre aussy est le zelle de quoy je vous honore et suis du tout consacrée, non je suis indigne de tant de bien ..., biens faicts, et des tesmoygnage [s] si grants d'une amytié si parfaicte. La mienne, je vous prosteste est réciproque et vous adorerois s'il m'estoit premis.

Mon cœur, vous ne me dictes rien de vostre sancté et c'est ce quy m'est plus cher que ma propre vie. Le messenger m'a assuré qu'elle estoit acez bonne. Dieu le veille par sa bonté vous la conserver et augmenter de /2-112/ plus en plus, vous fortifiant et assitant en toutes vos affaires et les faisant réussir à vostre contentement. Je ne doute pas ma chère seur que vous n'ayez bien de la paine à vous résoudre à faire venir Monsieur vostre fils. Ce Grand Dieu, je m'assure, le conservera en quelque lieu qu'il soit et vous fera jouir du contentement que vous méritez en bénissant sa nourriture et en augmentant les grâces quy luy a déia despartie très abondamment. Non c'est sen flatterie, mon cœur, que Dieu vous a faict estre très heureuse mère d'avoir des anfans si parfaicts pour leur âge tant à la beauté de corps que celle de leurs esprits. Ce sont en sommes des merveille[s] tant il[s] sont accomplis, tous ceux quy les ont veu le disent et les effects le tesmoygne. Monsieur Coly ne peut assez louer la chère nièce qui est en Hollande. M. Torçay m'en dict tout le bien qu'il est possible, ce jantilhomme de Son Altesse quy a apporté le gerfaut blanc au Roy, se loue bien d'avoir reçu tant d'honneur de vous et du bon accueil que luy a faict le cher fillieul de Son Altesse à quy il le dict et comme il a beu sa santé ce qu'yl a eu fort agréable et luy a bien plus. Il a leu la vostre an double et celle de ce cher fils qu'il ayme, je vous jure bien et est très ayse qu'il apprant tousiours l'Allemant et dict sovant qu'il vous en a de l'obligation de le luy faire apprendre car vous faictes bien paroistre que vous affectionnez ce pais.

Icy la bonne princesse renouvelle tous les jours à Son Altesse les prières que vous luy faictes de se bien conserver. Il vous dict mon cœur trop bonne d'avoir un soing si grand de sa santé qui est, Dieu mercy, à cest heures acez bonne. Il va presque tousiours dehors [voir] voller le héron ou la corneille. Il faict /3-113/ aussy estat d'aller après demain à une maison de chasse à 2 lieux d'icy et nous devons aller avec, mais ce ne sera que pour trois ou quatre jours. Son Altesse a pour compagnie icy deux comtes de Erbach et deux de Falchetain<sup>122</sup> et un de Hotingue<sup>123</sup>, quy viennent pour les affaires d'une succession, à savoir les trois derniers et les premiers pour les fief[s] qu'il[s] tiennent.

Il y a icy des Anglois quy ne savent que sauter, mais il en j[ou]ent point de comédie. Nous les avons regardez une après dînée et après soupée, mais ce n'est pas grant cas, je vous dis mon cœur à quoy le temps se passe que je trove trop vite Dieu mercy il ne m'est pas long une après dînée est passée devant qu'on se tourne, car vous savez nos longues tables mon cœur vous me commandés vous envoyer de ses petits ménage de bois. Sy j'eusse seu que j'eusse osé vous en envoyer j'eusse regardé de m'en faire avoir. Il est bien vray que c'est chose qu'on ne trove point tousiours le peu que je puis avoir pour cest heure, je vous l'envoie, mais c'est si peu de chose que j'en ay honte. Mon cœur, mandez moy si vous le trovés à vostre gré et je tacheray de recourir et puis je vous l'envoieray.

La bonne seur, Madame la contesse me mande avoir envoié à la chère Madame de Buillon tout plain de petites boittes de la foire. Ceste chère seur m'an avoit demandé mais on n'en trove point icy que lors aussy que la foire icy. Ma chère Madame, il faut certes que je me plaigne que

---

<sup>122</sup> Sébastian et Emich von Daun, comtes de Falkenstein et Bretzenheim.

<sup>123</sup> Ludwig Eberhard von Oettingen (1577-1634).

vous n'eusez pas de la puissance que vous avez sur vostre Amélie, car vous usez des cérémognie[s] que vous ne deveriez en vous escusant d'estre si libre. A la vérité c'est l'estre trop peu que d'user de ses termes là. Si vous m'aymez ma bonne seur ne me faicte[s] plus, mais commandez apsolument et vous serez obéie avec toute le prontitude qu'il est possible.

Je suis très ayse chère Madame que vous m'assurez que la santé /4-114/ de Madame de Montpensier est très bonne et celle de Mademoiselle sa fille. C'est le souhait de toutes leurs servantes. Elle a bien une grande constance de povoir déià se résoudre si bien en son affliction. Dieu luy faict une belle grâce. Il la luy veille continuer et respandre ses bénédictions ce de quoy je l'en prie de bon cœur. La bonne princesse s'étonne qu'elle sort déjà.

Mon cœur, la chère Madame, la contesse, me commande tousiours de vous assurer de son affection à vouq aymer et honorer. Ceste bonne seur est toute triste pour la maladie de son fils quy continue. Vostre petit filleul me mande elle a fort le rume, et puis la fille Amélie a eu comme un accès de fièvre quy luy prist le jour mesme qu'elle m'escrit de sorte qu'elle estoit toute en paine Dieu veut qu'en ce monde il y aye tousiours quelque chose qui nous fasse aspirer avec tant plus de désire à cest vie bien heureuse. Adieu, mon cœur, ma bonne Madame, toute la principauté d'icy m'a commandé de vous faire leurs bien humbles baise mains et moy je vous ambrasse de cœur et d'affction et aussy le cher neveu que j'aime et chéris très parfaitement et souhaite de tout mon cœur de jouir de sa chère présence de digne petit peupme et estre aussi honorée de la vostre ma chère et parfaicte Madame cet la toute vostre et très humble seur obéissante jusques à la mort.

Mon cœur le messenger n'est pas partit ce matin comme on avoit dict, c'est pourquoy je vous diray encore le bonsoir du jourduye et que Son /MG4P/ Altesse a encore hier couru la bague. Je m'assure que vous serez ayse de ses nouvelles car vous / voiez par cela que sa santé, Dieu mercy, se raferme. Dieu la veille augmenter de plus en plus. Il / se mist hier au soir sur vos louange, mon cœur, et dict mille /MH4P/ bien de vous, chère Madame, que je baise et ambrace encore un coup cent mille foix.

De Haydelberg, ce 17 d'averil 1608 dimanche.

Archives nationales, 1 AP 340/36

38

23 avril 1608 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /115/, encore que je doute si la bonne princesse vous pourra escrire >>>> ne pui-ie que je ne le fasse puisque je say que vous avés mes broulions agréables. Je vous diray donc que mes pensées ne pevent s'elongner de vous.

Mon cœur, la bonne Madame de Buillon dict que Madame ma belle-mère veut faire cest esté un voyage à Spa, et qu'elle vous incite d'y aller aussy et que plut à Dieu que cela se fisse, car je me promettersoit cest honneur de vous voir que de contentement certes extrême je le souhaite avec passion et m'assure, ma bonne Madame que si c'est chose qui se peut que vous nous le donnerez car vous le désirez aussy ardamment que peut faire la chère princesse et moy quy attend avec beaucoup d'envie le retour du Sr. Borstel pour apprendes particulièrement l'estat de vostre santé. Ce bon Dieu veille qu'elle puisse estre très bonne et que vous soiez bien quérie de ce méchant mal de genou.

Pour celle de Son Altesse, elle est tousiours de mesme hormis que aujourduy il a plu de paine à marcher, de sorte qu'on a mangé en son poille. Mercredy, il revint de ce lieu où je vous avois mandé que nous allions. Il s'est bien porté la dehors, a eu beaucoup de plaisir à voir voller /2-116/ le héron et courir le lièvre. Il a faict un fort beau temps et si chaut comme en plein esté. Son Altesse n'est jamais revenu des chaus que quant on ne voyoit plus goute. Hier, il tona un peu de puis le temps s'est mis à la pluie. La bonne princesse avoit belle peur, apréhandant qu'il dureroit plus long temps mais Dieu mercy il se passa incontinent.

Nous aurons demain cantité de compagnie, quy est le lantgraf quy se tient à Darmchetat et Madame sa famme, quy a près d'elle Mesdamoysselle ses deux filles, les aynée[s], qui sont anfans de

sept et huict ans<sup>124</sup>, puis une fielle contesse de Mansfelt. Il[s] amènent avec eux force compagnies de Dames comme la veve de feu le vieux lantgraf Louis, oncle de cetui-cy<sup>125</sup>, puis ses deux seurs : l'une veve d'un conte de Nassau<sup>126</sup> et l'autre à un conte de Solmes<sup>127</sup>, qui vient avecque et trois de ses seurs<sup>128</sup>, filles de quy la beauté est fort estimée. La première, femme de Monsieur le Lantgraf Maurice<sup>129</sup>, estoit l'aînée de ces seurs, la aussy estoit-elle très belle et surpassoit de beaucoup ceste cy. Il vient aussy quelques contes avecques et ont ensemble quelque cent nonante chevaux. Il[s] vont à Anchebach, il[s] n'avoient volu prendre leur chemin par icy, mais Son Altesse avoit prié Monsieur le lantgraf de le faire, pendant que luy et Madame sa femme feroient le voyage sent le millieur que s'y voit.

C'est que j'espère qu'ils feront peu de séiour icy où Monsieur le prince d'Anhalt est venu hier au soir sy tart qu'il demeura en la ville jusques à ce matin. Il est venu en poste. Nous estions tout estonnée de le voir. Je ne say quy le mesne en ce lieu, mais il faut bien que ce soient de grandes affaires puis /3-117/ qu'il lesse Madame sa femme si proche de son accouchement, aussy a il dict à la bonne princesse qu'elle ne savoit pas qu'il viendroic icy.

Les deux contes de Herbach que je vous mandois dernièrement estre icy sent son[t] an allés il y a deux jour[s], mais les trois autres y sont encore. L'un desquels a tenu un dîné, où il a convié Son Altesse quy y fust depuis ce jour là quy fus jeudy. Son Altesse a eu quelque[s] ressentiment[s] de ses goutes. C'est à dire de l'incommodité pour son allée, car pour le reste, Dieu mercy, il est de fort bonne humeur et panse et parle de vous incessamment ma chère Electrice dict que sy vous ne luy estiez si proche elle croiroit, mon cœur, qu'il en seroit amoureux tant il vous ayme et publie vos louanges encore là il faict ce dîné disant qu'il vous croioit pour la millieure femme du monde et la bonne des bonne seur, certes, ma chère Madame, vous n'eussiez peu faire un voyage quy vous eust peu aquérir plus de louanges que celuy que vous avez faict en ce pais. Revenez y donc mon cœur car vous y serez là très bien venue et ne doutez avec combien d'affection vous y estes désirée.

Je ne vous diray davantage pour ce coup, mon cœur, que j'embrasse cent mille foix de toutes mes affections desquelles j'onore ma chère Madame à quy je n'ay l'esprit de dire de belles parolles, croiez les véritables qui est que je suis toute vostre d'âme et de cœur. Commandez librement à vostre très humble seur et vous serez obéie avec toute la prontitude qu'il est possible. Adieu donc bonne Madame. Baisez, je vous supplie pour l'amour de moy le cher petit neveux et m'inpétrez ses bonnes grâces et celles de Monsieur son frère. Je les honore tous deux avec passion et Madamoyselle ma chère nièce aussy que, Dieu mercy, à ce qu'on mende d'Hollande se porte très bien. Dieu pas sa bonté vous veille conserver tout ce petit peuple /MG3P/ en très heureuse santé et vous en donner tout le contentement que vous mérités et que vous désirés / mon cœur. Vostre Amélie quy est toute consacrée à vostre service très humble.

De Haydeleberg, ce 23 d'averil 1608 samedy.

Archives nationales, 1 AP 340/37

39

22 mai 1608 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Cère Madame /118/, bien que la bonne princesse n'aye le moyen de vous escrire sy ne puise que je ne desrobe une heure pour le faire encore que depuis ces huict jours que je vous ay escrit, je

---

<sup>124</sup> Louis V de Hesse, Landgrave de Hesse-Darmstadt, son épouse Magdeleine de Brandebourg et leurs filles aînées : Elisabeth née en 1600 et Anne-Eléonore, née en 1601. La première épousa le duc Louis de Wurtemberg-Montbéliard et la seconde le duc Georges de Brunswick-Luneburg.

<sup>125</sup> Marie de Mansfeld, seconde épouse du Landgrave Louis IV de Hesse-Marburg (1537-1604), oncle de Louis V.

<sup>126</sup> Elisabeth de Hesse-Darmstadt (1579-1655), veuve de Jean de Nassau-Gleiberg (1577-1602).

<sup>127</sup> Anne de Hesse-Darmstadt (1583-1631) épouse d'Albert de Solms-Laubach (1576-1610).

<sup>128</sup> Marguerite (1580-1635), Agathe (1585-1648) et Sibylla (1590-1659) de Solms-Laubach.

<sup>129</sup> Agnès de Solms-Laubach (1578-1602) première épouse du Landgrave Maurice de Hesse-Cassel.

n'aye beaucoup de suiet à vous entretenir. Vous ne lessez pour cela, mon cœur, d'estre bien ayse de savoir comme tout se porte icy quy est Dieu mercy fort bien. Son Altesse est aussy en acez bonne santé je ne la dict pas du tout bonne pource qu'elle n'est pas si parfaite qu'elle seroit à désirer, mais cependant avons nous bien suiet d'en louer et remercier ce bon Dieu de la voir telle qu'elle est.

Nous avons Monsieur le prince Louis d'Anhalt et Madame sa femme<sup>130</sup> depuis jeudy et attendons ceste après dînée le Lantgraf de Darmehetat avec toute sa compagnie, quy reviennent de Anchebach. Son Altesse est monté à cheval tout incontinent après le dîné pour aller au devant d'eux. Il faut que je vous die chère Dame des nouvelles que je m'assure vous seront bien agréable, c'est que Madame la princesse d'Hanhalt est accouchée jeudy dernier heureusement d'un beau fils<sup>131</sup>. Son mary l'a mandé à Son Altesse ce matin, il a reçu ses lestres. Dieu veille conserver chèrement la mère et les anfans en très heureuse senté. Le fils de la bonne seur, Madame la contesse de Hanau se porte de jour à autre, mais Dieu soit loué elle me mande estre allée à Steina avec ses quatres anfans trover Monsieur son mary quy y veut faire du séiour, mais elle ne me dict pas de combien. Nous attendons encore ceste semaine bien de /MG1P/ la compagnie de l'archiduch Maxsimilian et de l'Electeur de Maiance.

Mon cœur, il faut que je vous die que la bonne Madame de Buillon mande à la bonne princesse qu'elle désire de prier Monsieur le prince et la princesse Charlotte pour tenir sa petite au bastesme et vouderoit bien qu'elle [...] <sup>132</sup> de la partie. Que plut à Dieu que /2-119/ cela se fisse et que vous puissiez faire un petit tour jusques à la. Ô que je serois heureuse d'avoir l'honneur de jouir de vos deux chères présence[s], mais je ne m'ose promettre ne l'un ne l'autre contentement bien que ceste bonne seur en supplie fort ceste chère Electrice quy craint qu'on ne trovasse icy ceste proposition mavaise. Elle en vouloit toutefois sonder la volonté de Son Altesse ce qu'elle n'a point encore fait.

Ma chère Madame, il me faut finir car ceste compagnie vient. La bonne princesse est sur une terrasse quy les voit passer par la ville et m'a commandé de vous faire une millions de bien humbles baise mains de sa part et supplier. Excuser si elle ne vous escrit pour ce coup. Elle a à cest heure Madame la princesse d'Hanhalt auprès d'elle à quy j'ay tenu compagnie et pandant qu'elle escrivoit à la chère Madame de Buillon. Je l'ay à cest heure fausée pour vous faire ce mot que je finis ma bonne et parfaite Madame en vous baisant et ambrassant de toutes mes affections et Messieurs vos chers fils aussy a quy je vous supplie de bien imprimer le zelle de quoy je les ayme et honore, car c'est de tout mon /MG2P/ cœur ma chère seur et vous aussy pour la santé de qui je supplie ce bon Dieu quy nous / a bien gardé avant hier le petit prince Lodovich, quy en courant est tombé contre des pierres et s'est / bien marqué le né et la bouche quy luy a bien seigné aussy sa langue a eu une grande balafre, mais Dieu /MH2P/ soit loué il n'y a nul danger. Il n'en garde aussi point la chambre, cela s'est fait sur ceste plate forme où la bonne princesse est tout contre sa chambre. Adieu donc / mon cher cœur encore un coup, c'est vostre très humble Amélie toute à vous sans nul réserve.

De Haydelberg, ce 22 may 1608 ce dimanche.

Archives nationales, 1 AP 340/38

40

6 juin 1608 – Heydelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /120/, plut à Dieu que le désir de le bonne Madame de Buillon se pus en accomplir j'auerois cest honneur et contentement de jouir de vos deux chères présance, car elle me semont de la venir trover et pour me donner tant plus de courage. Elle me dict qu'elle a espérance de vous avoir, ce seroit un heur et contentement certes quy ne se pourroit bien exprimer si j'avois

---

<sup>130</sup> Louis d'Anhalt-Kothen (1579-1650), dernier fils du prince Joachim-Ernest d'Anhalt-Zerbst et de sa seconde épouse Eléonore de Wurtemberg. Il était marié à Amoena Amélie de Bentheim-Tencklenburg-Steinfurt (1586-1625).

<sup>131</sup> Ce fils de Christian d'Anhalt et d'Anna de Bentheim-Tecklenburg fut prénommé Ernest. Il mourut en 1632.

<sup>132</sup> La plus grande partie de cette ligne est dissimulée par la reliure.



l'honneur de vous voir toute deux mais je vois bien par la lestre que vous escrivez à la bonne princesse que vous ne pansez pas que vous y pourrez aller. Pour moy il n'y a encore rien d'assuré. Je souhaiterois, certes, estre sy heureuse puis que ceste chère seur est si bonne que de me faire cest honneur, le désirer. Elle yncite fort et a respondu aus difficultez que la bonne princesse luy avoit mandée si trover. Elle luy en dict encore et attendera sa response pour si résoudre. Elle a sondé la volonté de Son Altesse qu'elle croit y condesendra, mais il se trouve autre empêchements et puis que les jans quy accompagneront Monsieur le prince Frederich nous doivent ramener et que il [s] ne pevent faire que fort peu de séiour à Sedan, ceste chère Electrice trouve que un si long voyage ne deveroit estre pris pour un si peu de temps, toutefois si Son Altesse l'aprove et que ceste chère Dame continue à la désirer, elle tachera de venir à bout de ce quy s'y oppose.

Mon coeur, ne seroit /2-121/ il possible que vous puissiez surmonter de vostre cauté les difficultez quy se présente[nt]. Il ne faut pas mentir que si je pourrois avoir espérance d'avoir l'honneur de vous voir l'envie que j'ay de randre à la chère Madame de Buillon, ce devoir s'auguementeroit infiniment mesme pansant pover estre si heureuse de voir Messieurs vos anfans quy m'est un désir passionné. Hélas ! Que l'aîné ne peut-il optenir congé, pour le cher petit, je croy qu'il n'y auroit nulle difficulté à la vérité sy je poverois posaider cest heur, j'en recevrais un contentement indicible et en mourerois d'autant plus contente.

Ma bonne Madame, je supplie ce bon Dieu d'en disposer selon sa volonté et ce qu'il cognoit estre pour nostre bien. Vous estes bien bonne mon cœur de remercier de ce peu de méchantes petites broideries de bois que je vous ay envoyé. C'est une grande honte que j'ay osé puis que c'estoit sy peu, mais pour vous tesmoygner mon obéissance je n'ay eu autre regart. Je vous derois bien pover trover forces de ces petites broideries et quy fussent bien jolies, mais c'est ce que je n'ay peu encore faire.

Je suis bien ayse, Chère Madame, que vous n'avez pris la paine de m'escire à ce coup. Je vous supplie à main[s] jointes de continuer à ne vous point contraindre à mon ocation, mais user du pover apsolu que vous avez sur vostre Amélie quy plaint infiniment les paines et incommoditez que vous avez et supplie Dieu du plus profond de mon cœur de vous fortifier et assiter de plus en plus et que vostre santé vous puisse estre augmentée et conservée. Ce sont les veux et prières que Dieu me fasse la grâce de luy pover tousiours adresser /3-122/ d'un zelle tel que je dois.

Mon cœur, je ne doute pas que la venue de Monsieur vostre fils ne vous aye apporté beaucoup de joye. Il faut bien que la compagnie de si chères et jolies petites créatures vous divertissent de vos heumeurs mélencoliques. Au non de Dieu, chère Dame, contraingniez vous affin de ne vous y lesser aller, car c'est pour vous perdre. La bonne seur, Madame la contesse de Hanau, me dict que si Nasan ne luy peut acez dire de bien de [ce] cher petit Frederich qu'il loue ynfiniment et les honneurs et bonne chère qu'il a reçu chés vous, et me commandés de vous en randre une millions de grâces très humbles et de tant de moygnage que vous luy randez de vostre chère sovenance. Je vous protesteray que vous ne serez jamais eslognée de la sienne, car elle vous ayme et honore très ademmant. Elle est de retour avec Monsieur son mary et tout son petit peuple de Stainau où elle me dict avoir eu si grande douleurs au genou qu'elle en a gardé deux jours le lict. Elle croit qu'elle s'en est donné suiet parce quy ayant déià mal elle allit avec Monsieur son mary proumener plus d'une demye lieue à piet, estant de retour à Hanau elle avoit pris médecine deux jous en suivant et me disant s'en estre fort mal trovée pour son petit train. Il se porte bien, Dieu mercy, vostre fillieul avoit en quelques chaleurs quy s'estoient passée[s]. Monsieur le conte de Hanau sera comme je croy ceste semaine ycy. Pour la chère seur, elle ne nous donne point espérance d'estre de la partie pour ce qu'elle n'a personne auprès de Messieurs ses anfans.

Il nous vient forces compagnies comme demain Monsieur le duc des Deux-Ponts puis le jours d'après mon cousin, Monsieur le conte Jan, et son frère, le /4-123/ conte Gorge, avec Mesdames leurs fammes<sup>133</sup>, puis un conte de Ysenbourg et la sienne<sup>134</sup>, quy est fille de feu Monsieur mon oncle.

---

<sup>133</sup> Jan VII de Nassau-Dillenburg et sa seconde épouse Marguerite de Holstein-Sonderburg et son frère George de Nassau-Dillenburg et sa seconde épouse Amélie de Sayn-Wittgenstein.

<sup>134</sup> Wolfgang-Ernest d'Isenburg-Budingén (1560-1633) et son épouse Elisabeth de Nassau-Dillenburg (1564-1611), fille aînée de Jan VI de Nassau.

Un conte de Solmes, frère du Grant maistre, et Madame sa femme<sup>135</sup>. C'est beaucoup de compagnies de Dames ensemble. Le vendredy il y a quinze jours, la venue de Monsieur le Lantgraf de Darnechetat et de sa compagnie, quy demeurent icy jusques au mercredy. Son Altesse tint le mardy une royauté où il fallu que chacun s'abilia selon leur office. Son Altesse eust celle d'un valet de salle, la bonne princesse fust femme de ministre. Elle avoit si bonne grâce en cest habillement que c'estoit plaisir de la voir. Madame Crestiene et la june Lantgrevine de Darnechetat estoient les folles. La baronesse estoit Royne et le mestre d'otel de Monsieur le prince Louis d'Anhalt Roy, luy escuier et Madame sa femme servante de cuisine. Pour moy, je n'eu point d'office pour me désabilier de quoy je n'estoy marie. Je ne vous diray point comme les autres Dames et Frillens estoient abillée, car il fauderoit trops de temps pour dire ce que chacune estoit leur office. Ce que je vous en dy c'est seulement affin que vous voiez à coy on emploie le tems et pour ce, mon cœur que vous me commandez que je vous rande conte de nos actions et tesmoynez que mes longs broullions vous sont agréables. Je continue à vous en faire bien que je ne vous dire rien quy vaille. C'est confusément tout ce quy me vient à la teste.

Chère Madame, il faut donc reprendre mon propos et vous dire que Son Altesse allit conduire le mercredy le Lantgraf jusques à my chemin d'icy à Darnechetat. Le landemains, l'archeduch Maximillian et l'Electeur de Mayance que je deverois nommer le premier parce qu'il marche devant l'autre vindrent icy. Son Altesse allit au devant d'eux à cheval et parès les avoir reçu se mist auprès d'eux en leur cocher lequel il dict avoir esté sy rudement que cela luy a causé qu'il se ressent de ses gouttes, aussy dès le vandredy il plaigny le bras gauche cepandant il ne lessa d'aller tousiour en salle cepandant que ses princes furent icy. L'archiduc /5-124/ en partit le dimanche et l'Electeur le lundy et alla dîner à Mane pour voir la fortification. Son Altesse n'y fust pas à cause de son bras. Monsieur le prince Louis d'Anhalt partit le mardy avec Madame sa femme pour retourner à Ambourg à cause du bastesme quy se doit faire le 19 de ce mois. Il[s] sont priés pour parins et marraine. Monsieur de Buillon y est aussy prié. Je croy qu'il n'aura moyen d'y faire trouver quelcun de sa part pour ce que le terme est pris sy court. Son Altesse n'a bougé de son poille depuis le mardy, car la déflution est aussy tombé[e] sur ses jambes, de sorte qu'il ne peut marcher bien qu'il n'a de la douleur. Il espère bien se rest lestre devant que ceste monstre se fasse quy sera den huit jours. C'est pourquoy toute ceste compagnie vient icy.

Chère Madame, voilla toutes les nouvelles que je vous puis dire et vous assurer que vous estes tousiours bien aus bonnes grâces de Son Altesse quy vousouhaite de tout son cœur icy et a bien commandé à la bonne princesse de vous faire forces prières d'y venir au cas que vous vous approchiez si près que de venir à Sedan. Sy Dieu le donne ce contentement d'y aller et celuy de vous y trouver, je serois trop heureuse et encore si je pavois vous ramener icy où la bonne princesse vous désire avec passion. Mon cœur, il se faut remestre à ce que Dieu en ordonnera quy dispose sovant les chose [s] que nous n'osons espérer. Toute la principauté d'icy m'ont commandé de vous faire leurs baise mains bien humble et le joly petit prince Louis vous dire qu'il vous ayme de tout son cœur. Il a eu la nuicht passée mal au [x] dans et ceste après-dinée estoit tout endormy. La bonne princesse le mit dans son lict en sa chambre où il a fort sué. Après a esté fort gay. J'espère si plict à Dieu que ce ne sera rien. Adieu ma chère et parfaicte Madame et bonsoir. Je vous embrasse et baise en toute humillité les mains et la bouche et par vostre permission celle aussy de Messieurs mes chers neveux que j'ayme /MG5P/ honore et chérit de toute ma puissance. Je vous supplie mon cœur que par vostre moyen, je puisse avoir part / en leurs bonnes grâces car c'est ce que je désire infinymment et qu'ils croient qu'ils ont une tante toute à eux et vous chère Madame / vostre seur très humble et obéissante jusques au tombeau. Cest vostre Amélie qui vous demande, bonne et très bonne seur, mille pardon[s] de ce gravignage.

De Haydelberg, ce 6 juing 1608 lundy.

Archives nationales, 1 AP 340/39

---

<sup>135</sup> Guillaume de Solms-Greifenstein (1570-1635) et son épouse Amélie de Nassau-Dillenburg (1582-1635), autre fills de Jan VI de Nassau.

22 juin 1608 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /125/, j'ay a respondre à deux de vos chers lestre d'une desquelles j'ay reçu ceste après dînée et l'autre il y a quinze jours après que le dernier messenger quypartyt d'icy fus despêché. Vous me randez à la vérité confuse et honteuse de me dire tant de remerciments de mes broulions que vous estimez biens fais et que vous estes mon cœur aysée à contenter d'estimer sy peu de choses, certes cest estre trop bonne que cela sen mentir. Je ne puis que respliquer tant vous estes honneste car vous m'ostez les mots que je vous deverois dire et contre droit et raison vous me les dictes. Je ne say quel digne remercement je vous pourrois randre d'une si naïve et parfaicte bonté quy se lit en vostre visage et se fait voir et admirer en toutes vos actions. Que je regrette, ma chère Madame que je ne suis si heureuse de vous protester aussy bien de bouche comme je fais par escrit de la puissance apsolue que vous avez sur Amélie à quy vous devez commander et cest à elle d'obéir et je vous jure que ce sera tousiour avec toute la prontitude qu'il sera possible. Je loue Dieu, mon cœur, que vostre santé est millieure qu'elle n'a esté et que vous m'assurez que celle de Messieurs vos anfans est très bonne. Dieu veille conserver la leur et fortifier la vostre de plus en plus et respandre en abondances ses saintes /2-126/ bénédictions sur vostre digne petite famille, laquelle je >>>> et chérit de tout mon cœur. Madamoyselle ma chère nièce m'assure dans la lestre que Madame ma belle-mère me fait cest honneur de m'escire que je suis bien en ses bonnes grâces. C'est un contentement que je posayde et désire de povoir me conserver car il m'es[t] cher infinymment.

Ma bonne seur, je vous mendy il y a quinze jours que Son Altesse s'estoit trouvé incommodé de ses goutes ce quy dura toute ceste semains jusques au dimanche que Son Altesse alla souper en salle et le landemain allist d'icy à Neuchelos à cheval. Le mardy le marquis de Torlach y vint, Son Altesse l'allist recevoir avec toutes ses compagnies qui faisoit plaisir à voir, estant toutes armées. Le mercredy et le jeudy se passèrent à voir ses jans de piet et de chacun il y avoit un camp tout fait. Le conte Ote, mon cousin, estoit avec ses jans contre Son Altesse. On a fort tiré, mais il n'y avoit ny aus mousquets ny aus canons nulle[s] balle[s]. Dieu mercy, sy cest exerice militaire s'est passé sens que personne se soient fait mal. Il y avoit force noblesse et de contes, une vintaine ou plus.

Monsieur le conte de Hanau nous a trompé fort agréablement, car il a amené la bonne seur avec luy et nous n'osions l'attendre. Nous avons donc eu ce contentement de la voir contre nostre attente. Ils partirent hier d'icy pour aller chés un conte de Hanau, son cousin, pour quelques affaires. Nous eussions bien désiré retenir ceste chère Dame, mais Monsieur son mary jugeoit plus à propos de la prandre avec que soy. Ils m'on [t] bien commandé /3-127/ tous deux de vous assurer de leur très humble service et combien parfaitement il [s] vous ayme[nt] et honore[nt].

Mon cœur, le Sr. Masan ne leur a jamais sue acez dire combien vos mérites et vertus sont admirée [s] de chacun. Vostre douceur et courtoisie et l'honneur que vous luy avez bien daigné faire à cause de ses maistres se publie. Je prans bien plaisir de l'entretenir de vos chères nouvelles.

Bien qu'il y a déia quelque temps qu'il est de retour, Monsieur le conte de Hanau pense l'estre devant le parlement de Monsieur le prince quy se doit faire le quatrième du moys quy vient. Son Altesse a accordé à la prière de la bonne madame de Buillon le voyage de la princesse Charlotte et quant et quant le mien. Je me resiouy bien d'avoir cest honneur et contentement de la voir, mais hélas que je regrette, mon cœur que il y aura deux seurs sens la troisième quy y est désirée de moy avecque passion. Vous m'ostez toute espérance d'estre à ce coup si heureuse. Dieu veille pas sa bonté puis que ce ne peut à estre à ceste foix que les moyens s'offrent en autre chose affin que comme mes cœurs sont unis que les corps le puissent estre, aussy j'ay souhaits, ma chère Madame, nous ne tarderont d'estre tousiours ensemble, je m'en assure de vostre cauté comme du mien propre.

Mon cœur, il faut que je confesse que l'envie de dormir est si grande que je ne say bonnement ce que je dy. Pardonnez moy donc ce broulion, je vous en supplie. Nous avons pour compagnie icy la contesse de Nassau et celle de Ysenbourg, les autres Dames que je vous avois dict venir ne sont venues. Messieurs leur[s] marys /4-128/ pa[r]tent demain pour aller trouver Monsieur le conte de Hohenloe nostre bel oncle. Il [s] lessent Mesdames leur fammes icy jusques à leur retour.

Mon cœur, il faut vous dire que il y a eu la nuicht du dimanche passé huict jours que nous avons eu belle peur, car le feu se prits icy haut par la négligence d'un des gweste quy veillent lequel avoit attaché une sandelle à un sommier et la dessus s'estoit endormy. Dieu voulu qu'il n'estoit que onse heure de sorte que ceux quy estoient encore levez virent la flamme. Certes Dieu nous a bien conservé d'un très grant danger. Louange et gloire luy en soit randue ce quy estoit le plus dangereux est que la tour où on mest toute la poudre n'estoit guère loing de ce lieu où le feu estoit. Tous les bourgeois de la ville furent eveillés et beaucoup montèrent ycy pour estaindre le feu quy ne dura guère plus d'une heure et en ce peu abatit tout le haut d'une tout. Le dommage est bien petit, Dieu mercy, mais la fraieur estoit très grande aussy voyoit-on un danger éminent sy Dieu n'esut envoié les moyens pour y prévenir de bonne heure.

Adieu ma chère et parfaite Madame, mon envie de dormir est si demesuré [e] que je ne puis continuer. Assurez vous que Son Altesse vous ayme comme vous le soriez désirer. Toute la petite principauté et Madame Crestiene m'ont commandé de vous assurer /MG4P/ de leur affection à vostre service et combien il estime et tiens chère la sovenance qu'il vous plaict avoir d'eux. Mesdamoiselles de Rohan me font beaucoup de faveur de celle qu'elles tesmoygne[nt] avoir de moy qui vous supplie, mon cœur, si vous les voiez de leur faire paroistre combien j'estime leur [s] lestres. Je vous baise les mains de leur avoir donné les miennes. Je suis /MH4P/ toute à vous chère et bonne Madame, c'est vostre seur très seur très humble Amélie. Adieu, mon cœur, et bonsoir encore un coup !

Archives nationales, 1 AP 340/40

42

8 août 1608 – Sedan  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /132/, je vous demande une million de pardons de ne vous avoir escrite la dernière foix avec la bonne Madame de Buillon<sup>136</sup>, qui m'assure bien que vous ne le trover >>> vaix autrement je n'eusse eu garde quelque ivresse que j'estois d'escire à Haydelberg de manquer à ce devoir, mon cœur, vous aurez donc seu par elle comme nostre chère Electrice estoit délivrée de la paine où l'avoir mise la douloureuse maladie de Madame sa fille. Elle le vous mande à cest heure elle mesme. Je me promets bien que de bon cœur vous joindrez vos louanges et actions de grâces avec les miennes comme nous faisons aussy du bon du cœur.

Ma chère Dame j'en faix de mesme de vous savoir heureusement arrivée à Laval. Le bon Monsieur de Buillon nous dict ces bonnes nouvelles. Je vous ay certes bien plain en ce voyage et vostre digne petite troupe, craingant que la chaleur n'apportat préjudice à vos santez, quy me sont, je vous jure mon cœur, cent mille foix plus chère que la mienne. Je suis bien marrie de la perte de vos chevaux quy sens doute vous a donné tout plain d'incommodité. Le chaut a est sy véhément qu'il ne faut pas se [...] si vous en avez perdu. Ce bon Dieu vous veille /2-133/ garder de plus grant accidant et faire prospérer vostre voyage à vostre contentement. C'est, mon cœur, le souhait très ardent de vostre Amélie quy vous a [...] celui qu'elle refait en ce lieu en une si digne et chère compagnie, où je vous assure qu'on parle bien de vous, chère Madame quy estes aymée, honorée et respectée de tout le monde, combien donc davantage de ceux quy ont l'honneur de vous estre sy proche et quy vous sont obligez en cent mille sortes. Je suis la première en ce rang là aussy ne puis ie ny ne veux ie céder à créature qui vint de vous estre consacrée avec plus de fidélité et de passion que moy. Mon cher cœur, il faut vous dire que vous estes bien en la bouche de ce cher petit fillieu quy veut tousiours aller voir *maman Trimuille*. C'est le non qu'il vous donne le plus sovant : *tantan* et Madame aucune foix. C'est tousiours sont deuxième ou troisième mott que de vous nommer.

Chère Dame, vous estes bien en ses bonnes grâces, je vous le promets et que quant on luy demande qui il ayme c'est tousiours vous la première sens mantir. C'est un joly enfant en perfection et sy bon. Je ne l'ay veu encore pleurer qu'une foix. Il est contant de tout ce qu'on faict de luy. Je

---

<sup>136</sup> Dans sa lettre du 28 juillet 1608, Elisabeth de Nassau annonce cette lettre : « La bonne seur vous écrit et vous mandera que nous venons d'avoir des lettres de la bonne princesse ». Archives nationales, 1 AP 333/95.

viens à ceste heure de le lesser après l'avoir veu couché dans le lict de sa cousine de Hanau. Elle et ses trois seurs estoient quy faisoit extrêmement /3-134/ bon voir ensemble, la plus petite faisant mille petites singeries. Sy la bonne Madame n'eust esté couchez devant il eust fallu qu'elle eust veu ce plaisir quy me fist oublier ma chère seur que j'avois à vous escrire tant j'estois occupée à les regarder. J'ay ce bonheur d'estre bien aymée d'eux et sur tout de ma chère fillieulle quy est bien le plus caressant anfant qu'il est possible de voir, mais mon cœur que ne dict-on de Monsieur vostre petit-fils. La chère Dame m'en a faict des contes admirables. Certes c'est sen flatterie ce que je vous dis et que ses jolie[s] actions me ravissent en en estonnement et m'ocmante le désir que j'ay de me voir sy heureuse de la tenir entre mes bras et Monsieur son frère aussy quy a bien le los aussy d'estre sage et jenty à toute extrêmité. Ce bon Dieu fasse bien reluire en eux ses bénédictions que je le supplie vouloir continuer par sa divine bonté.

Mon cœur, il faut finir car il se faict tart. Vous ne croiriez pas la paine que j'ay de fauser compagnie à ceste chère Dame quy me faict bien cest honneur d'avoir la mienne mavaise agréable. C'est pourquoy tout un jour je ne bouge d'auprès d'elle jusques à ce qu'elle s'en va mestre au lict. Son cher Monsieur s'y mest bien de bonne heure, mais pour cela nous ne laisons d'estre ensemble en causant que [...] sovant que nous méritons d'estre tancée. Elle se mest sur le soir à parler son Allement que je ne me puis acez estonner d'en avoir tant .../4-135/, tant appris depuis le temps qu'elle sy est mise. Tout son petit peuple en sait dire aussy quelques mots et son aynée entent beaucoup et en parle joliment. Madame sa mère le luy recommande fort songneusement et pour elle je m'estonne qu'elle se donne ceste paine quy est certes bien louable.

J'auray un regret extrême de quitter ceste chère seur ce que je panse sera demain en huit jours, toutefois il ne si accorde point du tout. La bonne princesse luy mande que que c'est à elle de faire de nous ce qui luy plaict et qu'elle est bien contente que nous outre passions nostre congé en tent qu'elle le désire mais nous avons avecques nous la famme de Monsieur de Plessen, à quy il tarde bien d'estre de retour. C'est une grande considération que cela nous faisons aussy s'en mentir tout plain d'incommodité, mais ce bon Monsieur et ceste bonne Madame ne veulent point que je le die, certes je reçois tant d'honneur en ceste maison que j'en suis honteuse, ne le méritant en façon du monde, leurs bonté en sont cause quy me veulent aynsy estroite /MG4P/ ment obligée bonne et chère Madame. Je vous dis plus que je ne pansois parl [...] mes >>>>>>>> discours et vous en supplie très humblement et d'aimer tousiours bien vostre / seur très obéissante qui ambrasse de tous son cœur Messieurs vos anfans et suis leur servante.

De Sedan, ce 8 d'août 1608, scille vieux, lundy.

Archives nationales, 1 AP 340/42

43

25 août 1608 – Sedan  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /129/, vous avez grand tort d'user d'escuse dans la lestre de la bonne Madame de Buillon de ne m'escrire, car vous savez que vous avez toute puissance sur moy, usez en donc je vous supplie très humblement sens nulle cérémonie et croiez que vous ne me povez obliger davantage qu'en vivant librement comme avec celle quy a l'honneur de se dire un segont vous mesme puis que vous m'avez faict celuy de me promettre me tenir pour telle.

Mon cœur que je vous plains des incommoditez que la chaleur vous a causé en vostre voyage, mais puis que vostre santé s'en est ressentie, je veux espérer qu'elle se sera remise. Il j'y a rien quy luy soit plus contraire que la paine et vous en avez continuellement et de sy grande que je m'estonne comme vous y povez supvire, mais Dieu vérifie en vous ses promesse [s] qu'yl /2-130/ n'envoie pas plus à ses anfans qu'il ne leur donne la force de supporter. Sa divine bonté veille donc continuer et augmenter ses grâces sur vous et Messieurs vos anfans et me donner un jour l'honneur et le contentement de vous ambrasser tous comme je faix ycy la bonne Madame et son digne petit peuple de quy à la vérité je ne vous puis dire acez de bien. Je pansois les quitter demain, mais ce cher Monsieur et ceste chère Dame nous ont encore retenu pour huit jours, honneur que ne puis acez

estimer. Il [s] m'en font tant que je n'auroys jamais fait que de vous les dire. Je vous supplie donc de vous les représenter.

Il faut que je vous die chère seur les disputes que nous avons ensemble quy est pour ma petite Julienne que je ne trouve pas acez caressée à mon gré. Il est vray qu'il faut que je confesse que le petit *Dritour* doit avoir de l'avantage car outre que c'est un fils, il est des plus jolis quy se puisse voir et quy vous a tant en la bouche quy ne faut douter que vous ne soyez bien gravée en son petit cœur. Il a fait /3-131/ encore ce matin un joly tret. Je luy disois que c'estois sa chère tantan, il me respondit soudin que non et que c'estoit *maman Trimouille*. Ce que ma chère petite fillieulle a plus que luy est qu'elle est fort caressante. Je m'estime certes heureuse d'estre tantan ses bonnes grâces, car elle me rand mille petis tesmoignages d'amitié. J'auray bien du regret de lesser tout ce petit peuple.

Ma chère Madame, il faut vous dire des nouvelles de ma bonne princesse de quy nous reçumes hier au soir des lestres en revenant de faire une proumenade chés M. le procureur quy nous fict un beau souper. Son Altesse et elle sont aux chasse[s] où il y prant tant de plaisir qu'il n'a point tant de soing de sa santé comme il seroit à désirer. Elle est pour cest heure acez bonne à ce que me mande ma chère Electrice quy se vante d'avoir tué deux cerf[s] quy sont tombez tout contre se cherme quy est preve de grande vaillance. Vous excuserez bien je m'assure que vous n'aurez pour ce coup de ses lestres car ses chasses et la compagnie qu'elle a de Madame la marquise belle-mère<sup>137</sup> de Son Altesse, ne luy en donne de loisir et à moy celle chère de ceste bonne seur me fera finir tout court. Elle vous escrit une bien plus grande lestre que >>> son bon esprit à cest advantage sur moy que d'escire ainsi prontement. Adieu donc mon cœur ma parfaicte /MG3P/ et chère Madame que j'ambrasse du millieur de mon cœur et Messieurs vos anfans que j'onore et ayme de / toutes mes affections et vous la millieurse seur du monde. Je suis la vostre très humble [...], très obéissante. C'est vostre Amélie, mon cher cœur, toute à vous.

De Sedan, ce 25 d'août 1608 scitille nouveau, lundy.

Archives nationales, 1 AP 340/41

44

1<sup>er</sup> septembre 1608 – Sedan  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /136/, j'eus l'honneur et le contentement de recevoir samedy de vos chère lestres de Laval, où je vois bien que vous estes bien importunée d'affaire[s] quy vous accompagnent en quelque lieu que vous soiez. C'est ce quy fait qu'en vous randant très humbles grâces de la paine que vous prenez de m'escire. Je murmure de ce que vous vous en donnez pour l'amour de moy quy vous dis de trop bon naturel aussy l'estes vous mon cher cœur et cent foix plus que je ne puis dire. Je suis trop heureuse des tesmoygnage[s] si particulier que vous me donnez de la continuation de vostre bonne grâce, honneur que je confesse et chérissant de toute ma puissance n'ayant rien en moy qui ne soit consacré à vostre très humble service et à celuy de Messieurs vos anfans sur quy Dieu fait reluire ses bénédiction[s]. Je le supplie les vouloir continuer et me faire la grâce un jour d'estre honorée de vostre chère présance et de la leur. Certes je manguis après ce contantement. Je n'auray /2-137/ plus gran jourduy celuy d'estre icy auprès de ce bon Monsieur et de ceste bonne Madame quy m'accablent d'honneur et de bien faits. J'ay un regret extrême de les lesser et de cher petit troupeau quy est et sage et joly tout e quy se peut. Je ne doute pas que le cher petit *Tritour* et vostre cher petit Frederich ne s'accomodassent le mieux du monde ensemble. Ceste chère Dame m'en a dict un bien infiny de luy comme je vous en dis du sien, qui n'a que sa chère *maman Trimuille* en sa bouche.

Je ne me puis lasser de vous en parler, mais je n'aurois jamais fait si je vous voulois conter tout ces jolis petis mouvements. Il faut vous dire qu'il vient de me divertir un petit de mon escriture et ma chère Julienne aussy quy m'ont lese affin de me donner moyen de continuer. Ce ne sera pas

---

<sup>137</sup> Anne d'Ostfriesland (1562-1621), seconde épouse de l'Electeur palatin Louis VI, père de Frédéric IV.

cependant comme je vous derois car il faut que je finis bien tost ayant encore à escrire à Madame de Juare et de Ste Croix et puis aussy à Monsieur et à Madamela princesse d'Orange.

J'ay pris ceste matinée pour faire ceste petite despêche affin de ne quitter de toute l'après dînée ceste chère Madame vous m'excuserez donc bien, mon cœur, je m'en assure. Vous me /3-138/ dicte la paine où vous estes pour la maladie de la princesse Louise. Vous en aurez à cest heure seu sa gérison ; de quoy je loue Dieu ce que je m'assure que vous ferez du bon du cœur ma très chère Madame. J'ay dict à la princesse Charlotte ce que vous me commandez et aussy à Monsieur son frère quy estime estrêmement l'honneur que vous leur faicte par vostre sovenir. Il[s] m'ont commandé de vous en assurer et du désir qu'il[s] ont de vous randre un jour le service très humble qu'il[s] vous doivent et à Messieurs vos anfans, les ayant comme cher cousin qu'il[s] désirent bien de voir, mais moy chère et bien bonne seur plus que personne, aussy n'y en a il qui les honore davantage que ie fais. Je vous supplie donc que pour l'amour de vous j'aye part en leur bonnes grâces, car je suis fort leur servante. Je n'ose les importuner de mes lestres autement je les en assurerois moy mesme.

Bonne Madame, je voys bien que vous n'entendez pas bien ce que je vous dis de Monsieur le conte de Hanau. Je confesse que je ne say aussy sur quel suiet il m'a donné ceste commisssion de vous parler de ses affaires, mais il faut bien qu'on luy aye faict courir quelque bruiet que cela la incité à désirer que vous soiez advertie de la vérité affin que cela vou serve pour le povoir excuser su vous oyez dire quelque chose à son désavantage.

Mon cœur, il faut finir tout court. Adieu donc la chère seur à moy qui suis la vostre très humble. Commandez apsolument à vostre Amélie, qui est passionnéement vostre servante très obéissante. Encore un coup adieu parfaicte et bonne Madame. Ayez tousiours bien vostre petite cadette /MG3P/. Vous me permettrez si vous plaict bonne Madame de souhaiter à Mademoiselle Herpinière toute sorte de bonheur et de contentement que certes personne ne luy peut désirer avec plus d'affection que moy l'aimant et affectionnant avec désir de la servir.

De Sedan, ce premier septembre, lundy, 1608.

Archives nationales, 1 AP 340/43

45

30 octobre 1608 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /139/, il y a deux jours que la bonne princesse a reçu de vos chères lestres quy luy a apporté et à moy beaucoup de contentement pour vous savoir en heureuse senté. Ce grant Dieu en soit loué lequel je prie du plus profond de mon cœur de vous conserver très chèrement et bénir toutes les paines que vous prenez pour le bien de Messieurs vos anfans, certes mon cœur vous méritez bien le nom de bonne mère en perfection, car li n'y a sorte de soings ne de paine que vous ne vous donnez pour eux quy en ce lieu sens doute vous donneront tout le contentement que soriez désiré. Ils sont trop bien nays pour y manquer. Aussy font-il déià paroistre dès ce bas âge leur très bon naturel que j'ay ouy admirer de touts ceux qui les ont veu, ceste divine bonté veille continuer à faire reluire ses bénédictions commancées quant auraige, chère Madame, cest honneur et bonheur de tenir ce digne petit peuple entre mes bras. Certes, c'est ce que je me désire avec une affection passionnée. Croiez que je les ambrasse bien du vray du..., du cœur et vous ma /2-140/ très bonne seur puisque je ne suis sy heureuse que de le faire de ceux du corps de qui l'eslongnement n'empêche que je ne vous aye continuellement en ma mémoire je vous le jure chère Dame et que je me souhaite sovant sauté à vous que je voys bien estre encore en vostre petite maison au millieu des bois où vos affaires ne vous donne[nt] guère de repos bien que l'usage des eaus vous en deveroient faire prandre. Dieu veille que vous vous en puissiés très bien trover et que vous puissiez avoir faict vante de vos bois et terres à souhait.

Mon cœur, je vous ay mandé il y a huit jours que Son Altesse commençoit à se remestre Dieu mercy. Cela continue et espère il d'aller enocre aux chasses du sanglier. Il n'oublie jamais vostre santé. Je vous en assure et qu'il parle tousjours de vous avecque une affection particulière.

Vous estes aussy tousiours bien aux bonnes grâces de Madame Crestiene qui porte continuellement vostre bague. Elle m'a commandé de vous assurer de son affection à vostre service de mesme mes tris petites princesses et aussy de leur obéissance. Il[s] se soviennent sovant, mon cœur, de la promesse que vous leur fistes à Kaiserlautre de leur donner vostre pourtrait dans leurs belles boites et me demandent /3-141/ sovant quant ils seront si heureuse de les avoir, à quoy je répons que ce sera lorsque vous les voirez. Il [s] souhaitent bien que ce soit bien tost et nostre petit prince aussy quy s'est paré encore aujourduy de sa belle robe que vous luy avez donnée et l'aime bien dict-il car vous estes sa chère *tantan*. Je luy ay dict que son petit cousin parle l'allement. Il vouderoit qu'il [s] fussent ensemble pour ayder à faire passer le temps à Monsieur son père qui n'a autre plaisir qu'à luy, aussy est-il joly et esveillé comme vous l'avez veu et à des mouvements aucune fois les plus jolis du monde. Il demeure tousjours fort petit, entent tout ce qu'on luy dict en francés, mes ne le parle que fort peu. C'est qu'il n'y pran point de plaisir. Il ne faict point comme vostre cher Frédérick à son Allemant. Certes c'est beaucoup qu'il l'apprant si bien car cest une langue bien fort difficile. Vous povez bien, ma chère Madame, luy dire que Monsieur son parin l'an aymera bien car c'est la verité que cela luy plaict fort et qu'il vous en ayme d'autant mieux. Vos louanges en sont pupliées.

Mon cœur, il y a fort longtemos que ma bonne princesse n'a point eu de lestres de Madame ma belle-mère. Je ne say ce qui en est l'empêchement. Vous en aurez sans doute plus sovant à cause de Madamoyselle vostre fille que l'on dict parfaitement sage et jolie. Plut à Dieu que je la fise<sup>138</sup> que de contentement. Je me resiouy deïà de l'espérance que j'ay de jouir de celuy de voir Monsieur nostre frère en son retour de Hollande, honneur certes que je me désire de tout mon cœur, mais j'appréhände que nous ne le possaïderons point.

Je vous mandois /4-142/ dernièrement, bonne Madame, toutes les nouvelles que nous savions icy où depuis huit jours il ne s'est rien veu ny ouy sinon qu'il y a icy des ambassadeurs de l'Empereur, de l'Electeur de Maïance et du duc de Wirtemberg. Il[s] mange [nt] avec Son Altesse en son poille où nous les voyons. Sa dicte Altesse ne saict encore marcher. C'est ce qu'il faict qu'il ne bouge de son cartier.

Mon cœur, la bonne princesse et moy sommes bien ayse du retour de Madamoiselle d'Osquerque près de la chère Madame quy appréhände bien le partement de son cher Monsieur. Dieu le luy veille ramener bien tost en heureuse santé et la randre encore heureuse mère d'un beau fils que je me promets bien que vous luy souhaitiez autant ardemment que je faix.

Adieu, mon cœur, il faut finir et sers en vous ambrassant et baisant cent mille foix pas imaginations de toutes mes affections et le cher petit mignon, aussy pardonnez ce broulion. Je vous supplie très humblement ma parfaicte Madame et de me croire toute à vous à randre et à despandre. Commandez donc absolument et vous serez obéïe avecque toute prontitude /MG4P/ de vostre seur et servante fidelle et obéïssante.

De Heydelberg, ce 30 octobre, dimanche, 1608.

Archives nationales, 1 AP 340/44

46

12 novembre 1608 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /143/, je vous puis assurer que mon contentement est très grant : j'aprans les bonnes nouvelles de vostre santé. Ce que me tesmoignent vos tant chères lestres que j'ay reçu avec joye, je vous le jure, ma bonne Madame, et que sen flatterie j'amire vostre tant bon naturel qui se faict voir de tout le monde, mais de moy tout autrement aussy estes vous exaltée plus que de créature quy vive et aymée et honorée à l'extrémité.

Mon cœur, je me promets que vous me faicte [s] cest honneur de le croire, aussy me faictes vous celuy de m'en assurer ce quy m'oblige infiniment et la chère et jolie leste que Monsieur vostre fils m'escrit de son stille quy est trop joly cent foix. Il faut bien que je luy rande response. Il est vray

---

<sup>138</sup> Le v en allemand se prononce f, il faut donc lire : visse.



que je suis si beste que je ne say dire rien quy vaille mon cœur. Plut à Dieu que je fusse sy heureuse de le voir et vous aussy, c'est tout mon désir.

La bonne Madame de Bouillon me mende que vous luy donnez espérance de la voir à Caresme prenant. Certes sy cela se fait, je me veux promestre que vous ferez une course jusques icy où sens mantir vous estes souhaitée passionément mesme de Son Altesse qui ne peut se lasser de dire du bien de vous.

Ma bonne Madame, vous serez bien /2-144/ aysé de savoir sa santé millieure. Il marche un petit, c'est ce quy me fait espérer qu'il aura un millieur yver ceste année que il n'a eu il y a un an. Il fait estat aussy d'aller dehors à ses chasse[s] du sanglier où il y prant très grant plaisir. Il a eu celuy ceste semaine de s'en faire chasser en la court et de regarder par les fenestres. Le Grant veneur est revenu aujourduy d'icy à l'entour où il a fait chasser dans les montagne[s] et a pris plus de deux cents sangliers. Il donne espérance à Son Altesse de luy en faire voir à une seulle chasse plus de cinquante sy sa santé continue comme elle est à cest heure. Il croyt de partir dans huict jours. Dieu le veille luy donner ce contentement et nous le conserver très chèrement.

La chère Madame de Buillon est bien en paine de ce que son cher Monsieur se trouve sy mal d'une défluxion quy luy donne des extrêmes douleurs. Elle ne l'auroit plus sans se suiet mais il luy est tant triste que cela ocmante son desplaisir. Certes, je plains bien ceste bonne seur et appréhnde que cela ne fasse tort en l'estat où elle est. De quoy ce bon Dieu la veille bien préserver par ses divine bonté et randre une heureuse guérison à Monsieur son mary, comme j'espère qu'il aura déià car ses maus véhéments ne sont de durée à ce que long dict et point dangereux quant on n'a point de fièvre >>>.

Mon cœur, je ne fauderay d'envoyer voste lestre à Madame la princesse d'Anhalt, laquelle je m'assure l'aura très agréable et la bonne seur, Madame la contesse de Hanau /3-145/ la sovenance qu'il vous plaict avoir d'elle ce que je vous puis bien assurer qu'elle extime comme elle doit. Je vous ay dict le contentement que nous avons eu de la voir et les commissions qu'elle m'a faite de tesmoygner son affection parfaicte à vous aymer et honorer. Elle vous a envoyé de la fourrure gryse pour un cotillon. J'en ay esté le porteur et l'ay lessé à Sedan auprès de celle quy estoit pour la chère madame de Buillon quy disoit qu'il sauroit de vous ou elle vous le deveroit en vpir. Je vous l'ay aussy mandé mon cœur, mais je vois bien quy ne vous en sovient plus la saison quy faisoit lors ne donnoit suiet d'y panser mais bien celle-cy. Vous menderez donc à Sedan vostre volonté.

Je vous ay dict, chère seur, comme Monsieur le conte de Hanau estoit prié pour parin de Monsieur le Lantgraf Maurice<sup>139</sup> et qu'il faisoit estat d'aller au batesme, mais ayant seu que le conte Albert<sup>140</sup>, son frère, s'y trovoit, cela l'en a empêché, car vous savez comme il[s] sont en mavaix ménage bien qu'il n'en est cause de son cauté, Dieu mercy, lequel je supplie vouloir mener ceste fâcheuse affaire en une bonne fin, car autrement c'est la ruine de la maison. La bonne seur me mande que tout se portoit bien chez eux et qu'elle estoit après à sevrer vostre petit fillieul, quy estoit gros et en bon point et marchoit presque tout seul. Nous n'avons ycy nulle compagnie ce quy nous contente fort mais je croy que ne serons guère sans en avoir. Vous estes /4-146/ trop bonne mon cœur d'avoir mes broulions agréables et des nouvelles que je vous mende, car je ne vous dis jamais rien quy vaille, cepandant je ne veux falir à continuer de vous dire tout ce que je l'ay puis que vous me le commandez.

Le joly petit prince Louis a prié Son Altesse a gaste dans son nouveau cartier où il y est depuis huicts jours et Mesdames ses seur[s]. Il[s] ont chacun un poille et une chambre, quy est tout contre la mienne de sorte que nous sommes à cest heure bien proche. Ils estoient d'envoyer logez tout d'un autre cauté où il[s] s'aimoyent plus cepandant qu'en ce nouveau cartier pource que c'est justement au dessus de celuy de Son Altesse de sorte qu'il ne se peuvent remuer qu'on ne les oye. Vous estes bien souhaitée chère Dame en ce festin de nostre petit prince quy fait bien de l'empêché et se réiouit fort pour demain au soir qu'il tindera son souper où il prie tout chacun, puis il les desprie disant qu'il n'y aura pas de place. Il le fait bon ouïr en ses gaugestés, car il dict mille plesenterie [s]. Son petit

---

<sup>139</sup> Pour le baptême d'un enfant dont le prénom n'est pas connu.

<sup>140</sup> Albert ou Albrecht de Hanau-Münzenberg (1579-1635) était le frère du comte de Hanau.

cousin est bien désiré de luy, je vous en assure, car il dict qu'il luy ayderoit à servir Monsieur son père et à luy faire bonne chère. Vostre santé n'a garde d'y estre oublié, car c'est un ordinaire où on n'y manque jamais.

Adieu, mon cher cœur, il me faut finir pour aller escrire à Madame de Ste Croix de quy la bonne princesse et moy avons reçu des lettres où elle fait paroistre vostre très bon naturel. Dieu veuille la retirer de ses ténèbres et appeler la /MG4P/ lumière. C'est de quoi je l'en supplie de toutes mes affections et pour vous, ma chère Madame, qui luy plaise vous combler de toutes les bénédictions et Messieurs vos enfans les faisant croistre à sa gloire et à vostre contentement, ma bonne seur, quy estes la millieure du monde vous mérités se non la parfaite et chère Madame et non moy à quy /MH4P/ vous le donnez à tort, car je suis bien mavaise mais pour cela je ne manqueray jamais à l'obéissance et très humble service que je vous doie et à quoy vostre bonté m'oblige. Mon cœur, je suis toute vostre, commandez donc absolument à vostre Amélie.

Madame Crestiene / MG1P/ m'a commandé et aussy les petites princesse[s] de vous assurer / mon cœur qu'il[s] estime[nt] infiniment vostre sovenance et vous honorent et sont dédiés à vostre / dernier je viens de recevoir des lettres de la bonne seur de Hanau quy me donne mesme [...].

De Haydelberg, ce 12 de novembre.

Archives nationales, 1 AP 340/45

47

20 novembre 1608 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /147/, depuis huit jours que nous vous avons escrit, je ne vous puis dire autre nouvelle sinon que la santé de Son Altesse saucement, Dieu mercy. il est allé aujourduy en salle et sans le mavaix temps nous fussions partit demain pour aller aux chaches quy sont encore prolongée pour quelques jours.

Nous avons eu, Dieu mercy, bonne nouvelle de Sedan chachant Monsieur de Buillon heureusement guéry de son mavoix cotère. La bonne Madame s'afflige bien pour son absence et pour la crainte qu'elle a de ne savoir pour ses couches. Dieu veuille que ses appréhensions soient en vain et qu'il ne fasse tort en l'estat où elle est. Je me resiouis infiniment avec elle de l'espérance que vous luy donnez de la voir pour ce temps la bien qu'elle dict ne vous vouloir point sans son cher Monsieur. Dieu vous y mesne tous deux et heureusement et nous donne après le contentement de jouir de vostre tant douce et chère présence qui est tout ce que je désire, mon cœur, je vous en assure.

La bonne princesse vous dict à quoy elle a amployé la semaine passée. Elle pense que celle qui vient se passera de mesme, car /MG1P/ il y a encore à voir force vieilles hardes qui méritent la peine d'en parler cependant pour / y mestre une fin il faut estre matineuse, car les jours sont si courts que si on ne commence de / bonne heure qu'on ne fait rien. Je vous dis donc le bon soir mon cher cœur car l'envie de dormir / [...]<sup>141</sup>.

[...] /2-148/ segont bastesme<sup>142</sup> parce ceux que Monsieur le prince Maurice et Messieurs les Estats avoient ordonné de si trouver de leur part, n'avoient peu à cause que les lettres estoient venues trop tard et aussy que mon cousin le conte Jan, qui estoit un de ceux la, tenoit aussy bastesme<sup>143</sup> et M. le conte Jorge son frère tenoit les noces de sa fille<sup>144</sup>. Monsieur le Landgraf avoit bien mis luy mesme quelques uns qui tenoient leur place, mais pour faire plus grant honneur aus personnes, il

---

<sup>141</sup> La fin de la phrase est dissimulée par la reliure.

<sup>142</sup> Second baptême de l'enfant du Landgraf Maurice de Hesse-Cassel dont Amélie fait état dans sa lettre précédente du 12 novembre 1608.

<sup>143</sup> Jean VII de Nassau-Dillenburg faisait baptiser sa fille Louise-Christina née le 18 novembre 1608.

<sup>144</sup> George de Nassau-Dillenburg (1562-1623) avait le 7 novembre 1608 marié sa fille aînée Maria-Juliana (1592-1645) au comte Georges de Sayn-Wittgenstein (1565-1631).

veut que ceux qu'il[s] ont ordonné si trove[nt] et on doit faire mesme cérémonies qu'au batesme, fors l'action quy n'est point à réytérer. C'est une façon bien nouvelle que celle là.

Il faut aussy vous dire que Madame la duchesse des Deux-Ponts n'est point allée à Marebour bien qu'elle avoit déià faict un ou deux journée de chemin, mais elle ne l'a continué. Nous ne savons pour quelle raison. Monsieur son segont fils, quy est est d'ordinaire icy, a esté de sa part et est depuis vandredy de retour.

Nous n'avons nulles compagnies, Dieu mercy, lequel je supplie vous conserver très chèrement et longuement et Messieurs vos chers anfans que je baise mille fois le jour par imagination et vous la millieure seur du monde à qui je suis la sienne très humble et servante très fidelle. Bonne Madame adieu, c'est vostre Amélie qui vous honore de /MG2P/ toute sa puissance et est toute destinée à vostre très humble service.

De Haydelberg, ce 20 novembre 1608 dimanche.

Archives nationales, 1 AP 340/46

48

27 novembre 1608 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /149/, sy vous avez du contentement quant vous apprenez de nos nouvelles, je vous puis assurer que la bonne princesse et moy n'en avons pas moins quant nous recevons des vostres. Dieu soit loué que vostre santé est en sy bon estat. Je le supplie de toutes les affections de vous la confirmer et conserver très chèrement et vous donner, et à Messieurs vos anfans toutes sortes de bonheurs et de prospérité. C'est [...] bonne Madame ce que je vous souhaite de tout mon cœur. Je me promets qu'il y aura bien de la joye à Touars de vous y voir heureusement de retour, mais bien du desplaisir à Monsieur vostre fils, si vous y faictes sy peu de séiour. Pour moy, je m'en resiouis, car j'espère que venant à Sedan vous ne vous en retournerez sans faire une course jusques icy.

Quant je me ..., me représante ce contentement là, j'en suis toute ravie, car à la vérité il ne m'en peut arriver de plus grant. Ma chère Madame je supplie Dieu donc de de facilliter les moyens affin que je ne soye trompé en mon attente quy me faict dire heureuse puis que j'espère que nous nous rassembleront cinq. Plut à Dieu /2-150/ que je pusse dire six, mais de ce cauté il n'en faut pas parler sy ce nesse que Dieu l'appelle miraculeusement. Je luy en eslève mes vœux de bon cœur.

Ma bonne Madame, certes, je vous ay un infinité d'obligation de prendre la paine de m'escire, mesme estant sur un départ quy vous causoient cent milles affaires. Vous ne devez vous contraindre pour moy [en nulle] façon du monde. Ne le faictes poinct donc, je vous en faix supplication très humbles et à moin souvent, et d'user de la puissance apsolue que vous avez sur vostre Amélie, mon cœur, vous estes trop parfaitement bonne d'avoir mes gravignage agréables et de me commander de continuer à vous mender toutes nouvelles de que je faix avec sy mavaise grâce que vous auriez plus tost suiet de vous ennuer que d'y prendre du plaisir. Celles que je vous puis dire pour cest heure, c'est que, Dieu mercy, la santé de Son Altesse se rafermit de jour à autre. Le mavaix temps le retient ycy, autrement nous serions dehors à la chasse. Sy ses pluies continuent, je ne croy pas que nous y iroint. Je vous puis assurer, chère dame, qu'il n'est besoing que je vous tienne en la bonne grâce de Son Altesse, car vous ne povez y estre eslongné n'y aussy vostre cher petit qu'il ayme pour l'amour de vous que je vous /3-151/ promets serez veue de bon œil et le cher fillieul aussy, de quy il parlle sovant avec souhaits de le voir. Il sera ambrassé de bon cœur chère Dame, mais de personne avec une affection plus parfaicte que la mienne, aussy n'y a t-il créature au monde quy le doit davantage et quy si sent plus estroitement [...]. Nous n'avons ycy personne que l'ordinaire. Son Altesse emploie le temps à ses affaires et la bonne princesse a faict ceste semaine l'exercice de celle passé quy est de voir les meubles de la maison qui sont tellement décheus qu'il est plus que de besoing d'en avoir e nouveau.

Il faut ma bonne seur que vous veniez donner courage à nostre Electrice d'en faire faire car elle craint trop la distance. Elle vous dict il y a huit jours la mort du ..., du conte Adolf nostre

cousin. Ses nouvelles nous ont esté vérifiées. C'estoit un brave soldat et dommage que ceste jeunesse quy donnoit bonne espérance a esté sy tost mis au tombeau.

Je ne faudray, mon cœur, de dire à la chère seur, Madame la contesse, la sovenance que vous avez d'elle quy me conjure par toutes ses lestres de vous assurer de le sienne. Elle et toute sa chère famille se porte fort bien. Elle a sevré son petit plus heureusement qu'elle ne pensoit et la vellie quelque nuicts. Monsieur son mary ayant esté absens, elle l'a eu auprès d'elle en sa chambre.

Adieu ma chère, bonne et parfaicte Madame, pardonnez mes mavais discours et me faicte cest honneur de me commander /MG3P/ vos volontez et vous serez obéie avecque toute prontitude de vostre seur et servante très humble. C'est vostre Amélie/, quy est toute vostre. Mon cœur, [j'ambrasse] par vostre permission Messieurs vos anfans et désire que par vostre moyen [j'ay] l'heur et /MH3P/ honneur d'estre bien aymez d'eux. Vous l'este[s] bien de toute vostre principauté quy vous / baise les mains et sur tout nostre janti petit prince, quy se dict le petit serviteur de sa chère tantan de La Trimuille.

De Haydelberg, ce 27 novembre 1608.

Archives nationales, 1 AP 340/47

49

5 décembre 1608 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /152/, je suis extrêmement mary de voir par vos tant chères lestres l'accident quy vous est arrivée, mais je loue Dieu de tout mon cœur qu'il vous a si béni ne m'en préserve d'un plus grant et le supplie de vous vouloir de plus en plus conserver très chèrement et ne permestre que ceste chute vous retienne plus long temps au lict que vous ne pansez mais que vous en puissiez estre prontement guérie et sen vous en ressentir puis après ce que je crains c'est que quelque deffluction ne se meste à l'endroit où vous vous avez fait mal et que cela ne vous cause des douleurs et ne soie de durée de quoy ce bon Dieu vous perservera si luy plaict je luy en adresse mes veux de toutes mes affections. Bonne, Madame, je serois bien ayse de savoir sy vous vous resentez encore de vostre mavaise genou qui vous incommoda bien liver passé. Je veux espérer que vous ne le serez point cetui-cy. Que de contentement, mon cœur, quant je /2-153/ me représante vostre venue à Sedan et par conséquent celle d'icy. Je prie Dieu que je ne soie point frustrée de mon espérance.

Chère Dame, je vouderois bien vous povoir dire forces nouvelles puis que vous me le commandez. Je ne puis avoir plus de plaisir que lorsque je vous puis tesmoygner mon obéissance. Nous sommes à cest heure sans compagnie. Son Altesse s'est depuis quatre jours resenty de ses deffluction[s]. Aucuns juge que cest la gravelle, car il plaint fort ses vins. Il ne bouge de son poille où la bonne princesse luy tient fidelle compagnie et le petit prince Lodivich quy se resioit bien hier après dîné d'oûir qu'elle disoit à Monsieur son père l'espérance qu'elle avoit de vous voir, elle dict qu'il se prist à sauter et frapper des mains et dire : « *Ach ! Mein Hertz, aller libste ma ttant La Ttrimuille geb mir Hebs Guts* ». La bonne princesse, le reprenant, disant qu'il estoit trop grant pour dire cela, il dict qu'il estoit encore un anfant et que ceux là ont bien le povoir de demander quelque chose de bon. Il m'embrassa hier de bon cœur pour l'amour de vous, bonne Madame, à quy Madame Crestiene m'a commandé vous dire qu'elle se ressent fort obligée de vostre chère sovenance, qu'elle vous en baise les mains une million de foix et est /3-154/ tout à vostre service. Les chères petites princesse[s] m'ont commandé de mesme et de vous assurer combien elles vous ayment et honore[nt]. Elles n'oublient point, mon cœur, la promesse que vous leur avez faicte de vostre proutrait qu'il[s] désirent uniquement. Il faut mon cœur que vous leur apportiez vous mesme ce qu'il auront d'autant plus agréable. J'atans cest heureux jour avecque passion où je me promets de tenir entre mes bras mère et anfant.

Chère Madame, vous me resioissez bien de me dire estre bien aymée de ce cher fils que je chérit. Je vous jure de toute ma puissance et Monsieur son frère aussy. Je les baise et ambrasse tous deux cent mille foix de toutes mes affections. Faicte[s]-le, je vous supplie très humblemant, pour l'amour de moy bonne seur et que j'aye part en leurs bonnes grâces, ne m'eslongnez de la vostre, car

je vous honore autant ou plus que créature quy vive, croielle mon cœur et usez de la puissance apsolue que vous avez sur vostre Amélie quy n'a autre but que de régler toutes ses ations selon vos vollontés. Commandez les donc libremant.

Ma chère Madame, je ne fauderay de dire à la bonne Madame, la contesse de Hanau, la sovenance que vous avez d'elle qui l'estimera et aura très chère, je vous en assure et que tout se porte bien chés eux seulemant quelle se trove quelque foix incommodée. Elle ne veut pas encore qu'on dise qu'elle /4-155/ soit grosse, car elle ne l'avoue point tant qu'elle soit a my terme. Monsieur son mary est bien affligé à cause de ses affaires avec l'Electeur de Mayance, où il avoit attendu une fin, car l'Electeur avoit donné une journée où il vouloit bien s'accorder à l'amiable à quoy Monsieur le conte de Hanau avoit consenty bien qu'il luy falloit changer et donner quelques terres, mais il ay moit mieux cela que d'estre tousiour en dispute, quy cause extrême incommodeitez. Son Altesse y vouloit faire tenir quelqu'un de sa part mesme. Il y avoit déjà un jantillaume party pour ce subiet, mais le mesme jour Son Altesse reçus lestres de l'Electeur qu'il ne vouloit nullement tenir ceste journée de que les affaires de ce cauté là sont en aussy mavaix estat qu'il[s] ont encore esté du cauté du conte Albert. Il[s] ne sont pas aussy millieurs. Dieu veille par sa bonté y apporter un heureux sangement.

Adieu ma bonne Madame et bonjour. Il me faut finir tout court ma chère Ellectrice vous a escrit hier au soir et j'ay attendu à ce matin que le messenger veut partir. Pardonnez mon grafignage et me croiez la seur toute vostre. C'est vostre très humble et passionnée servante mon cœur, encore un adieu.

De Heydelberg, ce 5 décembre 1608, lundy matin.

Archives nationales, 1 AP 340/48

50

16 décembre 1608 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /156/, je vous derois vous pouvoir dire la santé de Son Altesse millieure qu'elle n'a esté, mais c'est ce que je ne puis car ce temps mavaix et plu[v]ieux luy est sy contraire qu'il ne se peut remettre, car aussy tost qu'il se porte un jour ou deux acez bien, voilla des nouvelles defluctions qui luy reviennent. Je m'assure que ses nouvelles vous attristeront, mais il ne faut pas mon cœur car cela vous feroit tort à vostre santé laquelle est sy chère à Son Altesse quy ne faut jamais de la boire quelque indisposition qu'il aye vous estes sovant de luy désirée et je m'assure aussy que y estant vous le divertiriez des meslencolie où son mal le porte quelque foix. Le petit prince et la bonne princesse sont ceux quy luy tienne[nt] tousiours compagnie. L'autre semaine Madame Cretiene et moy estions de la partie et l'avons presque toute passé jeu de ochg. Dimanche et lundy, mais depuis Son Altesse ne ça peu guère ayder de ses mains, mais j'espère que ceste défluccion se passera bientost et que quant le beau temps viendra que lors il se portera mieux ce que je supplie Dieu du plus profond de mon cœur.

Ma bonne Madame, je vouderois vous povoir entretenir de plus agréables discours mais j'apréhante fort que tout /2-157/ cest hiver, je n'en auray de milheur. Car en ceste saison Son Altesse a tousiour accoutumé de se porter mal, mais non de durée comme l'autre année. Dieu mercy, celle cy n'a pas encore esté si mavaise, car il n'a gardé que fort peu le lict et n'a pas de si grandes douleurs. Il sue toute les nuichts et fort que la bonne princesse luy change quatre ou cinc foix de chemise, cela le rant aucune foix débille, mais les médecins jugent que cela luy est fort bon.

Mon cœur, il me tarde que nous n'ayons de vos chères nouvelles. Dieu veille que vostre jambe soit bien reguérie sy vous estes à cest heure en chemin. Je vous plinas infinymment à cause du mavaix temps. Nous attendons ycy tous les jours Monsieur de Coly. Il me tarde fort qu'il ne vienne ici pour apprendre des nouvelles de tout ce quy nous est proche et en particulier de Madamoyselle vostre fille de quy je m'assure qu'il dira tous les bien du monde.

Ma chère Madame, j'ay eu des nouvelles de la bonne seur de Hanau quy se porte bien à ce qu'elle me dict est à cest heure assurée d'estre grosse. Dieu la veille bien conserver. Elle me mande

que vostre petit fillieu a eu un doict apostumé et que cela l'a randu fort fâcheux mais que cela est passé et qu'il est bien gay et va tout seul. Elle dict que le Sr. Masan, quy a esté à Sedan ne luy a peu acez louer le digne petit peuple de la /3-158/ bonne Madame de Buillon, aussy c'est une merveille de voir vostre petit fillieul, car il ne se peut voir rien de plus bon et joly et aussy ma chère petite fillieule ne luy cède qu'en ce qu'elle est plus âgée que luy. Je m'assure que quant vous les aurez veus, vous en diray le mesme et vostre cher petit Frédéric verra qu'il a eu raison de l'accepter pour sa maistrasse. Dieu me donne l'heur et le contentement de le voir et vous ma chère et parfaicte Madame, car je n'ay autre désir et languis sans mantir après ceste félicité.

Il faut vous dire, mon cœur, que Madame Chrestiene m'a commandé de vous donner assurance de son affection à vostre service et combien elle vous honore. Les petites princesse [s] vous en disent de mesme. Les deux aynée feront la Cène à Nouel si plait à Dieu. Il [s] sont fort bien instruite [s]. Dieu leur fasse la grâce d'en bien faire leut profit à sa gloire.

Ma bonne Madame je ne vous entretiendray davantage, pardonnez-moy ce broulion, je vous en supplie et ayez bien vostre Amélie quy vous honore de toute se puissance. J'ambrasseray par vostre permission Messieurs vos anfans et leur demande part en leurs bonnes grâces, vous m'avez assurée de celles du cher petit quyme resiouit infnymant. Je les chérit avec affection très entière et suis toute desliée à vostre très humble service. Mon cœur, il faut que vous aceptiez mon zelle car je ne vous puis randre les effets de mon obéissance si avez vous tout pouvoir sur vostre servante et seur très humble et passionnée. Adieu et bonsoir bonne et chère Madame. C'est vostre Amélie.

De Haydelberg, ce 16 desembre 1608.

Archives nationales, 1 AP 340/49

**1609** *Au mois de janvier, Elisabeth de Nassau accoucha à Sedan d'une fille : Henriette future marquise de La Moussaye.*

*Au début du printemps, laissant son fils aîné, Henri, à Thouars, Charlotte-Brabantine emmena avec elle à Paris son fils cadet, Frédéric, et le présenta à la Cour<sup>145</sup>. Au cours de son séjour dans la capitale fut traité l'affaire du temple de Vitré. L'arrêt ordonna que le temple fut bâti dans le ville<sup>146</sup>.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à Sedan pour passer les fêtes de Pâques auprès de sa soeur. A la fin du mois d'avril les deux sœurs allèrent voir leurs sœurs Louise-Julienne, à Heidelberg<sup>147</sup> et Catherine-Belgique à Hanau<sup>148</sup>. Elles prirent le chemin du retour au début du mois de juin.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau revint avec son fils à Paris dans la première quinzaine du mois de juillet pour suivre ses procès. Le 22 octobre elle était à l'Ile-Bouchard<sup>149</sup>. Elle se rendit en suite avec son fils à Laval et à Vitré.*

1<sup>er</sup> janvier 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau<sup>150</sup>

---

<sup>145</sup> Duplessis-Mornay dans sa lettre du 27 mars 1609 à Rivet note que " On ne luy du tout point parlé de son fils. Elle reçut bon visage de la Reyne. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 199.

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> Cf. lettre de Louise de Coligny du 22 juin 1609.

<sup>148</sup> Lettre de Frédéric de La Trémoille à son frère aîné du 5 juillet 1609. Archives nationales, 1 AP 381/5.

<sup>149</sup> Lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à son secrétaire Dumonceau.

<sup>150</sup> Cette lettre dont la première page manque est à mettre en rapport avec la lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1609 de Louise-Juliane de Nassau dans laquelle elle fait état du retour du Sr. de Colis et que sa petite nièce, Charlotte de La Trémoille, est la plus jolie petite créature du monde.

Chère Madame, [...] /2-363/ Monsieur de Coly ne parle que d'elle avec admiration, qu'elle est si parfaitement jolie qu'il ne se peut rien vois de plus acomply pour son âge<sup>151</sup>. Elle a pris la paine de m'escire et me tesmoigner qu'elle me donne part en ses bonnes grâces, quy m'est certes un contentement très grant, car j'ayme et chérit tout ce quy vous est sy cher à l'esgal de ma vie, quy sera tousiours destinée à vous randre très-humble, obéissant et service.

Mon cœur, j'ay eu l'honneur de recevoir par le retour de Monsieur Coly des lestres de Madame nostre mère et de Monsieur le prince d'Orange. Monsieur le prince Maurice me faict celuy de se sovenir de moy dans la lestre de la bonne princesse, quy n'en a eu de nostre plus june. C'est estre trop paresseu que cela pour nos affaires.

La chère Ellectrice vous dict en quel [...] il[s] sont. Je ne vous en feray point donc de redicte, mais finiray ce broulion que je commancis hier sachant bien le peu de loisir que j'en aurois aujourduy à cause que c'est le premier jour de l'an et que nous avons esté deux jours au presche et puis entretenir des demoysselles de la ville. [...] donc ma bonne Madame que je baise et embrasse une million de foix de toutes mes affections et aussy les beaux et jolis petis visage de Messieurs vos fils de quy je suis la servante particulière et la vostre très humble. Mon cœur, commandez apslouemant et vous serez obéie avec toute prontitude de vostre Amélie.

Je n'ay plus à cest heure d'autre désir que de savoir la chère Madame de Buillon accouchée heureusement. Dieu nous veille bien tost donner ses bonnes nouvelles et vous conserver et vostre digne petite famille en heureuse prospérité. C'est ma chère et parfaicte Madame le souhait de vostre seur très humble jusques au tombeau.

Madame Crestien /MG2P/ et les petites princesse[s] m'on[t] commandé de vous baiser les mains, de vostre sovenance / et de vous supplier de croire que vous ne serez jamais ex honorée de la leur et qu'il vous honorent comme /MH2P/ vous les en avez obligée. Le petit prince dict qu'il aime sa chère tantan et qu'il est son petit serviteur. Je viens mon cœur de l'embrasser pour l'amour de vous.

Archives nationales, 1 AP 341/166

51

22 janvier 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /164/, nous avons attendu plus de douse jours après ce dernier messenger de Sedan. Je vous lesse à panser sy nous désirions sa venue pour aprandre l'heureux acouchement de la bonne Madame de Buillon ma seur, ce que nous avons faict, Dieu mercy, mardy passé et bien que Dieu ne luy a pas donné un fils, comme nous luy avons souhaité, sy avons nous bien du suiet à nous resiourir puisqu'il a conservé mère et anfant. Elle a esté fort mal, à ce que a mandé Monsieur son mary, et devant et après son accouchement. Je plains de tout mon cœur ceste chère seur que je prie Dieu de toutes mes affections de fortifier de plus en plus et luy avoir bien tost donné allégement à ses douleurs. Je n'auray point de repos que nous n'aions encore de ses nouvelles car le messenger est party tost après qu'elle a esté délivrée. Dieu veille qu'elle soient à nostre contentement comme je l'espère.

Ceste chère Dame a escrit encore à la bonne princesse et à moy le dimanche comme elle s'est accouchée la nuict d'après et me mande mon cœur de vos nouvelles et comme vous estiez toute ambarasée de facheuses affaires. Il faut bien que ceste main d'an haut vous soustienne extradinairement, car commant seroit-il possible que vous puissiez survivre à tant de travail, à quoy je supplie ceste bonté divine vouloir de plus en plus donner sa sainte /2-165/ bénédiction comme il a faict jusques icy louange et grâce immortelle luy en soit randue. La chère Madame de Buillon avoit oublié de m'envoier vostre chère lestre du 20 novembre par où vous me mendiez que dans deux jours vous partiriez de Laval. Je l'ay reçu depuis douse jours, vous m'escuserez donc ma bonne Madame sy je ne vous y ay faict response, vostre grande douceur et admirable de bonairété s'y faict

---

<sup>151</sup> Amélie fait état de Charlotte de La Trémoille qui avait accompagnée Louise de Coligny à La Haye.

paroistre sy naïvement comme aussy par toutes vos autres chères lestres que je ne puis que répliquer sinon que je suis cent foix trop heureuse d'avoir de si parfaitement bonnes seurs. Dieu me fasse la grâce de me randre digne de leur amytez c'est ce que je recognoy très bien n'estre sy ce n'est au désir que j'en ay car mon affection est toute entièrement portée à vous honorer et vous randre toute l'obéissance et submission d'une très humble seur et très fidelle servante quy est mon cœur toute autrement passionnée que le commun, aussy de doit-il car personne n'y a l'intérès ny l'obligation que j'y ay.

Ma chère Dame, Monsieur vostre cher petit Frederich tesmoygne bien aymer sa pauvre tante puis qu'il a eu agréable ma méchante lestre et petit pigeon quy n'est pas digne de luy. Je vouldois que je pusse trouver quelque chose qu'il le fust. J'aurois beaucoup de contentement de luy pouvoir envoyer. Il est trop jenty à la vérité et ses jolis mouvements sont admirables. Je croy que c'est de son stille qu'il m'assure /3-166/. Il me faut vos excuse[s] mon cœur que vous ne m'escriviez et sont très putés et ne devez nullement autant que vous me faicte[s] l'honneur de me bien aymer vous contraindre à mon ocation, car je suis toute à vous a vandre et despandre. Commandez donc et vous serez obéie avecque toute prontitude, ma chère Madame, puisque je say que vous avez agréable que je vous mande de vos nouvelles.

Je commenceray par la santé de Son Altesse quy est Dieu mercy acez bonne. Il a bien eu cinq accez de fièvre, mais la nuict de hier qu'il devoit avoir le sixième, elle n'est point venue. Dieu en soit loué. J'espère qu'elle ne reviendra plus et que cela estant il se fortifira de plus en plus. Vous n'estes jamais eslongnée de sa mémoire, je vous en assure.

Monsieur le marquis de Bade quy se tient à Torlach a esté depuis lundy icy. Il partit hier, Madame sa femme est preste d'accoucher. Elle est une Ringravine quy a esté nourrie à la Court de Lorraine<sup>152</sup>. C'est une très honneste princesse. Monsieur son père est mort depuis peu chés elle fort subitement<sup>153</sup>. C'est ce Ringraf auprès de quy Mademoiselle d'Andelot<sup>154</sup> avoit esté quelque temps, si vous en souvient. Elle en contoit bien comme elle estoit en Zeelande. Il y a encore icy un baron de Rubeaupiere et un de Fleckstein autremant il n'y a que l'ordinaire.

Je croy vous avoir dict comme Monsieur le conte de Hanau avoit eu un refus de l'Electeur de Maïance pour une journée qu'il avoit accordé de terin ensemble. A cest heure il fault que je vous dise que ayant seu /4-168/ que l'Electeur désiroit qu'il le vinct trouver. Il la faut ayant supplié Son Altesse de permestre à Monsieur le conte Otte d'y aller avecque ce quy luy a esté accordé il n'y a que deux jours qu'il en est revenu et dict qu'ils ont estez tous deux les biens venus et que l'Electeur a tesmoygné beaucoup de bonnes volonté à Monsieur le conte de Hanau quy nous la mande aussy et qu'il s'est fort offert de s'accorder des difficultez qu'il y a entre eux. Dieu veille que les effects s'en eusuve ce seroit un grant bien. La bonne seur et tout son petit peuple se porte[nt] fort bien. Dieu elle ne m'escrit jamais sans parler de vous, mon cœur, a quy elle me commande de dire tout ce qu'elle doit. Madame Crestienne et les petites princesse[s] m'ont commandé le mesme et le joly petit prince quy se pare encore tousiours avecque vostre belle robe. Ce n'est point sans parler de sa chère *tantan* de La Trimuille qu'il a aussy bien au cœur qu'en la bouche.

Je vous envoie une lestre de Madame la princesse d'Hanhalt quy se dict fort à vostre service. Ma bonne et pafaicte Madame, il me faut finir, car il faut aller escrire à Madame de St-Croix. Adieu donc mon cœur que j'ambrasse cent mille foix de toutes mes affections, suppliant dieu de ma donner bien tost le contentement de la pouvoir faire en effect, car je meurs d'envier de voir cest tant parfaitement bonne seur. Elas, le peu d'espérance que vous en donnez m'afflige bien. Dieu en donnera les moyens si luy plaict lorsque nous les attendons le moins. Ce sont mes veux et prières que je luy adresse.

---

<sup>152</sup> Juliane-Ursula de Salm-Neuville (1572-1614), femme de Georges-Frédéric de Bade-Durlach.

<sup>153</sup> Frédéric de Salm-Neuville, comte sauvage (Wildgraf) du Rhin, est décédé le 26 octobre 1608 à l'âge de 61 ans.

<sup>154</sup> Anne de Salm, seconde épouse de François de Coligny, sieur de Andelot, mère d'Anne de Coligny, l'épouse de Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, était la sœur de Franziska de Salm, la première épouse de Frédéric de Salm-Neuville.



Ma chère /MG4P/ Madame, la bonne Madame de Buillon me mande que vous avez tenu les noces de Madamoyselle / Herpinière<sup>155</sup>, à quy je souhaite encore forces bons heures et contentement et à vous, mon cœur, toute /MH4P/ la grandeur et prospérité quy vous peut arriver. C'est le désir de vostre seur très obéissante et ne sera jamais autre mon cœur que toute vostre. C'est vostre Amélie.

De Haydelberg, ce 21 janvier 1609.

Bonne Madame /MG1P/, le messenger voulant partir ce jourduy de grant matin a esté encore retenu. Il faut donc que j'ajoute, à ces grafignage que je vous fis hier, le contentement que j'ay des bonnes nouvelles que nous avons eu ce matin de la bonne santé de ceste chère seur Madame de Buillon. Dieu en soit loué et glorifié. Je ne puis que je ne vous die aussy que Son Altesse a tenu à ce soir une royauté de dix-huict personnes seulement, la moitié hommes et l'autre fammes. Il n'ay avoit de nostre cauté que Madame la / [...] et une des filles du Grant /MH1P/ mestre, famme de docteur et moy la Royne. Nous trois avons esté rabillés, mais les autres points car ils estoient d'office qu'il n'en estoit de besoing. Son Altesse a esté grant veneur, mon Roy estoit le baron de Flecque avec quy j'ay dansé après le soupé et Son Altesse avec la bonne princesse/. Les princesses ont dansé des courantes et sa>iardes et tout au poille de Son Altesse. Adieu mon cher cœur le papier le faut.  
Vostre  
A.

De minuict, ce dimanche 22 janvier.

La bonne princesse /MG2P/, m'a commandé, mon cœur, de mestre dans vostre paquet les lestres pour Madame / de St-Crois, vous suppliant de prandre la paine de commander qu'il luy soient adressée.

Archives nationales, 1 AP 340/52

52

5 février 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /169/, depuis vous avoir escrit Son Altesse a faict un petit voyage à une petite maison par de là le R[h]in à trois lieux d'icy, où nous avons esté depuis lundy jusques à jeudy, que Son Altesse est retourné ycy. Sy ses affaires ne l'eussent ramené nous serions encore là dehors, car il y prant bien plus de plaisir et en a bien eu ces quatres jours à courir le lièvre et à voir voller le héron et la corneille. Ce n'a pas esté sans vous souhaiter près de luy et certes il ne se passe guère de jours que il ne faict ses souhaits. Plut à Dieu, ma chère Madame, que cela se peusse faire bientost ny a il point de moyen de pouvoir jouir d'une sy parfaict contentement. Il ne faut pas mentir que je m'en avois donné quellque espérance mais à cest heure. Je ne say ce que je dois faire car l'apréhension du contraire ma faict mourir. Je say bien mon cœur qu'il n'y aura jamais en cela de vostre faute. Vous aymés trop ce quy vous est si proche pour ne point désirer les voir aussy tesmoygnez vous bien en avoir une envie passionnée, mais qu'elle pitié qu'on ne peut sousiour ce galon qu'on désire. Dieu veille que venant à Paris /2-170/ vous peussiez avoir autant de relâche à vos affaires que de faire une course jusques à Sedan et de là icy avecque la bonne Madame de Buillon, laquelle je me promets bien que nous aurons le contentement de voir ce printamps. Monsieur son mary mande à nostre bonne princesse que sa venue ne despant que de sa volonté. Si cela est, il n'en faut douter, car elle y est passionnée. Dieu mercy, nous eûmes lundy de ses nouvelles qu'elle et son petit *Fanfan* se portoi[en]t fort bien. Me semble qu'il y a long temps que nous n'en avons en des vostres. Mon cœur, je supplie Dieu que nousen puissions bientost apprendre de bonnes.

Je vous en diray de celles de la chère seur Madame la contesse de Hanau quy me mande se bien trover et tout son petit peuple seulement que vostre petit fillieul est devenu si galeu qu'il en est tout fâcheux. Le millieur en ce mal est qu'il n'est point dangereux. Monsieur son mary devoit aller à une journée de contes qui se tien à quatre lieu de là. Messieurs les contes de Solmes, Grant mestre et marchal sont aussy partis pour si trouver et ont prins leur chemin pas Hanau, où Monsieur la conte Jan, nostre cousin, y devoit aussy venir et là il[s] tacheront s'il se peut d'accorder les deux frères.

---

<sup>155</sup> Mlle Herpinière était une suivante de Charlotte-Brabantine de Nassau.

Dieu veuille que cela se puisse ce seroit un grant bien pour leur maisons. Il me tarde que je ne /3-171/ sache ce quy s'est fait, mais je n'en puis avoir nouvelles que la semaine qui vient. Nous sommes icy sans compagnie. Je croy que quent l'esté viendra que nous en auront d'autant plus. Je ne désire que la vostre et celle de la chère Madame de Bullion aussy ne me peut pas apporter la joye que les vostres me donnent.

Mon cœur, je vous puis bien protester avecque vérité que mes pensées ne s'elongnent jamais de vous, aussy esse toute la joye que je puisse recevoir en vostre apsence que de le représenter ceste parfaitement bonne seur de quy la douceur attire tout le monde à l'aimer, combien plus le doict elle estre de sa seur Amélie quy ne veut aussy céder à personne de le pover faire d'une affection plus zélée et ardante que moy quy suis toute vostre. Ma bonne Madame, commandez donc et il vous sera randu toute l'obéissance que vous doict vostre très fidelle servante.

J'ambrasse de tout mon cœur Messieurs vos anfans et vous supplie que par vostre moyen je puisse avoir part en leurs bonnes grâces, car je les honore et chérit de toute ma puissance. Madame Crestiene vient de me commander mon cher cœur de vous baiser les mains de sa part et de vous assurer de la continuation de son affection à vostre service. Les petites princesses [s] vous en disent le mesme et vous supplie les honorer tousiours de vostre amitié. Il[s] désirent infinymment de vous voir et n'oublent point la promesse que vous leur avez faicte de vostre pourtrait /MG3P/. Je leur ay dict ce que vous m'en avez mandé de quoy il[s] vous en randent grâces très humble [s]. Nostre joly petit / prince fait merveille et dict qu'il ayme sa chère *tantant* de La Trimuille et ses petis cousins de tout son / cœur et moy je suis du mien toute consacré à vostre service très humble. Adieu et bon soir chère et parfaicte Madame. Aymez tousiour vostre Amélie.

De Haydelberg, ce 5 feuvrier 1609.

Archives nationales, 1 AP 340/53

53

20 février 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /172/, en lieu de recevoir toutes les semaines des nouvelles de Sedan nous en avons esté près de trois sens en avoir, quy nous a bien mis en paine ne sachant ce quy pourroit causer ce retardement. Nous l'apprimés samedy au soir par la venue du messenger quy n'avoit esté despêché plus tost parce que la bonne Madame de Buillon n'avoit peu escrire à cause d'une defflution, et cepandant elle ne le vouloit lesser partir sans le faire. La bonne princesse et moy avons eu ce contentement de recevoir de ses chères lestres et aussy des vostres, mon cœur, que je loue Dieu de savoir Messieurs vos anfans en heureuse santé. Dieu par sa bonté vous y veille très chèrement conserver et faire que vous vous puissiez très bien trover de vostre signée au piet, de quoy vous parlez à la bonne princesse quy plaint infinymment vos paines et moy aussy, ma chère Madame, quy invoque ceste divine bonté du plus profond de mon cœur de vous fortifier de plus en plus et de corps et d'esprit et de faire réussir toutes vos affaires à vostre contentement et plut à Dieu qu'elle vous pussent donner tant de relâche que de faire un voyage juques icy que de joye de cauté et d'autre car si nous le désirons icy passionnéement vous le faicte[s] bien de mesme. Ma bonne /2-173/ seur je m'assure bien donc si ceste chose quy soit tant peu possible de faire que vous ne lesserez venir seulle la bonne Madame de Buillon, mais il faut, mon cher cœur, vous efforcer à surmonter tout ce quy se peut toutes les difficultez quy su oppose[nt] et ne point estre sy consiencieuse comme vous fuste lors que vous nous donnates le contentement de vous voir à Kaiserlautre. Dieu nous le veille encore donner ceste année ycy et disposer tellement vos affaires à Paris qu'elles ne vous y retienne[nt]. Ma chère Madame, j'espère que lorsque vous y serez que Monsieur de Bouillon vous aydera à faciliter les moyens. L'envie extrême que j'ay de me voir si heureuse de tenir entre mes bras la bonne Madame à moy, me faict avoir encore quelque espérance. Je prie Dieu que je n'en soie point du tout frustrée. Mon cœur, vous estes certes trop bonne que d'avoir mes broullions agréables. Je vousderois avoir l'esprit de vous entretenir de telle façon que vous en eussiez du suiet, mais je suis sy beste que je ne dy rien quy vaille.

Vous me commandez de vous dire ce que c'est que Madame la duchesse des Deux-Ponts vouloit aller faire à Marebourg. Elle y est priée de Monsieur le Lantgraf Maurice pour tenir Madame sa petite fille au batesme<sup>156</sup> et estant déià en chemin, elle s'en retournt, envoyant Monsieur son segont fils en sa /3-174/ place. L'ainé quy estoit aussy parin y envoyait un ambassadeur. Le conte Otte, nostre cousin, y fust de la part de Son Altesse. Luy et Monsieur le Grant maistre son frère sont en une journée que forces conte tiennent ensemble.

La bonne seur, Madame la contesse de Hanau, me mande que là a esté achevé l'accort de Monsieur son mary et du conte Albert son frère, lequel on avoit commancé de traiter à Hanau. C'est un grand bien s'il est fait à son contentement et s'il est de durée, comme j'en supplie Dieu. La bonne seur me mande qu'elle n'en sait encore nulle particularité, ce qu'elle apprendra au retour de son cher Monsieur lorsque j'en sauray davantage, je ne fauderay de vous le mander mon cher cœur car je say que ses nouvelles vous resiouiront et la chère Madame la contesse Hanau quant je luy diray la sovenance qu'il vous plaict me tesmoyner avoir d'elle quy me donne sovant commissions de vous assurer de la sienne et combien parfaictement, elle vous ayme et honore.

Il y a aujourduy huict jours que Son Altesse est allé à Neuchelos où tous les jours nous sommes allés à la chasse au renart et voir courir le lièvre. En un jour on en a bien pris vint lièvre[s] et presque autant de renarts. Nous vous souhaitions, mon cœur en avoir la plaisir. Il est vray qu'il faisoit bien froit. Son Altesse s'est fort bien trové là dehors, mais samedy que nous sommes revenus il a fait un extrême vant quy a causé, comme je croy que Son Altesse a eu pains à marcher de sorte que on a manfé en son poille /4-175/ avecque la compagnie que nous avons en la dehors quy est d'un ambassadeur du roi d'[H]ongrie que par ci-devant on nommoit l'archiduc Matias. C'est ambassadeur est un baron de Cousine. Il a un fils avecque luy et deux de ses neveux. Il est désandu à ce matin en la ville à ce qu'on m'a dict et partira.

La bonne princesse, laquelle ie n'ay encore veu, me fait demander mes lestres et le messenger est là dehors quy attent. Il me faut donc finir, mon cher cœur. Je ne vous diray point comme quoy Son Altesse parle affectionéement de vous, car je ne doute point que la bonne princesse ne vous le dise, seulemant il faut que vous sachiés de moy que Son Altesse désire extrêmement de vous voir et dict qu'il sait bien que sy quelcun vous mesne ycy, que c'est luy telle fiance il a que vous l'aimez ma bonne Madame. Toute nostre petite et grande principauté m'a commandé de vous assurer qu'elles vous honorent et sont toutes à vostre service et moy mon cher cœur tout d'eune autre affection que créature qui vive. Je vous baise et embrasse cent mille foix et Messieurs vos chers /MG4P/ anfans et suis toute à eux et à vous ma chère bonne et parfaicte Madame/. C'est vostre servante et seur très humble.

A.

De Heydelberg, ce 20 de février,  
lundy à 9 heure du matin 1609.

Archives nationales, 1 AP 340/54

54

26 février 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /176/, je vous dis il y a huict jour comme nous estions de retour d'un petit voyage que Son Altesse avoit fait à Neuechelos. Depuis il a tousiours gardé la chambre à cause de ses defflutions quy luy ont donné de la douleur et aus rins et au jambe. Il n'en garde point le lit. J'espère, si plaict à Dieu, qu'il se remettra bientost. Il est bien vray que ce temps de pluie luy est fort contraire. Dieu nous le fortifira de plus en plus par sa bonté et nous le conservera encore un longtemps très chèremant à sa gloire au bien de toute son Eglise et au contentement de tous ses serviteurs et servantes en quel rang vous vus monstrez bien mon cher cœur des plus passionné [s]. Son Altesse le fait bien et fait sovant la guerre à la bonne princesse qu'il dict estre jalouse qu'il vous ayle tant, car quant il se mest sur vos louanges, il n'y a point de fin, aussy l'abaisse il pour vous

---

<sup>156</sup> Nous n'avons pas trouvé mention de cette fille de Maurice de Hesse-Cassel et de sa seconde épouse Juliane de Nassau-Dillenburg, ce qui fait présumer qu'elle mourut peu de temps après sa naissance.

exalter et que je vous assure, ma chère Madame, luy est bien fort agréable quoy qu'elle face aucune fois samblant du contraire.

Il n'y a icy nulle compagnie. Hier il vint un june /2-177/ conte de Chombourg quy vient de France. Il a esté tout ce jour icy haut, mais il n'a pas mangé avecque Son Altesse à cause que ne le cognoissant pas, il ayme mieux d'estre à son privé. Je ne say si partira devant que de luy faire la révérence. On dict que Monsieur le duc de Wirtemberg et Madame sa mère son[t] prié[s] de Monsieur le marquis de Bade pour tenir Mademoiselle sa petite-fille au bastême, qui n'est née que depuis trois semaine[s]<sup>157</sup>. Je vous ay dict il n'y a guère comme ce marquis avoit esté ou estoit lors icy. Il ne se tient qu'à cinq ou six lieux. Sy Son Altesse se portoit bien je croy qu'il priroit toute ceste compagnie de le venir trover, mais s'il devient indisposé, je ne panse pas que cela se fasse. Tout le plaisir que Son Altesse prant, c'est d'avoir la bonne princesse tousiours auprès de luy et le cher petit prince Louis qui m'est venu tout à cest heure dire le bonsoir et me demandant à quy j'escrivois et sachant que s'estoit à vous il me commandict, mon cœur de vous faire : *sein frindeliche underdennist Grus*. Voilla ses propres mots et de supplier sa *Hertz aller libste*, ma tante La Trimulle de venir icy à Pasques et luy mener son cher petit cousin, force baisers et ambrassade m'a il donné pour l'amour de luy et de vous chère Dame de quy il cognoit tout aussy tost les lestres et puis il les prant et les baise. Nous sommes à cest heure logez tout en un estage tout contre des petites princesses et de luy qui est bien ayse en revenant du poille de Monsieur son /3-178/ père de faire un petit saut auprès de moy en passant quant il est en ses bonnes humeurs. Il est le plus janty du monde mais il a aussy une petite veste comme vous l'avez veu.

Mon cœur, venez, je vous supplie, au lieu où vous estes si passionnément désirée. La bonne princesse à bien supplié Monsieur de Buillon de vous ynsiter à luy donner ce contentement. Dieu veille que vos affaires le puisse permestre. Il me tarde bien ma bonne Madame que je ne vous sache heureusement arrivée à Paris. Je crains bien que vous n'avez reçu forces incommoditez pour les mavaix chemins et mavaix temps. Dieu veille par sa bonté que vostre santé n'en reçoive préjudice que je supplie Dieu vous soie augmantée et confirmée par longues et heureuses années et aussy celles de Messieurs vos anfans vous accoutume de bonne heure, vostre cher petit Frédéric à avoir de la paine<sup>158</sup>. Je supplie que cela ne luy face jamais mal. Je le baise et ambrace de tout mon cœur.

Ma chère Madame nous eûmes vandredy au soir un des messenger de Sedan, mais il ne nous apporta point de lestres de la bonne Madame de Buillon. Mademoiselle d'Osquerque m'en dict la cause quy est une méchante déflution qu'elle avoit au bras droit. Je plains bien les douleurs qu'elle y a s'en doute endurée[s], mais j'espère que tout sera passé comme j'en supplie ceste bonté divine et de nous conserver chèrement ceste tant chère et bonne seur et vous mon cœur la millieure des millieure. Je suis la vostre très humble qui vous honore de toute sa puissance. C'est ma chère Madame vostre très fidelle servante, Amélie, toute vostre /MG3P/.

Toute nostre principauté m'a commandé ma chère Dame de vous baiser bien humblemant les mains de / leur part et de vous dire tout ce qu'il [s] doivent depuis vous avoir escrit, mon cœur, il y a huit jours. Je n'ay eu autre nouvelles de / Hanau si non que la bonne ne se portoit guère bien ce quy l'empêchoit de m'escire /MH3P/. Pardonnez-moy ce gravignage, je vous supplie mon cœur.

De Haydelberg, ce 26 février 1609.

Archives nationales, 1 AP 340/55

55

12 mars 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /180/, je vous diray le contantement que j'ay de l'espérance que la bonne Madame de Buillon a de vous voir à Pasques, car de là, je m'imagine que il n'est possible que vous

---

<sup>157</sup> Franziska-Sibyle, treizième enfant de Georges-Frédéric de Baden-Durlach et de Juliane-Ursula de Salm, Neufville, née le 4 février 1609. Elle décéda le 2 mars 1609.

<sup>158</sup> Amélie de Nassau indubitablement fait allusion au bec de lièvre qui défigurait Frédéric de La Trémoille.

approchiez sy près de ce lieu sans faire une petite course jusques icy où je ne vous puis dire combien parfaitement vous y estes désirée. Son Altesse n'a à ceste heure autre chose en la bouche et m'a fait cest honneur de boire à moy à vostre santé en faisant ses protestations qu'il vous seroit serviteur jusques à la mort. Je vous dis ses propres mots, mon cœur, assurez vous qu'il espère que vostre présence luy causerez de la santé. Il faut donc venir, chère Dame, puis qu'un si grand bien, après Dieu, despart de vous. Je ne vous y semont point puis que je say que vostre volonté n'est autre. Je prie ce bon Dieu de vous donner tant de relâche à vos fâcheuse[s] affaire[s] à quoy je ne say comment il est possible que vous y vaquiez. C'est une grâce spéciale de ce bon Dieu lequel je supplie de vous fortifier et conserver de plus /2-181/ en plus. Mon cœur, je plains infiniment vos paines et incommoditez et souhaite de toute[s] mes affections que vous en puissiez avoir une fin très heureuse.

J'ay seu de Monsieur le conte de Hanau que l'accort de luy et de Monsieur le conte Albert, son frère, s'est fait. Quant à leurs personnes il[s] se son[t] veus et tesmoigné toute amitié. Leurs affaires ne sont encore reconsiliées, mais on est après pour le faire. Mon cousin Monsieur le conte de Solmes grant mestre est de retour depuis hier de son voyage. Ses jans m'on [t] apporté lestres de la bonne Madame la contesse de Hanau quy me dict savoir fait seigner il y eust hier huict jours qu'elle s'en avoit resantie fort soulagée et tant que Monsieur son mary l'avoit mené promener en coche le mercredy comme elle m'escrivit du jeudy ce qu'elle n'avoit de long temps fait mais elle me mande qu'elle se trovoit ce jour là fort mal qu'elle en imputoit sa faute à sa promenade du jour de devant. Elle me commande d'assurer tous ceux que je say qu'elle ayme ardemment de tout ce qu'elle leur doit. Elle me les avoit voulu nommer, mais elle dict qu'il falloit qu'elle finisase tout court. Vostre petit filleul ne se porte pas encore fort bien. Dieu veille conserver et mère et anfans par sa bonté divine.

Nous /3-182/ avons eu tout ce jour Mesdames les contesse[s] de Solmes, femmes du Grand mestre<sup>159</sup> et conte Otte<sup>160</sup> à quy il leur a fallu tenir compagnie jusques après le souper qu'il estoit neuf heure. Si la bonne princesse ne vous eust escry de hier, je ne pense pas qu'elle l'eut fait à ce soir tant à cause de sa comp[agnie] que d'une deflution qu'elle a en la gorge que j'espère si plaît à Dieu se passera bien tost, Dieu aydant. Elle est si forte qu'elle ne se fait que moquer quant on la plainct. Ce Grand Dieu la veille fortifier par sa bonté et que le peu de repos qu'elle a ne fasse tort à sa santé.

Son Altesse marche, Dieu mercy, depuis hier. J'eslève mes prières au ciel pour la continuation. Il a à cest heure de [la] compagnie : un conte de Herbach et deux barons. Le batesme de Torlac ne sait pas fait à cause que l'enfant est devenu proutement malade et est mort deux jours devant le jour qui estoit assiné pour le ba[p]tiser. Monsieur le duc de Wirtemberg s'étoit déjà mis en chemin pour y aller, mais s'en est retourné ayant appris l'accident quy estoit arrivé.

Voilà, mon cher cœur, tout ce que je vous puis dire pour ce coup. Pardonnez-moy ce grafignage, je vous supplie et la prière très humble que je vous fais, chère Madame, de m'envoyer une demy dousaines de paires de ces bons gans de Paris comme vous m'en avez /MG3P/ déjà une foix fait l'honneur de m'envoyer. Vostre bonté est cause de ma franchise si grande, excusez / là, je vous supplie, mon cœur, que j'ambrace cent mille foix et le cher et beau petit Frederich. C'est vostre seur et servante très humble,

Amélie.

De Heidelberg, ce 12 de mars 1609.

Archives nationales, 1 AP 340/56

56

19 mars 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

---

<sup>159</sup> Agnès de Sayn-Wittgenstein (1568-1617), première épouse du Grand maître Johann-Albrecht de Solms-Braunfels (1563-1621).

<sup>160</sup> Ursula de Gleichen, femme d'Otto de Solms-Braunfels (1572-1610), frère cadet de Johann-Albrecht.

Chère Madame /183/, hier au matin vos lévriers furent présentés à Son Altesse, qu'y je vous puis assurer les a eu très agréables et les a trouvés très beaux<sup>161</sup> et aussi tous ceux qu'y les ont vus. Le grand veneur est de ceux là qu'y les a fort loués. J'estois demeuré au poille de la bonne princesse lors qu'elle les fist mener à Son Altesse, qu'y n'a fait que tesmoyner combien il les avoit agréable, mais je ne l'ay veu qu'à table de sorte que je n'ay peu obéir au commandement qu'il vous plaict de me faire, mais ma chère Electrice a pris ceste commission bien qu'elle dict que Son Altesse ne veut pas ouïr vos excuse [s], car il dict que ce présent luy est autant agréable que chose qu'on luy pourroit donner et que les chiens sont aussi beaux et comme il espère aussi bons qu'il les pourroit souhaiter. Il dict bien qu'il faut mon cœur que vous preniez le plaisir de les voir courir le cerf. Non il s'attant du tout de vous voir. Je vous assure et dict qu'il sait bien que vostre présence luy apportera /2-184/ beaucoup de santé. Venez donc mon cœur au lieu où on vous désire si passionément.

La bonne Madame de Bouillon n'oublira rien de ce qu'il fait pour vous persuader. Je m'assure que Monsieur son mary en fera de mesme. J'espère si plaict à Dieu que vous vous lesserez vincre. C'est tout ce que je souhaite et avec une ardeur très grande. Ma chère Dame, je veux croire que vos affaires ne vous retiendront point et tiens pour un très bon augure que vous avez gagné un procès peu de jours après vostre venue à Paris. Vostre laquais ma l'a dict j'en reçoiscertes bien du contentement et prie ce bon Dieu de bénir de plus en plus vos paines et vous en donner l'issue que vous désirez. Ma chère Madame, je vous plains à la vérité de tant de rompements de teste et d'incommoditez que vous avez. J'amire la grâce que Dieu vous fait de vous pouvoir aquiter si dignement en la charge où il vous a appelée. Je luy en rang grâces immortelles et le supplie vous continuer et augmenter ses bénédictions plus particulière[s].

Que ne m'a dict vostre laquais de Messieurs vos anfans, que se sont les plus sages et jolie[s] petites créature[s] qu'il est possible de voir sans mantir. Je me donne ceste espérance d'avoir ce contentment de tenir vostre cher petit Frédéric entre mes bras /3-185/. Dieu veuille que je ne soie point frustrée de mon attente. Je ne songe à cest heure à autre chose, je vous assure, chère Madame, vous me rendez honteuse de m'escire tant honestement. Si vous m'aimez ne le faicte plus, mais commandez absolument vos volontez et vous serez obéie avecque prontitude de vostre petite cadette.

Mon cœur, je n'ay rien à vous dire pour cest heure sinon que Dieu mercy Son Altesse se porte mieux qu'il n'a fait. Il marche mais avecque de la paine.

Nous avons icy depuis hier un honeste homme qu'y vient de Suède qu'y a apporté à Son Altesse lestre du Roy son beau-frère et de Madame sa nièce, qu'y luy envoie une belle bague à mestre au doict. C'est une talle bien grande qu'on prandroit pour un ruby, mais on ne pense pas que s'en est un car ce seroit un trop riche présent ceste princesse escrit aussi à nostre bonne Madame fort honestement. Le Roy supplie fort Son Altesse de luy envoyer son pourtrait et celui de nostre chère Electrice et de Messieurs ses anfans. On tient que celui qu'y est icy porte avec soy celui de Madame sa fille pour faire voir à 23 à qu'y il a dict porter des lestres du Roy.

J'ay eu ceste semaine des lestres de la bonne seur Madame la contesse qu'y me mande continuer à se reporter fort mal depuis sa proumenade que je vous /4-186/ ay mandé yl y a huit jours qu'elle avoit faicte en coche. Dieu le veuille conserver et fortifier par sa bonté et luy donner une très heureuse délivrance. Vostre petit filieul aussi ne se porte des mieux, mais j'espère que ce sera sans danger.

La chère Madame de Buillon est en paine du sien qu'elle dict avoir en un acez de fièvre. Dieu veuille que cela se soit passé aussi tost comme il est venu. Je plains ce cher enfant et encore plus ceste bonne seur, car elle est trop appréhensive. Dieu nous donne de la voir et vous mon cœur avec tout contentement. Je l'ay supplié de faire sovenir à son cher Monsieur ma tante d'Envers, car estant à Sedan, il me fict cest honneur de me dire qu'il croit que j'aurois bien besoing de la faveur du Roy, selon à cest heure qu'il trouvera bon je m'y gouverneray. Je vous supplie aussi très humblement sy vous le trovez à propos de luy en parler. Le Sr. Schwertz mande à la bonne princesse que sens son indisposition il fust aussi allé à Berg-op-Son à cause de nos rantes affin que nous ne soions point

---

<sup>161</sup> La lettre de remerciement que Frédéric IV adressa le 2 avril 1609 à Charlotte-Brabantine de Nassau est publiée avec les lettres de Louise-Juliane. Archives nationales, 1 AP 338/188.

oublié au traité quy s'y devoit tenir. Nous n'avons eu nulle lestre de Madame nostere belle-mère depuis le retour /MG3P/ de Monsieur de Coly.

Adieu ma chère Madame, faicte moy cest honneur d'assurer le bon / Monsieur de Buillon que je suis d'âme et de cœur sa servante très humble. Je suis la voste aussy /MH3P/ mon cœur que je baise et embrasse cent mille foix et aussy le très cher petit mignon. On retient vostre laquais encore huit jours affin qu'il se repose. Pardonnez, bonne Madame, ce brouillion, je vous supplie. C'est vostre Amélie.

Madame Cretiene /MG1P/ et les petites princesse[s], qu'on peut bien nommer les grandes, m'ont / commandé mon cœur de vous baiser bien humblement les mains de vostre chère / sovenance, et vous assurer qu'yl[s] vous honore[nt] et son[t] dédié[es] à vostre service. Nostre petite prince [...].

De Haydelberg, ce 19 de mars 1609.

Archives nationales, 1 AP 340/57

57

9 avril 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /188/, la bonne princesse et moy avons eu jeudy au matin le contentement de recevoir de vos chères lestres du 31 de mars par où nous conseûmes nouvelle espérance d'avoir ce bonheur et honneur de vous voir. Je vous lesse donc à panser nostre contantement. Dieu veille que nous ne nous trompions point en vostre atante et veille tellement faciliter les moyens que vostre voyage puisse estre apprové de celui de qui il despant je veux espérer que le bon Monsieur de Buillon sangera d'opinion et aydera à nous faire jouir d'une si parfaicte joie, certes vous avez raison, mon cœur, de croire qu'on ne pourroit trouver estrange vostre dessain de venir icy. Ce seroit contre tout droit, je vous assure que mon esprit est à cest heure bien inquiet estant meslé de crainte et d'espérance. Ce seroit bien à déplorer sy vous approchiez si près d'icy sans y venir. Hélas ! Qui faict quant une sy bonne commodité se présentera. Il ne la faut donc point perdre.

Ma chère Dame, je vous ayme extrêmement de l'envie que vous avez de nous voir. Je prie donc ce bon Dieu de toutes mes affections de vous en donner /2-189/ le pover. Ce que j'espère qu'il fera si luy plaict et me donnera suiet de luy en randre ensemble actions de grâces et de louanges, ma chère Madame, que de contentement à la bonne Madame de Buillon de vous avoir chés elle. Je croy que aujourduy vous y arriverez sy elle conte bien, et puis sy vous passez outre nous aurons dans quinze jours ou trois semaine [s] la mesme joye icy qui m'en donne déjà une extrême envie repräsentant celle que je recevrez lors, je me le promets quelque foix assurément et puis la crainte du contraire me donne de la facherie à force. Dieu me donne l'un et me garde de l'autre par sa bonté. Je ne vous dis rien mon cœur de ce cher fils quy s'en mentit m'ocmantera de beaucoup ma joye, car je vous jure avecque vérité que j'ay une envie désespérée de le voir ce sera le plus grant plaisir du monde de le voir et son petit cousin. Monsieur de Buillon que vous trovez, je m'assure encore plus joly que je ne vous l'ay dict et ma chère fillieulse quy mérite d'estre maîtresse de Monsieur vostre fils. Je vouderois ma chère seur que vous puissiez tant sur Madame sa mère que de la persuader que de la prince avecque sa bière qu'elle fust contente de vous la lesser et que vous la teniez de vostre train. Je say bien ce que je désire, mais je n'ay tant d'esprit de pover exprimer mes conception [s]. Pardonnez-moy donc si je dy chose qui ne se portast l'affection que ie porte à ceste jolie petite créature quy /3-190/ me donne une si extrême envie de la voir si c'est chose quy se puisse, mon cœur, je vous supplie de procurer à la bonne princesse ce contantement, car je vous jure qu'elle le désire avec passion. Elle ne vous en dict rien pource qu'elle ne sait si ceste chose faisable, pource que la bonne Madame de Buillon y a mis tousiours de l'impossibilité de prandre ce cher enfant avecque et elle est si jolie qu'elle mérite bien d'estre veue.

Cest bonne Electrice vous a dict comme nous avons icy des ambassadeurs de Bohème et moy je vous diray que il y en a aussy un du duc de Wirtanbourg, lequel je panse que vous aurez bien veu, car il a esté long temps en France pour ses ambassadeurs mange avec Son Altesse en son poille car il

ne peut encore manger autrement. Dieu mercy il se porte assez bien et est de fort bonne humeur. Il se resioiut extrêmement de vous voir et espère que vostre venue luy apportera sa santé. Dieu le veille par sa grâce et nous le conserver encore un très long temps.

Je ne doute point, chère Dame, que le bruict que Son Altesse aye pris une ville ne soie venu jusques à vous. Il faut donc que je vous dis que cela se fist dimanche il y aura huit jours, que mon cousin le conte Otte y est antré avec quelques compagnies et a overt les portes sans qu'on luy a fait assistance. Ceste dicte ville appartenant à l'évesque de Speir et y a forces chanoines dedans, lesquels avoient pris quinze ou seise des suiets de Son Altesse prisonniers et ne les avoit /4-191/ voulu lâcher quoy qu'on leur aye fait dire. C'est pour quoy Son Altesse s'est montré le plus fort ce qu'y a bien despité ses Messieurs qui ont esté contraints de défraier M. le conte Otte avec tous ses jans qui estoient plus de mille, c'est pour leur apprendre de ne faire plus aynsy des maistres.

Mon cœur, vous me commandez de vous dire toute nouvelles, cest pourquoy je vous dy tout ce que je say. Dieu veille que j'aye cest heur et honneur de faire le mesme bien tost de vive vois. Vous me mandez ma chère seur que l'incertitude où vous estes vous fera bien manquer à force chose, cela ne vous doict mestre en paine, car il n'est besoing de rien et proveu qu'on jouisse de vostre chère présance cela supvit pour tout.

La bonne seur, Madame la contesse de Hanau, m'a bien mandé qu'elle se resioiissoit extrêmement de l'espérance que je luy ay donné de vostre venues, mais je crain que ces couches qui seront en may ne luy donnera que fort peu de moyen de jouir de vous, ce qui ne luy sera pas peu de desplaisir, car elle vous honore autant que ce peut.

Ma chère Madame, je commancis hier /MG4P/ ce broulion et le finis aujourduy tout court en vous demandant cent mille pardon de ne / vous avoir dict la reception des 40 escus que vous m'avez envoié par le Sr. Carle Paul, je vous en randt mille très / humbles grâces et vous dis trop bonne païeuse aussi me donnez vous trop. Mon cœur, quant vous viendrez nous ferons le conte / juste car je n'ay point descontés ce que vallent ces beaux escus au soley. Adieu, encore un coup, chère Madame, avecque /MH4P/ cest esperance d'embrasser bien tost ma bonne seur et aussy cher neveux / ne je laisse par imagination et vous chère dame de tout mon cœur attendant l'heureux / jour de le faire en esfect. C'est vostre Amélie, seur et servante très humble.

De Haydelberg, ce 9 d'averil dimanche 1609.

Archives nationales, 1 AP 340/58

58

Sans date – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame ma chère /159/, je ne vous puis rien dire que ce que je m'assure que vous croyez déia, c'est que mon contentement est si extrême qu'il ne m'est pas possible de vous le pouvoir représanter, toutes parolles me faille. Ma chère seur, je suis si ravie d'aise qu'il n'est pas possible. De plus mes deux dernières vous tesmoygneront les craintes où j'estois et ceste cy ma joye. Mon cœur, quant je me représante de vous voir dens une dizaine de jours, je crois songer et suis toute comblée de contentement. Chère seur nostre séparation a esté plus de trese ans et puis nous nous revoirons. Ce me sera une félicité incroyable n'en doutez donc, bonne Madame, à qui nostre chère princesse à une infinyté d'obligation. C'est bien tesmoygner s'aimer parfaictement puisque pour l'amour d'elle vous surmontez toute sortes de difficultez et d'incommoditez vous me commandez mon cœur de faire vos excuse à l'endroit de Son Altesse, et moy je vous assureray qu'il n'en est nul besoing, car il tesmoygne un tel contentement que je suis certaine que toutes vos actions luy seront agréable.

J'ay dict à Monsieur et Madame la contesse de Hanau tout ce que vous m'avez commandé, encore qu'il ne soit aussy bien là nul besoin des excuse que vous faictes cher seur. Vous estes trop bonne et en mon endroit cent mille foix plus que je ne mérite vous aymer.

Vostre seur, Amélie /MG1P/ qui ayme et honore sa chère et bonne seur Barbantine plus que sa propre vie. Vous le croiez, mon cœur, je m'en assure et que je suis plus à vous qu'à moy mesme.



Je supplie Dieu de me faire la grâce de vous dire ces choses de bouche comme je l'espère que ce sera bientôt si luy plaist que je vous baisera et embrasera en effect. Chère et bonne Madame, j'eslève mes vœux de tout mon cœur au ciel pour vostre heureux voyage et que nous vous pourrions voir en la santé avec ce desir. Je loue Dieu, mon cœur, que vous trouverés que les eaux de Spa vous ont fait du bien. Dieu veuille /MH1P/ que vous en puissiez ressentir les effect de plus. Pardon, chère seur, je gravigne comme un chat la dépêche qu'il a fallu faire à Hanau en est cause et ma joye que je ne say à la vérité ce que puis. Je suis bonne Madame de cœur et d'affection,

Vostre plus humble et obéissante  
seur.

Amélie de Nassau

Archives nationales, 1 AP 340/50

59

23 avril 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /192/, je suis si ravie de joye que je ne say que vous dire, car mon sentiment est tel qu'il ne se peut exprimer de parolles. Je ne puis faire autre chose que vous supplier très humblement juger de mon contentement par le vostre que je say nestre moindre que le mien. Mon cœur me semble que je songe quant je me représante que sur la fin de la semaine, où bien pour le comancement de l'autre, je seray si heureuse et auray cest honneur de vous pouvoir embrasser. En vérité comme je le fais sovent par imagination et puis tenir Monseigneur vostre fils entre mes bras, que je désire si passionément de voir n'esse pas pour estre plaine de félicité aussy la sui-ie en toute perfection. Je le vous jure ma bonne Madame et je rans grâces à mon Dieu d'avoir exaucé nos souhaits. Je le supplie de tout mon cœur de bénir vostre voiage et faire qu'il soit aprové du Roy, ce que je veux me promestre qu'il fera, car Sa Majesté ne peut trover mavaix une si sainte affection.

Si vous estes en chemin, comme je me le promets, puisque le jour asiné de vostre partement comme la bonne Madame de Buillon le nous mande est du premier de may. Vous aurez eu bien de la /2-193/ pluie et du mavaix temps. C'est de quoy je vous plains bien et ce que j'apréhnde c'est que il ne soit cause que vous n'aiez reculé vostre voiage. Le désir extrême ma chère seur que j'ay de vous voir me fait avoir ces craintes. Ceste bonne seur Madame de Buillon ne mandant point acez apsolutement que le jour ne seroit point remis à une autre. Elle et vous avez oublié d'envoyer la liste de vos jans et aussy dict le jour que vous arriverez à Kaiserlautre affin qu'en y envoyant quelcun pour vous recevoir on ne laissera pas de le faire pas discrétion. La bonne princesse vouloit envoyer des tapisseries d'icy et quelque[s] lits affin que vous puissiez estre mené accommodée, mais je l'aie empêché car puis que ce n'est que pour une nuicht ou deux et puis on ne le fait aussy pour personne, et avec cela vous avez vos lits<sup>162</sup>, qui sont millieurs que pas un de ceux d'icy, où vous ne serez nullement logée comme vous devriez, car il n'y a ny nuls ameublements et bien que la bonne princesse a tout cela en main si est-elle sy bonne ménagère qu'elle n'a encore rien fait faire de nouveau et ce quy est vieux ne sont que pièce rapportée. Imaginez-vous donc, mon cœur, que vous entrez non en une maison de France, mais d'Allemagne et encore que ce soit une des plus grandes sy n'y a il rien en meuble quy esgalle le moindre en France. Ceste chère Electrice est bien marie que vous ne serez mieux et ne peut vous /3-194/ faire acez d'escuse, mais elle s'assure que vous ne regarderez à tout cela, mais à l'affection de quoy vous serez reçue de Son Altesse et d'elle, ce quy est sans cela la raison plus grande de beaucoup que je ne vous la puis dire mon cœur. Vous ne devez nullement user des excuses que vous faictes de n'avoir guère de chose pour donner, car je vous jure qu'il n'en est nul besoing. Pour moy vous me fâchés sans mentir chère Dame que d'en faire

---

<sup>162</sup> En ce début du XVIIe siècle le lit était démontable et souvent le voyageur, comme ici les duchesses de La Trémoille et de Bouillon, l'emmenait dans ses déplacements. Philippe ARIÈS, « Pour une histoire de la vie privée » in Philippe ARIÈS et Georges DUBY (Sous la direction de), *Histoire de la vie privée* – 3. De la Renaissance aux Lumières, Coll. Points Histoire, Le Seuil, 1999, p. 14. La transformation du lit démontable en meuble permanent marque un progrès de l'intimité. Philippe ARIÈS, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1973, p. 446.

mantion, car n'esse pas contre toute raison de faire des cérémonie [s] avec vostre petite cadette quy ne désire que l'honneur de vostre douce et chère présance et puis vostre cœur que vous nous porterez comme vous dicte[s] ma chère et très bonne seur. C'est ce seul que nostre chère princesse demande et moy quy ay bien à faire des excuse de bonne heure car je n'ay rien pour ce cher neveu. J'avois supplié la bonne seur Madame la contesse de Hanau de m'acheter à la foire quelques jolies brouilleries, mais elle me mande n'avoir rien trové. Je ne say comme quoy je pourray aquérir ses bonnes grâces. Je say bien que je ne les mérite pas mais je me promets de les aquérir par vostre moyen, ma bonne Madame, car je l'aime et chérir su parfaitement qu'il n'est possible de plus je ne vous dis rien qui vaille. Mon cœur, pardonne[z] le moy je vous en supplie et croiez que je suis toute transporté d'aise. Je me souhaiterois bien en la place de ses jantillaumes quy vont vous recevoir affin que j'usse ce contentement de jouir d'autant plus tost de vostre chère présance, ais puis qu'il ne se peut, il faut vous attendre icy ou certes le temps me durera bien tant que je vous posaide et ce tant cher et /MG3P/ admirable anfant que sambrasseray avecque vous ma bonne Madame du bon du cœur, je vous assure et que je prie / ce bon Dieu de conserver chèrement Monsieur vostre fils ayné affin que jamais vous n'aiez regret de vostre voyage d'icy. Je finis /MH3P/ tout court ma bonne Madame en vous disant que toute nostre principauté serés / tout ce qui se peut de vostre venue, mais rien à l'égal de de vostre Amélie qui est vostre servante et seur très humble. Bonsoir mon cœur.

Ce dimanche 23 d'averil 1609.

Archives nationales, 1 AP 340/59

60

11 juin 1609 – Heidelberg  
à Henri de La Trémoille

Monsieur mon neveu /195/, sy je vous eusse escrit il y a six semaine[s], je vous eusse dict mon extrême contentement de la venue de Madame vostre mère, mais à ceste heure, il faut que je vous die mon desplaisir de me voir privée de sa douce, chère et tant agréable compagnie que j'ay posédée avecque autant de joye que je reçois à cest heure d'ennuy de m'en voir privée. Je m'assure, Monsieur, mon très cher neveu que vous estes de sy bon naturel que pour l'amour d'elle vous me donerez part en vostre bonne grâce de quoy je vous en supplie bien humblement et de croire que vous ne povez faire ceste faveur à une tante ou à créature quy vive, quy vous honore, ayme et chérisse plus que je faix. Plut à Dieu que je fusse sy heureuse de vous le pouvoir témoygner de bouche comme j'ay faict à Monsieur vostre petit frère quy est extrêmement evelié et janty pour son âge. Il a bien aquis les bonnes grâces de Son Altesse quy l'aime comme son fils, aussy luy en a il donné la calité. Il a bien du regret de ne le voir plus, car c'estoit tout /2-196/ son plaisir. Il nous a bien donné l'alarme peu de jours devant qu'ils sont partis parce que la fièvre luy prist. Dieu mercy que ce n'a esté de durée.

Je veux espérer que l'incommodité du voyage ne luy fera point de mal de quoy je supplie ceste divine bonté de tout mon cœur et de conserver Madame vostre bonne mère et vous deux aussy chèrement et heureusement que je le désire. Je m'assure qu'il vous tarde bien que vous ne la revoiez et ce cher frère quy vous contera bien de nouvelles d'Allemangne et vous donnera envie un jour de la venir voir. Je veux espérer que cela se fera encore sy Dieu plaict et que lors je vous tesmoygneray de vive voix de mon affection très zélée à vostre service bien humble à quoy non seullement la prosimité m'y oblige mais aussy vostre très bon naturel que j'amire et les grâces particulière[s] que Dieu vous despart de sa crainte et de toutes autres vertus de quoy, Madame vostre mère a eu de nouveau tesmoygnage depuis qu'elle est icy quy ne l'a pas seulement resiouie mais aussy tous ceux quy ont l'honneur de vous estre si proche, comme moy quy en loue et remercie ce bon Dieu de toutes mes affections /MG2P/ et luy adresse mes veux affin qu'il respande de plus en plus ses saintes bénédictiones sur vous et vous face la grâce et à Monsieur vostre petit frère de suivre les vertus de Messieurs vos prédécesseurs. Avec ce souhait, je finiray vous demandant pardon de vous avoir si longtemps entretenu et vous protestant de la volonté que j'ay inviolable à vous demeurer de cœur et d'âme,

Monsieur mon très cher neveu,

Vostre très humble et très fidelle  
tante à vous faire service.

Amélie de Nassau

De Haydelberg, ce 11 de juing 1609.

Archives nationales, 1 AP 340/60

61

12 juin 1609 – Heidelberg<sup>163</sup>  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /160/, je ne say par quel bout commancer ma lestre, car de vous dire mon déplaisir d'estre privée de sy parfaitement bonnes seurs, c'est ce que je ne puis, car le ressentiment que j'ay eu est trop vif pour le povoir exprimer. Vous en jugerez donc par vous mesmes, bien que pour moy il y a toute une autre considération, car vous ne perdez rien en vous eslongnant de moy, mais je perts beaucoup et de contentemants et de déplaisir en estant séparée d'une compagnie tant douce, chère et agréable. Je ne me remets jamais cela devant les yeux sens les larmes que la bonne princesse et moy respendimes, certes avec bien de la douleur après que nous fûmes remonté dans ce carose y voyant les place[s] vide[s] et toute nostre joye passée, mais quoy il ne faut attendre autre chose en ce monde puisque ce bon Dieu ne veut pas que ceux qui s'aiment soyent tousiours ensemble. C'est encore un grant bien quant quelque les moyens se /2-161/ présentent que ce bonheur arrive, mais mon cher cœur quels pardon vous demanderaige de ne vous avoir randu ses très humbles remersimants que je vous dois de tant d'honneur et de bien faicts reçu de vous en telle abondance. Sans mantir que mille parolle supvit pour vous représtanter ma recognoissance. Tout mon recour est à vostre bonté quy est tellemant excessive qu'elle ne supporte point seullement mes défauts. Je le say bien mes sange se non la convertissant en bien tout le mal que je faix et que donne. Je suis heureuse, ma chère Madame, mais trop peu pour vous povoir randre le service très humble que je vous dois. La volonté y est toute entière, je le vous jure, faicte[s]-moy donc cest honneur de l'accepter et me continuez la part que vous m'avez promise en vostre bonne grâce, puis qu'en cela gist un des principaux bonheurs de ma vie quy seroit trop misérable sy je me voyois frustrée de ce cher trésor, aussy m'assure-ie bien que cela ne se fera jamais, mon cœur, vos promesse[s] sont trop véritables pour en douter, quoy qu'en mon regart j'en aurois acez le suiet, mais le vostre m'est sy favorable qu'il ne m'est point en conte mon indignité.

Je ne dy rien quy vaille, ma très chère seur, quy estes continuellement devant mes yeux et Monsieur vostre fils aussy que j'espère avecque l'aide de Dieu fera le voyage heureusement. C'est de quoy je supplie ceste bonté divine de tout mon cœur et de vous augmenter vostre /3-162/ santé, vous la conservant très chèrement et heureusement, vous donnant le contentement de trouver vos affaires à Paris en tel estat que vous le pourriez désirer affin que vous n'ayez point de desplaisir d'estre veuve en ce lieu où on vous trove bien a redire et certes comme la bonne princesse et moy fumes retourné à La Reeliute<sup>164</sup>, il sembloit que tout estoit perdu tant nous nous trovions seulle. Toute nostre consolation estoit de parler de vous, mon cher cœur, de quy la santé n'est point oublié de Son Altesse et celle de la bonne Madame de Buillon et de Messieurs vos anfans qu'il nomme ses deux bon fils.

Samedy nous revimes icy à neuf heure au soir. Son Altesse s'estoit mis au coche de sa chère Electrice où il prenoit le plus grant plaisir de parler de vous et de son petit Frederich qu'il s'assure ne l'oubliera pas. On nous a dict que vous estiez arrivée de fort bonne heure à Neuechstat<sup>165</sup> et heureusement. J'en loue Dieu et le supplie que la continuation de vostre voyage puisse estre aussy heureux. Il me tarde que ceux qui vous ont accompagnés à Kaiserlautern ne soient de retour. On

---

<sup>163</sup> La lettre suivante datée du samedi 17 juin 1609 permet d'établir le calendrier suivant : Di 11 ; Lu 12 ; Ma 13 ; Me 14 ; Je 15 ; Ve 16 ; Sa 17.

<sup>164</sup> Rehhutte au sud de Mannheim.

<sup>165</sup> Neustadt.

disoit hier au soir qu'il y en avoient de revenu, mais comme on envoya en la ville demander on vint dire que pas un jantilhomme n'estoit encore icy. Il estoit dix heure au soir. A cest heure il faut que je finisse tout court car le messenger vient guérir les lestres et la bonne princesse me les faict demander et je n'ay encore escrit à la bonne Madame de Buillon, car hier au soir j'avois telle envie de dormie que je ne pavois ouvrir mes yeux, c'est ce quy m'a faict lever lce matin de milleure heure.

J'escrivis hier après dînée à Monsieur le prince /4-163/ Frederich et à Monsieur de Buillon et à Monsieur vostre fils ayné, que j'entretien d'un bien mavaix discours, mais le peu d'esprit que j'ay ne me permet de dire ce que je vouderois bien. Il faut donc que voste bonté me fasse trouver excuse si vous plaict et vous me pardonnerez aussy ce broulion. Mon cher cœur, je vous renvoie le catésime de Monsieur vostre fils que je vous supplie de baiser et d'ambraserune millions de foix pour l'amour de moy quy ne metteray jamais en oubly ses joys et admirables movemants et désire d'estre conservée en son sovenir quy m'est infinyment cher. Commandée moy sy vous m'aymez apsolument vos volontez. Je vous en requiers à main jointe et très humblement et de croire que créature qui vive ne désire de vous randre plus pronte obéissance que vostre seur très humble et très passionnée servante. Madame Crestiene m'a commandé de vous faire mille excuse de ne vous avoir dict adieu comme elle devoit son regret l'en empêchoit. Elle vous ayme et honore bien fort, aussy font nos princesse[s] et Monsieur leur frère. Je me haste tant que je ne vous dis point tout ce qu'il m'ont commandé.

Je serois extrêmement ayse que Madamoiselle de Widebource fust assurée de mon sovenir. La bonne princesse n'oubli /MG4P/ de dire adieu à Marye de quoy elle a bien du regret. Elle ne laisse de luy porter beaucoup de bonne / volenté. Je vouderois que vous ne renvoissiez point l'argent Daverly, mais que vous l'ussiez gardé pour paier / mes latines allemant que je vous ay supplié me faire relier. J'ose vous dire encore que je vouderois qu'il y eut des fermetures /MH4P/. Il n'est besoing que ce soit d'argent, mais je vous supplie que ie sache ce qu'il[s] couteront, autrement je n'oseray plus vous faire des prières. C'est vostre petite cadette Amélie. Adieu mon cher cœur.

De Heydelberg, ce lundy à 8 heure du matin 1609.

Archives nationales, 1 AP 340/51

62

17 juin 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /197/, Dieu nous a relevé d'une grande paine en nous faisant savoir l'issue de vostre voyage jusques près de St-Avos<sup>166</sup> aussy heureux que nous eussions peu désirer. Le beau-frère du Sr. Elisée nous l'a dict et puis Matieu quy vous avoit lessé par de là Deux-Ponts, et les premiers de quy je parle en dernier rang sont les jantillaumes de Son Altesse quy revindrent lundy au soir. Le landemains matin le Sr. Donilic apporta à nostre bonne princesse vos chères lestres quy ne nous donna pas peu de contentement de voir que le mal de vostre gorge ne vous avoit point apporté plus d'incommodité. Dieu vous soulage, mon cœur et ne faudra à continuer de quoy je l'en supplie de tout mon cœur et de fair que vostre voyage puisse finir aussy heureusement et que vous troviez à Paris vos affaires à souhait. C'est bien celuy de vostre petite cadette quy se trove si estonnée de ne voir plus ce quy luy est plus cher que sa vie qu'elle a de la paine à se divertir de ses tristes pensées. Je ne doute pas ma bonne Madame que vous n'en ayez vostre part et que la séparation de Sedan ne soit bien dure, car aussi longtemps que vous avez jouy de ceste bonne seur tout est bien allé, mais lorsque vous serez seule, ce sera à s'ennuier et affliger, mais il ne le faut pas pour cela. Ma chère Dame vous savez combien cela importe à vostre santé et que d'elle despart le bien de Messieurs vos anfans et le contentement de tout ce quy vous est proche. Il /2-198/ faut donc que pour l'amour d'eux si vous ne le faicte pour vous mesme que vous ne vous lessier aller à vos mélencolies. C'est une prière générale de tout ce quy vous honore et une très humble et à main jointe de vostre Amélie quy se désire sauté à vous.

---

<sup>166</sup> Saint-Avold.

Mon cher cœur, Monsieur vostre fils a fait merveille depuis que nous l'avons veu. Le Sr. Colbe nous l'a dict et que ses discours ont esté admirable[s]. Je loue Dieu de sa bonne santé et luy eslève mes veux pour la continuation de toutes mes affection[s]. Je comprans aussy celle de Monsieur son frère et de Madamoyselle sa seur à quy je n'ay faly d'escire par le Sr. Paul quy n'est party que ce matin pour avoir esté empêché. Pour les affaires de Son Altesse, j'espère qu'il aura bonne response des nostres. Vous voirez la copie de la lestre que le Sr. Schweertz escrit à la bonne princesse, qu'elle reçut hier.

Je vous prie mon cœur de me dire si vous trové à propos que je remercie Messieurs les ambassadeurs quy ont escrit en ma faveur à ceux d'Anvers. Vostre lestre au Sr. Sweertz n'a pas esté oubliée comme aussy toutes les autres que vous avez lessé et le blanc sinc. Je ne say sy la bonne princesse vous envoira la copie de l'information que vous avez lessée touchant vostre rante et les nostres qu'elle a fait sanger quant aus mots, mais non à la supstance.

Ceste chère Electrica a eu aujourduy double peur pour le tonnerre, car il a tonné un peu devant le dîné et puis c'est passé, et comme nous estions à table il est revenu ; de sorte que elle s'est levée et s'est /3-199/ mise en son poille entre la porte et la tapisserie où vous luy avez veue jusques à ce qu'il a esté passé. Mardy au soir, elle de leva aussy du souper à cause du tonnerre<sup>167</sup>. Nous estions lors sur le plinte où vous y avez aussy soupé.

Mon cœur, il faut que je vous die que Son Altesse n'oublie jamais de boire le premier tret qu'il fait vostre santé au frère de Monsieur le duc des Deux-Ponts qui l'a fait aller par toute la table en cérémonie. Son Altesse vous ayme sans mantir d'un amour parfait et aussy son cher filieul de quy il parle sovant en louant ses jentillesse. Il en fict bien la guerre au petit prince, le disant un petit lourdeau auprès de luy. Il commandy l'autre jour à son escuier de regarder à luy faire avoir un beau et bon petit cheval pour luy envoier.

Depuis mercredy que Monsieur Bongars<sup>168</sup> est icy, nous mangeons en salle bien que Son Altesse a une main bien enflée et par conséquent le bras qu'il ne peut guère remuer. Il a esté prié aujourduy du mestre d'hôtel de la maison à quy vous avez donné un gobelet pour aller diner chés luy mercredy quy vient. Il tiendra le batesme de sa petite fille de qui il a prié Madame Charlotte pour marraine. Si Son Altesse se porte bien, nous serons touste de la feste. La famme de l'écuyer s'est accouchée d'un fils depuis trois jours. Sans doute Son Altesse en est parrain.

Monsieur le conte Jan sera demains ycy avecque Madame sa famme. Je croy que nous aurons par eux des nouvelles de Hanau desquelles je n'ay eue depuis vostre partement. Mon coeur, je ne vous diray davantage pour ce coup, vous suppliant d'aimer tousiour bien vostre seur très humble, très obéissante et très fidelle servante quy a continuellement sa bonne et chère Madame devant ses yeux, estant sa douceur angravée jusques au plus profond du cœur d'où elle ne sortira jamais.

Ma très bonne /4-200/ seur, j'ay commancé hier ce brouillon parce que le messenger disoit qu'il partiroit assurément, mais puis qu'il a esté encore retenu jusques à demain au point du jour, je vous veux encore dire la venue de la compagnie que nous attendions hier, qui pansoit vous trouver icy. Elle a bien du regret d'estre trompée en leur attente. Mon cousin<sup>169</sup> m'a dict que s'avoit esté une des choses qu'il avoit le plus désiré, car il avoit ouy dire tant de bien de vous qu'il se réputeroit à beaucoup d'heur et d'honneur de vous voir. Madame sa famme<sup>170</sup> en a dict le mesme, quy a avecque elle sa belle-fille<sup>171</sup>, quy est autremant d'ordinaire auprès de Madame la Lantgravine<sup>172</sup>, sa seur,

---

<sup>167</sup> L'on peut s'interroger sur cette peur du tonnerre que manifeste Louise-Juliane qui la fait se réfugier en son poêle, peur devant un phénomène naturel violent et incontrôlable. Peur qu'elle avait peut-être hérité de sa mère et que sa sœur Elisabeth partageait, alors qu'Amélie semble insensible à ce phénomène.

<sup>168</sup> Jacques Bongars était le diplomate que Henri IV avait envoyé en Allemagne pour diligenter l'alliance entre l'électeur Jean-Sigismond de Brandebourg et le duc palatin de Neubourg Philippe-Louis.

<sup>169</sup> Il s'agit du comte Jean VII de Nassau-Dillenburg (1561-1623).

<sup>170</sup> Marguerite de Holstein-Sonderburg (1583-1658), seconde épouse de Jean VII de Nassau-Dillenburg.

<sup>171</sup> Probablement Anne-Marie de Nassau-Dillenburg (1589-1620), troisième fille née du premier mariage de Jean VII de Nassau-Dillenburg avec Magdeleine de Waldeck.

<sup>172</sup> Juliana de Nassau-Dillenburg (1587-1643), seconde épouse du landgrave Maurice de Hesse-Cassel, seconde fille née du premier mariage de Jean VII de Nassau-Dillenburg avec Magdeleine de Waldeck.

qu'elle dict vous attandoit avecque grande dévotion. Elle est comme promise au conte de Brink, de quy le père a esté tué si misérablement par les Espagnols. Je ne doute pas que vous n'en ayez ouy parler.

Mon cœur, j'oubliais l'autre jour de vous dire que repassant par Mane, je n'avois faly de dire à mon cousin le conte Otte le commandemant que vous m'aviez faict. Il me fict force remercimants de ce que vous luy fassiez l'honneur de vous sovenir de luy à quy il donnoit toute la faute d'avoir esté si malavisé de ne vous avoir saluée à vostre partemant de quoy il disoit que vous n'aviez suiet de faire des excuse [s], mais bien à luy de vous demander très humble pardon.

J'envoie, mon cœur, à la bonne Madame de Buillon la grandeur de la sinture des princess[s] pour leur[s] vertugadins, car je ne say pas si vous ou elle les feray faire et aussy si c'est de Paris ou de /MG4P/ Sedan qu'on envoira les esplingues. Vos cent florin[s] ont été randu à Daverly. La bonne princesse en envoie / autant à la bonne Madame de Buillon pource qu'elle avoit faict son conte de donner icy une bague à l'escuier tranchant / et qu'elle luy en demeuroit redevable. Elle luy demande du ruban incarnat pour ces argent. Je ne say mon cœur / si vous m'entendez.

Je /MH4P/ fais un vray coc à l'âne, mon cousin n'est point venu par Hanau. La bonne princesse et moy / avons escrit à Mesdames de Juare et de Ste Croix. J'ay faict aussy un mot au cher neveu affin qu'il voye que je / panse bien à luy que je vous jure n'oublier jamais et vous ma parfaicte et bonne Madame et cher cœur. Adieu vostre Amélie vous embrasse.

De Haydelberg au soir, à 11 heure ce samedy 17 de juing 1609.

Archives nationales, 1 AP 340/61

63

25 juin 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /201/, je commence à vous escrire qu'il est près de dix heure cela excusera sy je ne vous entretien si longtemps comme je vouderois, car il faut aussy que j'escrive à la bonne seur Madame de Buillon. Tout ce que je vous diray, c'est mon contentement d'avoir veu par vostre chère lestre à nostre bonne princesse que vostre voyage a continué heureux jusques à St-Lorant. Je ne doute nullement que vous ne l'avez achevé de mesme, et que le vostre de Paris se face aussy heureusement de quoy je supplie ceste bonté divine de tout mon cœur et luy rants actions de grâces de ce que vous estes assurée que le Roy n'est plus fâché. Ce bon Dieu faict bien paroistre par cela le soing particulier qu'il a de vous en ayant faict réussir jusques icy tout à souhait. Son Saint nom soit bény ma très chère Madame et vous veille fortifier de plus en plus et augmenter et conserver vostre santé aussy chèrement que je le désire et donne aussy à Messieurs vos anfans toute sortes de prospérité.

Je vous plains bien, mon cher cœur, des incommoditez que vous avez déià /2-202/ resseny et avez encore à ressentir pour vostre voyage. Ce Grand Dieu continura son soing pas sa bonté selon la vérité de ses promesse[s] qu'il donnera charge à ses anges de garder les siens par toute leur voye. Mon cœur je vous jure que mes pansées vous sont très fidelle compagnie et que vostre douceur et admirable bonté est continuellement devant mes yeux quy se trovent bien estonnez de ne jouir plus de sy chère et agréable présance laquelle je posaide par imagination puis que je ne le puis autrement ma très bonne Madame. J'ay aussy Monsieur vostre fils en ma mémoire et tellement angravée ses admirables jolitez que il n'en seront jamais mis en oubly. J'en publie les louange [s] à tous ceux que je voy. Le messenger a bien dict son regret de n'avoir peu escrire à Son Altesse, quy parle sovant de luy avecque tesmoynage de son amour. Quant à celuy quy vous porte, il est notoire à tout le monde, car il[s] disent : il faut bien qu'il ayme particulièrement ceste princesse puisqu'il n'oublie jamais de boire à son premier tret sa santé. Il le faict sans cérémonie à cause de la paine qu'il a à se lever, mais tout le reste se lève. Monsieur le duc des Deux-Ponts est à cest heure celuy à quy on la boit, puis de luy, elle vient aux autres. Nous l'avons icy depuis mercredy que nous fumes à Gaste et matin et /3-203 et 204/ soir chés le *Haus Hoffmeister*.

Depuis lundy, il y a icy l'éné de ces trois ducs de Saxce, quy ont esté en France. Il dict avoir esté à Vitry, mais non avoir eu l'honneur de vous voir qu'il faict que ce soit esté un de M. ses frères car la bonne princesse luy a dict que vous croiez en avoir veu l'un d'eux. Il y a aussy icy le Sr. Kelmcause ambassadeur de Wirtemberg quy vous a veu icy en l'apsence de Madame de Buillon et de moy. Je luy ay ouÿ extrémement louer Monsieur vostre fils à mon cousin le conte Jan quy regrette de n'estre venu plus tost pour avoir eu l'honneur de le voir et vous aussy. Ce baron quy est chevalier d'un ordre lequel vous avez pris sy grand plaisir de voir boire a esté deux ou trois jours icy et a beu gayement vostre santé.

Nous fûmes hier à la chasse et avant hier Son Altesse fis faire monstre à ses soldas et puis nous soupasmes au jardin, ce que nous avons aussy faict à ce soir. Il y a trois ou quatre jours que Monsieur le Lantgraf qui se tient à Darmechetat luy a mandé l'heureux accouchement de Madame sa femme d'un fils<sup>173</sup>, de quoy je m'assure que vous vous resjouiray puis que vous luy avez souhaité de si bon cœur. Il ne faut pas ma très bonne seur oublier de luy envoyer de que vous luy avez promis. J'ay tort de vous le ramentevoir car vous estes prous songneuse.

Je n'ay pas eu de lestres de la bonne seur Madame la contesse de Hanau, laquelle ne peut encore nullement se servir de son bras. Monsieur son mary me le mande et que tout ce qu'elle a >> usé ne luy a faict nul bien. Si ceste incommodité ne l'empêche, j'espère que nous la voirons bientost.

Mon cœur, il faut finir /4-205/ sans vous dire mille belle[s] parolle[s], mais bien de très véritables : que je vous honore et chérit de toute ma puissance et que je suir plus à vous qu'à moy que devez me commander apsolutement vos volontez à quoy je ne manqueray jamais à rendre l'obéissance que j'y doit mon cœur. Madame Crestiene m'a commandé de vous supplier de croire qu'elle vous ayme comme sa très bonne seur et désire en ceste calité là de vous rendre toutes sortes de service. Les trois princesse [s] vous disent tout ce à quoy leur devoir les obligent et m'ont bien commandé de vous dire puis que vous vous estes offerte de leur donner ce qu'il[s] aymeront le mieux qu'elle [s] vous supplient très humblement pour vostre pourtrait, au[x] boites que vous >>>.

Adieu et bonsoir ma très chère, bonne et parfaicte Madame que je baise et embrasse une million de foix et le cher fils aussy. C'est vostre seur très obéissante et amy très fidelle et passionnée servante Amélie.

De Haydelberg, ce dimanche 25 de juing 1609.

Nous avons eu /MG4P/ toute la journée la femme du grant mestre qui se dict bien vostre servante et aussy Mme Plese et très humble.

Archives nationales, 1 AP 340/62

64

27 juin 1609 – La Haye

Extrait du traité de partage fait entre Messieurs les princes d'Orange,  
Maurice et Henry de Nassau

Pour le regard des dames princesses leurs sœurs, elles sont priées de se vouloir contenter, à savoir, Madame la princesse de Portugal de la rente de trois mille cinq cents florins, rachetable au denier vingt, qu'il a plu à Messieurs les Etats lui accorder à la décharge desdits Sieurs frères, et les dames princesses issues de Madame Charlotte de Bourbon, de la rente de six mille florins chacun an, aussi rachetable au denier vingt, que lesdits Sieurs Etats ont consenti leur donner pour même considération, en y joignant les terres qui sont au duché de Bourgogne, lesquelles on délaissé à icelles Dames sorties du mariage de ladite Dame Charlotte de Bourbon ; estiman lesdits Sieurs frères qu'à cause des grandes charges, rentes et dettes qui sont sur la succession et leurs partages, les choses susdites devoir suffire pour les droits qu'elles y pouvoient prétendre. Et à cette occasion, s'il

---

<sup>173</sup> Magdeleine de Brandebourg, épouse de Louise V de Hesse-Darmstadt, lui avait donné un fils qui fut prénommé Johann.

avient ci-après qu'elles poursuivent pour obtenir plus grand partage, les trois frères seront tenus de prendre la défense contre elles, et par ainsi l'événement du procès demeura en commun sur eux<sup>174</sup>.

65

2 juillet 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /206/, vous estes trop bonne cent foix que d'user d'escuse dans le lestre de nostre chère Electrice de ne m'escire point. C'est certe bien acez que vousvous sovenez de moy. Il n'est nul besoing que vous me le tesmoynez vous mesme non je vous supplie très humblement de croire mon cher cœur que je croy bien plus certainement que vous me faictes cest honneur de me bien aymer quant vous ne vous contraingnez point à mon ocation que quant vous le faictes. Je say que lorsque vous serez à Paris les visites et puis vos affaires ne vous donneront guère de repos. C'est pourquoy, je vous conjure et supplie les mains jointes de ne vous incommoder en façon du monde. C'est bien acez que la bonne princesse aye de vos lestres, et puis j'ay cest honneur d'en estre participante. Cela est plus que supuisant pour retenir vostre plume.

Mon cœur c'est bien un de mes grands contentements de vous avoir appris sy heureusement arrivée à Sedan. Tout mes souhaits tandent là d'avoir bien tost ces mesmes nouvelles de Paris. La bonne Madame de Buillon nous dict /2-207/ ses desplaisirs de se voir privée d'une personne si chère. Vous n'en faictes pas moins, mon cœur, et je ne doute nullement que vous ne preniez ceste privation trop à cœur, ce que je vous supplie en toute humilité ne point faire et avoir esgart au tort que cela faict à vostre santé de laquelle despant tout le bien de Messieurs vos anfans et aussy celuy de tout ce quy vous est proche comme moy quy invoque ceste bonté divine du plus profond de mon cœur à ce qu'il vous la veille augmenter et conserver très chèrement et vous fortifier de corps et d'esprit vous en avez bien besoing ma très bonne seur aussy serez vous tenir sous les ailles du très haut que rien ne vous adviendra que pour vostre bien. Il vous a jusques icy faict paroistre un soing particulier et une assitance admirable. Son grant non en soit glorifié à jamais et veille continuer ceste grande bonté de quoy il n'en faut pas douter et qu'il ne couronnera par sa bonté le bien qu'il a mis en vous suivant ses saintes promesse [s] que la piété à attendre rémunération aussy bien en ceste vie icy qu'en celle à venir.

Vous trouverez icy joint des lestres de Madame nostre belle-mère que la bonne princesse a arresté avecque /3-208/ beaucoup de scrupule[s], craignant que vous ne l'approviez, mais je luy ay bien assuré que ouy et me suis mis pour respondant. Madamoyslle vostre fille vous escrit aussy puis il y a une lestre pour Mademoiselle Widebource quy n'estoit pas au paquet de Madame nostre belle-mère, mes liée au dessus avec des lestres de Monsieur le conte de Hanau quy est celuy qui nous les a envoiée. Je suis très ayse de voir l'espérance qu'elle vous donne pour la continuation de vostre rante. Je souhaite de bon cœur que vous en puissiez voir les effects. Elle assure fort que après avoir beu les eaus de Spa de venir icy. Je vous supplie donc, mon cœur, ne point oublier à luy mender ce que vous m'avez promis, car si elle vouloit user icy de ses honestez qu'elle a dicte. Elle ne me feroit point seulemant tort, mais aussy à Mademoiselle vostre fille, car estant auprès d'elle il fauderoit qu'elle se tint selon son rang. Je n'ay point eu de ses lestres, mais dans celle qu'elle escrit à la bonne Madame de Buillon que nostre chère Electrice a aussy ouverte, elle me faict cest honneur de me tesmoygner sa souvenance.

Chère Madame, il a esté oublié de vous envoyer la forme de l'instruction que la bonne princesse a faict donner au Sr. Paul pour vostre rante et les nostres. C'est ce qu'elle faict à ceste heure affin que vous voyez sy on a bien suivy vostre intention bien qu'on n'y a pas opserve les mots de nos nouvelles.

Je vous diray que /4-209/ Jeudy Son Altesse ne s'est pas si bien porté que devant. C'est ce quy luy a faict manger en son poille hier au soir à cause qu'il avoit eu quelque[s] frissons. Il voulut manger tout seul avecque la bonne princesse et nous allâmes en salle à cause de l'ambassadeur

---

<sup>174</sup> Président JEANNIN, *Négociations (1598-1609)*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XVIII, Didier et Cie, Paris, 1857, p. 665-666.



d'Angletaire quy est depuis vandredy icy. Il a tenu tous ses repas fort cetui la avecque Son Altesse comme aujourduy aussy le dîné et le soupé. Les ambassadeurs de Wirtemberg et du marquis de Bade sont encore icy, mais je croy qu'il [s] partirons tous demain.

Hier au matin Monsieur le duc des Deux-Ponts et Monsieur son frère partirent et le duc de Saxce le jour précédant. Son Altesse les avoit fait venir au poille de nostre chère Electrice où on j[o]ua de petis jeux entre autre celuy que vous nous fiste jouer estant icy qe chacun prant un sine.

Monsieur le conte Jan panse partir après demain, cela fait que nous seront d'autant retardé de voir la bonne seur et Monsieur son mary, car il faut qu'il les attende chés eux où il veut passer. Pour son bras, il y a de l'amendement depuis qu'elle a usé la recepte du suif. Dieu veille qu'elle en soit bien tost toute reguérie ma chère et bonne Madame affin que vous ne m'accusiez plus d'honestetez.

Je finiray tout court aussy l'envie de dormir me presse. Je baise par vostre permission une millions de fois les mains et /MG4P/ la chère bouche de Monsieur vostre fils, qui est tousiours bien le cher filieul de Son Altesse, qui a eu sa lestre très agréable et s'en est resjouy. Je vous embrasse la bonne des bonne seurs et la chère Madame à moy et vous supplie très humblement d'aimer tousjours bien vostre Amélie. C'est vostre /MH4P/ seur très humble et servante très fidelle quy vous ayme et honore de tout son cœur et puissance.

De Haydelberg, ce 2 juliet 1609, dimanche au soir à minuit.

Archives nationales, 1 AP 340/63

66

10 juillet 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /210/, ce m'a esté un extrême contentement d'apprendre par vos chères lestres vostre heureuse arrivée à Paris mercreddy au soir bien tart, que nous revenions d'une salle où des commédiens anglois avoient joué, on nous apporta ces bonnes nouvelles que j'avois passionément désirée. J'en rands actions de grâces à ce bon Dieu de tout mon cœur et de ce que vostre apsance n'a apporté nulle préjudice à vos affaires. Je vous lesse a panser mon cœur si cela ne me resiouit pas car c'est tout ce que je craingnois que vous eussiez trové quelque chose de gasté. Ce bon Dieu n'a pas voulu que nos contentement d'estre ensemble fussent suivis de regrets. Sa divine bonté en soy bény à jamais et que la santé de Monseigneur vostre fils a esté tousiours bonne depuis vostre partement de ce lieu où l'apprehension que vous aviez prise du contraire non sans suiet, vous a fait bien du mal mais ceste main paternelle a eu et aura tousjours soing de vous. Gloire luy en soit randue et veille continuer à vous conserver et Messieurs vos anfans en aussy heureuse santé et prospérité que je le désire. Vous ne me dicte chère seur nulle nouvelle de vostre ayné mais je ne cesse pour /2-211/ cela de croire que vous en aurés eu des nouvelles.

Des nostres, je vous diray que la santé de Son Altesse est Dieu mercy millieure que je n'osois espérer. Comme dernièrement je vous escrivois, il est tousiours allé en salle depuis son retour de Neuechelos et une foix proumener. Il est d'intantion d'aller demain à une chasse. Je panse que nous serons de la partie. Je n'ay point oublié ma bonne Madame d'obéir au commandement qu'il vous plaict me faire touchant la bonne princesse affin qu'elle dise à son Altesse tout ce de quoy vous l'en suppliez. Elle m'a bien promis qu'elle l'a fait, mais pour celuy que vous me donnez, je ne l'ay peu effectuer que par elle, car je n'ay point veu Son Altesse qu'a table où il a à ce dîné >>> vos louanges et celle [s] de ce cher neveux que la chère Ellectrice luy a bien dict n'avoir oublié de prêcher et exalter les siennes à Paris. Vous ne devez craindre d'estre jamais oubliée de luy car vous avez aquis toute la part que vous seriez désirer en ses bonnes grâce.

Mon cœur il prant aussy bien ceste assurance de vostre calité. Que vous diraige, chère Madame, des excuse[s] que vous faictes de ne m'avoir escrit plus tost, certes vous avez trop de tort d'user de ces termes en mon endroit, car vous savez bien la puissance /3-212/ absolu que vous avez sur moy et puis sans cela je ne serois point me bien aymer, si vous vous alliez contraindre à mon ocation. Je crains encore que vous ne l'avez fait en m'escrivant dès le landemain de vostre venue et bien que j'aurois cent mille chose à vous dire sur de suiet et de ce que vostre naïve bonté se fait

paroistre trop exsivement grande à l'endroit de vostre Amélie. Si ne veulx ie outre passer la deffance que vous me faicte[s] de ne vous dire des honestetés, vous avez bien raison chère dame car en en voulant dire je le faix si grossièrement et lourdement qu'il vauz bien mieux que je me taise. Vous avez des yeux si favorable pour moy que cela me consolle car vostre débonnaireté supvien à tous mes deffauts et si cela n'estoit mon cher cœur je n'oserois jamais mestre la main à la plume qu'avec crainte car je voy très bien que je vous entretien de fort mavaise grâce n'ayant nullement l'esprit de vous représenter mes conceptions. Il faut donc que vostre bonté me juge par soi mesme et s'il y a créature au monde quy sçait l'ingratitude que c'est bien moy qui ne la commettera aussy jamais avec l'aide de Dieu.

Ma chère Madame, si je vous ay jamay faict un coc à l'âne c'est bien à cest heure, car je suis honteuse de vous envoyer ce graffignage /4-213/ de quoy je vous demande cent mille pardons m'assurant bien de les optenir je continueray donc à vous raconter comme nous vivons puisque cela vous est le plus agréable.

Je vous ay dict au commencement que nous avions veue une comédie des anglois, à cest heure, je vous diray que l'après dîné du jeudy se passa à en voir encore une comme le soit précédant, mais à cause qu'il [s] n'ont guère joué quy soit a estimer, Son Altesse ne les a voulu plus long temps retenir. Il[s] sont allés à Darnechetat au batesme quy s'est faict aujourduy<sup>175</sup>. Avant hier, le fils ayné de M. le marquis de Bade<sup>176</sup>, qui se tient à Torlach, est venu coucher icy pour se trover hier audict lieu, car il est l'un des parins. Le cousin de Monsieur le conte de Hanau, quy a aussy ce mesme non, en est aussy un et Madame sa famme<sup>177</sup>, seur de ce ringrafe<sup>178</sup>, quy vous fist icy tournoier d'unauté et d'autre, est marraine et ceste princesse fille de Holestein en est aussy. Voilla ceux que j'ay appris que je vous dis à faute de millieur discours. Son Altesse tiendra mercredy le fils de son escuier au batesme et puis il ira dîner chés luy et aussy la bonne princesse et tout son train, le festin se fera en ceste grande salle que vus avez veues sur l'escurie. Le schancelier a aussy prié Son Altesse pour après demain. On dict que celuy quy a esté aussy chancelier faict estat de prier et nous aussy ceste samaine de sorte que ceste semaine se passera en festins.

Nous avons icy aussy la foire si ce peut trover quelque chose de joly, je ne fauderay d'envoyer quelque chose /5-214/ à ce cher fils affin qu'il voie que je n'ay garde de l'oublier. Vous estes trop songneuse, chère Dame, que de vous sovenir de mes salmes. Il n'y a rien de haste icy aussy pour ce que vous voulez prandre la paine d'envoyer pour les petites princesse[s] quy vous baisent bien humblemant les mains et vous rande[nt] grâce très humble de vostre souvenance, ce que faict aussy Madame Crestiene qui vous ayme bien chèrement. Sa santé est à cest heure bonne, Dieu mercy. Madame Louise a gardé cinq jours la chambre à cause d'une defluction quy luy estoit tombé sur la joue avant hier au soir. Elle en eust une forte fièvre, mais Dieu soit loué et aujourduy elle se reporte bien. Sa joue s'estan ouverte de soy mesme au dedans.

Je pansois hier que nous eussions la bonne seur Madame la contesse et son cher Monsieur, mais il a envoyé un laquais pour savoir s'il trovera Son Altesse en ce lieu et puis que son voyage a esté retardé à cause de la venue de Monsieur le conte Jan quy n'est party qu'avant hier de chés luy. Il ne sait s'il est à propos qu'il vienne à ceste heure puis que ses affaires ne luy permettent de faire guère de séiour et que si Son Altesse tenoit ses chasses comme on faict tous les ans quant il se porte bien qu'il ne pourroit avoir l'honneur de l'accompagner, mais cela estant fort incertain bien qu'on parle de partir de mercredy qui vient dans huit jours. Je luy ay mandé que il ne doit pour cela lesser à venir /6-215/ et que le plus tost sera le millieur. J'espère donc que nous les voirons mardy ou mercredy. La chère seur me commande bien de ne la point oublier en en vous escrivant, car elle proteste qu'elle vous ayme et honore comme la naissance et vostre tant bon naturel luy oblige. Elle

---

<sup>175</sup> Pour la baptême de Johann, quatrième enfant de Louis V de Hesse-Darmstadt et de Magdeleine de Brandebourg.

<sup>176</sup> Frédéric de Bade-Durlach (1594-1659), fils aîné du margrave Georges-Frédéric de Bade-Durlach et de Juliane-Ursula de Salm-Neuville.

<sup>177</sup> Johann-Reinhard I de Nassau-Lichtenberg (1569-1625) et sa seconde épouse Anne de Salm-Neuville (1582-1686).

<sup>178</sup> Il s'agit soit de Philippe-Otto de Salm-Neuville (1576-1634), rhingrave et comte sauvage du Rhin, soit son frère cadet Johann-Georges (1580-1650).

se trove fort bien de la recepte que le juif luy a appris pour son bras, de sorte qu'elle s'en peut servir, mais non encore comme l'autre. Tout son petit peuple se porte bien, Dieu mercy.

Il faut, mon cœur, que je vous die que je reçus il y a deux jours des lestres de la seur du baron de Winebourg<sup>179</sup>, quy vous a convié icy et ramené jusques à Lautre, qui luy a mandé que vous luy aviez fait tant d'honneur et à sa belle-seur, qu'elle ne peut acez le dire comme il luy en a supplié les louanges et elle comme elle estime la sovenance quy luy a assuré que vous luy aviez fait l'honneur d'avoir d'elle. Là dessus, elle se mist sur ses honnestetez, car je le luy avois aussy mandé et pour la fin prie Dieu pour vostre grandeur et prosperitez et de Messieurs vos anfans.

La bonne princesse vous a escrit dès hier, bien que la datte est /MG6P/ aujourduy, elle a aussy escrit à son cher neveux, à qui je demande pardon de n'escire / pour ce coup. Nous avons eu toute l'après dînée Madame la contesse de Solmes, famme de M. le Grand maistre qui se / dict bien vostre servante. Je suis aussy la vostre de cœur et d'affection et vostre très humble seur.

Ma bonne Madame j'ay escrit par provision il y a quelque jours à Mesdames de Rohan /MH6P/. Je vous supplie de commander que nos lestres leur puisse[nt] estre randu [s]. Mandez-moy aussy si vous / plaict si vous avez envoié ma lestre à Monsieur vostre fils ayné à qui j'ay escrit aussi tost après vostre partement/. Adieu mon cœur commandez absolument à vostre Amélie.

De Heidelberg, ce 10 de juliet dimanche 1609.

Mon cher cœur /MG1P/, le messenger estant retenu jusques à ce matin, cela a donné loisir à la bonne / princesse d'escire à Madame de Monpensier. Elle vous supplie de luy donner ces lestres ou bien si elle est / plus à Paris de luy anvoier. Nous n'avons rien veu de la foire. Je ne say encore ce quy se trouve [...]. [...] matin 18 de ce mois.

Archives nationales, 1 AP 340/64

67

Dimanche 30 juillet 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /216/, encore que j'auerois acez de suiet pour vous faire une très longue lestre si n'aurez vous que ce mot de moy qui m'assure de vostre grande bonté que vous ne le trouverez mavaix puis que c'est vivre comme vous me l'avez commandé. Nous avons eu depuis mercredy dernier la bonne seur, Madame la contesse de Hanau, et Monsieur son mary qui nous a donné bien de la joie et autant de regret d'estre si tost privée de si chère présance, mais les chaches que Son Altesse va tenir en est cause, nous partons demain dès les quatre heure du matin pour aller coucher à Friderichspil quy est à six lieue d'icy par de là l'Eimex<sup>180</sup>. J'en répont à Hanau et m'ont bien commandé de vous assurer de leur bien humble service et du contentement qu'ils ont eu d'apprendre de vos bonnes nouvelle[s].

Matieu est arrivé auiourduy et m'a apporté vos deux chères lestres à quoy je n'ay garde de randre response pour ce coup, car il est plus de dix. Nous avons eu tout le jour les deux contesse[s] de Solme et à cinq heure il a commancé à tonne[r], ce quy a duré jusques à huict et avec véhémance. La bonne princesse a bien trambé de peur. Elle n'a soupé avec Son Altesse, mais bien tout le reste en salle, ie suis demeuré auprès d'elle Affechetain et Mayque quy n'estions pas sans paine. Dieu nous a conservé par sa bonté, il veille continuer ses saintes bénédictiones.

La bonne princesse vient de prandre un œuf et moy aussy. Son Altesse est entré en son poille à quy j'ay dict le mieux qu'il m'a esté possible tout ce que vous me commandez /MG1P/ ce qu'il a tesmoygné avoir fort agréable et dict tousiours mille bien de vous / à qui ceste chère seur de Hanau dict tout ce qu'elle doit parlant de vous avec affection / très zellée. Elle prandera vos boites pour Darnechstet et les fera donner en passant comme / [...] que vous aviez bien peu >>>> seur au commencement /2-217/ aussy bien qu'au millieu, mais cependant il m'a mit danger. Je vous rans mon cœur grâces bien humble du ruban que vous m'avez envoié et vous demanderay des esplingues

<sup>179</sup> Philippe III Freiherr von Winnenburg und Beilstein an der Mosel (1564-1634), burggraf zu Alzey.

<sup>180</sup> Eimen au sud de Heidelberg.

non seullement pour attacher des fraises, mais aussy pour des neux. Voiez ma témérité, chère seur et me la pardonnez.

La bonne seur de Hanau auroit très agréable d'en avoir aussy pour des neux et m'a voulu donner de l'argent pour en faire acheter, ce que je n'ay voulu prendre. Elle a veu les neux ou bouquets que vous avez envoieé à nos princesse [s], quy vous en randent grâces très humble, et les trovent fort à son gré, désirant bien d'en avoir d'incarnat cent et d'orange cent, mais non de couleur prune. Ceux que vous avez envoieé pour Darnechetat sont un peu salis. Il y en a d'une sorte que je ne trove nullement beaux quy est faict avec une éplingue et petis passément. Je ne say si vous m'entendez. Pour ce lieu, il[s] seront trovez for beaux.

Pardon, ma très chère Madame, je finis tout cour en vous ambrassant de la part de la bonne Madame la contesse de Hanau et de moy de tout nostre cœur et aussy Monsieur vostre cher fils. Elle vous veut envoyer, par /MG2P/ les marchants de Sedan qui viennent à la foire, ce cabinet d'esbène pour vostre ayné. Elle / ne l'a peu faire par la voie de Strasbourg, car il[s] estoient déià party. Elle a ses deux filles / avec elle et son ayné. Adieu et bonsoir chère et parfaicte Madame. C'est vostre très humble seur et servante,  
Amélie.

De Haydelberg, ce 30 de juliet, dimanche,  
à onse heur du soir, 1609

Archives nationales, 1 AP 340/65

Dimanche 13 août 1609 – Rehhütte<sup>181</sup>  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
Lettre non conservée dans le Fonds La Trémoille

68

Mercredi 16 août 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /218/, le partement de Monsieur de Coly nous a prévenu, car l'ayant hier seulement seu nous croions que ce ne seroit que dans deux ou trois jours et on vient de dire à la bonne princesse que ce sera incontinant après le dîné. Elle s'est mie à escrire au Roy et à la Royne et ne faudra de vous faire aussy un most ayant reçu comme nous allions au prêche vostre chère lestre du disième. Dieu veille que les bains que vous vouliez user vous puisse faire force bien et que vostre santé puisse estre par ce moyen de plus en plus affermie n'ayant rien en ce monde de plus cher, je ,e faix souhaits plus ardans que ceux de là et aussy pour celle de Messieurs vos anfans sur lesquels je supplie ceste bonté divine de respandre ses plus particulières bénédictions. Vous m'avez faict beaucoup d'honneur d'envoier ma lestre à Monsieur vostre fils. Elle ne mérite pas d'estre veue de luy. Vous estes tousiour la bonté mesme, mon cher cœur, mais c'est trop que de faire des excuses dans /2-219/ la lestre de nostre chère Electrice de ne m'escrire point. Vous savez l'apsolue puissance que vous avez sur vostre Amélie avec quy il ne faut user de telles cérémonie[s].

Mon cher cœur, je vous ay escrit dimanche de La Reehute par le messenger de Sedan. Nous vimes icy lundy, et trové tout ce que nous y avions lessé en très bonne santé, Dieu mercy. J'eu hier des lestres de la chère seur, Madame la contesse, et de son cher Monsieur qui me mandoit partir lundy quy a esté avant hier pour aller à une journées des contes. Dieu veille quy s'y fasse quelque chose de bon. Il en est le chef de ses journées quy se tiennent et a la première voix comme je croy assurément. Ceste assemblée est cause que nous l'avons sy peu eu icy et la chère seur quy me commande encore par ceste dernière lestre de vous supplier luy conserver vostre bonne grâce et croire que la promesse que vous luy en avez faite est bien un de ses plus grands contentements qu'elle say bien ne le pouvoir mériter qu'avec l'affec /3-220/ tion toute entière de quoy elle vous ayme et honore qu'elle a bien du regret de ne le vous povoir tesmoyner elle mesme et c'est cela quy l'empêche de vous escrire puis que sait par l'aide d'autruy mais elle se promet de vostre bonté

---

<sup>181</sup> Rehhütte à 40 km au sud-ouest de Heidelberg, étape sur le chemin de Kaiserlautern.

que cela n'apportera pour cela diminuation à l'honneur que vous luy faicte de la bien aymer. Elle me dict tout cela et me donne commission de vous en dire encore davant, mais je m'en contenteray sachant que je le supuit prou pour vous persuader, chère Madame, ce qu'elle vous est sa fille >>> se trovoit un petit mal, mais elle esp>> que ce ne seroit rien tout le reste estoit Dieu mercy en bonne santé. Mon cousin, Monsieur le Grand mestre est aussy party lundy pour se trover à ceste assemblée de toutes où Monsieur le conteOtte est allé aussy, mais il est party de nos chasses. Son Altesse veut aller en une cest après dînée. Je ne say encore su nous serons de la partie. Adieu mon cœur ma toute chère bonne et parfaicte Madame que j'ambrasse de toutes mes affections et Monsieur vostre fils à quy j'escrivay si je peux. Je l'aime très chèrement et vous honore trsè ardemment estant, mon cher cœur, toute à vostre très humble service, vous m'en obligez à l'extrémité. C'est vostre seur et servante très obéissante /MG3P/. Madame Crestiene m'a commandé de vous assurer mon cœur qu'elle n'oublira jamais sa / bonne seur ay service de quy elle est toute dédiée. Mesdames ses nièces vous suppliant les honorer tousiours / de vostre bienveillance.

De Heydelberg, ce 16 d'aoust, mercredi 1609.

Archives nationales, 1 AP 340/66

69

Dimanche 20 août 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /221/, vous ayant escrit il y a quatre jours par Monsieur de Coly je ne vous feray pas un long discours à ceste heure aussy est-il déià bien tart et mes yeux se ferme[nt]. Je vous diray, mon cœur, que la bonne Madame de Buillon mande que vous désirez de l'eau de cerise noire que la bonne princesse vous envoie l'ordre pour en user. C'est d'en prendre toutes les nouvelles lunes trois jours durant. Il faut commencer le jour devant la nouvelle lune et puis le mesme jour et celui d'après et en prendre chaque jour trois culières le matin à jin une couple d'heures devant le dîné on usé communement avec que ceste eau de celle que la bonne princesse voua a aussy donnée qu'on nomme *doctor Hans langue wasser*, mais on n'en mest que ue culière avecque trois de l'eau de cerise, mais le médecin Monsieur Spina m'a dict qu'il croit que vous n'avez besoing d'user de ceste là et que selon qu'il peut juger de vostre naturel vous en ayant ouy parler, il croit que c'est acez que vous prenez de l'eau de cerise noire seule. Je ne fauderay /2-222/ d'en savoir aussy l'avis de M. Grane et si je peux, je vous le menderay encore par ceste voie ou bien ce sera pour la première. On m'a fait a croire qu'il n'est pas monté icy haut car je l'avois voulu avoir devant Lautre quoy que je les croire tous deux d'une opinion touchant cela de quoy je parle.

Ma bonne Madame, je supplie Dieu de tout mon cœur que quoy que vous usiez Pont laumantation et confirmation de vostre santé que cela vous puisse faire très grand bien ce sont mes souhaits ordinaires et prières plus ardante, car je vous jure qu'en ce monde rien ne me peut estre plus cher que vostre heureuse prospérité et celle de vostre digne petit peuple, je m'estonne si nous aurons encontre l'honneur de voir Madame ma belle. Je le désire extrêmement et de tenir entre mes bras vostre chère ressemblance. Je n'ay garde d'oublier ce que vous m'avez commandé venant icy où elle sera veue de bon œil de Son Altesse pour l'amour de vous quy estes et serez continuellement sa plus chère seur.

Mon cœur, j'ose /3-223/ vous supplier de me mander si on trouve à Paris du galon d'or et d'argent ensemble. On en trove icy que de tout d'or et d'argent et mesmes aux foires de Francfort il est aucune foix difficile d'en trover. Mendez-moy aussy si vous plaict combien l'once ou la livre couste et si vous n'estiez plus à Paris à quy je me pourois adresser pour en avoir en cas qu'on n'en peu trover icy ou j'en peux bien faire faire, mais il coûte presque au double de celui qu'on trove fait. Permettez moy aussy de vous dire que vous avez promis à cestre freille de Holstein quy est à Darnechetat vostre perruque comme à la Lantgravine et je ne say aussy à ceste contese de Mansfelt, laquelle je say bien a prié la seur de mon Averly de luy en faire faire une.

Je n'ay eu nulle nouvelle de Darnechetat, je ne say su on aura bien trouvé celle que vous avez envoyée que je trovois bien fort petite. Il me tarde que je n'en apprenne des nouvelles et cependant, je

crains de n'en rien ouïr. Mon cœur, je finis tout court en vous ambrassant du millieur de mes affections et ce cher neveu à qui j'escris une lestre bien indigne de luy, car elle est bien ambiguë. Je ne say ce que je dis et ay honte de ne me pouvoir /MG3P/ mieux exprimer, pardonnez, je vous supplie très humblement, tous les deffauts de vostre seur /, sur qui vous avez toute puissance. Commandez donc vos volonté adsolument et elle[s] seront exsécutee[s] avec que toute / prontitude de vostre Amélie, que je vous supplie de tousjours bien aymer.

De Haydelberg, ce 20 d'aoust 1609, dimanche

Je n'escrit /MG1P/ pour ce coup à Mesdemoiselles de Rohan de quy j'ay reçu des lestres. Le june vous dict estre la personne du monde qu'elle honore le plis. Si vous les voies dicte leur je vous supplie mon cœur ce que vous jugez que je dois.

Archives nationales, 1 AP 340/67

70

Dimanche 3 septembre 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /224/, commençant à escrire que les onze heure sont déià sonnées cela me fera dès l'abort vous demander pardon de ne vous entretenir pas plus longtamps. La bonne princesse aura bien de l'avantage sur moy, aussy vous a elle escrit de vandredy parce que hier nous avons eu la préparation de la Cène et aujourduy nous l'avons faicte et je me suis mis à lire dans les belle[s] méditations qu'il vous a pleu me donner et vous diray par non avoir leur ceux qui est faicte sur le quatrième verset du chapitre 16 des Proverbes<sup>182</sup> que je trouve admirable. Dieu me fasse la grâce d'en bien faire mon proffit et de toutes les autres quy sont aussy belles par excellence, ma chère Madame, le jour d'hier, c'est aussy passé à cele et vandredy j'ay escrit à Madame la princesse d'Hanhalt pour luy envoier vostre lestre que je vous assure mon cœur que j'ay faicte avec bien du soing pour ne plus me lesser aller en doute de ma nonchalance.

Ma très chère Madame, je vous sup/2-225/ plie qu'autant que vous m'aimez vous n'eussiez point d'escuse de ce que vous ne m'escrivez, car vous avez toute les raisons du monde d'ene le point faire et sens cela vous savez bien que vous avez tout pouvoir sur moy. Mon cœur, je suis bien orgueilleuse que Monsieur vostre fils ayné a pris la paine de m'escrire, mais s'est trop honnestement et plus que je ne mérite. Je ne fauderay de luy randre une autre foix response. Certes il faut bien paroistre par ses chères lestres sont bon et jolly naturel. Dieu veille respandre en abondance ses saintes grâces sur luy et sur les autres d'eux, aussy je regrette infiniment que la bonne Madame de Buillon nous a osté toute l'espérance de voir Madame nostre belle-mère et par conséquant Mademoiselle vostre fille quy meust esté un extrême contentement, lequel je m'avois déià promis.

Assurément, ma chère Madame, je suis bien marie aussy de ce que vous mandez à la bonne princesse que vous quittez Paris. Si vous y aviez bien fait vos affaires j'en serois la plus ayse du monde. Cependant, ie ne puis que je ne regrette que vous vous eslongnez d'autant plus de nous quy vous avons, ma /3-226/ très chère seur, sovant en la bouche et tousiours au cœur où vous n'en pavez jamais sortir. J'orois bien à vous dire sur ce suiet, mais mon cœur il n'en est besoing, car vous estes si bonne que vous ne doutez de mon entière affection à vous ayler et honorer à toute extrémité bien que je ne suis si heureuse de vous en randre preuve par mes services très humble. La volonté y est du tout portée, je le vous jure ma bonne Madame et qu'elle y sera jusques à la mort.

Il faut vous dire les nouvelles que j'ay eu de Hanau où la bonne seur s'est, Dieu mercy, refaicte. Elle me mende qu'elle n'a eu qu'un acez de fièvre et bien fort grand puis un dévoiement. Trois ou quatre sont avec telle douleur qu'elle pansoit que ce seroit la dissenterie, mais Dieu mercy, cela s'est passé et se trove aussy tout son petit peuple fort bien. Vous mendez, mon cœur, à nostre chère Ellectrice que vous envoie des neux et des esplingues pour elle, mais le messenger n'a rien apporté. Je ne say s'il aura esté oublié. Monsieur le conte de Hanau me mande que sa journée s'est

---

<sup>182</sup> « L'Eternel a fait toutes choses en sorte qu'elles répondent l'une à l'autre, et même le méchant pour le jour de la calamité » (Ostervald).

acez bien passée. Mon cousin le Grant mestre en est aussy revenu quy est dict le mesme. Dieu en soit loué.

Son Altesse fait estat de partir demain pour aller à Neuchelos à la chasse. Je ne say combien nous y serons. Adieu ma toute parfaite et bonne Madame, que j'ambrasse et baise cent mille fois de tout mon cœur et Monsieur vostre fils le beau et joly petit visage. C'est vostre seur et servante très humble Amélie.

De Haydelberg, ce 3 de septembre dimanche 1609 au soir.

Archives nationales, 1 AP 340/68

71

Samedi 9 septembre 1609 – Neuschloß  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, je vous dis dimanche que nous venions en ce lieu, où nous avons esté depuis mardy. Son Altesse ne bouge des bois depuis le matin jusques au soir qu'on ne voit goutte. Je commence ma lestre par ce discours puis que c'est celui qu'on a suiet de mender d'icy, où nous n'avons autre compagnie que les deux frères de Monsieur le duc des Deux Ponts. Monsieur le conte de Hanau bien qu'il avoit promis à Son Altesse lorsqu'il fust dernièrement à Haydelberg de le venir trouver icy, si ses affaires le pouvoient tant fort peu permettre, s'estoit excusé par un laquais de n(y pouvoir venir, mais Son Altesse l'en avoit fait encore prier de venir par un exprès devant avoir reçu ses lestres ce quy luy a fait se résoudre de venir. Il sera donc icy à ce soir comme il a mandé, mais nous n'aurons pas Madame sa femme à cause de la foire de Francfort où elle a tousiours des affaires et puis aussy que son petit peuple n'a personne auprès de soy. Je say bien qu'elle en sera autant marie de ne point venir que nous sommes de ne la voir.

Je vous /2-348/ ay déjà dict, mon cœur, par mes dernières mon regret de ce que la bonne Madame de Buillon nous assistoit d'espérance que nous avions conçue d'avoir l'honneur de jouir de la présence de Madame ma belle-mère<sup>183</sup>. A cest heure qu'elle s'est du tout excusé elle mesme, il faut que je vous en dise encore mon desplaisir quy est augmenté de beaucoup, bien que Madame ma belle-mère promet à nostre bonne princesse que son voyage icy n'est que prolongé pour peu de temps, mais tels ne voiage ne sont pas si aysé à faire. C'est ce quy me faict appréhender que bien que sa volonté y est toute portée qu'elle ne la pourra si tost mestre en effect.

La chère Madame de Buillon me mande que Madamoyselle vostre fille désire bien de venir en ce pais. Je luy en say très bon gré et vous dirois que nous luy tinsions et quelle y peust estre liée pour n'en boucher. Je m'estone bien qu'elle n'est pas encore si grande que ma nièce Mademoyselle de Buillon et, cependant, je la croy plus âgée<sup>184</sup>. Plût à Dieu que je la puse tenir entre mes bras où elle seroit baisée et ambracée du bon du cœur, je vous en assure, ma très chère Dame, et que /3/ je plains bien vos paines que la chère seur Madame de Buillon dict estre très grande et que il faut que vous vous leviez dès les cinq heure du matin et que vous ne revenez en la maison qu'à neuf heure au soir. Quant je considère toute ces incommoditez, j'en demeure en extaxse ne pouvant acez m'estoner comant vous y pouvez aynsy vaquer. Il faut bien dire que cheminant en vostre vocation Dieu vous donne les forces extr[a]ordinaires quy vous sont nesaisaires, son saint nom en soit loué et glorifié et veille continuer à respandre de plus en plus ses grâces et bénédictions sur vous et vostre digne petit peuple quy ont bien suiet de vous aymer, honorer et respecter puisque pour l'amour d'eux vous avez toutes ses paines. Un jour si Dieu plaict il le recognoiteront cat ils sont trop bien maix pour faire comme beaucoup d'autre font ce que Dieu ne permettra jamais, je m'en assure en sa bonté et que vous en auray encore tout le contentement que vous soriez désirer et lequel vous méritez. Ce sont mes vœux et prières continuelle[s] que je ne sesseray à luy adresser avec toute l'ardeur qu'il m'en fera la grâce ma chère /4/ et bonne Madame je vous dirois bien savoir si le Sr. Paul a faict quelque chose de bon pour vostre rante. Il n'en a faict nulle mention à nostre bonne princesse, mais je croy

---

<sup>183</sup> Louise de Coligny, princesse d'Orange, était revenue à La Haye en 1608.

<sup>184</sup> Charlotte de La Trémoille est née à la fin de l'année 1599 et Marie de La Tour d'Auvergne au début de l'année 1601.

qu'il n'aura faly de vous escrire. Pour la mienne d'Anvers ceux de la ville on[t] randu response aux lestres que Son Altesse leurs avoit escrit et aussy aux mienes et disent que l'affaire est de sy grande importance qu'il faut qu'il prene du temps devant que randre une response apsolue. J'aprehande que il ne prandront point de résolution à mon advantage il faut se remestre à la Providence divine quy gouverne tout pour nostre bien.

Mon cœur, je vous souhaite d'affection en ce lieu où vous auriez bien du plaisir de voir des armées de cerfs plus grandes que celle que vous vistes en revenant de Darnechetat<sup>185</sup>. Ce n'est pas sans contentement que je ranime cest heureux temps pour moy, estant sy heureuse que d'estre en vostre digne compagnie où je me souhaite cent et cent foix sautée bien que la mienne ne vous peust estre que très inutile, mais je /5/ say bien que vous ne lessez pour cela tant vous estes bonne de l'avoir agréable.

Mon cœur, on vient de dire à la bonne princesse que Monsieur le conte Jan, mon cousin, sera en un quart d'heure icy avec Madame sa femme. Plût à Dieu que ce fust la bonne seur. Elle seroit tout autrement bien venue. Adieu la chère et parfaite Madame, je suis toute à vostre très humble service. Pardonnez-moy ce graffignage et ayez tousiours bien vostre Amélie qui ne veut desprendre que de vos volontez.

Mon cœur, Madame Crestiene et la princesse Louise, quy est seulle de Mesdames ses seurs icy, vous baisent les mains et vous supplient de les conserver [en] vos bonnes grâces et de croire qu'el[les] vous honorent et chérissent[nt] comme vous les en avez obligé. Je baise une million de foix les mains et le beau et joly petit visage de Monsieur vostre fils quy est bien engravé en ma mémoire et si profondément qu'il n'en sortira jamais. Je vous le jure mon cher cœur et que je suis de toute ma puissance vostre seur et servante très obéissante.

De Neuchelos, ce 9 de septembre samedi.

Il nous faut envoyer nos lestres à Haydelberg. C'est pourquoy, il faut qu'elles soient faictes de ce iourduy.

Archives nationales, 1 AP 341/161

72

Lundi 2 octobre 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /227/, je feus hier au soir si paresseuse que je n'eus moyen de vous escrire ce que je feray ceste matinée autant que j'en auray le loisir quy est bien petit. Dés l'abort je vous diray qu'on me vient d'apporter des lestres de Monsieur et de Madame la contesse de Hanau, la bonne seur, quy me disent que leur petit se reguérît, Dieu mercy, mais que durant leur apsence en le batesme, il a eu une rechuite bien dangereuse. La Lantgraf ne s'est pas trové au dict lieu en personne de sorte quy ne s'est rien fait. La chère seur me dict vous avoir envoieé mon cœur un petit coffre de leete pour Monsieur vostre fils ayné. Elle l'a acheté de nouveau à ceste foire et me dict qu'il est plus beau que celui qu'elle vous avoit voulu donner aussy s'en faut-il bien du pris au double. Elle me commande vous supplier l'avoir agréable et luy pardonner quelle ne vous a escrit, ce que sa fille a faict bien en haste. Ce que vous excuserez par vostre bonté.

Chère Dame, j'ay veu la lestre que le Sieur Coly a escrit au Sr. d'Avesne par où il ne luy peut acez dire /2-228/ les paines que vous prenez avec une diligence incroyable. Dieu veille pas sa bonté bénir tout vostre soing et faire réussir vos affaires à vostre contentement ce que je ne doute qu'il ne fasse si le cognoit pour vostre bien. Il ne faut point donc mon cœur faire tort à vostre santé en vous affligent et en ne vous donnant le repos que vous devez prendre car proveu qu'elle vous soit conservée tout ira bien aussy esse tout ce que désire tout ceux ce quy vous ayme et honore. De moy je le puis dire que c'est avec une passion extrême, car rien ne me peut estre en ce monde en plus grande recommandation que vostre chère conservation pour laquelle j'eslève mes mains et mon

---

<sup>185</sup> Darmstadt est sur la chemin qu'empruntèrent Charlotte-Brabantine et Elisabeth de Nassau pour aller voir leur sœur Catherine à Hanau lors de leur séjour en Allemagne au mois de mai.



cœur au ciel avec toute l'ardeur qu'il m'en fait la grâce que je le supplie m'ocmanter, car elle est bien froide. Hélas, je ne vous ressemble point car vous avez bien ce don de Dieu qui continuera ma chère seur à avoir soing de vous et de Messieurs vos anfans.

Je rangs response à la belle et chère lestre de Monsieur vostre fils ayné, je ne le fais pas sans estre honteux car je n'ay l'esprit de dire /3-229/ rien de ce que je dois aydez. Mon cœur, je vous supplie très humblement à m'escuser. Je vous envoie des lestres de Madame la princesse d'Anhalt, qui faict paroistre vous aymer et honorer très chèrement. Je ne say de quy elle tient ce nom de duchesse de Bar qu'elle vous donne. J'ay reçu les lestres de Mesdemoiselles de Rohan, la june me dict se sentir extrêmement mon obligée des tesmoygnage[s] que je luy ay randu de vostre amytié, qu'elle croit bien vraie par ce que vous luy faictes paroistre tousjours cependant. Cella la contante fort que vous prenez la paine de me donner assurance de l'honneur que vous luy faicte[s] qu'elle estime infinymment. Je la tien pour une sage et vertueuse demoysselle et en ceste considération. Je souhaiterois avoir l'honneur qu'elle nous fust alliée. J'ay veu le livre de la Vanité que Monsieur du Moulin a faict pour elle<sup>186</sup>, que je trove très beau et prie se bon Dieu que j'en puisse bien faire mon provit.

Bonne Madame, je ne vous en diray davantage puisque la bonne princesse vous a hier dict tout ce que je vous pourrois mander, sinon que Son Altesse a esté la semaine passée trois jours au[x] chasses et a couché une nuicht en une des ses maisons et nostre chère Electrice feust à Neubourg faire la vandange /MG3P/ du jardin. Ce fust jeudy, vandredy nous eûmes les nouvelles de la mort de ceste princesse<sup>187</sup>, qui nous / a faict prandre le deuil. Je vous baise et embrasse cent mille foix et ce beau et cher fils en la sovenance de qui je vous supplie que je conservée. C'est la seur toute vostre et servante très affectionnée. Amélie.

De Haydelberg, ce 2 d'octobre 1609 lundy au matin.

Archives nationales, 1 AP 340/69

73

9 octobre 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /230/, puis que vous n'avions pas eu de messenger de Sedan la semaine passée nous ne croions pas qu'on eu despécherait un. Ce que nous avons seu hier tart ce qui m'a faict résoudre à vous escrire de ce matin où de l'abort je vous diray que la santé de Son Altesse est Dieu mercy encore bonne. Il fust mercreddy à une des vignes de la bonne princesse quy est par de là le pont où il prist plaisir de voir faire vandange. Nous estions toutes bien empêchée à quy cueilleroit le plus de raisins quy estoit très bons et en avoit eu en ce lieu là beaucoup si en autres vignes il y en de mesme le vin sera bien bon.

Chère Dame, nous sous souhaitions bien en ce lieu là pour avoir un petit de divertissement à vos paines qui me faict vous plaindre incessamment mes Dieu vous fortifira par sa bonté afin que vous ne succombiez sous un si pesant faix, ce sont mes prières continuelles.

Mon cœur, il faut que je vous dise que le Sr. Beuninquause quy a esté icy lorsque vous /2-231/ y estiez de la part du duc de Wirtemberge, vint vandredy du pais de Juliers où il avoit esté de la part de son mestre et dict avoir veu des nouvelles Italiennes où on mandoit la mort d'un fort riche jantillaume quy s'étoit noyé à Rome et le plus qu'on desploroit estoit que la maison de La Trimouille quy estoit si hérétique susedoit son bien. Je souhaiterois que ces nouvelles fussent vraies, mais je n'en croie rien tant que nous le sachons de vous, mon cœur, à quy je prie ce bon Dieu d'augmenter et

---

<sup>186</sup> Pierre du MOULIN, *Héraclite ou de la Vanité et Misère de la Vie humaine*. Pierre du Moulin, né le 18 octobre 1568, était depuis 1599 l'un des ministres de l'Eglise de Paris, avant de devenir ministre à Sedan en 1621.

<sup>187</sup> Anne-Elizabeth van der Pfalz-Simmern, fille de l'Electeur palatin Frédéric III et de Marie de Brandebourg-Kulmbach, tante de Frédéric IV, veuve en premières noces du Landgraf Philippe II de Hesse-Rheinfels (1541-1583), épouse en secondes noces du comte palatin Johann-Auguste de Veldenz-Lützelstein (1575-1611) est décédée le 20 septembre 1609 à Lützelstein à l'âge de 60 ans.

continuer ses grâces et saintes bénédictions et conserver vous et Messieurs vos enfans en toute sorte de prosperitez.

Chère Madame, je n'ay eu encore nulle réponse de la Lantgrevine de Darmechetat toutefois la botte meister m'a assuré qu'il avoit bien adressé mes lestres et la boîte qui estoient ensemble. Son Altesse a envoyé de sa part à l'enterrement de Madame sa tante<sup>188</sup> le plus junes de ses deux contes palatins qui sont d'ordinaires icy. Il est parti de grand matin pour si trover mercredy au soir au lieu où les cérémonies funessbres se feront le landemaing. L'ainé de ses princes palatins, quy est tousiours icy, doit aller de la part de Son Altesse aux nosses du duc de Wirten /3-232/ berge<sup>189</sup>, où on croit se trouvera plus de six milles chevos et se doit faire tout plain de belles choses. On ne saict cepandant encore si l'Electeur de Brandebourg viendera avecque Madame sa seur, laquelle devoit estre déia partie, ayant un mois de chemin à faire. Hier un des fils de l'ainé prince d'Anhalt est arrivé icy. Monsieur son père la renvoié quérir de Genève à cause qu'il s'y est porté tousiours mal. Son june frère y est demeuré et l'ainé de Monsieur le prince d'Anhalt que vous avez veu.

Son Altesse employa hier l'après-dinée à jouer au[x] cartes au poille de nostre chère princesse où les deux conte[s] palatins, mon cousin le conte Jan, Madame sa famme, mes cousins le Grant mestre et Grant maréchal estoient de la partie. Voilla un beau discours que je vous ay fait qui mérite le feu et non d'estre veu de vous mon cœur qui estes toutefois si bonne que de n'avoir désagréble rien de ce que je fayx. Je finiray ce brouillon n'ayant autre chose à vous dire depuis huit jours que je vous ay escrit.

Ma chère Madame, je vous ambrasse et ce cher et digne neveu de tout mon cœur. Croiez qu'il n'a garde d'estre oublié en ce pais où tous ceux qui l'ont veu puplie se jantillesse. Madame Crestienne et les junes princesse[s] m'on[t] commandé de vous assurer de la continu/MG3P/ation de leur affection à vous aymer et honorer. Rien ne le doit ny ne le peut / faire à l'esgal de vostr cadette qui est toute vostre seur et servante très humble et très fidelle. Amélie /MG1P/.

De Haydelberg, ce 9 octobre lundy au matin 1609.

Nostre très chère Electrice vous dict mon cœur l'espérance que le Sr. Paul luy a hier donné d'avoir bonne issue à vos affaires. Dieu veille que les effects s'en ensuivent.

Archives nationales, 1 AP 340/70

74

10 décembre 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /233/, vos tant chères lestres ay-ie reçue avec bien du contentement puis que je me promets que vostre santé sera en bon estat. Il est vray que vous n'en faites point de mention, mais je me le présuppose, puis que vous ne dicte point le contraire et que vous prenez la paine de m'escire aussy que la bonne princesse et moy vous jugeons de bonne humeur sur ce que vous luy mendez du commencement de vostre voyage jusques à La Rehute, certes ce n'estoit pas sans suiet que vous estiez en paine, car c'estoit une grande et fâcheuse journée quoy que ce ne fust que trois lieu de chemin. Ceste chère Electrice ne rioit point lors, mais bien à cest heure, comme elle lisioit ce que vous luy en mandez. Vous vous monstrez bien ce que vous estes mon cœur, car en ne voulant vous attribuer ce nom de bonne vous faites parroistre que vous l'estes en perfection. Son Altesse vous califie telle et non seulement /2-234/ luy, mais tous ceux quy ont l'honneur de vous congoistre il n'y a que deux jours que M. de Coly dict à table à Son Altesse quy estoit sur ce propos de vos louanges que vous aviez ceste réputation en France d'este la plus vertueuse Dame de toute [s] celle [s] quy y sont et mesme si j'ay bien entendu me semble qu'on disoit que le Roy luy mesme luy

---

<sup>188</sup> Anne-Elizabeth von der Pfalz-Simmern fut inhumée à Lützelstein, actuelle commune de La Petite Pierre dans le département du Bas-Rhin qui était alors le siège d'un comté, enclavé dans le duché de Lorraine, appartenant aux comtes palatins de Veldenz.

<sup>189</sup> Le duc Jean-Frédéric de Wurtemberg (1582-1628) épousera le 5 novembre 1609 à Stuttgart Barbara-Sophie de Brandebourg (1584-1636), fille de l'Electeur Joachim-Frédéric de Brandebourg et de sa première épouse Catherine de Brandebourg-Küstrin.

avoit dict. Voilla comme Dieu veut qu'on recognoisse les dons qu'il a mis en vous quy sont bien rare en ce siècle.

Mon cœur Dieu vous les veille confermer et augmenter de plus en plus à sa gloire. C'est le souhait que faict de tout son cœur vostre Amélie quy sait bien plaindre vos paines, je vous en assure et que avec ardeur j'eslève mes veux au ciel affin que vous en soiez de plus en plus soulagée et que veniez au bout de toute vos fâcheuses affaire[s]. Je ne doute pas que vous ne preniez bien à cœur celle que vous avez pour ceste querelle du ministre et du capitaine. Dieu veille que vous puissiez heureusement recommoder tout cela et que vous puissiez optenir congé de faire bâtir un temple à Vitry, car c'est bien de /3-235/ la pitié que vous estes ainsy au vent et à la pluie. Hélas ! Que nous sommes à nos ayses icy et que nous y n'auson peu. Dieu nous donne la grâce de recognoître mieux, et nos ingratitude[s] pour nous humillier et ses biens fais pour l'en glorifier.

Ma chère et bonne Madame, il ne faut douter que Dieu ne vous mintienne au gain que vous avez en par la bonté de vostre proses quoy que les hommes fasse[nt] pour l'opprimer. Il s'en faut donc fier en luy et ne vous point tant travailler, car vous faictes tort à vostre santé, laquelle vous doit estre chère devant toute chose. Je vous puis assurer qu'elle est à moy à l'égalle de la mienne et plus encore de beaucoup, car elle y sera tousiour préférée, prenez en donc très fermer créance, je vous en supplie très humblement, ma bonne Madame et de me commander librement vos volontez affin qu'en l'esécution d'icelle vous puissiez juger de mon obéissance.

J'ay mandé à la bonne Madame, la contesse de Hanau, le souvenir qu'il vous plaict avoir d'elle, quy je vous jure en a un continuel de vous et me commande par toutes ses lestres de vous en assurer et du pover apsolu /4-236/ que vous avez sur elle, qui vous ayme et honore du plus profond de son cœur. Je vous en puis bien randre ce tesmoygnage. Elle ne m'a point escrit ceste semaine à cause de la compagnie qu'il ont eue chés eux. Mon cousin le conte Otte et Madame sa femme en sont revenus mardy et y ont encore lessé le conte de Hanau comme l'ainé et Madame sa femme quy ont résolu de passer par icy. Je m'estonne que vous me dicte[s], mon cœur, que le fils de M. le Lantgraff a écrit à mon cher neveu, puisque Madame sa mère ne m'an faict mention et en randre les remercimants pour l'amour de luy comme je le vous ay mandé et que on a trové l'escharpe bien blle et a esté fort agréable.

Ma chère Dame vous vous moquez de moy de me parler des honnestetez que je dis à Monsieur vostre fils, car vous savez bien que je n'en au nullement l'esprit d'en pover dire. Il faut bien mon coeur que vous aydiez à excuser mes deffauts quy son[t] très grants, mais vostre parfaicte bonté les covre tousjours de quoy je vous en dois une millions de grâces très humbles. Je vous en randis chère Madame de ce que vous me dicte comme il faut faire quant ses doublure[s] de masque sont salle. Vous estes trop bonne que de res/5-237/pondre ainsy à toutes mes demandes et me faicte bien une trop longue lestre pour le peu de loisir que vous avez si j'avois vos affaires, je n'auroy garde de vous entretenir de si longs broullions que s'en mentir je suis honteuse de vous envoyer et ne me donne jamais de loisir de les relire parce que je crains que cela m'obligeroit de les jetter au feu, mais le mal est que me remettant à escrire je ne ferois rien de mieux. C'est ce quy m'en empêche aussy, et que vous estes comme j'ay déia dict tellement favorable en mon endroit que vous convertissez en bien tout le mal que je faix. Imputez-vous en donc la faute et me pardonnez mon cher cœur auprès de quy je suis de pansée fort souvant et m'y souhaite mille fois de corps avecla bonne princesse, laquelle se représante sovant et moy aussy le contentement que nous avons en lorsque nous possédions vostre tant chère douce et agréable présance. Lé mémoire en donne bien du plaisir et aussy quant et quant du regret de s'en voir privée et à cest heure /6-238/ si eslongnée l'une de l'autre mais il faut se consoller que nos cœurs demeureront unis jusques au tombeau et puis Dieu nous faict encore beaucoup de grâce de pover avoir si sovant des nouvelles les unes des autre[s]. Dieu me donne celle d'en apprendre tousiours d'aussy bonnes que je les désire.

Mon cœur, je vous dis il y [à] huit jours comme Son Altesse avoit dépêché pour empêcher que ce baron et ce jantillaume ne se combatisse[nt], le marquis d'Anchebach, le duc de Wirtenberg et autres ont aussy apporté ce qu'il[s] yont peu. De sorte que ces deux quy estoient déia en la place assinée ne se sont veux, mais pour cela ne veullent entendre à nul accort, se réservant le combat

pour ne pouvoir pas autre moien satisfaire à leur honneur et tâcheront de se trouver lorsque personne n'aura moien de les empêcher.

Nous n'avons icy nulle autre compagnie que l'ordinaire, si ce n'est un ambassadeur de l'Electeur de Brandebourg quy vint hier trouver la bonne princesse luy apportant lestres de l'Electeur et dissant avoir sarge de la voir et Mesdames ses filles. Il a bien regardé la princesse Charlotte qu'yl /7-239/ trove estre creue. Il dict que son serviteur se faict fort grant et que Monsieur son père désireroit bien de luy faire voir les pais, mais que Madame sa mère n'y veut encore consentir. Il s'en va demain, c'est pourquoy Son Altesse l'a faict souper avec luy, ce qu'il n'avoit encore faict non que sa dicte Altesse se portisse plus mal, mais à cause qu'il a pris plaisir de menger seul depuis quelques jours, s'est sans les deux *Pfaltzgrave* qui tienne[n]t table en salle, car il envoie quérir tousiours deux ou trois pour avoir quelque discours, comme vous avez veu au commencement que vous vintes icy. Cela ne faict pas deurer moins des repas qui sont bien fort long et le poille si chaud comme une estuve. Je panse sovant que vous mourriez de chaut si vous y estiez. Nous avons eu ceste semaine les deux extremitez, car la bonne princesse change de famme qui garde le linge parce que celle qu'il avoit ne s'est pas trovée fidelle et aussy s'est-elle amourachée de sorte qu'elle a esté tous ses jours à se faire livres et est demeurée en ceste place où vous savez que les omoies /8-240/ sont où nous engelions de froit et puis quen on venoit au poille de Son Altesse on brûloit.

Je vous dis tout ce que nous faisons et à quoy la bonne princesse a employé toute la semaine encore n'esse pas faict. Son Altesse est prié pour parin du fis du frère de Madame Affechetein. Les trois princesse[s] sont marraine[s] et moy aussy. On le batisera demain icy haut. Le Grant maistre le tiendra de la part de Son Altesse. Nous auront demain tout le jour la famme du conte Otte. Si j'apprens d'elle mesme des nouvelles plus particulière[s] de Hanau que je ne vous ay déjà dict, je ne failleray à vous le mander, mais je finiray mon brouillon de se soir puis que j'ay encore à escrire à al bonne Madame de Buillon, ce que je réserve de faire demain à cest heure icy qu'il est déjà tout tart. Adieu donc mon cher cœur et bonsoir. J'ambrasse et baise une millions de fix et les beaux visages et les belles mains de Messieurs vos fils que je panse n'aurez guère lessé seuls à Vitry, autrement je vous /MG8P/ plaindrois de n'avoir ceste chère et digne petite compagnie auprès de vous / à qui Madame Crestiene et les princesse[s] m'ont commandé de donner milles assurances de l'affection / de quoy vous estes aymée et honorée d'eux qui vous baisent les mains bien humblement de vostre /MH8P/ chère sovenance. Aymez tousiours ma bonne Madame vostre seur trs humble et très fidelle et passionée servente. C'est mon cher cœur vostre Amélie, toute ..., toute à vous.

Bonne Madame /MG1P/, je n'ay aujourduy rien appris d'autre nouvelles de Madame la contesse de Solme/, sinon que tout se porte fort bien à Hanau. Elle sachant que je vous chérissais m'a prié de vous / faire ses très humbles baise mains. Voilla ce que j'aiouteray encore à mon brouillon que je finis hier au soir / [...] qu'il tint /MH1P/ aujourduy l'anfant du Sr. Affectein au bastesme, lequel l'avoit prié à ceste condition et le ministre la prenoit. Adieu chère et parfaitement bonne seur et encore un coup bonsoir.

C'est de Heydelberg, dimanche 10 de desembre 1609.

Archives nationales, 1 AP 340/71

75

18 décembre 1609 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /241/, Son Altesse se mist hier au soir à jouer de petis jeux au poille de la bonne princesse qui dura jusques après de minuichts et qui m'a faict remestre à vous escrire de ce matin ce sera avec bien de la haste, mon cœur, nous n'avons pas eu la semaine passée des nouvelles de Sedan et pas conséquent point des vostres. Il me tarde de savoir comme quoy se sont passées les dispute [s] que vous aviez à desmeller. Dieu veille que ce soit esté à vostre contentement.

Nous avons eu icy toute la semaine passée mon cousin Monsieur le conte de Hohenloe<sup>190</sup> et Madame sa femme et deux des seurs de luy, qui sont de très bonne[s] filles et elle la contesse une bonne dame. Elle est du pais de Bohême, ne saict que fort peu d'Allement, mais ne laisse de la parler puisque c'est un faire le faut, car autrement on ne l'entendrait pas. Elle estoit veu[v]e comme Monsieur son mary l'a prisse et luy a /2-242 et 243/ apportée plus de trois ou quatre cent mille florins en terres et seigneuries des maisons à ce qu'on dict extrémement bien meublées. Elle s'afflige bien de n'avoir point d'anfans, mais il est à présumer qu'elle n'en aura point estant malade et ayant passé les quarante ans. Elle pense retourner dans peu de temps à Prague avec Monsieur son mary, lequel est un brave capitaine, a esté un des principaux couronel en la guerre de Hongrie a esté aussy en France lorsque l'armée d'Allemagne y fust menée par Monsieur de Bouillon. C'est ce que je vous diray de luy et d'elle. De mes cousines ils m'ont dict avoir ouy pour assuré que Monsieur le duc des Deux-Ponts se marioit et que vous et la princesse Louise avoi[en]t esté nommée, mais qu'on n'avoit peu dire laquelle des deux c'estoit. Voilla comme le monde parle.

Mon cœur, il faut vous parler de nos affaires de Hollande puis que la bonne princesse a causé de ceste compagnie n'a pas eu le moyen de vous escrire. Elle vous en demande pardon /3-244/ et vous assure qu'elle est toute vostre ma chère Dame. Son commandement estant plus loing, mais je say qu'il n'est besoing vous faire redictes de son affection. C'est pourquoy je ne mi mesteray point, mais vous diray que le Sr. Carle Paul revenu mardy quy ne porte autre nouvelles que celles que vous savez déià. La bonne Madame de Buillon vous envoie la copie de la ..., la lestre que Monsieur le prince Maurice escrit à Madame et celle aussy de Messieurs les Estats au jugement de quy tous conseillent que nous nous y mestions Madame nostre belle-mère et mon cousin le conte Guillaume<sup>191</sup> y insite fort, disant qu'autrement nous n'en viendrons jamais à bout, et que Messieurs les Estats sont si raisonnables qu'il[s] seront autant de nostre cautez que de celui de Monsieur nos frères. Monsieur Lenemissé a envoyé force papiers en Allemant que la bonne princesse fait mestre en François pour les vous envoyer, c'est son avis sur la consultation que vous avez fait faire à Paris et aussy une information sur ce qu'il ne savent encore.

Chère Madame, la bonne princesse dict /4-245/ qu'elle pert son latin et qu'elle ne fait plus ce qu'on se doit résoudre, car de se remestre à Messieurs les Estats il est à craindre que il ne feroit guères et les mestre en procès. Vous savez le mieux juger les difficultés qu'il y a. Le Sr. Carle Paul a eu de Messieurs les Estats une chaine d'or de mille Franc et a esté défraïé, mais il n'a pas lessé à ce qu'il a dict de despendre en son voyage sept à 8 cent escus. Il en a fait un petit jusque à Bruselle pour son plaisir qui est mis en mesme conte.

Je viens de dire adieu à mon cousin et à toute sa compagnie, ce qui a duré plus que je ne pansois, mais vous savez que les adieux sont tousiours longs. La bonne princesse me fait dire qu'elle s'est mise à vous escrire puis que Son Altesse n'est encore levé[e], c'est ce qui me donnera moien de vous entretenir encore un peu. Hier Monsieur le conte de Hanau vint icy et estoit party avant hier en instention de faire le chemin jusques icy, mais il n'a peu de sorte qu'il n'est venu que le matin. Il faisoit estat de repartir aujourduy, mais /5-246/ Son Altesse ne l'a voulu permestre aussy na il eu le moien de parler encore à luy que à table. Il m'a dict que Madame sa femme se trouve toute mal des caterres et defluction et que si son voyage n'eust esté si en haste qu'il l'eust mené avec et que si va encore à la journée des princes que elle pourroit bien nous venir voir si sa santé le peust permestre et aussy son petit peuple qu'il dict qu'elle ne peut guère lesser n'ayant personne auprès d'eux. Certes cela est cause qu'estant si proche nous la voions si rarement mais quoy il n'y a autre remède, il faut donc se contenter s'il estoit possible de trouver quelcun se seroit un grant bien pour ceste bonne seur qui me commande de vous faire resovenir à la promesse que vous luy avez faitte de luy envoyer du Quintin<sup>192</sup> plus gros que celui que vous luy avez donné. Elle vous supplie, mon cœur, de croire la durée de son affection à vous aymer et honorer et vous requiers pardon de sa /6-247/ liberté. Je ne vous saurois dire si cest les affaire en général qui mesnent Monsieur son mary, ny ou

---

<sup>190</sup> Georges-Frédéric de Hohenlohe (1569-1645), comte de Neuenstein, était le fils aîné de Wolfgang de Hohenlohe-Neuenstein et de Magdalena de Nassau-Dillenburg. Il avait épousé en 1607 Eva de Waldstein.

<sup>191</sup> Guillaume de Nassau-Siegen (1592-1642) était un des fils de Johan VII de Nassau-Siegen.

<sup>192</sup> Cette remarque fait connaître que les toiles de Quintin étaient connues même en Allemagne.

bien ses particulières, car il ne m'a rien dict, mais bien à la bonne princesse, mais j'entretenois cependant la compagnie que nous avions.

Adieu et bon jour ma très chère bonne et parfaite, Madame, je vous supplie me pardonner mon grafignage et aymer tousiour bien vostre Amélie qui est toute vostre seur très humble. Son Altesse se remest depuis vous avoir escrit, la compagnie a tousjours mangé avec luy. J'ambrasse Messieurs vos fils de toutes mes affections et vous, mon cœur, à qui je suis toute entièrement.

De Haydelberg, ce 18 desembre lundy au matin.

Archives nationales, 1 AP 340/72

**1610** *L'Empereur n'ayant pas répondu à l'ultimatum d'Henri IV de retirer son administration et les troupes espagnoles du duché de Juliers-Clèves, celui-ci ordonna à ses troupes de se réunir en Champagne dans le but de lancer une opération dans le bas Rhin. Par ailleurs, une alliance était conclue avec la Savoie contre le duché de Milan. C'est dans ce contexte de tension internationale que le 14 mai 1610, Henri IV fut assassiné par Ravaillac. Le 15 mai la régence fut confiée à Marie Médicis. Celle-ci pour asseoir son pouvoir ouvrit largement l'accès du Conseil d'Etat aux grands et notamment au duc de Bouillon. Celui-ci pour se concilier la Reine vendit sa charge de premier gentilhomme de la chambre du Roi à son favori, Concini, pour la somme de 64 000 écus.*

*Elisabeth de Nassau dans la seconde quinzaine du mois de mars donna le jour à une fille. Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à Sedan pour le baptême de cette nièce qui fut prénommée Charlotte.*

*Le 9 septembre, l'électeur palatin Frédéric IV mourut à Heidelberg à l'âge de 36 ans. A l'annonce de cette mort, le duc et la duchesse de Bouillon et la duchesse de La Trémoille se rendirent à Heidelberg assurer la "bonne princesse de leur affection"<sup>193</sup>.*

*Amélie de Nassau ayant fait un séjour à Hanau auprès de sa sœur Catherina Belgica, sa correspondance avec Charlotte-Brabantine ne commence que le 10 mai.*

76

10 mai 1610 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /248/, j'eus hier au soir le contentement de recevoir de vos chères lestres et vous puis asurer que vous avez raison de croire que je suis plus qu'avez satisfaite proveu que je sois assurée de vostre bonne santé, mais hélas je crains qu'elle ne sera guère de durée et que la douleur que vous aurez ayant appris la mort desplorable de vostre Roy ne vous abatte de nouveau. Je ne doute pas quelle extrême affliction que ce vous sera aussy esse une perte si grande qu'elle ne peut estre acez regretté mesme en ce temps ny et de la fason qu'elle est arivée. Je n'y puis panser sans une fraieur et trablement qui me saisit de telle sorte que j'en demeure en estasse.

Son Altesse fust hier lors qu'il reçut ces tant triste nouvelles sy troublé que rien plus et tout le monde en transe. Monsieur le conte de Hanau sy esperdu qu'on jugeoit bien par l'intérieur ce qu'il en sentoit intérieurement aussy dict-il que tant plus il sonde ceste perte tant plus la trove il incurable et a bon droict s'en afflige il avec toutes bonnes âmes.

J'an ay un double desplaisir, car je ne l'ay point seulement veux le général, mais aussy pour vous /2-249/, mon cœur, en particulier et pour le bon Monsieur et Madame de Bouillon, car je me représante bien en quelle perplexité vous estes à cest heure et quels ennuis vous avez qui faict que vous estes infinymment plainte de vos seurs. La bonne Madame la contesse ne le pouvant vous tesmoigner, elle mesme m'a commandé de le vous en assurer de sa part et qu'elle supplie ceste

---

<sup>193</sup> Lettre de l'Electrice palatine, Louise-Julienne de Nassau, du 13 novembre 1610 à Duplessis-Mornay. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou escrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 265-266.

bonté divine de vous donner les consolation[s] qui vous sont néseaire et de vous conserver avec Messieurs vos anfans en très heureuse santé et prospérité.

Je vous promets mon cœur que je fais les mesme veux et à ce quy luy plaise d'avoir pitié de la pauvre Eglise ne permettant à ses ennemis de venir à bout de leurs méchantes entreprise. Certes nous avons bien suiet de le prier. On a puplié le jour de prière et de june dimanche qui vient par tout le Palatinat. Dieu veille que nous l'emploions à cest excercice avec belle humillité et dévotion que nos soupirs luy soient agréable.

Ma chère Madame, je ne fais que panser à vous et à tout ce qui m'est cher. Je veux espérer que vous serez demeuré à Sedan se vous doit estre un soulagement en vos ennuis et à ceste bonne Madame de Bouillon de vous voir ensemble. Dieu a eu soing de vous, mon cœur, de n'avoir permis que vous avez esté à Paris lorsque cest horrible et exécration crime s'est commis /3-250/ qui est tel que c'est pour faire dresser les cheveux en la teste quant on y panse et si ce n'estoit qu'il nous faut tousjours revenir à ceste providance divine qui faict tout pour sa gloire et le bien de ses anfans, on auroit bien à craindre.

Ma chère Madame, la bonne princesse vous dict sans doute la maladie de vostre joly petit prince Lodvich quy a commancé vandredy au soir comme on estoit fort y au souper par un grand mal de teste, mais après avoir dormy la nuict il se portoit le landemain acez bien mais depuis la dimanche il n'a bougé du lict avec une grande tout et chaleur. Il est les après-disné acez gay, mais les nuicht sont bien fâcheuse[s]. Dieu nous le conservera par sa bonté comme je l'en supplie mais nous ne sommes point hors de paine. Je luy ay dict chère Dame ce que vous me commandés. Il m'a respondu que il souhaitoit se chère ma tante et ses chers cousins auprès de luy et qu'il vous baisoit à tous les mains.

J'ay aussy obéy à vostre commandement envers Madame Crestiene et les princesse[s] quy m'ont commandé cher cœur de vous randre milles bien humble remersimants de vostre cher souvenir. La bonne seur Madame la contesse, vous en dict autant et qu'elle vous honorera jusques à la mort d'une affection très parfaite. Elle, moy, chère Dame, vous sont servantes pasionée [s] quy sont consacré[e] à vostre très humble service.

Il fauct que je vous die que vous avez un beau et bien jolij fillieul. Il peut fort bien nommer tout ce qu'on luy dict devant, mais à l'exemple de son ayné il ne veut se presser /4-251/ à parler. Je m'asure, mon cœur, que si vous le voiez que vous l'aimeriés bien quoy qu'il est aucune fois bien pront si aitune petit mine bien fort agréable que plut à Dieu que je vise Monsieur vostre fils ayné. La bonne princesse m'en avoit mandé à Hanau mille bien, mais elle m'en a dict encore davantage. Dieu veille luy augmenter ses saintes bénédictions et au cher petit frère et chère seur de quy le Sr. Paul m'a apporté une très chère, belle et jolie lestre. Je les honore et aymeray inviolablement comme je dois ma parfaitement.

Bonne Madame, vous estes cent foix plus bonne que vous ne devez de me remercier de si peu de chose, que d'avoir mis en françois ce que M. le docteur Graf vous envoioit. Je me suis aussy cest après dñée aqité du commandement que vous m'avez fait à son endroit. Il se sent bien honoré de ce que vous avez eu agréable ce petit service. Il m'a dict l'usage de l'eau du docteur Hans Lange qui est d'en prendre à la nouvelle et à la plaine lune deux ou trois jours de suicte le matin à jung une coup de culière dans laquelle il y est autant d'eau de cerise noire ou bien le troisième part selon qu'on à chaut ou froit. On en peut mestre plus ou moins. Elle est fort bonne pour toute apoplexie et que les fumées de la rate ne monte à la teste de quoy il vient des convulsions ou autre maus. La bonne princesse vous envoie de cest eau qu'elle vous donna icy pour la mère, mais à cause qu'elle est fort chaude, le médecin vous conseille pas d'en user, que fort rarement /MG4P/.

Mon cher cœur, il me fauct finir. J'ambrace ma bonne Madame et Messieurs ses anfans de tout mes affections, desquelles je vous demande pardons de tous mes défauts. C'est vostre petite seur chère Madame toute à vous.

De Haydelberg, ce 10 de may 1610 jeudy au soir.

Archives nationales, 1 AP 340/73

14 mai 1610 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /252/, hier au soir arriva mon cousin le conte Guillaume, mais nous ne l'avons veu qu'à ce matin qu'il a pris la peine de me venir assurer de vostre souvenance et de celle de Messieurs vos fils. Ce qui à la vérité me resiouis ynfinyment et de ce qu'il m'a assuré vostre santé bonne. Dieu veille qu'elle puisse estre de durée, ma très chère Madame, mais je crains infynyment le contraire, toutefois j'espère que ce bon Dieu exaucera nos prières et vous conservera très chèrement par sa bonté. Je ne doute pas qu'estant auprès du bon Monsieur et de la bonne Madame cela vous apportera à tous bien de la consolation à vostre commune perte. On mande de Paris qu'elle n'a apporté le sagement que nous avions craint, mais Dieu veille qu'avec le temps cela ne se fasse. Il faut certes mon cœur recognoistre un soing particulier que ce bon Dieu a eu de vous et de vous avoir mené à Sedan avec Messieurs vos anfans quy qont admirez pour leur sagesse et jantillesse. Dieu par sa divine bonté vous en donne tant de contentement que vous désire vostre petite seur qui vous est désé et toute consacrée sans nulle réserve ma parfaicte Madame vous usez d'excuse dans la ..., la lestre dema bonne princesse de ne m'escire point et vous faictes en cela chose que vous ne devriez car vous avez tout povoir et plus sur moy que sur créature quy /MG1P/ vive. Faicte[s] moy cest honneur de le croire, je vous en supplie très humblement et que vous / et la bonne Madame de Bouillon me tesmoygnez aymer parfaicement quant vous n'avez / point de contrainte à mon ocation je vy bien aussy en vos endroits avec une liberté bien grande / [...] brouillon que je vous fais tousjours et particulièrement à cette heure / [...] bien. Je m'en assure mon /2-253/ cœur et que je ne vous entretiens si longtemps comme je devrois. La bonne Madame la contesse à qui je désire de tenir la plus exate compagnie que je puis me servira d'excuse. Ceste bonne seur m'a commande, mon cœur, de vous dire toutes les assurance [s] qu'elle vous doit randre et de son service et de son affection de laquelle elle vous baise et ambrase et moy avec elle de toute la mienne. Elle fust samedy si mal au dîné qu'elle fust contrainte de sortir de table et passer toute ceste grande salle. J'avois peur qu'elle ne me tomby en foiblesse, mais elle se remist bien tost. Dieu mercy, elle se porte à cest heure bien et tout son petit peuple. Vostre petit fillieul a bien les bonnes grâces de la bonne princesse quy a aussy aquis les siennes, lesquelles on doit estimer, car il ne les donne pas à tout le monde, mais Son Altesse les a aussy et le povoir de luy faire faire ce qu'il veut. Je m'assure que vous l'aymeriez bien chère Madame si vous le voiez. Nostre petit prince se refaict Dieu en soit loué.

Il faut finir mon cœur à qui je diray que nous auron à ce soir le marquis de Torlac, qui vient d'Anchebac. Son Altesse est allé ceste après-dînée faire passer monstre à une compagnie /MG2P/ à cheval. Monsieur le conte Jan et [M. le conte] de Hanau luy tiennent compagnie. Le dernier / est résolu si peut optenir congé de partir demain. La bonne Dame faisoit aussy estat / mais la bonne princesse n'y veut entendre. Adieu mon cher cœur que je supplie me / permestre de baiser et les mains bien humblement et les beaux et chers visage de Messieurs mes neveux que je veux /MH2P/ aymer et honorer jusques au tombeau et vous ma toute bonne Madame à quy nous parlons bien, je vous en assure. Adieu mon cher cœur, ayez tousjours bien vostre seur très humble. C'est vostre Amélie.

De Haydelberg, ce 14 de may, lundy en haste, 1610.

Archives nationales, 1 AP 340/74

22 mai 1610 – Heydelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /254/, samedy au dîné la bonne princesse reçut vos chères lestres, mais n'eu moyen de les voir qu'après que nous estions pr[és] de la salle. Vous povez panser si la dînée ne me sembloit longue. Je ne m'attendois nullement d'en recevoir aussy de vous, mon cœur, quy à la vérité ne deveriez vous incommoder à mon ocation et avez grant tort deuser de tant d'excuses, car vous avez un povoir sur moy plus qu'apsolu. C'est pourquoy je vous supplie à mains jointes de ne vous



point incommoder et croire comme c'est la pure vérité que l'assurance que j'ay que vous me ferez tousiours cest honneur de me bien aymer ne sera jamais esbranlée, encore que le peu de suiet que je vous donne de se faire me devroit bien donner des craintes, mais vostre parfaicte bonté couvre tous mes deffauts. Je le say bien et que quelque grants quy sont que cela cepandant ne peut apporter de l'attestation.

Je regrette bien, ma chère Madame, /2-255/ d'avoir seu vostre santé si mavaise. Je me doutois bien que ce grant et horrible coup vous abatateroit, mais ceste bonté divine est merveilleuse d'avoir relevé en mesme tamps la France qu'il sambloit estre déià parvenue au comble de ses malheurs Dieu par sa miséricorde veille avoir de plus en plus soing des siens et bénir la junesse de ce june roy de ses plus particulières bénédictions. On ne peur acez icy admirer et exalter la sagesse de la royne pour la conservation de laquelle nous ne fauderons d'eslever journellement nos veux au ciel car tout le monde attend d'elle tout le bien qu'on sauroit désirer, le Sr. Paul est revenu ce matin de Sedan. Nous a dict mon cœur que vostre santé estoit bien millieure. J'en loue ce bon Dieu de tout mon cœur et de celle de Messieurs vos fils qu'il élève jusques au ciel et me faict accroistre le désir extrême de les voir et au double l'aîné. Je les /3-256/ baise et ambrace par voste permission mille et mille foix et vous mon cœur que je pansois antretenir bien longuement, mais la bonne princesse me faict dire qu'il faut avoir ma lestre qu'on n'envoie par la commodité de Sedan où la bonne Madame de Boullon ne me peut dire acez son regret d'estre privée de vostre tant chère présence. Nous la sommes depuis ce matin des quatre heur de celle de la chère Madame la comtesse de Hanau de qui les dernières mots ont esté assurances que je vous dois donner de sa part de son affection tout entière à vous honorer et randre du service très humble je la plains bien pour la chaleur qu'elle endurera et vous aussy mon cher cœur.

Dieu vous amène heureusement et veille donner très heureuse yssue à vos affaires. C'est le souhait de vostre Amélie qui a commandement de vous faire mille baise mains de toute la principauté. Le petit prince est Dieu mercy regénéré. /MG3P/ Pardonnez à vostre Amélie qui est plus que tout le reste vostre très humble seur et servante qui est d'esprit et de cœur auprès de ma très chère bonne parfaicte Madame, adieu mon cœur.

Ce mardy, de Haydelberg 22 may 1610.

Archives nationales, 1 AP 340/75

79

30 mai 1610 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /257/, je pansois recompanser à ce coup la lestre que je vous fis hier huit jours, mais le malheur veut que je n'ay guère plus de temps ceste fois ny que je n'eu lautre jour vous me pardonneriez donc mon cher cœur sy je ne vous entretien comme je le voudrois bien. Il me tarde infinymment que je n'apprenne vostre heureuse arrivée à Paris et vostre santé en si bon estat comme tous ceux quy vous honorent le désirent.

Je n'ay point eu des nouvelles de la chère Madame, la comtesse, depuis son arrivée à Hanau, et j'en devois avoir hier, aussy say ie bien qu'il y a des lestres en chemin, mais je ne say quy les retient. J'en eu le mesme jour de son partement d'icy de Darnechsta[dt] où elle est arrivée heureusement et tout son petit peuple, mais avec bien grande incommodité pour la grande chaleur et excessive. Je veux espérer toutefois qu'elle ne luy aura faict autre mal que la lassitude. Mon cher cœur j'ose vous réitérer la prière que je vous ay faict il y a quelque temps, c'est de me faire avoir deux dousaine de gans l'une lanée /2-258/, l'autre point pour mes deux nièces de Hanau, car Madame leur mère n'en a peu recourir bien qu'elle aye faict tout ce qu'elle a peu. Les marchants en apporte[nt] bien de tous grans et de tous petis mais non de médiocres comme sont ceux qu'il leur faict. Je ne vous saurois ma chère Madame mander la grandeur, mais j'espère que vos jans a peu près se resouviennent des mains de mes nièce[s]. La seconde est aussy grande que l'aînée sens mentie je rougis de vous importuner à cest heur que je say que vous n'avez nul repos une millions de pardon, ma bonne et chère Madame, je vous en supplie et d'accuser vostre bonté quy me rand aynsy téméraire et me faict croire que vous ne le trouverez mavaix.

J'espère que le Sr. Paul vous aura donné à Sedan ceste eau que vous aviez demandé. Il faut que je confesse que je ne luy ay oas demandé aussy ne l'ai-ie que fort peu vu. Hier il prist congé de la bonne princesse, mais bien à la haste si l'aié prié mon cœur de vous assurer et Messieurs vos anfans de la dévotion très entière à vous honorer et randre très humble service, il ne peut acez louer Monsieur mon neveu l'ainé. Cela augments infinymant l'envie que j'ay de le /3-259/ voir et son beau joly et admirable petit frère que j'ay fort souvant devant les yeus et vous la toute bonne Madame que je plains infinymant de tant de paine que je say que vous avez. Je ne puis rien que de prier ce bon Dieu qu'il vous soulage par sa bonté et fortifie. Croiés mon cœur que c'est aussy ce que je faix pour nullement que toute l'ardeur qu'il m'est possible

Nous venons de souper tous la bas au jardin et il me faut encore escrire à la chère Madame de St-Crois. Nos après dînée sont si courtes que tout ce que j'ay peu faire celle d'aujourduy c'est d'escrire à Monsieur de Bouillon et à Mesdames de Monpenssier et de Juare<sup>194</sup>. Le bonne princesse vous supplie d'envoyer ces lestres à la dernière mais elle m'a commandé de vous prier de savoir devant du Sr. Paul si Monsieur le duc des Deux-Ponts à son retour pourroit prendre son chemin par Juare, car cela luy estant de la suite, vous luy pourriez donner affin qu'il les présantes luy mesme. Ce que je ne doute pas, si ce faisoit, seroit fort estimé de ceste bonne vielle princesse. J'eusse bien désiré que nostre chère Electrice luy eust donné ce commandement d'y aller mais elle dict que cela ne pavoit pource qu'il a commandement de suivre ce pris>>> et elle ne sait quel chemin il prendra. J'escris si en haste, mon cher cœur, que je ne say ce que je dis /4-260/. Hier la bonne princesse fust voir Madame la contesse de Solmes, femme de M. le Grand mestre, à quy Dieu a donné une fille depuis huit jours. La femme de mon cousin le conte Otte est bien fort affligée à cause que M. son mary est avec les jans de guerre à Strasbourg où la auprès non sen denger, mais Dieu le gardera si luy plaict et tous les autres, aussy le Sr Paul vous pourra particulièrement dire toutes nouvelles.

Ma chère Madame, je vous dis mille bon soirs et vous ambrasse de toutes mes affections et Messieurs vos fils. Aymez vostre Amélie, mon cœur, quy est plus que vostre et toute le seur très humble et servante passionnée.

De Haydelberg, ce 30 may 1610, mercredi au soir. Adieu donc mon cher cœur.

Archives nationales, 1 AP 340/76

80

Mardi 5 juin 1610 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /261/, la bonne princesse reçut hier au matin de vos chères lestres et bien que vous ne luy dicte mot de vostre santé sy l'espère ie bonne ou, pour le moins, millieure qu'elle n'a esté de quoy je suis très ayse car il n' a esté de quoy je suis très ayse car il ne m'est rien plus en recommandation que cela je le vous jure, mon cœur, et que si le resentment que j'ay de vos paines pavoient les amoindrir. Je m'estimerois la plus heureuse du monde mais puisque il n'y que nostre Dieu je le supplie de tout mon cœur de vous donner la force et le soulagement qui vous est nésaïsère, ce que je ne doute pas qu'il ne fera. Il l'a commancé, il ne laira pas son œuvre imparfaicte. Il faut donc vous remestre et vos affaires en luy auxquelles il donnera telle yssue que vous désirez quy est sur toute chose da gloire et puis qu'il en est question en la justice de vostre procès, il faut croire qu'il le terminera à vostre contentement de quoy je l'en supplie de toutes mes affections et vous mon cher cœur de ne vous tuer pas avec une telle sollicitude, mais à avoir plus esgard à vostre santé qu'à nulle chose du monde puie quansy c'est le principal et que le bien de Messieurs vos anfans ne despande que de vostre chère cconservation pour la durée de laquelle j'eslève mes mains et mon coeur au ciel estant aussy /2-262/ une des chose du monde de laquelle départ un de mes plus parfaicts contentements. Croiëlle je vous supplie ma très chère Madame et que le sovenir que vous daignez me tesmoyner dans la lestre de nostre chère Electrice m'oblige s'il estoit possible à vous aymer et honorer avec plus de perfection. Vous estes tousiour, mon cœur, ma bonté mesme en faisant des excuse où vous ne devez, car je say très bien que vous ne devez, car je

---

<sup>194</sup> Jouarre.

say très bien que vous n'avez nul loisir d'écrire. Je ne le vous pourrois aussy pardonner si vous vous contraingnez à ce faire car ce ne seroit point aymer parfaitement vostre petite seur comme vous luy avez promis. Il me supvit prou que vous avez, chère Dame, mes brouillions agréables quoy quy ne le méritent[t], c'est vostre bon naturel quy en est cause lequel j'exalte et admire comme je dois, je le vous proteste mon cœur et que je me souhaite sovant sauté à vous d'où mon esprit ne bouge. Assurez-vous en chère seur et que vous estes engravée en ma mémoire et vos biens faicts pour n'en sortir jamais.

Je vous escriis de novau bien en hâte bonne Madame car il estoit plus douse heure, comme j'ay commancé ce gritongnage. J'ay lessé la bonne princesse quy avoit déià fermé ses lestres et là dessus Son Altesse a reçu nouvelles que ceste ville et château d'Achstein s'est randue ce que ceste chère Electrice m'a commandé de vous dire, car elle sait bien que vous vous en resiouirez et lourez bien avec nous. Ceste divine bonté veille randre nostre camp aussi heureusement mestre des /3-263 et 264/ autres place[s] et veille conserver son Eglise. Il y est mort quelques enseignes et capitaine de noblesse devant ceste ville, entre autre un quy a long temps porté les armes au Pais-Bas et lequel on tenoit pour un brave soldat. Son nom est Sturm, je ne say si vous en avez ouy parler. Il est à plaindre Dieu préservera par sa bonté le reste.

Nostre bonne princesse a escrit à la Royne mais en telle haste qu'elle craint que sa lestre ne vaut rien, c'est pour quoy mon cœur elle vous en envoie un double affin que sy vous ne trovez à propos qu'elle soit randue que vous la reteniez et rompiez, et puis si vous plaict de luy envoyer une autre comme elle doict estre, vous l'obligeriés fort, car ceste chère princesse craint de ne dire pas en telle sorte comme elle doict, et puis aussy elle ne sayt s'il sera trové bon qu'elle importune si sovant la Royne de ses lestres puisque ceste cy et la troisième depuis c'est horrible et desplorabile malheur quy me faict s'en mentir frémir toutes les fois que j'y panse aussy esse un fait sy exécrable qu'on en demeure en trance estant encore toute les jans de bien troblé d'un si grant et inopiné coup . Dieu veille consoler la Royne et luy donner ses saintes bénédicions affin qu'elle puisse continuer si heureusement son gouvernement comme par sa grâce elle la commancé, la veille préserver et le Roy son fils très chèrement et réprimer la rage et malice desperdée des méchans quy donne bien aucation d'estre en apréhansion, mais la garde d'Israël veille et ne sommeille. C'est en icelle, mon cher cœur, que je vous recommande et Messieurs vos anfans, aussy /4-265/ le bon Monsieur de Bouillon et ce de toutes mes affectiond. Je regrette bien d'apprendre que ce cher Monsieur s'est trové mal, mais j'espère que puis qu'il se portoit mieux qu'il se sera à cest heure du tout remis de quoy j'en fays mes prières à Dieu.

Ma chère Madame, il faut que je vous dise avoir eu aujourduy des lestres de la bonne seur Madame la contesse de Hanau quy la dict que c'est comme elle espère sens préjudice à l'estat où elle est. Vostre petit filleul se portoit un petit mal, mais il a faict, avec tout le reste, ce voyage très heureusement. Dieu soit loué lequel les veille tous bien chèrement conserver. Ceste chère Dame me commande mon cœur de vous renoveller toutes les fois que je vous escriis les assurance[s] de son zelle à vous honorer et aymer avec perfection. Je ne vous puis dire davantage ma bonne Madame, car il est déià plus de minuicht et il faut aller demain au prêche.

Pardonnez-moy que je vous entretienne d'un vray cock à l'âne, car sen mentir, je ne say ce que je dis, les yeux me ferme[nt] de sorte que je n'ay le moyen de relire ce que j'escris. Mes fautes seront bien excuser de vous mon cœur à quy je dis adieu et bonsoir, vous ambrassant /MG4P/ et baisant Messieurs mes neveux de cœur et d'affection. Nous soupçons presque / tousiours dehors, à ce soir ça esté sur le pluite où nous avons esté bien tart. Aymez vostre seur / et très humble et très fidelle servante qui est toute à vous. C'est vostre Amélie mon cher cœur.

De Haydelberg, ce 5 juing, mardy fort tart 1610.

Archives nationales, 1 AP 340/77

Ma chère Madame /345/, vous vous faicte paroistre plus qu'amirablement bonne d'avoir désiré avec tant d'affection vostre voyage icy. Dieu a exaucez vos souhaits et ceux de la bonne princesse, les miens y estant joing avec beaucoup d'affliction, je vous jure et que rien ne peut tant consoler ceste chère princesse que vos présances, qui luy donne dès ceste heure déià du soulagement. Mais, mon cœur, elle a murmuré de voir que vous n'amenez pas Mademoiselle vostre fille, car certe elle a une extrême envie de la voir, et moy, chère Dame, je me le suis promis si assurément que j'ay vrayment du regret de nièce, voir frustrée de mon attente, mais, mon cœur qu'elle obligasion ne vous a pas ceste bonne princesse de ce que vous aviez tout surmonté pour la voir. Vous serez reçu d'elle avec applaudissement, joing la douleur qui hélas à cest heure ne la peut quitter /MG1P/, mais bien aurez vous le pouvoir plus que personne de la divertir, aussy dict elle se veut elle jester entre vos bras et recevoir de vous la consolation que vous luy aporterez, aussy sera elle bien grande. Il /2-346/ l'a faict telle, ma chère Madame, pour soulager son affliction, qui est à la vérité très extrême, mais quoy elle luy est envoyé d'un si bon père qu'il faut adorer en ses jugements et y aquieser, puisqu'il faict venir tout au bien de ceux qui le craignent.

Je vous envoie, et à la bonne Madame de Bouillon, des lestres de Monsieur le conte de Hanau qui est la response à ceux que vous luy avez escrite. Ceste bonne seur se resioit extrémement de vostre venue et regrette qu'elle ne peut estre icy, mais il faut pour la compaignie qu'elle demeure jusques au lundy chés elle.

Quant je panse, mon cœur, que vous receverés ce brouillon la veille de vostre venue ycy, cela me faict finir tout court, en vous disant que ceste bonne princesse me commande de vous supplier de pardonner tous les deffaut quy /MG2P/ se font à vostre réception, et croire que vous serez reçue d'elle comme une consolation envoyée du ciel. Bonsoir, chère Madame, les coutumes d'icy ne me permettront de vous aller recevoir en cour, comme vous dira /MH2P/ Monsieur de Joière. S'il y a quelcun, ce sera la famme de Monsieur le Grand que vous devez prandre par la main si elle est sans Mme sa belle seur, qui ne monstera, je ne crois pas icy encore. C'est, mon cœur, vostre seur très humble /MH1P/.

Mon cœur, je ne say si vous entendrez ce que je vous dis de Mme la comtesse de Solme, c'est que vous luy devez présanter d'aller avec vous deux, j'entent la dernière, pource qu'elle ne sera, je croy, toute seulle, car mesme si elle a ses filles elle ne va pas avec eux. Adieu.

Ce vandredy 5 septembre au soir.

Archives nationales, 1 AP 341/160

**1611** *A la suite de la démission par Sully le 26 janvier de sa charge de Surintendant des finances, Henri de La Tour d'Auvergne devint l'homme de la Cour. A ce titre, il va prêcher la modération lors de l'assemblée protestante qui se tint à Saumur du 27 mai au 12 septembre 1611. Mais lors de cette assemblée, il vit les protestants partisans de la fermeté se donner un nouveau chef, Henri de Rohan<sup>195</sup> envers lequel il ne ménagea pas ses critiques dans ses lettres à la duchesse de La Trémoille, lui reprochant d'écouter de mauvais conseillers.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau après avoir passé les premiers mois de l'année à Paris, se rendit dans le courant du mois d'août à Sedan pour assister au couches de sa soeur qui donna le jour le 4 septembre à un fils, Henri, le futur maréchal de France<sup>196</sup>. A la fin du mois d'octobre, Charlotte-Brabantine de Nassau revint à Paris.*

---

<sup>195</sup> Henri de Rohan (1579-1638), 1<sup>er</sup> duc de Rohan, prince de Léon, allié par sa grand-mère Isabelle d'Albret à Henri IV, était également le gendre de Sully. En tant que baron de Léon, Henri de Rohan disputait aux La Trémoille, barons de Vitry, la présidence de l'ordre de la Noblesse aux Etats de Bretagne.

<sup>196</sup> Etienne BALUZE, *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne, op. cit.*, tome I, p. 457-458. Notons que le chevalier Ramsay et l'abbé Ragueneau dans leurs biographies de Turenne le font naître le 11 septembre 1611.

8 juillet 1611 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /266/, la bonne princesse et moy reçûmes avant hier vos chères lestres du 24 de juing. Vous estes trop parfaitement bonne mon cœur d'avoir tant de soing de ma santé que de craindre que la médecine que j'ay prise est procédée de maladie. C'est pour prévenir telle devenir que j'en ay usé ma chère Madame à qui je rans une million de grâce très humble. Vous me comblez d'honneur et de biens faicts. Je ne vous puis représanter ce que j'en resens, mais vous prostesteray bien que c'est tout ce que doit une très humble seur qui se peut obligée à tout extrémité mon cœur qui ne povez sauter auprès de nous et nous auprès de vous que nous y serions sovant je le vous jure et que la bonne princesse trove de la consolation seulement de parler de vous, que feroit donc vostre chère présence, certe beaucoup pour la divertir de ces pansées mélencoliques qui luy tiennent sovant compagnie.

Vous auriez bien /2-267 et 272/, mon cœur, plus de pover que personne a faire résoudre ceste chère Electrice à prande l'air. Elle n'y veut encore entendre Madame la duchesse des Deux-Ponts, qui est depuis mardy icy, faict ce qu'elle peut pour luy persuader, mais elle n'a peu encore rien gangner. Nous allons avec ceste dicte princesse en la salle seulement la nostre bonne retient un jour l'une de Mesdames ses filles, l'autre pour l'autre et aussy j'ay cest honneur d'y demeurer à mon tour qui a esté ce jourduy. Je vous escriis dont estant assise auprès d'elle à son cabinet en adtentant les autres revenir du souper qui s'es[t] faict acez tart parce que les princes ont esté si long temps au conseil. Monsieur le prince d'Anhalt vient tous les jours entretenir une heure ou deux la bonne princesse aucune fois et il vient seul et d'autre avec Monsieur l'administrateur, qui cependant que Madame parle à Monsieur le prince d'Anhalt s'est mist à se jouer avec nous autres à des petis jeux. Il a Monsieur son frère à c'est heure auprès de luy, car il est venu accompagner Madame sa /3-268 et 273/ mère qui a avec elle Mademoiselle sa fille et petite fille, laquelle est extrêmement jolie. Je la trove bien encore davantage que lorsque vous l'avez veue et nous aussy et à Mademoiselle de Chelandre beaucoup d'honneur d'avoir randu ceste petite princesse si savante depuis qu'elle la gouverne. Elle parle fort joliment le françois, commance déià à le lire. Elle sait force catrains de M. de Pibrac par cœur<sup>197</sup> et chante déià bien jentiment les dix commandements et ay laissé créateur. C'est certe un plaisir de la voir, car elle est belle et jolie. Tout ce qui se peut vous ne sauriez croire les prontitudes et jolis mouvements qu'elle a. Elle va tousiours en salle et cause tout du long du repas, faict rire tout la compagnie. Elle me faict sovant resovenir à ce cher neveu, car elle luy ressemble en beaucoup de ses actions.

J'ay entretenu un peu Mademoiselle Chelandre, mais j'ay bien envie de le faire davantage. Je l'estime fort et l'aime et affectionne tant pour l'amour de son mérite, que pour l'amour de feu Mademoiselle de Videboure<sup>198</sup>, quy est bien pleurée par sa chère fille, aussy en a elle force suiet. Dieu aura soing d'elle et de tous orfelins qui ont leur /4-269 & 274/ espérance en luy.

Mon cœur, je n'ay pas encore obey au commandement qu'il vous plaict me faire de remercier Monsieur le duc des Deux-Ponts de vostre part des assurance[s] qu'il a donné à Madame de vouloir tesmoigner beaucoup de bonne volonté à Madame de Chelandre et que vostre recommandation luy obligeoit. Je ne fauderay encore de le faire lorsqu'il viendra à propos il m'a bien faict l'honneur de me dire des l'arrivée de Madame sa mère qu'il estoit fort contant de Mademoiselle de Chelandre et qu'il estoit très ayse que Mademoiselle sa fille avoit cest heur de l'avoir prés d'elle. Il estoit bien besoing à la vérité qu'il y eust quelcun qui en eust soing, car la pauvre petite comme son âge et sa calité méritoit. Mademoiselle de Chelandre en a un extrême soing et se faict aymer et craindre de sa

---

<sup>197</sup> Les *Quatrains* de Guy de Faure, seigneur de Pibrac (1529-1584), publiés pour la première fois en 1574, furent en vogue pendant tout le premier XVIIe siècle. Ils comptaient parmi les premiers textes enseignés aux enfants, Charlotte de La Trémoille en 1606 écrit à sa mère qu'elle sait « tous les quatrains de Pibrac » (Archives nationales, 1 AP 386/2). Gilles de Bourron dans sa lettre du 11 septembre 1607, mentionne que lorsque Charlotte fut reçue par la Reine, celle-ci « luy fit dire des quatrains de Monsieur de Pibrac ». Archives nationales, 1 AP 346/29.

<sup>198</sup> Judith de Miremont, veuve de François Thyn de Schélandre, écuyer, sieur de Vuidebourse.

petite metraisse qui est un grant heur pour elle qui n'a faute de painne, mais Dieu luy donnera la force pour povoir continuer une si bon[ne] œuvre. Je luy en faix prières.

Mon cher cœur, le frère de Mademoiselle Davilie a demandé son congé et faict estat de partir enore ceste semaine pour aller à Paris. Je ne pense pas vous escrire par luy /5-270 & 275/, puis que je le faix à cest heure par la poste. Je pourrois bien faire un mot à Mademoiselle Anne de Rohan pour luy dire des nouvelles de la petite Mademoiselle des Deux-Ponts. Si vous avez moyen de luy en faire savoir, je vous supplie, mon cœur, qu'elle sache le bien que l'on en dit. Je vous ay mandé il y a huit jours, chère Madame, la princesse d'Anhalt. Je vous diray à cest heure qu'elle doit arriver demain.

Mon cœur, je vous envoie une petite boitte de poudre pour les dens et aussy la recepte pour en faire. Je l'ay faict escrire en latin parce qu'il y a une sorte de drogue que je ne say comme on le nomme en François autrement il n'y en a que trois sorte, l'une et celle que je ne say nommer, l'autre c'est *des gloris de giroffle* une once, le troisième c'est *de liris* un demy quart d'une once. Je croy que vos jans savent bien le latin. Pour vous espliquer ce biliet. Adieu mon cher cœur et bonsoir, il faut aller coucher. La bonne princesse est plus habile que moy de beaucoup, elle commance déià à fermer ses lestres.

Vous me dicte[s], mon cœur, que vous avez envie d'aller voir la bonne Madame de S<sup>te</sup> Croix. Je croy que vous la resiouirerez extrêmement, mais, mon cœur, il ne faut pas que /6-271 & 276/ vous la voiez par les grille[s]<sup>199</sup>. Vous devez bien avoir ce privilège de la voir autrement. La bonne Madame de Bouillon me mande qu'elle a veu Mesdames les princesses de Condé qui comme première[s] princesse[s] du sanc ont eu l'entrée de l'abbaye. Vous devez à plus forte raison l'avoir comme seur. Plut à Dieu que vous fussiés aussy près de nous que d'elle.

J'espérois bien d'avoir sovant l'honneur de vous voir. Je l'ay bien d'esprit mon cher cœur. Toute nostre principauté m'ont commandé de vous assurer de leur service. La petite Mademoiselle des Deux-Ponts m'a aussy dict qu'elle vous aymoît de cœur et Monsieur vostre fils plus que celui de la chère Madame de Bouillon qu'elle supplioit sa maman de France de la venir bien tost voir. Je baise et les mains et les beaux et chers /MG6P/ visage[s] de Messieurs vos anfans par vostre permission et le vostre ma bonne / et parfaicte Madame. Pardonnez, je vous supplie mon grafignage. C'est vostre seur et servante très obéissante. Adieu, chère Madame à moy et bonsoir.

De Haydelberg, ce lundy au soir 8 de juillet 1611.

Archives nationales, 1 AP 340/78

**1612** *Marie de Médicis s'était engagée dans une politique de rapprochement avec l'Espagne qui devait être scellé par le mariage de Louis XIII avec l'infante d'Espagne et de sa soeur, Elisabeth, avec le prince des Asturies. Le 22 avril, elle confia au duc de Bouillon la mission d'expliquer les modalités de ce mariage au roi d'Angleterre Jacques Ier et de lui proposer le mariage de sa fille Christine au prince de Galles<sup>200</sup>, mais en fait pour persuader le roi d'Angleterre de condamner l'assemblée de Saumur et l'attitude du duc de Rohan<sup>201</sup>. A cette occasion, il emmena avec lui son neveu Henri de La Trémoille. Le duc de Bouillon revint d'Angleterre le 13 juin et rendit compte de son ambassade le 16<sup>202</sup>. Charlotte-Brabantine de Nassau partit pour Sedan le 14 août<sup>203</sup>.*

*Le 13 mai, Louise-Juliane de Nassau maria sa fille aînée Louise-Juliane au duc Johann II de Deux-Ponts administrateur du Palatinat pendant la minorité de son fils Frédéric. Elle décida de poursuivre le projet de mariage de son fils avec la fille du roi d'Angleterre. A cet effet, au mois de*

<sup>199</sup> Flandrine de Nassau, abbesse réformatrice, avait rétablie la règle de la clôture.

<sup>200</sup> Michel CARMONA, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 250-253.

<sup>201</sup> Jack Alden CLARKE, *Huguenot warrior : The life and times of Henri de Rohan (1579-1638)*, Martinus Nijhoff, The Hague, 1966, p. 39.

<sup>202</sup> PONTCHARTRAIN (Paul Phélypeaux, sieur de), *Mémoires*, Ed. Petitot, Coll. des Mémoires relatifs à l'histoire de France, tome XVII, Paris, 1822, p. 5.

<sup>203</sup> Lettre de Flandrine de Nassau à sa sœur Charlotte-Brabantine du 21 août 1612.

mai le comte de Hanau fut envoyé en Angleterre avec Volrad von Plessen négociier le mariage de son neveu<sup>204</sup>.

*Le comte de Hanau revint en Allemagne à la fin du mois de juin affaibli par une maladie qu'il avait contracté outre-Manche. Il se rendit alors à Nuremberg pour voir l'Empereur. De retour à Hanau où une fièvre épidémique sévissait, il ne put résister et décéda le 9 août. A l'annonce de la maladie de son beau-frère Amélie de Nassau se rendit à Hanau et assista à ses derniers instants. Elle resta plusieurs semaines auprès de sa sœur Catherine pour la consoler de la perte de son mari.*

*Le 14 octobre avec une suite de 170 personnes, Frédéric V s'embarqua des Provinces-Unies pour l'Angleterre où il débarqua deux jours plus tard. Le 18, il fut reçu à Whitehall par le roi et la reine d'Angleterre et fit la connaissance de sa future épouse. Comme l'écrit Rosalind K. Marshall : *Their eyes met, and they were instantly attracted* »<sup>205</sup>. Ils se plurent au premier regard. Leur mariage fut retardé par la mort soudaine du prince de Galles le 6 novembre.*

83

14 juillet 1612 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /277/, Flipe a bien fait fort bonne diligence, estant arrivé hier bien matin icy. Il nous a apporté des nouvelles très agréable[s] de la bonne sancté de Monsieur de Bouillon, de vous mon cœur et de Messieurs vos anfans, mais d'autre cauté il ne nous a pas confirmé en l'espérance que nous avons d'avoir bien tost l'honneur de voir ce bon Monsieur de Bouillon quy crin de venir trop tart pour estre devant le partement de Monsieur l'Electeur, lequel je crois ne fera pas qu'en cinq on six semaine[s] de sorte qu'il ne devoit pour cela changer de résolution. Vous n'en faicte, chère Madame, nulle mention et je m'avois promis que ce bon Monsieur de Bouillon venant icy, vous seriez assurément de la partie. Je ne say à cest heure qu'en dire. Je me vois comme du tout frustrée /2-278/ de mon attente. Ce n'est pas sens regret, ma bonne Madame, car plus grant contentement ne me peut arriver que celui d'estre honorée des présances de personnes tans chères. Je ne say si l'envie que j'en ay me donne encore quelque espérance de posaider cest honneur, car il m'en reste quelque peu bien de batue de crainte. Je prie ce bon Dieu, sy c'est sa volonté, que mes désirs en cela puissent réussir. Ma bonne Madame vous l'estes trop à la vérité de me tesmoyner que mon grant brouillon vous a esté agréable. Certes, il méritoit plus tost le feu que de vous estre envoyé. Si ce n'estoit que vostre bonté m'est si favorable qu'elle couvre mes défauts. C'est cela qui me rand si [...].

Mon cœur, je croy bien que je me suis sy mal espliquée que vous n'avez peu entendre sy en public, nous avons mangé avec l'Impératrice. Je vous assure que nom et que le jour qu'elle fust couronnée, elle mangea seulle avec l'Ampereur. Les princes avoient leur table en la mesme salle, comme aussy /3-279/ des électeurs et des prince[s]. Il y avoit aussy une table où les dames et filles de l'Impératrice avec les contesse[s] mariée[s] estoient assise[s] et une autre où les contesses filles estoient. Tout cela mangoit en la salle où dînoit l'Empereur et l'Impératrice. Le jour du couronnement de l'Empereur l'Impératrice dîna à son privé, où elle se faisoit servir de ses filles et n'y eust que les princesses quy eurent l'honneur de manger avec elle. Je ne say si elle faict bien à manger des autres dames, mais que l'aïant faict à Francfort j'en doute.

Je voy bien qu'il y a force différance entre les cérémonies de France, car icy on a creu qu'il ne fallait point que les plus grandes portace la queue de l'Impératrice, c'est pour quoy Madame la duchesse ne l'a poinct faict. Il est vray qu'elle pansoit que c'estoit à elle de le faire, mais Monsieur son mary luy fict dire en l'église qu'il avoit seu que cela ne se devoit, ny aussy Madame sa seur. Pour ce que vous désirez de savoir, chère Madame, si nous nous sommes mis à genous durant la messe, je vous diray que non, nous nous sommes tout le temps /4-280 & 281/ tenu de bout et n'a pas

---

<sup>204</sup> Peter BILHÖFER, *Nicht gegen Ehre und Gewissen. Friedrich V, Kurfürst von der Pfalz – der Winterkönig von Böhmen*, Eigenverlag Rhein-Neckar-Kreis, Heidelberg, 2004, p. 42.

<sup>205</sup> Rosalind K. MARSHALL, *The winter Queen. The Life of Elizabeth of Bohemia 1596-1662*, National Galleries of Scotland, Edimbourg, 1998, p. 31.

asté sans estre bien fort lasse mon cœur sy vous plaict vous me commanderay si vous désirez de savoir quelque autre chose que j'ay oublié de vous mender ou bien si il y encore quelque chose que vous n'entendez la bonne princesse a bien veu que vous luy avez escrit bien à la haste.

Vous me faicte[s] trop d'honneur en ayant eu le temps de prendre la paine, de m'avoir encore escrit, vostre souvenance en la lestre de nostre digne Electrice me suffisoit prou. Ma très chère Madame, elle a veu dedans la mienne les offres que vous faictes si luy plaict de vous enqueter de l'ambassadeur d'Angletaire de quelle façon Monsieur son fils se doit gouverner. Ceste bonne princesse vous en baisse mon cœur mille foix bien humblement les mains et dict que vous este trop parfaitement bonne et songneuse de ce quy leur peut apporter de l'honneur. Monsieur de Schomberg<sup>206</sup> partit il y aura demain huict jours pour Engletaire. Il a charge de s'enqueter de tout. C'est pourquoy, elle panse qu'elle apprendra à son retour tout ce qu'elle /5-282/ désire de savoir. Ceste chère princesse se sent extrêmement obligé[e] à ce bon Monsieur de Bouillon et à vous : à luy de ce qu'il a pris la paine de luy envoyer un mémoire et à vous, mon cœur, de quoy vous avez pris celle de dire vostre avis la dessus lequel sera suivy au plus près qu'il sera possible.

Ma bonne Madame, il faut que je vous die que ceste chère princesse vient de recevoir des lestres de Monsieur le conte de Hanau, quy luy mande son retour de Nuremberg, d'où il est revenu fort satisfait de Leurs Majestés et de la Court. Il est arrivé [...] temps acez car Leur[s] Majestés demeurèrent encore trois jours à Nuremberg depuis qu'il y estoit arrivé. Sa santé à ce qu'il mande n'est point bonne et encore moins celle où il a trové la bonne Madame sa femme, car il l'a trové avec une forte fièvre et apparence de roujolle. J'en suis certes en extrême paine. Je prie Dieu que l'en puisse estre bien tost relevée, ma nièce me mande de mesme, cela est bien dangereux estant si proche de son terme. Elle ne conte plus que la fin de ce mois. Dieu par sa bonté la veille bien chèrement conserver à sa chère famille et à nous. Vous diray aman de bon cœur, je m'en assure, ma chère /6-283/ Madame ; à quy je diray, quoy que je ne doute pas qu'elle ne le chasse déià, que la petite Mademoiselle des Deux-Ponts est très bien et guérie de la petite verolle qu'elle a eue. Elle n'en retiendra nulle marque qui est un grant bien. Monsieur son père pansoit la voir ceste semaine, mais il n'a peu s'eslongner d'icy et l'a remis à celle quy vient. Il mesne Madame sa femme voir Madame sa mère. Madame Crestiene ira avecque. Il avoit résolu de remener avec luy Mademoiselle sa fille, mais il a seu qu'il feroit fort grant desplaisir à Madame sa mère de la luy oster, de sorte que cela le mest bien en paine, car il seroit bien marie de l'offencer et d'autre cauté il a bien envie d'avoir ceste digne fille quy est, certes, une aussy jolie princesse quy se puisse voir.

Toutes celles d'icy m'ont commandé, mon cœur, de vous /MG6P/ faire forces assurances de leur service très humble / vous est tout aquis ma chère et parfaicte Madame ayez vostre A quy vous ambrasse de tout son cœur et ce qui vous est cher. C'est vostre seur et servante toute à vous cher cœur.

De Haidelberg, ce 14 de juliet 1612, mardy au soir.

Archives nationales, 1 AP 340/79

84

Sans date – Sans lieu  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, [...] <sup>207</sup> /2/ apostre, que il n'envoie à ses enfans pas plus qu'il ne leur donne la force de le pover surporter. Son Saint Non [en soit] bény et veille nous faire la grâce de ne m'estre point en oubli ses grants bien faicts.

Certes, mon cœur, je suis trop heureuse que vous recevés du plaisir de mes lestres, qui sont telles qu'elle vous devroient plus tost ennuyer et rompre la teste, car je vous entretiens acez long

---

<sup>206</sup> Hans-Meinrad de Schomberg, père du maréchal de Schomberg, mort en 1690 lors de la bataille de la Boyne, exerçait depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1611 la fonction de *Hofmeister*. Friedrich SCHMIDT, *Geschichte der Erziehung der Pfälzischen Wittelsbacher*, Monumenta Germaniae Paedagogica, tome XIX, A. Hofmann & Comp., Berlin, 1899, p. 71-74.

<sup>207</sup> La ou les premières pages de cette lettre manquent. Il s'agit peut-être de la fin de la lettre écrite « il y a huict jours » dont Amélie de Nassau fait état dans sa lettre suivante du 29 juillet 1612,.



temps, mais de rien quy vaille et avec sy mavaise grâce que vous auriez bien plus de suiet de me commander de me taire que de continuer, mes puisque vous le voulez, je ne fauderay à vous obéir. Mes, mon cœur, vous avez très grant tort de faire des excuse[s] de ne me répondre point comme vous désiriez, vous le faicte encore plus que vous ne deuvrez et il me supvit prou, puisque je say que mes broulions ne vous sont désagréables.

Je ne vous puis dire nulle nouvelles, car il n'y a que l'ordinaire icy. Tout l'après-dinée nous avons eu Madame la contesse de Solmes. C'est ce quy me fera finir, en vous disant que la bonne seur de Hanau me mande qu'elle se porte un peu mieux et qu'elle consoit d'avoir l'heur et honneur de vous voir, si Dieu luy lesse la vie, comme j'espère par sa bonté qu'il fera. Madame Crestiene m'a commandé et aussy les petites princesse[s] de vous assurer, ma chère seur, de l'estime qu'il font de la souvenance qu'il vous plaict avoir d'eux qui sont toutes dedié[es] à vostre service.

Je vous /MGP/ ambrasse ma chère bonne et parfaicte Madame et Monsieur vostre fils de toutes mes affections. Suppliant Dieu de me randre dans peu de tamps si heureuse de le pover faire en effect, comme à cest heure je le faix par imagination. C'est vostre Amélie, seur et servante très humble. Adieu mon cher cœur.

Archives nationales, 1 AP 341/165

85

29 juillet 1612 – Heidelberg  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, il y a huit jours que la bonne princesse et moy vous avons escrit, par Monsieur Ancel et par le petit Pierre<sup>208</sup>. Les nouvelles que je vous mandois de la guérison de ceste bonne Madame la contesse de Hanau vous auront esté sans doute très agréable. Je continuray donc de vous assurer de son bon porte mant. Elle m'escrivit hier et me dict que dimanche elle est sortie quoy qu'elle a encore le visage assez rouge qu'elle se trovoit, Dieu mercy, acez bien, seullemant qu'elle se faict fort pesante qu'elle en avoit suiet, car elle ne contoit plus. Dieu nous donne le contentement de la savoir bien tost heureusement délivrée<sup>209</sup>. Elle a faict revenir Mesdemoiselles ses deux filles. L'aînée avoit un rume et une douleur de teste, de sorte qu'elle a quelque opignon /2/ qu'elle pourroit bien avoir aussy la rougeolle. Son ayné se portoit, Dieu mercy, mieux. Elle l'avoit envoié sanger d'air. Vous estes, chère Madame, une tant bonne seur que je ne doute point que je ne vous fase plaisir de vous dire des nouvelles de ce que vous aymez.

Mon cœur, il me tarde bien que nous n'en ayons des vostres, n'en ayant pas eu depuis le retour de Philippe. Me semble que c'est fort long temps et il n'y a eu que avant hier quinze jours et après demain autant que nous en avons eu de la bonne Madame de Bouillon qui tesmoynoit avoir encore quelque espérance d'avoir le contentement que vous la viendrez trouver. Si cela ce faict, je ne perts pas celle que je me suis donnée d'avoir celuy de vous voir icy. C'est bien ce que la bonne princesse désire avec ardeur je vous en assure et que je n'en faix pas moins mon cœur de quy nous parlons bien ceste digne princesse et moy et en avons le loisir depuis que nous sommes /3/ seuelles.

Je voudrois que vous eussiez ouy nos souhaits de pouvoir confiner nos jours ensemble nous randans solitaire que de contentement, bonne Madame les dicours que nous faisons nous en devoient déià qui seroit donc l'effect mon cœur d'esprit nous nous tenons fidelle compagnie je m'an assure et que vous avez le mesme désir que nous. Il faut vous dire chère Dame que Monsieur l'administrateur avec Messieurs ses frères et Madame sa famme partirent avant hier pour aller trouver Madame sa mère. Madame Chrétienne est de la partie. Monsieur l'Electeur les est allé conduire jusques à Neuechelos. Il revint hier et m'a commandé, chère Madame, de vous assurer de son service et de son affection à vous aymer et honorer. Mesdames ses deux seurs qui sont icy vous en disent autant et la bonne seur Madame la contesse qu'elle est toute vostre et que vostre bonté, le souvenir que vous tesmoigner avoir de son petit peuple l'oblige et Monsieur son mary à toute

---

<sup>208</sup> Amélie a écrit Piere.

<sup>209</sup> 26 juillet 1612, Catherine de Nassau donna le jour à un fils, son 10<sup>e</sup> enfant, qui fut prénommé : Jakob-Johann.

extrémité vous honorer et se vouer du tout à vostre très-humble service. Je la suis plus que personne mon cœur. Je le vous assure et que je manqueray plus tost à moy mesme que de manquer aux devoirs, respects et supmission /MG3P/ qui vous sont deus de vostre seure et servante très fidelle et très obéissante. Adieu chère Madame /. J'ambrasse et baise par vostre permission Messieurs vos anfans et les honore et chérit de toutes mes affections. C'est mon cœur vostre Amélie qui vous conjure de l'aimer.

De Haidelberg, ce 29 de juliet 1612 mercredy.

Je vous envoie /MG1P/, chère Madame, une lestre pour M. de Courcelles qui m'a esté fort recommandée. Je vous supplie donc de vouloir commander qu'elle soit très heureusement randue car je me suis obligée. Pardonnez, mon cœur, ma liberté.

Archives nationales, 1 AP 340/80

86

18 septembre 1612 – Hanau  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, je ne vous puis acez dire combien ceste pauvre Dame extime l'honneur que vous et la bonne Madame de Bouillon luy faicte de l'envoier visiter par ce jentillaume, Monsieur de Mancour et d'avoir pris la paine de luy escrire une tant chère lestre plaine de tesmoyngnage du millieur naturel du monde, luy donnant de sy saintes consolation et tant d'assurance de vostre affection et offres sy grants de vous employer pour elle et le bien de Messieurs ses anfans qu'à la vérité. Elle s'est eslevé extrêmement en oyant de moy la lecture de vos dignes escrits du resentment qu'elle avoit de vostre bonté et des soulagement qu'elle ressentoit de voir que vous par[ti]cipez si sensiblement en sa grande et plus que extrême perte. Elle dict bien n'avoir nullement mérité ses offices d'une si parfaicte amitié ne vous ayant randu jamais nul service, ny mesme peu faire paroistre /2/ combien parfaictelement elle vous a tousjours honoré et aymée, n'y estant pas seulement porté par la naissance, mais obligée très étroitement par les affects de vostre bonté qu'elle recognoit à ceste heurs si grants, qu'il[s] surpacent tout ce que l'on en peut dire. Il n'est donc possible de vous en randre des remercimants acez digne. Ceste bonne Madame m'a bien commandé de vous en faire autant très humblement que je puis, quoy qu'elle ne faict elle mesme, mais pource que c'est par la main d'un autre, elle s'assure que vous aurez plus agréable ceux que je vous faict de sa part puis qu'elle me faict l'honneur de me tenir pour un segont soy mesme. Vous accepterez donc de moy comme venant d'elle et excuserez et pardonnerez que je ne me puis mieux aquiter en cela de ce quy vous est deu ma parfaicte et chère Madame je ne vous puis aussy acez dire combien elle estime la digne lettre de Monsieur vostre fils recognoissant son tant bon naturel puis qu'il ayme ce que vous ayez et s'offre si affectionéemant /3/ à vouloir du bien à Messieurs ses anfans que cela la consolle esctrémement, car elle assure qu'il luy fera l'honneur de croistre en ceste bonne volonté et vous proteste que tout son désir est que son petit peuple soir noury de telle sorte qu'il se puisse randre digne de tant de bienveillance, et randre un jour à vous et aus vostres tous les très humble [s] service[s] et obéissant qu'il[s] vous doivent.

Vous me commandez, mon cœur, de suppléer à vos deffauts, c'est à quoy je ne puis obéir car vous randez à ceste bonne seur tout ce quy se doict et comme elle dict bien plus ses jans l'extime extrêmement. Je vous assure et disent qu'estant si eslongnnée comme vous estes s'est un grand resmoyngnage de soing et d'amitié que vous randez. Ceste chère dame et eux eussent bien désiré que Monsieur de Maucourt fust demeuré jusques à l'enterrement pour tenir vos places, mais puis qu'il dict n'en avoir point eu de commission et que il désire de s'en retourner en compagnie à cause de la contagion quy s'aucmante aux lieux où il faut qu'il[s] passent[t], que mesme icy à cause des maladiant on pourroit /4/ craindre que cela luy fit appréhender de ne devenir aussy malade. C'est pourquoy on n'a osé le retenir quoy qu'il se soit offert de faire tout ce que la chère Madame luy ordoneroit cependant il a aussy faict paroistre qu'il seroit fort ayse de s'en aller pour les ocations que je viens de vous dire. La bonne seur vous supplie de pardonner et excuser si on ne luy a pas randu tout ce que l'on devoit que ce n'a esté faute que l'on ne recognoisse bien cest honneur que vous luy faicte. Il vint avant hier au soir tout tart. Elle pansoit le faire venir le matin auprès d'elle,

mais elle n'avoit point fermé d'euil toute la nuicht de sorte que elle se mist à s'endormir sur les 7 heur cela fust cause qu'elle ne l'a veu que l'après dînée. Elle n'eust fallu de le faire loger icy dedans, mais à cause que l'on a accommodé les cartiers pour ceus qui doivent venir à l'enterement et qu'il n'y en a que ce quy faut il n'a esté moyen de luy en donner bien leust ou faict si on n'avoit en l'espérance qu'il demeureroit icy pour cest action, car lors il luy eust falu desloger et on croioit plus honeste de le mestre à une maison icy au /5/ près, mais s'en cela on n'eust falu de le loger comme ise devoir. Vous excuserez ma bonne Madame à quy je diray que nous attendons pour mardy toute la principauté de Haydelberg. Ceste digne princesse à nous le mest pous sa personne encore un petit en doute, mais je me promets qu'elle fera cest honneur à ceste bonne Dame quy en recevra un grant alégement à sa juste douleur et une grâce et honneur spécial et aussy pour les affaire [s] de ceste maison. Elle y sera extrêmement utile. Je croiois qu'elle vous avoit mended en quel termes ils sont. Je ne laiseray cepandant, mon cœur, de vous dire que Monsieur le conte Albert<sup>210</sup> avoit escrit à la chère Dame après la mort de Monsieur son mary et l'avoit déclaré de ne vouloir rien entreprendre, mais lesser toute chose en mesme estat jusques à ce que le procès qu'il [s] ont soit vidé ou que on puisse trouver moyen d'accorder leur differans et tesmoygnoit regreter fort M. son frère. Là dessus on a trové bon de l'en remercier et puis aussy de le prier à l'enterement. Cela ayant esté faict la bonne princesse a reçu une lettre de luy /6/ qui est une response à celle qu'elle luy fict aussy tost qu'elle feust icy par où elle luy mandoit de luy mender ce que la bonne seur avoit à s'attendre de luy à quy elle reproche ses procédure[s] de ci-devant ; là dessus, il luy dict forces chose [s] et son droit et qu'il ne vouloit céder à l'îne de ceste maison. Cela a faict que Monsieur l'administrateur luy a dépêché le Sr. Plore pour luy mander que s'il estoit de la volonté comme il avoit assuré la bonne seur qu'il trovoit fort bon qu'il se trovist icy mais s'il l'avoit sangée comme se dernière à la bonne princesse faisoit juger qu'il devoit s'en exempter, on verra ce à quoy il se résoudra.

Ma chère Madame, que vous doi-ie dire du soing que vous daignez avoir de vostre petite seur, certes que vous estes la bonté mesme. Je ne vous en puis donc randre acez très humbles grâce et vous assurer que la mémoire de vos bien faicts est engravée en mon âme et n'en sortira qu'avec la mort et je le vous jure chère et bonne Dame et que je suis toute vostre. Commandez donc avec le pivoir apsolu que vous avez et devez avoir sur celle qui vous honore, ayme et chérit avec passion. Mon cœur, je ne pui acez louer Dieu qu'il me fortifie de telle sorte que ma santé est fort bonne /7/, je m'en estonne. Il ne faut pas que je mente, mais Dieu veut que je puisse apporter du soulagement à ceste bonne Madame. La bonne princesse recogoissant que je luy puis servir ne m'a voulu rappeler. Ce que je puis bien dire que ceste pauvre seur estime extrêmement. Elle a eu tous ses jans malade de la fièvre de sorte que s'étoit bien à plaindre, mais chacun Dieu mercy s'est réuni, mais il y a eu de la paine. J'ay eu Suzanne qui me sert aussy malade depuis deux jours. Elle me sert. Il y a aussi une autre fille, quy aussy estoit auprès de moy, laquelle aussy a eu meline fièvre, j'avois la vefe de feu M. Tondorf avec moy, mais voyant qu'elle appréhendoit tant devenir malade lorsque la bonne princesse s'en retourny, je la supplié de la reprendre avec que.

La chère dame a esté fort conseillée, à cause que ces fièvres ont tant régné que chacun a esté malade, d'envoier son petut peuple sanger d'air, le quelle a faict il y a 12 jours, mais elle les faict revenir ceste après dînée à cause que mercredy sera l'anterement et aussy affin que M. de Maucourt les voye et vous en puis dire des nouvelles.

Je ne vous puis entretenir davantage, mon cœur, car je vous l'escrivis par intervalle affin de pivoir aucune foix entretenir ceste bonne seur qui vient de nouveau à respandre forces larmes et moy certes de joindre les miennes avec elle et quoy vous ambrasse de tout son cœur et vostre très humble petite seur aussy qui est très fidelle servante de ma bonne Madame que je prie Dieu de conserver en très bonne et heureuse santé [...] davantage /8/ des eaux de Spa que je crains bien ne feront ce fruit qu'il[s] eussent faict sans ceste affliction. Je voy bien comme vous estes bonne que de la prrandre à cœur, certes nous avons perdu toutes un très bon frère, mais quoy Dieu la vouli nous le ravir pour le randre heureux. Il faut donc aquieser à sa volonté. Ce grant Dieu nous en face la grâce.

---

<sup>210</sup> Albert ou Albrecht de Hanau-Münzenberg (1579-1635) était le frère du comte de Hanau.

Je suis, mon cœur, en paine de la bonne Madame auprès de quy vous estes. Je ne doute point que le retardement de la venue de son cher Monsieur l'afflige bien. Dieu luy veille ramener bientost en très heureuse santé et luy en donner une parfaicte. Je ne seray à mon ayse que je ne le sache et que Monsieur son petit fis se reporte fort bien. Le jantillaume m'a assuré que Messieurs vos anfans estoient tous en fort bonne santé. Dieu les y veille conserver très longuement et heureusement et me donner un jour, si luy plaict, l'honneur de les assurer de bouche /MG8P/ combien je les honore et chérit certes de tout mon cœur. Je / regrette bien de ne pouvoir dire adieu à Monsieur l'Electeur, cest honneur ne m'est per /MH8P/ mis. C'est aujourduy le jour de son partement. Dieu bénie son voyage et luy / donne tout ce que nous luy désirons. Adieu ma chère Madame c'est vostre seur sur qui vous avez toute puissance.

De Hanau, ce 18 septembre 1612.

Vandredy /MG1P/ Chère Madame, je me suis aquitée envers le Sr. Matan de vostre commandement. Il vous baise très (la fin de la phrase est dissimulée par la reliure).

Archives nationales, 1 AP 340/81

Cette lettre n'est pas du 8 décembre 1612  
mais du 8 décembre 1614.

Archives nationales, 1 AP 340/82

- § -

Jean Luc TULOT, F 22000 SAINT-BRIEUC, 21 février 2009